APRÈS FORTUNE FAITE

TROISIÈME PARTIE (1)

X

Quand Casimir avait fait le serment peut-être téméraire de perdre le favori dans l'esprit du maître, de détruire dans sa fleur une fortune aussi éclatante que subite, M. Sucquier était revenu de Paris depuis quelques heures, et avait repris sa place à table. Silvère, qui le voyait pour la première fois, avait éprouvé une répugnance instinctive pour cette face huileuse et bourgeonnée; mais il était résolu à ne plus juger les hommes sur leur figure. Personne n'était plus prompt que M. Sucquier à humer le vent, à prendre l'air d'un bureau. Il s'aperçut tout de suite qu'en son absence il s'était passé quelque chose, qu'un nouveau venu avait conquis les bonnes grâces du tyran, qui le traitait avec des ménagemens et des égards qu'il n'avait eus pour aucun autre membre de sa famille. M. Sucquier raisonnait toutes ses démarches, tous ses rôles; son principe et son usage étaient d'adorer les soleils levans. En sortant de table, il prit Silvère à part, lui fit sa cour, lui prodigua les complimens. Il fut interrompu dans sa harangue par M. Trayaz, qui lui dit :

— Sachez, Sucquier, que ce jeune homme est plein de recettes; au lieu de lui dire des douceurs, tâchez de vous approprier quelques-unes de ses sagesses, et demandez-lui en particulier comment on s'y prend pour guérir un arbre qui a la chlorose.

(1) Voyez la *Revue* du 15 août et du 1[er] septembre.

Dans l'après-midi, se promenant avec une de ses nièces, il avait eu le chagrin de découvrir que le plus vieux, le plus beau de ses pins-parasols était comme frappé de langueur et jaunissait par places. Il fut décidé que le lendemain matin M. l'intendant et Silvère s'en iraient visiter ensemble le malade.

Vingt minutes avant l'heure convenue, Silvère était descendu au jardin et il fumait un cigare en attendant son homme, quand il fut abordé par Casimir, qui s'était levé plus tôt que d'habitude, et qui, après quelques propos indifférens :

— Que pensez-vous, mon cher cousin, de l'homme qui est revenu hier? Je serais surpris si ce museau vous plaisait.

Depuis peu de temps, et pour cause, Silvère voulait du bien à toute la création.

— Ne jugez pas, et vous ne serez pas jugé! répondit-il. Il y a des museaux trompeurs.

— Je vous jure que dans ce cas-ci, dehors et dedans, tout s'accorde. Cet homme dont la rougeur n'a rien de virginal est entendu à plus d'un métier, et assez intelligent pour être honnête quand sa vertu lui profite. Que mon oncle en ait fait son intendant, je n'y trouve rien à redire; mais qu'il le reçoive à sa table, qu'il le fasse dîner avec nous, vraiment c'est abuser de la permission et de l'insigne platitude de sa chère famille. Je me sens très plat, mon cher cousin, et j'en rougis quelquefois. Que voulez-vous? quand la fièvre des espérances nous tient, on boit les affronts comme de l'eau.

Cette réflexion fit faire la grimace à Silvère.

— Ce Sucquier est donc un vilain monsieur? demanda-t-il d'un ton d'humeur.

— Rendons-lui la justice qu'il avait de qui tenir. Son père était un pharmacien de première classe, établi jadis à Marseille, qui fut poursuivi pour falsification de substances médicamenteuses. Condamné par la cour d'appel à deux mois d'emprisonnement, sans compter l'amende, les dommages-intérêts et l'insertion dans les journaux, il s'était pourvu contre le jugement, et la Cour de cassation avait rejeté le pourvoi.

— Les fils, dit Silvère, ne sont pas responsables des infamies des pères.

— Vous aimez les gros mots, mon cousin : nous appelons cela des incorrections professionnelles. Bon sang ne peut mentir; mais Félix Sucquier, celui qui nous fait à vous et à moi l'honneur de dîner avec nous, tint la mésaventure de son père pour un avertissement du ciel et se promit de n'avoir jamais rien à démêler avec les cours d'appel. Il était venu se fixer à Aix, où il fonda

un cabinet d'affaires. La boutique était mal achalandée, il s'industria. Quand un vieux monsieur, qui avait le cœur jeune, venait le consulter, il ne le laissait pas partir sans s'approcher mystérieusement de lui et lui murmurer dans le trou de l'oreille : « Elle vous conviendrait tout à fait ; elle est encore toute neuve. »

Silvère considérait en ce moment Casimir comme un ennemi de son bonheur, comme une chenille velue qui se promenait sur sa joie ; mais il ne pouvait douter de l'exactitude de ses informations, la physionomie de M. Sucquier lui en était un sûr garant.

— Vous avez vous-même, dit-il, traité avec lui ce genre d'affaires ?

— Non, mon cousin. Primo, jeunesse n'a pas besoin d'aide ; secundo, si je suis assez riche pour offrir un bijou à une petite fille, je ne le suis pas assez pour payer de grosses commissions, et j'ai les courtiers en horreur. Revenons à notre homme. Aussi charitable pour les jeunes gens que pour les vieillards, il les assistait dans leurs détresses ; s'il n'avait pas chez lui la somme, pour obliger l'emprunteur, il en empruntait lui-même la moitié de quelque Arabe, et fournissait le reste en peaux de lézards « et autres curiosités agréables pour pendre au plancher d'une chambre. » Mais ce qui contribua plus que tous ses petits commerces à le mettre en honneur, c'est que cet homme bénin avait le cœur aussi dur qu'un caillou. Était-il chargé de la gérance d'un immeuble ou du recouvrement d'une créance, il se montrait intraitable, et il éprouvait autant de plaisir à jeter sur le pavé un pauvre diable qui ne payait pas son terme que j'en puis prendre à embrasser une jolie fille. Chacun cherche son bonheur où il le trouve. Hélas ! les grands mérites sont sujets à de durs accidens. Au cours d'une de ses tournées, comme il traversait par un beau clair de lune un carrefour désert, deux inconnus, jaloux de ses beaux talens, le rouèrent de coups de bâton et le laissèrent sur la place plus mort que vif. Cette rencontre nocturne le dégoûta de notre bonne ville d'Aix, et il transporta son industrie dans ce pays, où il se signala bientôt par quelques hauts faits que j'ouïs conter un soir en prenant un apéritif dans un café du Lavandou... Mais je bavarde, mon cher, je bavarde. Promettez-moi de ne pas répéter ce que j'ai l'imprudence de vous dire, ou du moins ne citez pas votre auteur. Je n'aime point à me brouiller avec les puissances.

— Puisque vous avez commencé, achevez, répondit Silvère, partagé entre le chagrin d'en avoir trop entendu et le désir de tout savoir.

— Il avait employé une portion de ses économies à acheter

un terrain, et l'avait repassé à un entrepreneur, qui dut s'engager à y bâtir...

Silvère l'interrompit, et d'un ton brusque :

— N'allez pas plus loin, je me charge de dire la suite. L'entrepreneur manquant de fonds, il lui fit des avances et des promesses; quand l'autre se trouva à court, il inventa un prétexte pour lui refuser de nouveaux crédits, l'obligea de vendre, racheta à vil prix le terrain et la maison inachevée, qu'il acheva, et il les revendit fort cher. Un an plus tard, j'en suis certain, inconsolable d'avoir été dupé comme un sot, l'autre mourait de chagrin et de honte.

— J'ignorais ce détail. On vous avait donc conté cette histoire?

— Je n'avais pas besoin qu'on me la contât. Le drôle qui a ruiné et tué mon père était un plus grand personnage que M. Sucquier, et il s'appelait Ravinot; mais les procédés étaient les mêmes, et ces deux âmes se valent. Fripons et friponneaux, je les mets tous dans le même sac... En vérité, Casimir, vous auriez mieux fait de tenir votre langue; on m'a condamné à faire une promenade avec M. l'intendant, et désormais, grâce à vous, je le connais trop pour trouver quelque agrément dans sa société.

— On ne saurait prendre trop de précautions, repartit Casimir; croyez-moi, n'emportez pas votre canne, vous seriez peut-être tenté de vous en servir pour lui en caresser les épaules... Mais j'aperçois cet homme de bien, qui se dirige de notre côté. Soyez sage, soyez aimable. Songez que le maître de céans n'entend pas qu'on touche à son Sucquier. « Fais-toi petit, » disent les Chinois. Aplatissons-nous, mon cousin. Quand on met son espérance dans les bontés d'un oncle richissime, l'aplatissement volontaire est le premier des devoirs.

Recommander la prudence à un homme d'humeur bouillante est le plus sûr moyen de le pousser à quelque incartade, et en prêchant l'aplatissement à Silvère Sauvagin, Casimir se flattait de l'inciter à un coup de tête. Il se promit cependant de n'en point faire, de s'observer, de se vaincre, de peser toutes ses paroles. Il se disait que la vraie sagesse se trouve toujours dans un juste milieu entre deux extrêmes; qu'en s'y appliquant, il y a manière de tenir un drôle à distance sans l'offenser, de le ménager sans s'avilir, d'être courtois sans être plat. Serait-il courtois? C'était beaucoup lui demander. Tout ce qu'on pouvait décemment exiger de lui, c'est qu'il fût honnête, civil, qu'il enveloppât ses mépris, les déguisât sous les dehors d'une froide politesse, et il résolut d'être exactement mais froidement poli. Il

lui en coûtait. Ravinot lui était apparu quand il le croyait bien loin, et, présent à ses yeux, ce fantôme l'accompagnait, ne le quittait plus, marchait à ses côtés. Les souvenirs endormis s'étaient brusquement réveillés. Les haines apaisées fermentaient de nouveau dans son sang. Le vieux levain faisait gonfler la pâte.

Malheureusement la course qu'on le condamnait à faire dans une odieuse compagnie était longue comme un voyage. Le pin malade ombrageait un chalet construit sur un ressaut de la montagne, qui commandait un beau point de vue et était un but de promenade. La distance était de trois kilomètres.

— Aller et retour, pensait-il, nous avons de compte fait deux heures à passer ensemble. Pourquoi cet animal m'a-t-il envenimé l'esprit avec ses histoires? Silvère, soyons poli, exactement poli.

Il évitait avec soin de regarder M. Sucquier; mais il ne pouvait s'empêcher de l'entendre, et quoique cette voix onctueuse ne ressemblât guère au parler sec de M. Ravinot, il lui semblait que l'homme qui tour à tour l'interrogeait ou lui répondait était celui qui avait tué son père. Pour abréger son supplice, bien que la côte fût un peu raide, il marchait à grandes enjambées. M. l'intendant, qui avait le souffle court, le pria de modérer son pas. Il lui fit cette politesse. A la fois obséquieux et familier, M. Sucquier le congratulait sur l'affection qu'il avait su inspirer à son oncle, le félicitait chaudement d'être le seul membre de la famille qui eût réussi à prendre, à apprivoiser ce bourru bienfaisant.

— Je n'ai jamais craint les bourrus, répondit-il; je ne crains que les ...

Il se ravisa à temps; il adoucit, mit la sourdine :

— Je ne crains que les gens... trop habiles.

Il se mordit la langue; mais M. Sucquier n'avait pas compris. Si intelligent qu'il fût, certaines natures d'hommes étaient pour lui d'impénétrables mystères. Les réponses de Silvère étant courtes et parfois embarrassées, il en conclut que le favori était timide; il s'appliqua à l'encourager, à le mettre à l'aise, et, du ton le plus affable, il lui offrit ses services.

— M. Trayaz, dit-il, a quelque estime pour ma personne, il fait cas de mes conseils. Si vous avez jamais à traiter avec lui quelque affaire délicate, employez-moi; je serai charmé de pouvoir vous être agréable.

Ce disant, il frappa doucement sur l'épaule de ce poulain ombrageux, qui se cabra et fit un bond de côté.

— Je vous rends grâces, monsieur Sucquier; mais j'aime mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints.

Cette réplique parut fort désobligeante à M. l'intendant et le mortifia beaucoup. Il n'adorait les soleils levans qu'à la condition expresse qu'ils lui sauraient gré de ses avances et consentiraient à conclure des marchés avec M. Sucquier. Aussi bien le maître ne lui avait rien dit de ses nouveaux et étonnans projets; il ignorait encore à quel point de prodigieuse faveur était parvenu ce jeune homme qui méprisait ses services.

— Ah! tu fais le prince! pensa-t-il en le regardant de travers. Sucquier n'aime pas les faquins; il te prouvera qu'il s'entend à démolir autant qu'à bâtir.

De ce moment il fut sombre et taciturne. En vain Silvère, pris d'un inutile repentir, s'efforçait de renouer l'entretien; il n'obtenait que de brèves réponses, débitées d'un ton brusque et presque grossier. Il y avait dans ce flagorneur un rustre à fleur de peau. Quand ils arrivèrent, vingt minutes s'étaient écoulées sans qu'ils échangeassent un mot.

Ils suspendirent leur silencieuse querelle pour s'occuper de leur malade, pour procéder ensemble à l'examen de son cas, dont M. Trayaz s'exagérait la gravité. La chlorose ne s'était attaquée jusque-là qu'à une branche basse; le reste semblait intact, la cime verdoyait. Silvère était agile comme un singe. Il enleva son veston et grimpa à l'arbre. Après une investigation attentive, s'étant convaincu que le principe du mal était une variété de petits champignons qui ne poussent que sur les pins, il se laissa couler à terre et signifia à M. Sucquier qu'il était impossible de sauver la branche attaquée, qu'il fallait l'amputer au plus tôt de peur qu'elle n'infectât son voisinage, et préserver les autres en les frottant d'un onguent dont il indiqua la composition. M. Sucquier, qui avait tiré de sa poche un calepin et un crayon, écrivait l'ordonnance sous la dictée du docteur. Tout à coup il laissa échapper un juron. Il venait d'apercevoir à quelque cinquante pas de là un vieux bonhomme qui, un panier au bras, ramassait des pommes de pin. Il l'apostropha, lui représenta d'une voix rude que la Figuière n'était pas un bien communal, que toute maraude est un crime et que quiconque ne respecte pas la propriété d'autrui mérite la prison perpétuelle.

— N'est-ce pas faire trop de bruit, interrompit Silvère, pour quelques misérables cônes en toupie?

— Monsieur Sauvagin, lui repartit l'intendant avec aigreur, que ces toupies soient pointues ou obtuses, je sais ce que j'ai à faire; j'exécute apparemment les ordres que j'ai reçus, et dans l'exercice de mes fonctions je n'accepte d'observations de personne.

Puis s'adressant de nouveau à l'innocent maraudeur : — Déguerpissons au plus vite! Videz-moi les lieux, toi et ta souquenille crasseuse!

Le bonhomme, avant de battre en retraite, se retourna pour lui crier :

— On connaît des redingotes de drap fin sous lesquelles il y a des fripons.

— Insolent! grommela M. Sucquier.

Et déjà il courait après lui la canne haute, quand Silvère lui barra le passage :

— Ah! monsieur Sucquier, dit-il, que vous avez l'oreille délicate! Est-ce vraiment la première fois qu'on vous a traité de fripon?

Le teint rougeaud de M. l'intendant devint verdâtre, une légère écume blanchit le bord de ses lèvres. Il ferma un instant les yeux, comme une chouette qui médite ; les ayant rouverts, il fit à l'ennemi un profond salut et descendit la côte au pas de course.

Silvère le suivit de loin. Il n'était pas content.

— Voilà, pensait-il, une ennuyeuse affaire. Sacré Casimir!

Il avait le cœur travaillé par une sourde inquiétude. Quoique le temps fût aussi beau et le ciel aussi radieux que la veille, quoique la mer eût conservé sa couleur de turquoise, quoique les bois fussent pleins d'oiseaux qui chantaient, il lui sembla que la lumière était moins limpide, que le ciel était voilé d'un crêpe, que les vagues étaient moins bleues, que les rossignols et les merles avaient changé de voix et lui criaient en anglais : « Cœur aigri ne posséda jamais belle amie! »

En réfléchissant sur sa triste aventure, sur le ferme propos qu'il avait formé d'être prudent, circonspect, d'aller doucement dans les mauvais chemins, et sur la déplorable facilité avec laquelle sa sagesse s'était démentie, il se disait qu'on ne violente pas son naturel, que notre caractère est notre vraie destinée, qu'heureux sont les hommes qui n'en ont point, qu'ils se plient aux circonstances, que jamais ils ne compromettent par une échappée d'humeur les bonnes fortunes qui leur peuvent échoir. Après quoi il tâchait de se rassurer, il se démontrait à lui-même qu'il avait tort de s'alarmer, de prendre au tragique l'ennuyeuse affaire, que tout s'arrangerait, se passerait en douceur.

Comme il approchait de la villa, il vit venir à sa rencontre Sam, valet de chambre que son oncle avait ramené d'Amérique. Nos serviteurs nous discutent et nous jugent ; ce qui se passe dans les salons devient bientôt l'entretien et l'amusement des offices.

Depuis le maître d'hôtel, depuis la première caméristе qui coiffait Huguette et Mme de la Farlède jusqu'au dernier des marmitons ou des palefreniers, les nombreux domestiques de M. Trayaz suivaient avec un vif intérêt la partie serrée qui se jouait à la Figuière. On raisonnait sur les espérances de chacun des héritiers, sur leurs degrés de faveur, sur les vicissitudes de leur fortune changeante, sur leurs hauts et leurs bas; on pariait sur eux comme sur des chevaux, et on proportionnait aux chances qu'ils semblaient avoir les respects qu'on leur rendait, l'empressement qu'on mettait à les servir. Depuis quelques jours on s'accordait à reconnaître que le nouveau venu avait une forte avance, qu'il arriverait sûrement premier, et Sam lui annonça sur un ton très révérencieux que M. Trayaz désirait lui parler. Dans l'état d'esprit où il se trouvait, Silvère aurait préféré que Sam lui manquât de respect et lui annonçât une meilleure nouvelle.

Aussitôt que cet officieux Américain l'eut introduit avec beaucoup de cérémonie dans le cabinet de travail où il était attendu, il soupçonna que le temps était à l'orage, et il n'eut pas besoin de regarder deux fois son oncle pour en être certain. Les colères de M. Trayaz n'étaient point bruyantes; elles n'éclataient pas comme des bombes. Toujours maître de lui, ses émotions les plus vives ne se trahissaient que par la rougeur de ses pommettes, un tremblement presque imperceptible des lèvres et la précipitation de sa parole, accompagnée d'un léger bégaiement. Il jeta à Silvère un regard aigre-doux et lui fit signe de s'asseoir.

— Tu as donc fait des tiennes? lui dit-il. Je te prie, de quoi te mêles-tu ? Tu as donc la fâcheuse habitude de fourrer ton nez où il n'a que voir ? Que chacun balaie devant sa porte ! Mon intendant est seul chargé de faire la police chez moi. Quelle lubie t'a pris de défendre contre lui ce ramasseur de pommes de pin ? Qu'il m'en demande, je lui en donnerai, je n'en ai jamais refusé à qui que ce soit, mais je n'admets pas qu'on maraude dans mes bois. Je vois ce que c'est: tu cherchais l'occasion de prendre M. Sucquier à partie, de lui témoigner le peu de goût que tu as pour sa personne. Tes yeux sont parlans; hier soir, en te le présentant, j'ai deviné tout de suite que sa figure ne te revenait pas. T'imagines-tu par hasard que la tienne ou la mienne agréent à tout le monde ?

Le pécheur pénitent, qui jusque-là ne sonnait mot, desserra les dents pour lui dire :

— Savez-vous bien, mon oncle, qui est M. Sucquier, quel métier il faisait à Aix, et vous a-t-on rapporté l'histoire de cet entrepreneur...

— Je me la suis fait conter par lui-même, interrompit M. Trayaz.

Dans ses grandes émotions il avait peine à tenir en place. Il se mit à marcher par la chambre, et chaque fois qu'il passait devant Silvère, il cherchait inutilement à rencontrer son regard. Silvère avait la tête basse et les yeux fichés en terre.

— Me crois-tu par hasard assez sot, continua-t-il en s'échauffant, pour prendre un homme à mon service sans m'enquérir de son passé, sans me renseigner sur son caractère et ses mœurs? M. Sucquier est un habile administrateur, qui me sert au doigt et à l'œil; c'est l'essentiel. S'il a quelque différend à régler avec le bon Dieu, entre eux le débat. Cette spéculation de terrain que tu lui reproches était fort licite, fort honnête. Acheter à bon compte et revendre cher, c'est ce que font tous les commerçans. Voudrais-tu supprimer le commerce? Eh! parbleu, les affaires sont les affaires, et la loi de la vie est que les faibles soient mangés par les forts. Je vois clair dans ton cas: l'infortune de cet entrepreneur t'a fait penser à un architecte et à son naufrage. Te dirai-je toute ma pensée? Rien ne me prouve que M. Ravinot ne soit pas un fort galant homme, et, ne t'en déplaise, ton père était un imbécile. Il aurait dû se défier, se défendre; était-ce à l'autre de l'avertir? Le bon Dieu a décidé que les habiles auraient toujours raison des maladroits, et le premier degré de l'habileté, si tu veux le savoir, est de faire son profit des embarras des autres, le second est de les faire naître. Les prétendus honnêtes gens que j'ai connus n'étaient que des timides et des empêchés; ils mouraient d'envie de tricher au jeu, mais ils ne savaient pas s'y prendre, et ce qui leur manquait c'était moins l'intention que le talent. Mais voilà, quand on a perdu la partie, on se console en se faisant des principes, et on les prêche, et on a de vertueuses indignations contre le gagnant, et on le dénonce à l'univers et on le traduit devant la conscience publique. Tout cela n'est que de la graine de niais. Je me suis toujours défié des hommes à principes; je n'en ai jamais rencontré un seul qui fût bon à quelque chose... Tu as beaucoup de mérite, mon garçon, et d'excellentes cordes à ton arc. Malheureusement tu t'es farci la cervelle de je ne sais quelle métaphysique romanesque qui pourrait, si tu n'y prends garde, t'empêcher de faire ton chemin dans le monde. C'est une maladie à soigner... Mon Dieu! je suis prêt à t'accorder qu'il y a une morale; conviens en retour qu'elle varie selon les lieux, les temps, les caractères, les professions. Il y a des actions permises dans les districts miniers de l'Amérique qui sont défendues en Europe. Moi qui te parle, j'ai tué deux hommes qui me gênaient : en ai-je la jambe moins bien faite et la conscience moins

tranquille? Je me soucie de mes assassinats comme d'une chiure de mouche.

Silvère, assailli des plus sinistres pressentimens, n'écoutait qu'à moitié. Il roulait dans sa tête de sombres pensées, et tantôt il enviait le sort de tel et tel, qui, vivant dans une heureuse médiocrité sans avoir ni le désir ni l'occasion d'en sortir, ne connaissent pas les déceptions; tantôt suivant du regard une coccinelle égarée qui cheminait le long d'une rainure du parquet, il lui demandait si elle avait jamais assisté à l'effondrement d'une fortune.

Son visage était si morne que M. Trayaz en eut pitié.

— A toute faute miséricorde! dit-il : je ne veux point la mort du pécheur. Mon fils, nous resterons bons amis, et ta petite équipée n'a rien changé à mes projets. Mais tu ne trouveras pas singulier que je pardonne sous condition, et que j'exige des excuses.

— Je vous les fais de tout cœur, répondit aussitôt Silvère. Quelle que soit mon opinion particulière sur votre intendant, j'ai commis une inconvenance en la lui faisant connaître, je vous ai manqué en manquant aux égards que je lui devais. Je le regrette sincèrement, et je vous jure qu'il n'y aura pas récidive.

— Fort bien! mais c'est à lui surtout que tu dois une réparation. Ce n'est pas à moi que tu as dit : « Monsieur Sucquier, est-ce la première fois qu'on vous a traité de fripon? » Je n'aime pas les lenteurs et les procès qui traînent; je l'ai prié de ne pas s'éloigner. Il t'attend dans le jardin; va bien vite l'y retrouver. Tu lui tendras la main, tu lui diras deux paroles obligeantes, et nous enterrerons cette affaire.

A ces mots, Silvère éprouva un tel trouble que sa vue s'obscurcit. Il n'apercevait plus ni la coccinelle, ni la table sur laquelle il s'était accoudé, ni les pommettes rouges de son oncle. Toutes ses idées étaient confuses, à l'exception d'une seule : il comprenait nettement qu'il y avait un jardin où un fripon l'attendait, qu'il allait descendre dans ce jardin, donner la main à ce fripon et lui présenter ses excuses. Il s'appliqua à se remettre, à reprendre possession de sa pensée. Pendant quelques minutes il resta plongé dans une profonde méditation. Il s'examinait, il s'interrogeait, il tâchait de savoir quels sacrifices il pouvait demander à sa fierté sans qu'elle se soulevât contre lui, quelles violences il pouvait se faire sans mutiler son être et en restant lui-même. Il lui parut clair, évident, que les volontés ont leurs lois comme les planètes et les plantes; que si jamais il préférait quelque chose à sa propre estime, il aurait perdu son âme, il ne se reconnaîtrait plus, il

serait un autre homme, un inconnu, qu'il ne souhaitait pas de connaître, et qu'en vérité il n'aurait plus de raison de s'appeler Silvère Sauvagin. Il releva la tête, aperçut son image dans une glace, qui lui apprit qu'il était pâle comme un mort. Puis, se retournant vers son oncle, qui le regardait fixement, il lui dit avec un accent d'amère tristesse :

— Je le voudrais, mais ce n'est pas possible!

La première pensée de M. Trayaz fut de le croire fou : qu'un quidam quelconque se permît de résister ouvertement à son omnipotente volonté et de dire non quand il disait oui, cet accident bizarre, qui ne se produisait pas souvent, l'étonnait toujours. Mais qu'un jeune homme qu'il avait pris en goût, qu'il se disposait à combler de bienfaits, et à qui il ne demandait en retour que de prononcer deux paroles obligeantes, eût l'audace de lui déclarer que cela n'était pas possible, une telle énormité ne s'expliquait que par un accès d'aliénation mentale. Fronçant ses épais et anguleux sourcils, l'œil allumé, les mains agitées de mouvemens convulsifs, il prit sur la table une règle de bois, qu'il rompit en deux, et dont il lui montra les morceaux. Ce geste signifiait : « Ils ne se rejoindront jamais, tout est fini pour toi. »

Il se flatta un instant que le criminel demanderait grâce, et il attendit. Rien ne venant, d'une voix presque douce :

— Je ne te reconduis pas, tu sauras trouver la porte.

Quand Sam, dont le respect toujours dosé avait sensiblement diminué, eut mis Silvère en voiture, Jules vint s'asseoir sur le marchepied et raconta en pleurant que, son ballon ayant frotté contre un cactus, s'était déchiré aux épines; le vieux bébé contemplait avec désespoir cette baudruche dégonflée.

— Lui et moi, les deux font la paire! pensa l'exilé.

De la villa jusqu'à la gare de Bormes et de la gare jusqu'à Hyères, il sentit comme une difficulté de respirer. Il lui semblait que ce n'était pas du sang, mais du plomb fondu qui lui coulait dans les veines, et que la vie pesait comme une lourde chape sur ses épaules, qu'il en avait plus que sa charge.

— C'est l'effet qu'elle produit, se disait-il, lorsque, au sortir d'une fête, s'arrachant au pays des songes, on retrouve la gueuse telle qu'elle est.

XI

Le jeune homme à qui M. Trayaz avait procuré, coup sur coup, la plus grande joie et la plus cruelle déception qu'il eût jamais éprouvées rentra à Hyères en mauvais état. Quand on a des

chagrins, on s'en prend toujours à quelqu'un : il s'en prenait à Mme de Rins.

— C'est elle qui m'a envoyé là-bas, se disait-il avec humeur. Plût au ciel que je n'eusse jamais mis les pieds dans la boutique de ce vendeur de fumée !

Il avait repris ses occupations ordinaires, et il leur faisait grise mine. Son âme dut faire effort pour se remettre dans ses plis; il se sentait brouillé avec ses habitudes, peut-être aussi avec son bon sens. Son jardin lui semblait fort petit et sa destinée fort étroite. Après avoir voyagé dans les espaces, il se retrouvait entre quatre murs; le jour et l'air lui manquaient.

Mme de Rins, qui avait tremblé qu'on ne le lui prît, ravie d'en être quitte pour une alerte, fêta son retour. Elle s'avisa qu'il avait l'œil morne; elle l'interrogea. Après s'être fait prier, il lui raconta sa petite histoire. Quelques obligations qu'elle eût à cette fierté chatouilleuse qui avait conspiré avec son intérêt, elle ne put s'empêcher de se dire qu'un petit bourgeois sans fortune n'a pas le droit de sacrifier un brillant avenir à une délicatesse de point d'honneur. Il crut comprendre qu'elle l'écoutait d'un air plus grave qu'approbatif, qu'elle ne lui donnait qu'à moitié raison, que son cas lui paraissait moins glorieux que bizarre.

— Que voulez-vous, madame? lui dit-il avec quelque impatience, n'être plus soi, c'est ne plus être, et ce n'est plus la peine de vivre. Mon oncle m'a rendu le service de m'apprendre que notre volonté est le premier de nos biens; que dis-je? c'est la seule chose qui soit vraiment à nous.

— Si c'est un bien si précieux, répondit-elle du bout des lèvres, il est peut-être sage de l'économiser.

Il rentra un instant en lui-même. Puis il lui dit :

— Madame, je veux être d'une entière bonne foi. Si j'ai refusé de toucher la main d'un fripon, ma volonté n'a été pour rien dans cette affaire; l'eussé-je voulu, ma main ne m'aurait pas obéi. On surmonte une répugnance, une aversion, une horreur; on ne surmonte pas une impossibilité physique.

A moins d'être un philosophe accompli, l'homme à qui une secousse imprévue a fait perdre la paix du cœur ne cherche pas à la recouvrer; ayant tâté, ne fût-ce qu'un jour, de la vie d'émotions, il se dégoûte de son repos, dont il se croyait amoureux. Ce fut précisément ce qui arriva à Silvère Sauvagin. Sa bulle d'azur avait crevé piteusement en l'air; son imagination excitée et déçue n'eut pas de cesse qu'elle n'en eût soufflé une autre.

Étant entré un soir dans une librairie, il y trouva une jeune personne qu'il lui arrivait souvent de rencontrer, et à laquelle

il pensait plus souvent encore. Elle s'appelait Mlle Ameline Verlaque, et passait pour la plus jolie fille d'Hyères, où il y en a beaucoup. C'était cette Ameline dont quelques jours auparavant, sur une plage déserte, il avait évoqué le souvenir dans une des meilleures heures de sa vie, et dont le visage lui était apparu émergeant tout à coup de la corolle d'une anémone qu'il tenait à la main. Bonne musicienne, douée d'une admirable voix, elle était venue, accompagnée de sa mère, chercher la partition d'un opéra nouveau. Au moment de payer, Mme Verlaque, qui aimait le marchandage, et qui, par humeur autant que par nécessité, comptait ses sous, fit quelques difficultés sur le prix; elle demanda un rabais, que le libraire refusa. Sa fille assistait à cette discussion sans y prendre part, si ce n'est que de temps en temps elle regardait en souriant sa mère et le marchand, et semblait dire à l'une que ses réclamations étaient justes, à l'autre que ses refus ne l'étaient pas moins. Elle avait un bon caractère, elle était toujours de l'avis de tout le monde. Quand Silvère se retira, elle lui sourit à lui aussi, et dans ce sourire, qui ressemblait exactement à tous ceux que le long du jour elle prodiguait à la douzaine, il s'avisa de voir un encouragement tacite, une promesse. Dans la disposition où il était, sa tête s'enflamma; il retourna chez lui en faisant résonner sa canne sur le pavé, et se disant que, si jamais il épousait la plus belle fille d'Hyères, son jardin ne lui semblerait plus petit ni sa destinée trop étroite.

Mme Verlaque était la veuve d'un médecin à qui avaient toujours manqué et le talent et le bonheur, qui en tient lieu quelquefois, et surtout l'esprit de conduite. Persuadé que le plus sûr moyen de devenir riche est de le paraître, il avait cru faire merveilles en employant tout son avoir à acheter dans le haut de la ville, au-dessus du vieux quartier, une belle villa très historiée, et précédée d'une terrasse d'où le regard plongeait sur la plaine et sur la rade. A toutes les objections de sa famille il avait répondu qu'il savait ce qu'il faisait, que ce sont les enseignes qui achalandent les boutiques. Son calcul se trouva faux, et son coup de maître ne lui profita guère. A tort ou à raison, le commun des mortels divise les médecins en deux classes : ceux qui guérissent et ceux qui ne guérissent pas; le docteur Verlaque guérissait peu. Il commit un jour une regrettable bévue : il prit une fièvre typhoïde à ses débuts pour une pneumonie et la soigna tout de travers. Son ânerie homicide lui fut imputée à crime : il perdit en peu de temps une grande partie de sa clientèle; ce qui lui en resta lui suffisait tout juste pour joindre les deux bouts de l'année. Mais la beauté de sa maison et le témoignage qu'il pou-

vait se rendre d'avoir logé magnifiquement sa vanité le consolaient de tout. Il ne jouit pas longtemps de son imparfait bonheur; dès qu'il eut passé la cinquantaine, il mourut, laissant sa veuve dans un grand embarras.

Cette petite femme ronde, qui cachait sous un aimable embonpoint des arêtes vives et des angles aigus, et dont on disait que jamais une personne si grasse n'avait été si sèche, avait de la décision, de la tête. Sans perdre son temps à gémir sur les difficultés de sa situation et sur l'imprévoyance du défunt, elle se retira dans un modeste appartement de l'avenue des Iles-d'Or, qu'elle eut à bon compte, et s'occupa de louer les deux étages de sa villa, que les visiteurs trouvaient charmante, mais à laquelle ils reprochaient de n'être pas d'un accès aisé. On y grimpait par de petites rues étroites et rapides, pavées en cailloutis, vrais casse-cou fort pittoresques, mais impraticables aux voitures et qui rappellent certaines ruelles des vieilles cités italiennes. Plantée au sommet d'une montagne, la villa des Roses avait peu d'attraits pour les personnes de poitrine faible; on se plaignait aussi que l'ameublement en fût défraîchi, fané, et eût besoin d'être renouvelé; mais le moyen? Toutefois Mme Verlaque se remua tant qu'elle trouva deux ans de suite des locataires; plus tard elle dut les attirer en baissant son prix, et il y eut un hiver où l'un des étages demeura vacant. Cette année-là, il y eut grande disette dans le petit appartement de l'avenue des Iles-d'Or. En vraie Provençale qu'elle était, elle tenait moins au nécessaire qu'au superflu; elle prenait aisément son parti de se mettre au régime, de vivre de rogatons, d'œufs, d'oignons et d'olives; elle pensait faire un plus grand sacrifice en retranchant quelque chose à sa toilette. Elle aurait voulu se défaire de cette villa peu rémunératrice, que son mari avait achetée plus de cent mille francs; elle se serait résignée à la donner à perte; mais on avait bâti récemment à Hyères tant de maisons plus commodément situées qu'aucun acquéreur ne se présenta. Elle ne perdit pas courage; elle ne quittait jamais la partie, elle était tenace dans ses desseins.

Avec le souci de vendre sa maison, il lui en était venu un autre : elle grillait d'envie de marier sa fille; entreprise facile en apparence, Ameline était si merveilleusement jolie! Comme l'indique le nom des montagnes qui bordent cette partie du littoral, les Maures ont longtemps occupé le pays, et on pourrait croire qu'ils ont laissé un peu de leur sang dans les veines des habitans. Mlle Ameline Verlaque pouvait se comparer hardiment à la plus belle Mauresque de Tunis. Elle joignait à une taille un peu courte, mais bien prise, à des traits aussi fins que réguliers,

un teint ambré, des yeux semblables à des diamans noirs, un regard dont l'infinie douceur faisait penser à ces fruits qui fondent dans la bouche, d'abondans cheveux d'une teinte si foncée que, comme une aile de corbeau, ils avaient des reflets bleuâtres au soleil : c'est ce qu'un peintre appelait des cheveux bleus, et il prétendait n'en avoir trouvé qu'à Hyères. Sa mère s'était flattée que quelque hivernant, comte ou marquis, rencontrant dans la rue cette merveille faite pour inspirer des coups de tête, n'hésiterait pas à lui offrir son cœur et sa foi; mais les hivernans ne viennent pas à Hyères pour s'y marier. Quant aux Hyérois qui auraient pu demander sa main, c'était précisément la perfection de sa beauté qui les tenait à distance. On est toujours porté à croire qu'une très belle fille s'attribue le droit d'être fort exigeante, qu'une pierre de si grand prix et de première eau veut être enchâssée dans un chaton digne d'elle, et on pense aussi aux voleurs dont il faudra la garder.

Dans le cas présent on se trompait. Cette petite fille n'avait pas des goûts luxueux, elle ne se faisait pas, comme Mlle Huguette Lejail, une idée compliquée du bonheur, et des plaisirs peu coûteux suffisaient à l'amuser. Elle aimait à avoir des robes bien faites, mais elle ne regardait guère à l'étoffe, et tenait peu aux colifichets. A quoi bon? Qu'elle posât une fleur de grenadier ou de jasmin dans ses cheveux bleus, elle était sûre de faire autant d'effet qu'une impératrice coiffée de son diadème. Au surplus, elle n'était point coquette, et l'éternel sourire qui se jouait sur ses lèvres annonçait une âme simple, innocente, qui n'avait aucune intention criminelle sur son prochain.

C'était vraiment une angélique créature, contente à peu de frais et n'entendant malice à rien. Elle se souvenait bien de temps à autre, avec un peu de mélancolie, que jadis ses parens avaient vécu dans l'abondance, qu'avant de perdre sa clientèle son père, qui l'adorait, l'avait comblée de ses gâteries, qu'on l'avait envoyée à douze ans dans un pensionnat très huppé de Marseille, où elle avait coulé des jours paisibles et d'où elle avait rapporté, avec des clartés confuses de beaucoup de choses, un maintien modeste, de la retenue dans les manières, et un remarquable talent pour le piano et le solfège. Les années maigres étaient venues, elle leur faisait bon visage. Elle allait selon le vent; hors la musique, elle ne prenait rien à cœur et prenait tout en gré. Elle souriait aux petits soucis de la vie comme aux passans; elle souriait aux collations très frugales que lui offrait sa mère et aux tentures fripées d'un appartement qui ressemblait peu à la villa des Roses; elle souriait à sa pauvreté, elle aurait souri au malheur

et peut-être à la mort elle-même; elle souriait à tous et à tout.

Il est des qualités qui tiennent à des défauts. Cette délicieuse douceur qui était en elle, et que révélait le fondant de son regard, venait d'une âme qui, facile et sans résistance, se prêtait à sa destinée comme le duvet échappé de la plume d'une colombe vole, flotte et tourne à tout vent. Elle ne voulait de mal à personne, elle désirait vivre en paix avec tout le monde; mais il était permis de croire que, incapable de haïr, elle l'était également d'aimer. Il n'y avait dans cette fille toujours contente aucun sentiment profond, tout se passait chez elle à fleur de peau. Les Méridionales sont, selon les cas, les plus passionnées des femmes ou les plus indifférentes : quand sous un heureux climat la vie est par elle-même un bonheur, pourquoi se mettre en peine d'en chercher un autre? L'indifférence a ses dangers. Si quelque hivernant ou quelque Hyérois s'était décidé à épouser M[lle] Verlaque, ce n'est pas contre ses entraînemens qu'il aurait dû la garder, mais contre sa faiblesse, contre la facilité de son humeur, contre les mauvais conseils, contre l'empire qu'on prenait aisément sur un cœur qui n'agissait jamais que par suggestion. Cette cire molle recevait toutes les empreintes, et, de quoi qu'il s'agît, cette fille trop indolente et trop docile était toujours de l'avis du dernier qui lui avait parlé. Sa mère s'arrangeait pour parler toujours la dernière, pour la dérober à toute autre influence que la sienne. Elle lui dictait ses opinions, ses sentimens, la conseillait, la dirigeait, la façonnait à sa guise. Quoique Ameline ne fût pas coquette, si sa mère lui avait commandé de l'être, elle se serait appliquée à le devenir. Mais M[me] Verlaque, femme très calculée, avait décidé qu'une si belle créature n'avait pas besoin de recourir aux petits manèges, que, sans le vouloir et à leur insu, les ingénues s'entendent mieux que personne à amorcer les hommes, et c'était à dessein qu'elle la laissait à son innocence, à la simplicité de son cœur. Une mère et une fille artificieuses toutes les deux vivent rarement en parfaite intelligence; leurs calculs ne s'accordent pas, elles n'ont pas la même arithmétique. M[me] Verlaque et sa fille s'accordaient à merveille : l'une se chargeait de vouloir, l'autre était heureuse de consentir, et une seule âme mettait en mouvement ces deux corps.

Le plus ancien souvenir que Silvère eût gardé d'elle était de l'avoir remarquée le jour de sa première communion. Comme il traversait la place de la Rade, il l'avait aperçue s'acheminant vers l'église Saint-Louis, où elle avait reçu le matin le pain du ciel, et parée comme on se pare en Provence ce jour-là. Elle portait sur sa tête une couronne de roses; sa robe blanche était

ornée de dentelles, de guipures, et d'une petite poche satinée où elle serrait son mouchoir de batiste; elle tenait à la main un cierge habillé de mousseline, semé de paillettes et de faux diamans, auquel pendait un gros bouquet de fleurs d'oranger; ce cierge, qu'elle considérait avec respect, avait coûté vingt francs. Cette petite fille, que sa mère en robe couleur d'abricot semblait glorieuse de produire aux regards, avait frappé Silvère par sa beauté; il n'était pas le seul, on formait la haie sur son passage. Ce qui le frappa aussi, ce fut son air de sérénité recueillie. Il la compara à une petite sainte Catherine qui vient d'épouser l'Enfant Jésus; il aurait mieux fait de comparer son innocence à une page blanche où la vie n'avait encore rien écrit. Il n'y avait rien de religieux dans son recueillement; tout ce qu'on pouvait dire, c'est qu'en toute occurrence elle se comportait avec une irréprochable modestie. Si elle ne méditait pas sur le mystère adorable, la curiosité qu'elle excitait ne lui causait aucun chatouillement d'amour-propre. Étrangère à toute émotion soit spirituelle, soit profane, son visage exprimait une satisfaction tranquille et un plaisir secret d'exister. Elle ne savait pas encore à quoi ce vaste monde qui s'offrait à ses yeux pouvait lui servir, mais elle le trouvait à son goût.

Deux ans plus tard, Silvère la revit dans l'avenue des Palmiers, qui est le cours d'Hyères. Chaque dimanche après midi, et un autre jour encore dans la semaine, on s'y rassemble en grand appareil. Toutes les jolies filles sont là; se tenant par le bras, elles se promènent gravement et lentement. Elles passent et repassent, et leurs yeux trottent. Elles viennent voir, elles viennent se montrer, et, tout en se montrant, tout en se pavanant, elles s'observent, elles s'épient, elles s'épiloguent les unes les autres. On a fait sa plus belle toilette; les plus fortunées étrennent leurs robes neuves; aussi industrieuses que coquettes, les plus pauvres ont rafraîchi, renouvelé par un ruban, par une dentelle, un corsage qui a été souvent vu, mais qu'on revoit volontiers. Les bourgeoises se promènent aussi, mais elles sont moins parées: c'est leur façon de se distinguer. Pendant ce défilé, on entend dans le jardin d'un café du voisinage les flonflons d'un bal de jour, le vague murmure de violons discords et le cri rauque d'une clarinette enrouée, et on passe, on repasse, en déguisant de son mieux la mélancolie des comparaisons chagrines, les prétentions et les inquiétudes d'une vanité toujours éveillée, sous cet air de nonchalance qui est la grâce des Méridionales.

Cette procession n'est point déplaisante à voir; les hivernans les plus cacochymes ne s'en refusent pas le spectacle, et ils se

sentent rajeunir. La vue n'en coûte rien, et c'est quelquefois plus attrayant qu'une loge à l'Opéra. Silvère ne s'y montrait jamais; mais, un jour que par hasard il passait par là, marchant vite selon son usage, et un peu impatienté d'avoir à se frayer son chemin à travers tant de jupes de toutes couleurs, il avisa de loin la petite fille qu'il avait vue en costume de première communiante. Il la retrouvait grandie et formée. Mise sans recherche, avec un goût parfait, réglant son pas sur celui de sa mère, elle avait gardé son air d'innocence, mais elle avait appris à sourire, et ce sourire pacifique et doux lui remua le cœur. Dès lors il passa quelquefois par l'avenue des Palmiers, le dimanche après-midi, et quand il n'y trouvait pas ce qu'il était venu chercher, il s'asseyait sur un banc et attendait. Il est parlé dans l'histoire d'Yseult et de Tristan d'un chien miraculeux dont il suffisait d'entendre tinter le grelot pour oublier tous les maux de la vie : pendant qu'il regardait passer et repasser Mlle Ameline Verlaque, Silvère ne se souvenait plus de rien, pas même de M. Ravinot. A peine avait-elle disparu, se retrouvant tel qu'il s'était laissé, il regrettait de ne pas s'être perdu plus longtemps dans ces oublis voluptueux qui sont le vrai bonheur. Quelques heures durant, une image, une ombre charmante accompagnait ses pensées, et en parcourant du regard ses plates-bandes, il voyait se mêler à ses fleurs des visions de grands yeux noirs et de cheveux où se reflétait le bleu du ciel.

Il s'en tenait là, il n'avait garde d'aller plus loin. Il se contentait d'admirer et de rêver, ne formait aucun projet sérieux, ne songeait point à posséder : dans ce cas, pour posséder, il fallait épouser, et il s'était dit cent fois que la vie, telle qu'il la comprenait, est un combat; qu'on ne se bat bien qu'à la condition d'être libre de soucis et de tout engagement; que c'est assez d'avoir à répondre de soi. Il n'avait pas même cherché l'occasion de parler à cette beauté surnaturelle qui le tenait sous le charme. Ce fut Mme de Rins qui, sans penser à mal, la lui fournit. Elle possédait la vieille maison où Mme Verlaque occupait sur les derrières un appartement sombre qui avait besoin de réparations. On les lui demandait avec insistance, et, comme tous les propriétaires, elle faisait la sourde oreille. Mais Mme Verlaque n'était pas une femme facile à éconduire. Vaincue par son obstination, la comtesse pria un jour Silvère d'aller s'assurer si ces dames avaient vraiment sujet de se plaindre.

Mme Verlaque lui fit un accueil très froid : on le lui avait dépeint comme un homme peu liant, qui mettait beaucoup de raideur dans les affaires. Après avoir renouvelé ses doléances, elle

le promena dans ce qu'elle appelait son taudis. Elle finit par le conduire à travers un corridor noir dans une chambre où quelqu'un chantait une romance, et quand elle eut ouvert la porte, il se trouva face à face avec Ameline, qui quitta en hâte son piano pour lui souhaiter le bonjour. A l'admiration qu'elle lui avait toujours inspirée se joignit une profonde pitié. En voyant cette belle créature dans une pièce sombre, exposée au nord, où ne pénétrait jamais un rayon de soleil, dont le plafond s'écaillait, dont les papiers étaient flétris et par endroits tombaient en loques, où les dessus de portes et les portes elles-mêmes fort crasseuses auraient dû depuis longtemps être repeints, il éprouva la compassion qu'il eût ressentie pour une fleur délicate et rare, condamnée à s'étioler dans l'obscurité d'une cave malsaine. De fait il était naturel de penser à une fleur en voyant Ameline. Elle en avait l'éclat et la grâce, elle en avait le silence ; le plus souvent ses sourires étaient des romances sans paroles.

Mme Verlaque était fine : elle devina l'émotion du jeune homme, elle lui en sut gré, et ses glaces fondirent. Il lui parut clair que cet administrateur rigide allait devenir son avocat, et comme son imagination était prompte, elle fut sur le point de se figurer qu'un jour peut-être il lui tiendrait de plus près encore. Elle se confirma dans sa conjecture en constatant qu'il s'appliquait à prolonger l'entretien, qu'il discourait, se répétait, et que, quoiqu'il se donnât l'air de lui adresser la parole, ce n'était pas elle, mais Ameline qu'il regardait.

Sur le rapport éloquent qu'il fit à la comtesse, elle se résolut à accorder les réparations demandées. Il voulut s'assurer qu'on les faisait bien, ce qui lui procura l'occasion de retourner deux fois dans cet appartement obscur où il éprouvait des sensations qu'il n'avait pas connues jusqu'alors. Ses visites étaient longues ; Mme Verlaque, de plus en plus accorte, le faisait parler et lui renvoyait la balle. Elle savait, point essentiel, qu'il avait un oncle prodigieusement riche, qui était de retour en Europe. Elle tâcha de lui faire dire sur quel pied il était avec lui, à quoi il répondit qu'il ne l'avait jamais vu et que, selon toute apparence, il ne le verrait jamais. Cette réponse la surprit vivement sans l'inquiéter ; elle se disait que, si l'événement qu'elle prévoyait venait à s'accomplir, c'était elle qui se chargerait d'amadouer, d'enjôler le nabab, et qu'elle se ferait payer très cher la commission. Elle n'appartenait pas, comme Mme Lejail, à la race des mères désintéressées ; ce qu'elle cherchait dans le bonheur de sa fille c'était le sien. Mais, en vérité, elle allait fort vite en affaires. Si Silvère regardait souvent Ameline, il ne causait jamais avec elle, se

tenait sur la réserve, en homme qui n'ignore pas que quelquefois un mot imprudent nous engage, et qu'il n'est pas toujours facile de se dégager.

Cependant, lorsque l'appartement fut en état et qu'il prit congé, il ne put s'empêcher de dire à Mme Verlaque, qui lui témoignait sa reconnaissance :

— Je suis presque tenté, madame, de regretter que vous soyez contente, car désormais je n'aurai plus de raisons pour revenir ici.

— Mais il me semble, répliqua-t-elle, que vous avez aujourd'hui des droits à notre amitié, et qu'on n'a pas besoin de prétextes pour aller voir ses amis.

Il réfléchit et ne profita pas de la permission. Quand il rencontrait ces dames, il les saluait gracieusement et passait son chemin sans les accoster. Mme Verlaque en conclut que ce garçon bizarre battait volontiers les buissons, mais ne prenait pas les oiseaux, de peur que les oiseaux ne le prissent; que s'il admirait sa fille, il n'était amoureux que de sa liberté. Il était allé aux renseignemens; ce qu'il avait appris, joint à ce qu'il avait vu, le rendait perplexe. Quelqu'un lui avait dit : « C'est une eau dormante, » — et il savait qu'il faut se défier des eaux qui dorment. Mais ce n'était pas là ce qui l'inquiétait le plus : il se demandait si en bonne foi elle n'était pas trop jolie pour lui. Il aurait voulu la loger dans un palais, l'entourer de tous les soins qu'une reine a le droit d'exiger. Assurément elle était facile à satisfaire, elle avait des goûts simples; elle florissait glorieusement dans une chambre où le soleil n'entrait jamais, et chaises boiteuses, fauteuils dépenaillés, rien n'attristait ses yeux. Il ne doutait pas qu'elle ne s'accommodât du bonheur médiocre, exigu qu'il pouvait lui offrir; mais il sentait qu'il souffrirait de n'avoir rien de mieux à lui donner. Il se demandait ensuite si son amour était vraiment de l'amour. Dans ses études, dans ses recherches, il était le plus exact des observateurs; dans la conduite de la vie, il raisonnait sur des principes *a priori* et un peu arbitraires qu'il s'était faits à lui-même et dont il ne démordait pas. Il avait décidé que comme les plantes, les grandes passions ont toujours de petits commencemens; que le véritable amour n'est à l'origine qu'une amitié paisible, faite d'estime et de confiance, née de la sympathie naturelle de deux âmes; qu'un jour cette amitié s'échauffe, prend feu, allume les sens, et qu'en voilà pour la vie.

— Je la trouve adorable, se disait-il, et je la plains, parce qu'elle a un sort indigne de sa beauté. En l'épousant, je ferais un acte de déraison. J'ignore absolument ce qu'elle est. N'y songeons plus !

En effet il n'y songeait plus et il n'eût jamais franchi le pas s'il n'était allé à la Figuière. On y va, on en revient, et au retour on n'est plus le même homme.

— Je suis absurde, pensait-il pourtant, et il faut qu'on m'ait ensorcelé. Là-bas, sur cette plage maudite où j'ai fait des rêves extravagans, je m'étais juré de demander sa main. C'était presque raisonnable : j'avais alors de grandes prospérités à lui offrir; elles se sont évanouies comme un mirage, et mon mirifique bonheur n'a été qu'un déjeuner de soleil. Me voilà à jamais brouillé avec le grand enchanteur. Pour Dieu, n'épousons pas : ce serait une folie.

Il la revit chez le libraire, et sa folie lui parut souverainement sage. Il se dit qu'il n'y a que les imbéciles qui se contentent de voir, qu'il entendait posséder à tout prix, qu'il avait une revanche à prendre sur sa destinée, qu'il la prendrait si Mlle Ameline Verlaque devenait sa femme.

XII

Il se trouva que le lendemain matin il dut aller à Toulon pour affaires, et que le même jour, à la même heure, par le même train, Mme Verlaque s'y rendit avec sa fille pour assister au mariage d'une de ses nièces. On fit route ensemble. Ameline avait fait une toilette de circonstance, qui lui allait à merveille ; après un examen minutieux et de profonds calculs de tête, Silvère conclut qu'elle n'avait pas dû lui revenir très cher, qu'il n'est que de savoir s'y prendre, qu'on peut, sans se ruiner, encadrer supérieurement une peinture de maître. Cette réflexion lui parut consolante. Du départ jusqu'à l'arrivée, ils ne furent pas seuls, et la conversation ne roula que sur des sujets indifférens. Par intervalles, Silvère se recueillait ou, le nez à la portière, semblait étudier le paysage, contempler une riche vallée que bordent des montagnes accidentées, et dont les prairies, les jardins maraîchers, les fraisières, les vignes, les vergers sont rayés de place en place par de longues rangées de cyprès ou de thuyas, qui servent d'écrans contre le mistral. Silvère regardait ces thuyas comme s'il ne les avait jamais vus, mais je doute que dans ce moment il les vît.

Son parti était pris, et ni la mère ni la fille ne pouvaient s'en douter. Si le hasard les avait fait se rencontrer à l'aller, ce ne fut pas le hasard qui les réunit au retour. Avant de quitter Mme Verlaque, Silvère s'informa du train qu'elle comptait prendre, et quand elle arriva à la gare, elle l'aperçut qui faisait les cent pas. Cette fois

personne ne monta dans leur compartiment, et on put causer à l'aise. Des femmes qui viennent d'assister à un mariage ont de la peine à parler d'autre chose. Mme Verlaque s'étendit sur la cérémonie, sur le déjeuner qui avait suivi, et, mêlant des lardons à ses récits, elle dauba le nouveau couple, accusa sa nièce d'avoir fait quelques gaucheries.

— Ne me croyez pas méchante, ajouta-t-elle. Les mariées n'ont pas le droit de se plaindre de ce qu'on les épluche : c'est le sort commun, aucune n'y échappe.

— Oh! bien, madame, répliqua-t-il vivement, il y aura un jour une mariée que personne, je vous jure, ne s'avisera d'éplucher.

Il y a des lieux dont le souvenir ne s'efface jamais. On venait de dépasser la station de la Garde, village situé au pied d'un rocher que couronnent les ruines d'un château fort. A l'arrière-plan on voyait se dresser le Coudon, montagne de dimension médiocre, mais que sa situation, son grand air, la hardiesse de ses escarpemens font paraître haute. A sa droite s'ouvrait la vallée du Gapeau. Malgré le bruit que faisait le train, il semblait à Silvère Sauvagin qu'il régnait dans ce pays un silence extraordinaire, que tout le monde se taisait pour mieux entendre ce qu'il allait dire. Comme un homme qui prend du champ avant de sauter un fossé, il s'interrogea un instant. Puis, ôtant son chapeau et se penchant vers Mme Verlaque, il lui dit d'une voix étranglée par l'émotion :

— Madame, consentiriez-vous à me la donner?

Elle devint toute rouge d'étonnement et de plaisir. Elle avait appris peu auparavant qu'il avait passé quinze jours chez le nabab, et, n'en sachant pas davantage, cet événement l'avait fait rêver.

— Enfin! se dit-elle.

Puis, le regardant en face :

— Monsieur, qu'avez-vous dit?

— J'aime les bonheurs insolens, et j'ai l'audace de croire que je ne suis pas indigne d'obtenir la main de Mlle Ameline Verlaque.

— Quoi! sans préparation, sans préambule, vous m'annoncez de but en blanc cette belle nouvelle?

— Ne m'avez-vous pas fait l'honneur de m'assurer que vous me considériez désormais comme un ami?

— Bon Dieu! ami ou non, a-t-on jamais demandé à une mère la main de sa fille dans un wagon de chemin de fer? Votre procédé est si étrange, si insolite!... Vous l'aimez sérieusement?

— Il y a des choses que je ne sais pas dire; ce que je puis affirmer, c'est qu'avant de l'avoir vue, je m'étais solennellement promis de ne jamais me marier. Je m'en dédis, et soyez certaine que je reviens de loin. Ah! je vous en supplie...

— Laissez-nous le temps de respirer. On ne prend pas les gens à la gorge.

— Madame, on m'a quelquefois loué et quelquefois blâmé de vouloir bien ce que je veux.

— Soit! puisque vous êtes si pressant, nous allons consulter la personne intéressée : sa décision sera la mienne. Ameline, tu as entendu? Que réponds-tu?

Si Ameline était émue, son visage n'en disait rien; elle regarda un instant celui de sa mère, en le priant de lui dicter sa réponse. Puis d'une voix très douce :

— Ah! monsieur, je suis si étonnée...

— Ma fille, interrompit Mme Verlaque, M. Sauvagin est un de ces hommes pressés qui n'aiment pas à perdre leur temps et font tout en courant la poste : mets-toi à son pas... Dis-tu oui ou non?

Elle interrogea de nouveau les yeux où elle avait coutume de chercher sa volonté.

— Il me semble, dit-elle en baissant la tête, et je crois vraiment... Mais oui, il me semble que je ne crois pas avoir aucune raison pour ne pas dire oui.

Il n'en demandait pas davantage, et il lui prit la main droite, qu'il porta à ses lèvres.

— Décidément, reprit Mme Verlaque, les choses se font aujourd'hui avec une rapidité qui me confond. Pouvais-je me douter ce matin que je ramènerais un gendre de Toulon?... Mais, ajouta-t-elle d'un ton résolu, je fais mes conditions : ce mariage n'aura pas lieu avant dix mois d'ici.

Il se récria, protesta, s'insurgea.

— Dix mois ne sont pas un siècle, répliqua-t-elle; et c'est un point sur lequel je ne ferai aucune concession. Mon mari tenait beaucoup à ne pas marier sa fille trop jeune, et à son lit de mort il m'a fait jurer d'attendre qu'elle eût seize ans. Elle les aura dans dix mois : j'ai promis, je tiendrai bon.

Il ne me paraît pas impossible que les considérations médicales et la promesse faite à un mourant ne fussent qu'un prétexte, une défaite. Mme Verlaque était aussi prompte qu'experte à en trouver; elle avait toujours des échappatoires toutes prêtes, et disait rarement ses vraies raisons. Ce qu'elle appréciait dans Silvère Sauvagin, ce n'était pas l'homme, c'était le neveu, et encore

le neveu l'intéressait-il beaucoup moins que l'oncle, avec qui elle se promettait de lier intime connaissance. Elle avait en ce moment la tête pleine de M. Christophe Trayaz et de ses projets sur lui. Elle estimait que ce vieillard serait le dernier des ladres et elle-même la plus maladroite des femmes si elle ne l'amenait à doter magnifiquement sa fille. Elle ne se fiait qu'à elle du soin de traiter cette affaire, et, si habile qu'on soit, les négociations demandent du temps. Elle avait une autre raison d'égale importance pour exiger un délai. Silvère lui avait confessé qu'il voulait bien ce qu'il voulait : elle s'en doutait; elle le tenait depuis longtemps pour un esprit raide et très entier. C'était une éducation à faire; était-ce trop de dix mois pour dresser ce jeune homme et l'amener à son point? Elle attendait beaucoup de son futur gendre : étant de ces mères qui entendent garder leur fille en la donnant, elle avait logé dans le plus profond de sa tête que dès le lendemain du mariage elle s'installerait chez lui; que choses, bêtes et gens, elle conduirait, gouvernerait toute la maison. Il fallait le préparer de loin à sa servitude volontaire, lui assouplir l'humeur et l'épine dorsale. Dix mois durant, disposant à son gré de sa fille, elle aurait cet amoureux à sa discrétion. Elle se proposait de le rétribuer selon ses œuvres, de mesurer les faveurs aux soumissions, de lui doser avec une rigoureuse exactitude les peines et les récompenses, de lui rendre plus ou moins facile, selon les cas, l'accès de sa divinité, qui aurait l'ordre de le chagriner quelquefois par ses froideurs. N'est-ce pas en faisant son temps de purgatoire qu'un pécheur mérite l'entrée du ciel? et quand le chevreuil est trop résistant, n'est-il pas d'une bonne cuisinière de le mortifier, de le mariner, de l'attendrir dans le vinaigre?

Silvère ne tarda pas à reconnaître l'inutilité de ses résistances; il n'eut pas de peine à se consoler. Attachant sur Ameline des yeux de propriétaire, il prenait par avance possession de la terre promise.

Se fit-il illusion? Il lui sembla que les diamans noirs n'avaient jamais jeté de feux si doux; qu'elle souriait comme elle n'avait jamais souri; que ce sourire, qui ne ressemblait à rien, était une fleur toute nouvelle qu'il avait fait éclore et dont il avait le droit d'être fier. Quand on arriva et qu'il fallut se quitter, il était dans le ravissement de sa récente acquisition.

— Eh! oui, pensa-t-il en regagnant la ville à pied, si elle ne m'aime pas comme je l'aime, elle m'aime sûrement autant qu'elle est capable d'aimer.

Ce qui l'ennuyait était d'avoir à raconter son aventure à

Mme de Rins. Il savait qu'il y a des choses difficiles à expliquer; il savait aussi que de tous les événemens de ce monde que la comtesse ne comprenait pas, les coups de tête étaient ceux qu'elle comprenait le moins. Mais il n'était pas dans sa nature de différer les démarches désagréables; il décida que la soirée ne se passerait point sans qu'il eût fait sa confession.

Vers dix heures, comme la comtesse, qui se couchait tôt, prenait congé de lui, il la pria de se rasseoir.

— Accordez-moi un instant d'audience, lui dit-il, j'ai un secret à vous confier.

Il avait l'air et le ton si graves qu'elle s'émut. Elle prévoyait facilement les malheurs : s'était-il rapatrié avec son oncle?

— Il m'est venu une idée bizarre, reprit-il: j'ai presque envie de me marier.

— Vous êtes amoureux? demanda-t-elle, et il lui monta au visage une rougeur de petite fille... Et de qui?

— De Mlle Ameline Verlaque.

Quoique le malheur qu'il lui annonçait fût moins funeste que celui qu'elle avait prévu, elle ressentit un vif déplaisir, dans lequel il entrait peut-être une ombre, un soupçon de jalousie. On l'aurait fort étonnée en le lui disant; il y a dans notre âme des profondeurs troubles bien difficiles à pénétrer. Ce qui prouve combien elle était émue, c'est qu'elle fit une chose singulière : comme si la pensée qu'elle roulait dans sa tête lui avait paru si lourde que tout surpoids lui fût insupportable, elle enleva brusquement la résille de dentelle dont elle enveloppait ses cheveux et qui ne la quittait jamais. Elle la posa sur ses genoux, et, la chiffonnant entre ses doigts :

— Vous aimez Mlle Verlaque! vous, monsieur Sauvagin! vous?

Puis, d'un ton plus calme : — Il est donc écrit que tout misanthrope finit par trouver sa Célimène.

— Ah! permettez, madame, elle n'est point coquette.

— Ou si elle l'est, c'est sans le savoir... Pensez-vous qu'Alceste se fût mieux trouvé d'aimer Agnès?

Il fit un haut-le-corps.

— Oh! bien, dit-elle, si vous vous fâchez, à quoi bon m'interroger? J'ai cru que vous me demandiez sérieusement mon avis.

— Parlez, madame, parlez : je ne me fâcherai pas.

— Les amoureux veulent mal de mort à quiconque se permet de toucher à leurs idoles. Vous vous brouillerez avec moi.

— Allez toujours, nous ne nous brouillerons point.

— Monsieur Sauvagin, foi de vieille femme, mon avis très

sincère est que vous feriez une folie en épousant Mlle Verlaque.

— Je vous en prie, dites-moi vos raisons.

— La première est que je n'approuve les mariages d'amour que lorsqu'ils sont en même temps des mariages de convenance, et Mlle Verlaque vous convient aussi peu que vous lui convenez vous-même. Un homme qui a le courage d'épouser une jeune fille dont la beauté fait sensation et oblige les passans à se retourner assume une lourde charge. Selon mon humble opinion, Mlle Verlaque est trop belle pour vous.

— C'est une objection que je me suis faite à moi-même; je reconnais qu'elle était née pour épouser un millionnaire et que je ne le serai jamais : c'est une vocation qui me manque. Veuillez pourtant remarquer qu'elle a des goûts fort modestes, qu'elle est pauvre et contente.

— Je le veux bien, mais il y a autre chose. Un de nos vicaires, qui n'est pas le confesseur de ces dames et n'est point tenu d'être discret, m'a parlé d'elles plus d'une fois. Quand, au risque de vous faire sauter sur votre chaise, je comparais cette jeune personne à Agnès, je n'ai pas voulu dire qu'elle fût sotte, le ciel m'en préserve! Mais je me défie un peu des innocentes : leur candeur leur tourne quelquefois à piège, et, leurs intentions étant toujours irréprochables, quoi qu'elles fassent, elles ne se reprochent rien. Les péchés d'ignorance ont ceci de grave qu'on ne s'en repent jamais. Oui, croyez-moi, les Agnès, qui ne distinguent pas nettement le bien du mal, sont de garde difficile. Il vous faudrait surveiller beaucoup cette ingénue et l'élever, et pour élever une femme, il faut beaucoup de patience, et je vous soupçonne de n'en avoir qu'avec les fleurs.

— Soit, madame. Je tâcherai de me persuader que cette ingénue est une plante, et je la préserverai du sirocco, du hâle et des insectes.

— Et la mère! Que ferez-vous de la mère?

— Ah! permettez, c'est une femme très honorable.

— Assurément, mais on la dit intéressée et si habile qu'elle arrive toujours à ses fins. Vous en êtes la preuve. Remarquez que dans l'affaire des réparations elle a obtenu de vous tout ce qu'elle voulait. Elle ne se laisserait pas oublier, il faudrait l'épouser, elle aussi... Soyez prudent, monsieur, ne vous embarquez pas dans cette aventure. C'est ma faute, je n'aurais pas dû vous envoyer chez ces dames. Vous avez dansé, et j'ai payé les violons, car je comprends tout à cette heure. C'est un devis d'amoureux que vous m'avez fait, et ce bel arrangement m'a coûté les yeux de la tête.

Elle s'aperçut qu'il avait la contenance embarrassée.

— Gageons, s'écria-t-elle, que les accords sont déjà signés... Oh! ces demandeurs de conseils! ils sonnent les cloches quand la messe est dite.

Il dut avouer qu'elle disait vrai ou presque vrai. Pendant qu'il lui racontait sa promenade à Toulon et les effets qu'elle avait eus, Mme de Rins, ne soupçonnant pas qu'on pût être savant et poète, se demanda comment il arrivait qu'un jeune homme si intelligent, si sagace, si profond en botanique, n'eût pas le sens commun dans sa façon de gouverner sa vie. Elle avait à résoudre une autre question plus importante pour elle. Qu'allait-elle faire? Ce projet de mariage la contrariait infiniment. Elle avait toujours regardé Silvère comme sa propriété, sa chose, et on la condamnait à entrer en partage avec Mlle Verlaque. Mais s'il est dur de partager son bien, il est plus dur encore de le perdre. « Si je me bute, pensait-elle, je le connais, il est homme à en user avec moi comme avec M. Trayaz et à me mettre le marché à la main. Ce cheval très ombrageux ruera dans ses traits, les rompra, et courez après! Résignons-nous, entre deux maux choisissons le moindre. »

Après qu'elle eut suffisamment froissé entre ses doigts les dentelles de sa résille, étouffant un gros soupir, elle prit son parti, fit volte-face. Elle pria Silvère d'oublier ce qu'elle avait dit, déclara qu'après tout elle connaissait trop peu Ameline pour avoir le droit de la juger, qu'il n'appartient qu'à Dieu de sonder les cœurs.

— Quant à la mère, poursuivit-elle, le meilleur moyen de l'éconduire sera de lui signifier, le moment venu, que vous vous trouvez bien dans votre pavillon, que vous n'entendez pas le quitter, que je tiens à vous avoir sous la main, que c'est une des conditions de notre contrat, et que ce logement, très suffisant pour deux personnes, ne le serait pas pour trois. A la vérité, pour venir voir sa fille, elle n'aura qu'une rue à traverser; mais si fréquentes que soient ses visites, étant chez moi, elle ne pourra se croire chez elle... Laissez-moi faire, je vous aiderai à la tenir à distance, et du même coup, si vous le voulez bien, je vous aiderai à garder, à élever votre femme.

— Merci, madame, s'écria-t-il avec un accent de chaleureuse gratitude. Comme la vertu est quelquefois rémunérée ici-bas, vous aurez votre récompense : vous aimez la musique, et ma future femme chante comme un ange.

Cette considération la toucha peu : il lui parut que cette voix angélique ne la consolerait de rien. Une demi-heure plus tard,

tandis que sa femme de chambre l'assistait dans sa toilette de nuit, elle se disait :

— Ce qu'il y a de bon dans ce mariage, c'est qu'il a été remis à dix mois d'ici, et qu'en dix mois il peut se passer bien des choses.

Dans le même moment, Silvère se remémorait tous les incidens de cette journée, qui devait compter dans sa vie.

— A quoi tiennent pourtant les résolutions! pensait-il, et que nos actions ont parfois de bizarres conséquences! Si je n'étais pas allé malgré moi à la Figuière, si mon oncle ne m'avait pas offert des millions pour créer un jardin botanique, si M. Sucquier n'était pas un vilain oiseau ou si j'avais consenti à lui faire des excuses, je ne serais pas aujourd'hui le fiancé de Mlle Ameline Verlaque. Eh! oui, j'aurais passé ma vie à soupirer après elle et à ne pas l'épouser. Ma foi! ma folie me plaît, et ce qui est fait est fait : bien habile qui le défera!

Le lendemain, qui était un dimanche, dès trois heures de l'après-midi, il se rendit à l'avenue des Palmiers, certain de n'y pas attendre longtemps ce qu'il y venait chercher. Il arrivait si tôt qu'il n'y avait encore personne, à l'exception d'un jeune homme qui, s'ennuyant dans ce désert, indigné qu'on le laissât seul, s'était assis sur un banc et trompait sa mélancolie en se curant les ongles. Casimir Trayaz était depuis quelques jours en délicatesse avec Mlle Huguette Lejail, qui, faussant sa parole et le plus sacré des sermens, lui avait refusé d'aller se promener en mer avec lui. Moitié pour se distraire de ses chagrins, moitié pour se venger de cette fille sans foi, il était venu passer deux ou trois heures à Hyères, dans l'espérance d'y faire quelque agréable rencontre. Silvère le goûtait peu : il lui déplaisait par son imperturbable assurance, par ses façons cavalières, par le peu de respect qu'il portait aux vérités scientifiques et à tous les mystères de la création, par ses discours oiseux et les inutilités qui remplissaient sa vie, autant que par ses doigts chargés de bagues, ses cravates éblouissantes et le faste de ses breloques. Aussi bien, quoique Silvère ne le soupçonnât point d'avoir eu de noirs desseins à son égard, ce visage poupard, blanc et rose, lui rappelait sa mésaventure. En l'apercevant, il crut revoir la Figuière, respirer l'air d'un pays où il avait, pendant vingt-quatre heures consécutives, perdu le sens, et il y a des souvenirs humilians qu'on fuit comme la peste. Il tâcha de s'esquiver; mais Casimir, qui avait des yeux de faucon et des jambes de lévrier, fondit sur lui.

— C'est donc vous, mon cher cousin? lui dit-il. Mais, à pro-

pos, quel casse-cou vous me faites! Ne vous avais-je pas prévenu, averti que le Sucquier était un homme à ménager, une de ces orties auxquelles on ne se frotte pas impunément? Mes avis ne vous ont guère profité. Vous êtes donc sujet à faire des écarts? Comme vous le pensez bien, toute la Figuière a retenti du bruit de votre exploit, et votre disgrâce est l'entretien des veillées. Les uns vous plaignent, les autres vous admirent, comme on admire les héros, sans aucune envie de les imiter. Il est incontestable que vous avez mis dans cette affaire quelque raideur, qu'à votre place j'en aurais eu moins.

— Croyez que je vous rends justice, lui repartit Silvère. Vous êtes un sage, et je suis un fou. Que voulez-vous? chacun a son tempérament, et, au surplus, chacun a ses chagrins. Vous avez sûrement les vôtres.

— En vérité? s'écria Casimir en se tâtant le cœur.

— Soyez de bonne foi; convenez que si une jeune personne d'humeur changeante, après laquelle vous courrez longtemps, ne s'amusait pas quelquefois à vous chagriner, vous ne viendriez pas chercher ici des distractions.

— Ma parole! vous êtes un devin. Oui, je le confesse, cette satanée coquette est un peu chipie. Bah! nous en viendrons à bout. Quand elle s'avise de faire la mauvaise, je la prends par la jalousie, je me venge en me distrayant, comme vous le dites fort bien, et cela me réussit toujours. Hyères est un marché fort approvisionné en jolis visages, et c'est ici le champ de foire. Tenez plutôt, il y a quinze jours, j'ai vu passer sous ces palmiers une petite Mauresque belle à faire damner un goutteux. Cette vierge a produit sur mon cœur très sensible une si vive impression que je me suis informé de son nom, qui m'échappe en ce moment. Peut-être la reverrai-je tantôt, et je veux qu'avant ce soir nous ayons lié connaissance. Je suis homme à courir après une jupe qui me plaît comme un Marseillais après son chastre. Oui, mon cousin, vous voyez en moi le plus déterminé, le plus persévérant des chasseurs, et quand l'oiseau se pose, je l'ajuste si bien... Mais regardez là-bas, voilà le chastre, et son nom me revient : cette rare beauté s'appelle Mlle Verlaque.

Effectivement une mère et sa fille apparaissaient en cet instant au bout de l'avenue, et il se disposait à aller à leur rencontre quand il se sentit retenu par une main qui, s'appesantissant sur son épaule droite, la serrait comme dans un étau.

— Mon cher, lui dit l'homme dont la main était si lourde, je ne doute pas que vous ne soyez le plus déterminé des chasseurs, mais il y a des chasses réservées. J'ai mal profité de vos avis :

croyez-moi, profitez des miens. Je me suis fiancé hier à M[lle] Ameline Verlaque, et dans dix mois elle sera ma femme.

— Pas possible! s'écria Casimir. Mes complimens, mon cousin; je vous félicite de tout cœur. Ne me ferez-vous pas la grâce de me présenter à ma future cousine?

— Non, trois fois non! Qu'en dirait la charmante Huguette? Je n'entends point me rendre complice de vos infidélités. Serviteur! ne mêlons pas nos marchandises et gardons chacun ce qui nous appartient.

A ces mots, il s'éloigna, après lui avoir lancé un regard rude, qui le cloua sur place.

— Il faut reconnaître que ce vilain jaloux a de la poigne, se dit Casimir en frottant son omoplate endommagée. Comment diable! cette houri a-t-elle pu s'amouracher d'un brutal qui n'a ni fortune ni figure, et depuis quand les colombes épousent-elles les engoulevens? A son aise, qu'il l'épouse! Elle me paraît d'humeur douce : il faudra bien qu'un jour il nous la montre; et tôt ou tard... Les maris de sa sorte sont de fameux rabatteurs.

Trois heures après, il rentrait à la Figuière, et pendant le dîner il annonça d'un air d'importance qu'il apportait une grande nouvelle. Il se fit prier pour la dire, il la dit enfin :

— Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille : un jeune homme de vous bien connu et qui dîna souvent à cette table, un sauvage, un être impossible, que je croyais destiné à rester toujours garçon, Silvère Sauvagin, pour ne pas le nommer, se marie, et M[lle] Ameline Verlaque, qui lui a promis sa main, est l'une des plus jolies filles qu'on puisse rencontrer à cinquante lieues à la ronde.

— Blonde ou brune? demanda dédaigneusement Huguette.

— Brune, très brune. Je lui fus présenté, et je suis encore sous le charme.

— Tu as donc rencontré ce brise-raison? lui dit son oncle.

— Il se promenait avec elle dans l'avenue des Palmiers. Du plus loin qu'il m'aperçut, il m'appela de la voix et du geste; il tenait sans doute à me la faire admirer de plus près.

— Cela ne lui ressemble guère! fit M. Trayaz, qui ne donnait pas dans les godans.

— Est-elle vraiment aussi incomparable que vous le dites? reprit Huguette.

— Vous savez que je suis ennemi de toutes les exagérations : eh bien! je vous déclare que ses cheveux sont si abondans et si longs que, vînt-elle à manquer de robes, ils suffiraient à l'habiller. J'ajoute que ses yeux noirs sont grands comme cette as-

siette, et que son pied est si miraculeusement petit qu'il tiendrait dans la salière que voici.

— Vous avez raison de dire que vous n'exagérez jamais. Apprenez qu'on peut avoir de longs cheveux, de très grands yeux et de très petits pieds, et être laide à faire peur.

— Ma cousine, je vous jure sur mon honneur que, si vous n'existiez pas, elle serait la merveille du département du Var.

Elle haussa les épaules. « Voilà pourquoi il a été si réfractaire à mes avances, pensait-elle. Le ciel soit loué! S'il s'était laissé prendre, j'aurais sur les bras un prétendant qui par sa bêtise n'a été riche que durant une nuit et deux demi-journées. »

— A-t-elle de la fortune, cette merveille? demanda M. Trayaz, qui allait toujours au fait.

— Je me suis renseigné, mon oncle. Mme Verlaque possède, pour tout avoir, une maison de deux étages qu'elle loue quand elle le peut, et qu'elle voudrait bien vendre. Hors ses loyers, qui ne sont pas le Pérou, elle n'a pas la maille, et voilà ce qui m'étonne dans cette histoire. Je me figurais que Silvère était le moins prenable des hommes: lorsque la soif épouse la faim, il faut bien que l'amour s'en soit mêlé.

— Et quand doit se faire ce beau mariage? grommela M. Trayaz.

— Dans dix mois.

Il fit entendre un sourd grognement dont personne ne comprit le sens, et, après avoir suivi quelques instans une pensée qui lui était venue, se souvenant que ses affaires l'appelaient en Amérique et qu'il comptait s'embarquer dans trois jours, son œil droit, celui qu'il fermait à moitié et qui parlait plus que l'autre, parut dire :

— Qu'il l'épouse! Après tout, que m'importe?

XIII

Le surlendemain, tous les hôtes de la villa s'occupaient de faire leurs paquets. Ils avaient éprouvé de grands déboires, mais ils ne renonçaient point à leurs grandes espérances. Si les petits cadeaux n'entretiennent pas toujours l'amitié, ils l'aident du moins à patienter. M. Trayaz fit bien les choses, se montra gracieux pour tout le monde. Le dernier jour, personne ne trouva un million sous sa serviette; mais M. Lejail reçut en présent des livres rares et richement reliés qu'il avait découverts dans la bibliothèque; M. de la Farlède, une jument de selle, qu'il avait souvent montée et dont il faisait grand cas; Casimir, quelques bijoux américains de prix et une magnifique épingle de cravate qu'il avait secrè-

tement convoitée; Mme Limiès et ses deux filles, dix mille francs chacune, à titre d'indemnité pour les robes et les chapeaux endommagés par la pluie du Lavandou; Huguette en eut quatre mille pour s'acheter un piano; le gros Jules eut un poney, outre son âne.

— Pour le moment, lui dit son grand-oncle, ton yacht m'est nécessaire : je te promets de le ramener en bon état.

Dès qu'il eut donné à M. Sucquier ses dernières instructions, il s'embarqua. La mer, « ce désert où l'on ne vendange rien », comme dit le poète grec, n'a d'autres divertissemens à nous offrir que ses orages, et les heureuses traversées, celles qui n'ont pas d'histoire, sont à la longue fort monotones. Cependant, par esprit de contradiction sans doute, M. Trayaz s'imagina qu'il s'ennuyait moins sur son bord que dans sa villa. Il passait une partie de son temps à méditer sur certains placemens et viremens de fonds qu'il comptait faire; il en employait une autre à des examens de conscience, à philosopher sur lui-même, et, quoique ses réflexions fussent un peu moroses, le plaisir qu'il trouvait à les déduire mêlait quelque douceur à leur amertume. Il se disait mélancoliquement qu'il était atteint de la maladie d'esprit des gros capitalistes dont la situation sociale ne répond pas à leur fortune; que pour dépenser convenablement d'énormes revenus, il faut avoir une vie très étoffée, un grand *moi*, et qu'on n'a un grand *moi* qu'à la condition d'avoir comme un prince une nombreuse clientèle, de lourdes charges, des responsabilités très étendues; que si le supplice du pauvre est de nourrir des convoitises qu'il ne saurait satisfaire, le tourment du millionnaire oisif est de sentir que ses moyens dépassent de beaucoup ses besoins, qu'il possède des forces immenses qui ne trouveront jamais leur emploi, et de comparer tristement le peu qu'il est à tout ce qu'il pourrait être.

— Ceux qui regardent la disette d'argent comme le pire des maux, pensait-il, sont des insensés; il y a un mal plus insupportable : c'est la pénurie des désirs, et c'est le mien. Quand on a l'esprit cultivé, on trouve peut-être de quoi occuper ou amuser son repos; je ne sais rien et ne veux rien savoir : que d'autres se cassent la tête à découvrir le comment et le pourquoi des choses, je vis tranquille dans mon ignorance. Que n'ai-je des passions ruineuses! Il y a beau jour que j'en ai fini avec les femmes, et la plus dégourdie, la plus provocante des donzelles excite aussi peu mes sens qu'une dissertation métaphysique. Si j'avais la manie de la charité, je fonderais des hôpitaux, je prolongerais l'existence des phtisiques et des incurables, et je ferais avec bonheur le métier de dupe, que je n'ai jamais goûté. Si j'aimais les arts, j'aurais une galerie et j'achèterais ou croirais acheter des Raphaël. Les plus

beaux tableaux du monde ne m'ont jamais remué le cœur : ce sont des saints que je ne fête pas. Otez-moi mon bon sens, qui contribue à mon mal-être, ou donnez-moi l'amour du faste, mon sort sera peut-être tolérable. Je suis le propriétaire de fonds dont je n'ai pas l'usage, et ce n'est pas moi qui possède mon magot, c'est mon magot qui me possède. Le meilleur service que je pusse me rendre à moi-même serait d'en jeter les trois quarts au fond de la mer. Je n'aurai garde, on tient à ce qu'on a et on adore son supplice. Tout à l'heure encore je rêvais aux moyens d'accroître cette fortune qui me pèse et que je maudis; le soin que met à cultiver ses plantes certain maniaque dont j'ai juré d'oublier le nom, je le mets à cultiver mon malheur, à engraisser mes ennuis. Un philosophe a dit que nul ne peut posséder en paix et avec joie plus d'un million de dollars. C'est parler d'or, mais offrez-en vingt à ce sage, il les prendra, et peut-être se plaindra-t-il du peu. L'homme est vraiment un sot animal. Que me rapportent tous les tracas que je me suis donnés? Le jardinier avait raison : riche et pauvre, riche d'écus, pauvre de gloire et de plaisirs, c'est moi, et c'est mon sort; à quoi bon en appeler? la cour ne cassera pas la sentence. Je suis sorti nu du ventre de ma mère, et, quelques peines que j'aie prises pour me vêtir, je me sens nu comme un ver de terre sous ma houppelande dorée.

Telles étaient les pensées qu'il promenait dans sa tête. Le regard fixé sur le sillage de son yacht, durant de longs quarts d'heure, il demandait conseil aux vagues, qui ne lui répondaient point. Les malades sont toujours portés à croire qu'ils seront mieux où ils ne sont pas, qu'un changement d'air est une médecine infaillible, qu'on se débarrasse de ses maux comme on perd son chien, qu'il faut les emmener très loin, les dépayser. Quoique M. Trayaz, en faisant ses adieux à ses hôtes, leur eût dit : « Au revoir! » il était parti de la Figuière à moitié décidé à n'y pas revenir. Il était dégoûté de la Provence, excédé de sa famille, brouillé pour la vie avec le seul de ses neveux qu'il eût pris en gré et qui fût capable de lui servir à quelque chose. Qu'aurait dit Mme Lejail, qu'aurait pensé Mme de la Farlède, si elles avaient pu deviner qu'à mesure qu'il approchait du terme de son voyage, il s'affermissait dans la résolution de ne jamais revoir la figure grave et tourmentée de l'une, les yeux veloutés de l'autre, et que lorsqu'il débarqua à New-York, il était absolument déterminé à finir ses jours en Amérique?

Heureusement pour elles, le vent ne tarda pas à tourner. Pendant trois semaines, il se donna tout entier à ses occupations; la fièvre des affaires semblait l'avoir repris, il fit des excès, des débauches de travail; il les paya : de violentes palpitations de cœur

l'avertirent qu'il n'était plus l'homme d'autrefois. Il dut se soigner, garder la chambre. Il se rétablit, mais dès ses premières sorties, l'Amérique ne lui parut plus si plaisante. Il en conclut que ses souvenirs l'avaient trompé; elle était pourtant toujours la même, c'étaient ses yeux qui avaient changé. L'Amérique ne se charge point de rendre leur jeunesse aux infirmes ou d'amuser leur repos. Il avait beaucoup d'amis à New-York. La plupart étaient devenus très riches et continuaient à s'enrichir; quelques-uns étaient atteints d'anémie: ils méprisaient leur mal ou prenaient du fer. La vie était pour eux une entreprise; les hommes, des moyens ou des obstacles; le monde, un endroit où l'on se coudoie, se heurte et se bouscule. La tête pleine de projets, ils avaient pitié d'un Provençal qui n'en faisait plus. Il leur disait avec un peu d'aigreur : « Pourquoi tant vous remuer? Et après? que vous en reviendra-t-il? » Et le vieil invalide, leur montrant sa jambe de bois, les priait de venir au secours de son ennui. Mais un Américain s'entend peu à soigner cette maladie, qu'il ne connaît pas : le jour où il s'ennuierait, il serait bon à enterrer.

M. Trayaz apprit par expérience qu'on ne se sent jamais si solitaire qu'en revoyant d'anciens compagnons de fortune, dont on partageait les goûts et les idées, et avec lesquels on ne s'entend plus. Il essaya de se remettre à leur ton. Ils l'initièrent à leurs projets, à leurs aventureuses spéculations, et lui proposèrent d'y participer. Il avait toujours été très fort dans la science des probabilités, dans l'art de balancer les chances et de peser les hasards. Il sentit se réveiller en lui de vieilles ardeurs, qu'il croyait à jamais éteintes. Il se livra à de profonds calculs, qui lui causèrent des chaleurs de tête accompagnées de sueurs froides et suivies d'épuisemens, d'où il avait peine à revenir. Il se convainquit une fois pour toutes que sa carcasse ne lui obéissait plus, qu'il devait compter avec ses rébellions, qu'il était condamné aux galères du repos forcé et perpétuel. — « Souhaiter et craindre, se dit-il, ne sont plus des passions à mon usage. » — Et cet homme, désormais impuissant à désirer, et pour qui l'espérance n'était qu'une fatigue, se demanda si la vue des lieux où il avait été jeune n'aurait pas la vertu de ranimer son cœur mort.

Il partit pour les Montagnes Rocheuses, il revit la mine qui avait commencé sa fortune : elle était abandonnée, mais il en vit d'autres qu'on exploitait. Il trouva les lieux fort changés, et cette fois il ne se trompait pas. Des montagnes jadis noires de sapinières étaient maintenant toutes dénudées et pelées, et désormais leurs pluies, s'écoulant en torrens, emportaient les terres et les maisons. En revanche il trouvait des voies ferrées dans des endroits où de son temps il n'y avait que des chemins à fondrières.

Il visita des usines fort bien outillées, et il put constater que les méthodes d'extraction avaient fait de grands progrès. Mais il constata aussi qu'on mangeait toujours fort mal dans les hôtels, qu'on y vivait de lard rance, et que le dernier des paysans français se nourrit mieux. Il s'était gâté à la Figuière : frugal dans son jeune âge jusqu'à l'austérité, jusqu'à l'ascétisme, il était devenu gourmand. Il pensa plus d'une fois aux bouillabaisses du Lavandou et, par la même occasion, à la tente pleine de courans d'air où il avait fait dîner M. Lejail et procuré à sa famille une grande joie promptement convertie en grande tristesse.

— Je revois d'ici, se disait-il, leurs yeux de carpes pâmées et le gros Bourdigue prêt à recevoir dans sa bouche ouverte jusqu'aux oreilles un million, qui n'y est pas tombé. Gras ou maigres, ils sont tous aussi crédules qu'avides, et le jardinier est à demi fou.

Si mauvaise que fût la cuisine, il patienta. Il espérait toujours faire quelque rencontre qui le paierait de ses peines: il n'en fit point. Les hommes lui paraissaient moins changés que les lieux. De génération en génération les chercheurs d'or ou d'argent sont toujours les mêmes. Il crut reconnaître certaines faces patibulaires et aussi des visages hâves d'aventuriers presque honnêtes, qui pâtissaient dans l'espérance de jouir plus tard, et qui sans doute devaient mourir sans avoir joui. Il aperçut un jour un exploiteur de mine dont la tournure le frappa. Il lui parut qu'il y avait une grande analogie entre ce mineur trapu, à l'œil ardent, et ce qu'il avait été lui-même, dans le temps où il avait des épaules, des muscles et des désirs. En le regardant il vit se dresser devant lui le fantôme de sa jeunesse, et il revécut sa vie. Il se rappela l'ivresse de joie qu'il avait ressentie en découvrant sa mine, toutes les alternatives de félicités et de souffrances par lesquelles il avait passé en l'exploitant, quelles fièvres l'avaient consumé, quel poison mortel et délicieux lui avait rongé les entrailles; il est si doux de souffrir pour ce qu'on aime! Après s'être repu de ce souvenir, il en sentit la vanité, et il dit *in petto* à l'aventurier qui lui ressemblait : « Imbécile qui cours après le bonheur, ne sais-tu pas qu'il a les jambes plus longues que toi? » En méditant sur ce qu'il avait été et sur ce qu'il était, il se comparait à un homme qui vient d'assister à la représentation d'un drame à grand spectacle et qui, se passionnant pour la pièce et les acteurs, a pris les fictions pour des réalités : au sortir de là, pendant qu'il regagne sa demeure, la cervelle troublée d'aventures chimériques, il s'aperçoit tout à coup que le brouillard au travers duquel il cherche son chemin se résout en pluie, et que ce qu'il y a de plus réel en ce monde c'est une rue sombre où il pleut. Mais l'homme passionné, qui avait jadis cherché et trouvé, et l'homme

revenu de tout, qui s'en souvenait, étaient-ils le même homme? Qui était son vrai moi, lui ou *l'autre?* Il causait avec *l'autre*, il lui criait :

— Fouis, gratte, pioche; mais quand tu auras trouvé ce que tu cherches, ne laisse pas s'envoler tes illusions, ne va pas t'aviser que la vie sonne creux, ou, parvenu à mon âge, tu auras, comme moi, le cœur mort.

Sa conclusion fut qu'il était devenu trop philosophe pour pouvoir passer ses vieux jours dans le nouveau monde. Cependant il se reprocha ses continuelles variations et les affolemens de sa boussole? Était-il digne d'un Christophe Trayaz de changer si souvent d'avis et d'humeur? Il se souvint qu'il y avait dans un des États de l'Ouest un endroit qui plaisait beaucoup à *l'autre;* où *l'autre*, avant de tomber malade et de se résoudre à retourner en Europe, avait rêvé de se bâtir une maison. Il se mit en route, alla visiter ce bel endroit, et il en fut charmé autant qu'avait pu l'être l'homme qui n'était plus. Malheureusement il s'avisa que s'il y bâtissait, il habiterait un district où les sociétés de tempérance faisaient la loi et mettaient au ban quiconque ne s'abstenait pas rigoureusement de toute boisson fermentée. Il se déclara à lui-même qu'il y avait plus de liberté dans le département du Var que dans la libre Amérique. Il pensa à ses vignes : elles produisaient déjà un vin excellent, qui, par les soins de l'habile M. Sucquier promettait de devenir meilleur encore. Il eut un attendrissement. Il se dit que là-bas était sa vraie patrie, que partout ailleurs sa vieillesse serait plus triste et à la fois plus solitaire et moins tranquille. Les actions de la Provence remontaient.

Il se détermina à se rembarquer au plus vite; mais avant d'aller retrouver son yacht, il avait un devoir désagréable à remplir. Il déplia une grande carte entoilée, consulta son livret des chemins de fer, et s'assura qu'il pouvait en huit heures se transporter dans certaine ville de l'Ouest, près de laquelle était une maison de campagne où il n'avait pas mis les pieds depuis sept ans révolus. Les convenances exigeaient qu'il y passât au moins une demi-journée. Après beaucoup de tergiversations, il voulut s'en remettre au hasard, se décider à pile ou face. Le hasard décida que les bienséances seraient observées, qu'il ne s'en irait pas sans avoir présenté ses hommages à Mme Hannah Wheeler. Il se résigna, expédia une dépêche, reçut une réponse, et le lendemain, dans la matinée, à l'heure du déjeuner, il voyait s'ouvrir devant lui la grille d'un élégant cottage, où il était attendu.

La femme pour qui il avait si peu de goût, et qu'il n'allait voir qu'à son corps défendant, avait pourtant un titre à sa bienveillance : elle lui avait fourni l'occasion de faire une fois dans

sa vie une œuvre très méritoire, et nous aimons d'ordinaire les visages qui nous rappellent que nous fîmes un jour une belle action. M. Wheeler, avec qui M. Trayaz était intimement lié, avait perdu toute sa fortune dans un krach financier. Comme il s'apprêtait courageusement à la refaire, il fut enlevé par un accident imprévu et laissa sa femme sans ressources. M. Trayaz étonna tout le monde par sa générosité : il alloua à Mme Wheeler une pension de douze mille dollars, mais en stipulant que, si elle venait à se remarier, elle serait déchue de son privilège et ne recevrait plus rien. Il voulait sans doute témoigner par là qu'il entendait faire ses libéralités non à une femme dont le malheur le touchait, mais à la veuve d'un homme qui lui avait rendu d'importans services.

Si Mme Wheeler s'engagea à observer cette clause résolutoire, elle ne se crut pas tenue de garder une inviolable fidélité à la mémoire du défunt. Dix-huit mois après l'avoir enterré, elle accouchait secrètement de deux jumelles. Quelques précautions qu'elle eût prises, il y eut un homme à qui elle ne put cacher sa faute : pouvait-on rien cacher à M. Trayaz? Plus miséricordieux qu'elle ne devait s'y attendre, il ne lui retira pas sa protection. Par son conseil, elle émigra à deux cents milles de là et s'établit avec les deux jumelles dans la banlieue d'une ville où personne ne la connaissait. Il l'y avait conduite lui-même, il l'aida à s'installer, et durant plusieurs années, il vint souvent prendre de ses nouvelles. Mais il se refroidit par degrés, ses visites furent plus rares, et, lorsqu'il partit pour aller montrer à son pays natal ses vieux os et ses écus, il avait été près de trois ans sans la voir.

Il y avait entre elle et lui des oppositions de caractère et de grandes contrariétés de sentimens et d'idées. Il avait excusé sa faute, il avait eu plus de peine à lui pardonner l'exagération de son repentir. Elle répara le passé en se jetant dans une dévotion exaltée. Elle se voua aux œuvres pies, elle devint la principale patronne d'une congrégation méthodiste, dirigée par M. Milson, prédicateur diffus, mais subtil conducteur d'âmes, dans les mains duquel passait une notable partie des libéralités de M. Trayaz. Il la querellait souvent sur ses pieuses largesses, qu'il qualifiait de viremens frauduleux. Elle lui répondait en l'exhortant à se convertir ; elle lui parlait du ver qui ne meurt point, de l'étang de feu et de soufre. C'était de tous les sujets de conversation celui qui lui agréait le moins. Elle ne se croyait pas obligée de faire aucune concession à son bienfaiteur, et dans leurs débats orageux, cette femme qu'il avait connue nerveuse, irritable, l'exaspérait, le démontait par son flegme impassible. Il lui disait : « Madame, vous n'avez jamais eu le sens commun. » Elle lui répliquait tran-

quillement : « *My dear sir*, si vous regrettez votre argent, reprenez-le. » Toutefois, faisant preuve jusqu'au bout d'une mansuétude qu'on ne lui supposait pas, il avait continué, de retour en France, à servir la pension de Mme Wheeler avec une religieuse ponctualité, sans en retrancher un quartier.

Elle l'accueillit avec plus de cérémonie que d'empressement. Elle lui témoigna tous les égards qu'un puissant protecteur a le droit d'attendre de ses obligés, mais ne se départit pas un instant de la réserve prudente dont on use envers un homme avec qui on ne saurait aborder aucun sujet délicat sans engager des discussions pénibles. Tout en causant, ils s'observaient l'un l'autre. Elle constata qu'il était toujours le même, que son regard ne s'était point adouci, qu'il avait la parole brève et impérieuse. De son côté il fit à part lui la réflexion qu'à quarante-cinq ans, cette femme, qui avait été fort bien, n'était plus qu'une ruine, qu'elle avait acheté le salut de son âme au prix de sa beauté. Vingt minutes s'étaient écoulées, et ils s'étaient dit tout ce qu'ils pouvaient se dire sans se quereller. Heureusement les deux jumelles parurent, on se mit à table, et l'entretien, qui languissait, se ranima.

Après avoir examiné la mère, M. Trayaz étudia Meg et Sally. La dernière fois qu'il les avait vues, elles étaient encore des enfans : il les retrouvait fort grandies ; elles venaient d'entrer dans leur vingtième année. C'étaient de nouvelles connaissances à faire. Maigres, pâlottes, portant leurs cheveux courts avec une raie de côté, la poitrine plate, serrées dans des robes étroites, sans façon, toutes d'une venue, qui étaient de vrais fourreaux, elles lui parurent singulières et même un peu baroques, et cependant, quoiqu'elles fussent beaucoup moins jolies que Mlle Huguette Lejail, elles lui plaisaient davantage. Il s'intéressait à leurs têtes de garçons, à leur air délibéré, à leur figure franche, ouverte, à leurs yeux gris qui le regardaient bien en face et n'avaient rien à cacher. Quand leur visage était au repos, elles se ressemblaient tant, elles étaient si pareilles de tout point qu'il les prenait quelquefois l'une pour l'autre ; dès qu'elles s'animaient, il ne s'y trompait plus. Meg avait le front nuageux, le sourcil sévère et d'orgueilleux gonflemens de narines ; Sal avait le front plus doux, et ses yeux gris tour à tour semblaient rire ou rêver.

— Pourtant, se dit-il en sortant de table, je ne serais pas étonné qu'elle fût la plus volontaire des deux. Elle a, comme certain jeune homme, la douceur des violens.

Il les emmena dans le jardin et s'amusa à les faire causer. Il n'eut pas besoin de les interroger longtemps pour se convaincre, à sa vive satisfaction, que leur mère n'avait point déteint sur elles ni réussi à leur inoculer son virus théologique, qu'elles

goûtaient peu la doctrine wesleyenne, qu'elles avaient placé ailleurs leurs affections. Meg, qui avait fait ses études dans un collège mixte et suivi des cours à l'université voisine, s'était prise d'une grande passion pour les sciences naturelles. Sally préférait les lettres; elle avait un culte pour les grands poètes, surtout pour ceux qui étaient obscurs. Elle composait elle-même des vers, et elle révéla à M. Trayaz qu'elle avait eu la joie de se voir imprimer toute crue dans un *magazine*, qui tirait à deux cent mille exemplaires. Il l'invita à lui donner un échantillon de son talent : elle lui récita aussitôt un élégant petit poème, sentimental et symbolique, qui lui parut un vrai phébus. Il plaisanta les deux sœurs sur ce qu'il appelait leurs toquades, il les taquina, les houspilla. Elles se prêtèrent à ce jeu qui les divertissait, et se défendirent de si bonne grâce qu'en peu de temps ces toquées et lui devinrent de bons amis, et qu'il résolut de prolonger son séjour comme M[me] Wheeler l'en avait froidement prié.

Rien n'est plus propre que des caquetages de jeunes filles à dégourdir une vieillesse qui s'ennuie. M. Trayaz était content de son après-midi, la meilleure, lui semblait-il, qu'il eût passée en trois mois sur le sol américain, et il se sentait disposé à faire grâce à la mère en considération de ses filles. Mais le soir, une mouche tomba dans son verre. Après le dîner, on vit entrer dans le salon un homme encore jeune, tiré à quatre épingles, aux manières compassées, long, droit et blanc comme un cierge. L'apparition de M. Milson fit sur M. Trayaz le même effet que la vue d'une cape rouge sur le taureau. Il ne pouvait pardonner à ce pasteur d'âmes de lever des contributions sur lui, de s'approprier ses écus. L'ayant à peine salué, M. Milson fut s'asseoir auprès de M[me] Wheeler, et ils s'entretinrent de leurs petites affaires comme s'ils avaient été seuls. Après s'être contenu quelque temps, M. Trayaz se mêla à la conversation et décocha au percepteur de dîmes quelques épigrammes acerbes, dont il ne s'émut point; mais M[me] Wheeler, si maîtresse qu'elle fût d'elle-même, en parut fort offusquée.

— Calmez-vous, ma chère amie, lui dit le révérend d'un ton doucereux. L'esprit de Dieu souffle où il lui plaît, et un jour il soufflera sur M. Trayaz.

Outré d'indignation de ce qu'un impertinent pouvait admettre qu'un jour l'esprit soufflât sur lui, M. Trayaz allait éclater, quand il s'avisa que Sally le regardait du coin de l'œil en posant sur sa bouche l'index de sa main droite. Cette intention et ce geste lui semblèrent gentils, et il ravala sa langue. M. Milson prit enfin congé et lui tendit trois de ses doigts, en lui disant :

— Adieu, cher monsieur. Que la grâce du Seigneur soit avec vous!

Il serra les trois doigts et répondit : — La seule grâce qui puisse me toucher est celle de Sal.

Les jours suivans, pendant que Meg et Sal s'entretenaient l'une avec un gros traité de physiologie, l'autre avec Tennyson et Browning, M. Trayaz et M[me] Wheeler eurent de longs tête-à-tête. Il lui demandait des explications, lui cherchait de grandes ou de petites chicanes, et leurs colloques finissaient toujours par tourner à l'aigre. Mais elle lui donna, sans desserrer les dents, une leçon qui le rendit plus circonspect.

Il lui reprocha un matin de ne pas s'occuper de son jardin.

— Pourquoi m'en occuperais-je? répondit-elle. Grâce à vous, je puis me payer un jardinier.

— Lequel jardinier, dit-il, ne se sentant pas surveillé, laisse tout à l'abandon. Voulez-vous qu'il prenne plus de soin de vos légumes et de vos fruits que vous n'en prenez vous-même? Et tenez, vous avez là-bas des poiriers en espalier qui font peine à voir. Le mur contre lequel ils sont appliqués a perdu son crépi, le chaperon se dégrade et trois tuteurs sont par terre. C'est une honte! Souciez-vous un peu moins de la vigne du Seigneur et un peu plus de vos poires.

Elle leva les yeux au ciel et ne répondit pas. Son silence l'irrita.

— Vous négligez votre jardin, poursuivit-il d'un ton plus vif, et vous ne surveillez pas votre cuisinière. Elle nous a servi hier une darne de saumon d'une fraîcheur douteuse, et la sauce n'aidait pas à manger le poisson.

— Je n'ai jamais appris la cuisine, fit-elle.

— Ni vos filles non plus. Permettez-moi de vous dire que vous les élevez au rebours du bon sens. Elles sont charmantes et je les aime beaucoup, mais vous n'y êtes pour rien. Si elles savent beaucoup de choses qu'elles pouvaient se dispenser d'apprendre, elles ont des ignorances qui me désolent. Je les ai priées de me recoudre un bouton : elles sont si gentilles qu'elles ne m'ont pas refusé ce petit service, mais elles avaient l'air aussi emprunté que si je leur avais commandé de prendre la lune avec les dents. Et regardez plutôt, elles l'ont si bien cousu, ce bouton, qu'il branle déjà et qu'avant huit jours il sera parti. Vous êtes d'étranges créatures, vous autres Américaines. Vous entendez qu'on vous parle chapeau bas, qu'on vous traite en princesses, et vraiment dans ce pays, les hommes sont de bonnes dupes, ils n'ont pas l'idée d'exiger que leur femme leur serve à quelque chose. Non, vous êtes faites pour être adorées, vous êtes des reines sur leur trône. Ah! quand vous êtes riches, tout va bien. Les Américaines excellent dans l'art de donner de l'élégance, de la grâce à leur luxe, de faire les hon-

neurs d'un salon, de soutenir une conversation docte ou plaisante. Mais que la fortune parte comme mon bouton, les voilà fort empêchées. Il faut aller en France pour trouver des femmes qui sachent donner bon air à la pauvreté. Nos Provençales, madame, ne lisent pas Tennyson, mais il en est bien peu qui ne sachent faire une bouillabaisse.

— Qu'est-ce qu'une bouillabaisse? demanda-t-elle d'un ton nonchalant.

— C'est un plat délicieux, que ni vous ni vos filles ne saurez jamais apprêter. Encore un coup elles sont aujourd'hui dans l'aisance : qui est assuré du lendemain?

— Ah! permettez, dit-elle vivement, vous êtes là.

— Madame, reprit-il, on ne sait ce qui peut arriver, il faut tout prévoir, et je ne suis pas immortel. Si votre vache à lait venait à vous manquer, que deviendriez-vous? Je sais que la grâce de Dieu abonde dans cette maison; fera-t-elle aller votre marmite?... Ma fortune! mais il me semble qu'elle m'appartient, ma fortune, que j'en puis disposer à ma guise. Vous savez que j'ai là-bas une famille qui me fait une cour assidue. Je me soucie de son eau bénite et de ses prosternations comme d'une guigne. Mais, comme le dit votre grand ami l'homme couleur de cierge, l'esprit souffle où il lui plaît, et, comme un autre, j'ai mes fantaisies. Économisez sur vos rentes, madame, ne les gaspillez pas, mettez tous les ans quelque chose de côté, donnez un peu moins aux rats et aux souris d'église. Je vous le dis nettement, il est possible que la Provence ait le gros lot, et que je ne vous laisse à vous, à votre Milson et à vos filles que ma défroque et quatre paires d'yeux pour me pleurer.

Elle poussa une sourde exclamation, et, avançant la tête, elle lui jeta un long regard si expressif qu'il perdit contenance, baissa les yeux, laissa tomber l'entretien. Ce regard, qui venait de très loin et qui lui avait dit des choses auxquelles il n'avait su que répondre, le poursuivit tout le jour. C'était la première victoire signalée qu'elle eût remportée sur lui. La leçon lui profita : il eut dès lors le jeu serré et garda des ménagemens.

Ses bonnes heures étaient celles qu'il passait dans le jardin avec les jumelles. Un après-midi, il les mit sur le chapitre des souhaits et leur fit la même question qu'il avait faite un soir à sa famille assemblée.

— Si quelque généreux donateur, leur dit-il, vous gratifiait d'un million, je vous prie, mesdemoiselles, quel usage en feriez-vous?

— Comptez-vous, monsieur, en francs ou en dollars? demanda Meg. Et elle ajouta avec une moue dédaigneuse : C'est si peu de chose que vos millions français!

— Meg a raison, dit Sally : il faut savoir se passer de tout; mais quand on a, il faut avoir beaucoup.

— Tudieu ! quel appétit ! s'écria-t-il. Vous avez, mes poulettes, les yeux plus grands que la panse. Soit! je veux vous traiter magnifiquement, et je compte en dollars. Faisons mieux, ne précisons pas la somme. Si d'aventure il vous tombait du ciel un énorme héritage, là, qu'en feriez-vous?

— J'emploierai, dit Meg, une partie de mes revenus à fonder de beaux prix, que je décernerai aux jeunes savans qui auront composé les meilleurs mémoires sur des questions de philosophie naturelle choisies par moi; j'en enverrai d'autres en mission aux quatre coins de la terre, en leur ordonnant de faire de belles découvertes.

— Je remarque, repartit M. Trayaz, que, dans vos rêves, auteurs de mémoires et voyageurs, tout le monde est jeune; c'est un sacrifice que la savante fait à la femme. Et vous, Sal, à quoi dépenserez-vous vos millions?

Meg répondit pour sa sœur :

— Je sais ce qu'elle fera. Elle s'en ira courir le monde jusqu'à ce qu'elle ait découvert quelque part un prince charmant, qu'elle a vu dans ses songes et à qui elle offrira sa fortune et son cœur.

— Vous ne savez ce que vous dites, Meg! s'écria Sally, et vous me connaissez bien mal. Je ne suis pas fille à courir après les princes: j'entends épouser, quand je serai riche, un jeune homme très distingué et très pauvre. Je veux qu'il ait connu la faim, qu'il ait souffert, pâti, mangé beaucoup de vache enragée. Je lui filerai des jours d'or et de soie, et, me devant tout, il m'en aura une reconnaissance sans bornes.

— Et le porc mis à l'engrais, dit-il, ne fera plus rien qui vaille.

— Oh! j'y mettrai bon ordre, et vous vous trompez bien, répliqua-t-elle en redressant la tête et essayant en vain de faire bouffer la jupe de son étroit fourreau sans garniture. Sachez, monsieur, que dans l'occasion je joindrai les duretés aux douceurs, que je le traiterai selon ses mérites. J'aurai verge et bâton, et j'entends qu'il marche droit, qu'il gagne son paradis par ses bonnes œuvres... J'ai toujours pensé, ajouta-t-elle, que le parfait bonheur pour une femme est d'avoir un homme de génie à gouverner.

Il se pinça le bout du nez.

— Sal, dit-il, j'ai votre affaire.

Et il raconta l'histoire de ce Silvère Sauvagin dont il s'était promis de ne plus prononcer le nom. Quand il eut achevé son récit :

— Ce jeune homme, dit Meg, un nuage au front, n'est pas un

vrai savant. Quand il s'agit de faire avancer les sciences, on met son orgueil sous ses pieds et on fait des excuses à M. Sucquier.

Sal était devenue pensive :

— Je ne suis pas de l'avis de Meg, dit-elle : ce jeune homme et son action me plaisent.

— Vous consentiriez à l'épouser ?

— Oh ! je demanderais à le voir. Une Américaine n'épouse pas sans avoir vu.

— C'est ici que l'affaire se gâte. Il n'est pas beau.

— Peut-être, mon bon monsieur, n'avons-nous pas, vous et moi, les mêmes idées sur la beauté des hommes.

— Autre empêchement : il est rétif et fantasque comme une mule, et quand vous lui jetteriez à la tête votre fortune et votre gentille personne, il serait capable de refuser l'une et l'autre.

— Je voudrais voir cela ! répliqua-t-elle sur un ton de dignité offensée. Croyez bien que j'ai plus de volonté que lui.

— Miss Sally Wheeler, je vous jure sur vos cheveux courts et vos yeux couleur de souris qu'à laver cette hure vous perdriez votre lessive. Au demeurant, il est amoureux, dit-on, d'une jeune Hyéroise belle comme une matinée de mai.

Elle ramena sur ses genoux les plis de sa jupe, qu'elle n'avait plus de raisons d'étaler, et dit :

— C'est autre chose. Qu'il l'épouse ! Je n'ai jamais chassé sur les terres d'autrui.

Ils étaient sortis du jardin, avaient traversé une prairie, et devisaient assis dans l'herbe, à l'ombre d'un sycomore. Il faisait grand chaud ; les jumelles exprimèrent le regret de ne pouvoir se rafraîchir la bouche en mangeant un fruit.

— Que vous êtes imprévoyantes ! leur dit-il. Votre mère a des pêches qui, par la grâce de Dieu, viennent mieux que ses poires. J'en ai cueilli trois ou quatre, je suis un homme de précaution.

Elles ne savaient comment les peler. Il leur représenta que lorsqu'on a le sens pratique, on porte toujours un petit couteau dans sa poche. Il leur passa le sien, et pendant qu'elles pelaient leurs pêches :

— Il y a quarante ans que je le possède, et il ne m'a jamais quitté. L'une des lames est épointée et il a perdu la moitié de sa virole ; mais je n'ai eu garde de le faire réparer. Je l'ai toujours tenu pour un fétiche. De vous dire s'il m'a porté bonheur ou malheur, je ne saurais : il m'a aidé à amasser une fortune, il ne m'a pas appris à m'en servir. Votre mère, mesdemoiselles, est fermement convaincue que le bon Dieu, quand il lui plaît, change les pierres en pains : je croirais plutôt qu'il s'amuse à

changer les pains en pierres. Ma fortune me paraît un plat for indigeste; ce caillou me reste sur l'estomac. Petites filles, petites filles, croyez-en ma mélancolie, et renoncez à votre héritage en Espagne.

A ces mots, il leur reprit son fétiche, qu'il lança à cinquante pas de là dans un hallier épineux.

— Oh! c'est dommage! fit Sal, qui avait ses superstitions.

Elle courut le chercher dans les épines. Comme elle avait de bons yeux et beaucoup de persévérance, elle le retrouva, le rapporta en triomphe, le rendit au propriétaire, lui disant en français :

— Mon bon vieux monsieur, on vous en donnera de petits couteaux pour les perdre.

Il ne la remercia pas; mais, comme Polycrate recouvrant son anneau, il pensa que c'était écrit, et il remit dans sa poche le couteau à deux lames.

Il avait, depuis son arrivée en Amérique, éprouvé de grandes perplexités; dans les jours qui suivirent il en éprouva de plus grandes encore. Il agitait sans cesse une pensée qui, selon la couleur du ciel, le vent qui soufflait ou la disposition de son esprit, lui semblait raisonnable ou extravagante, douce ou amère. Il eut une nuit blanche, qu'il employa tout entière à se promener dans sa chambre. Le matin, de bonne heure, il descendit au salon, où il trouva Mme Wheeler assise dans un fauteuil, tenant sa grande Bible sur ses genoux. Elle croyait, comme Whitefield, à la stichomancie. Ouvrant le livre saint au hasard, elle tirait du premier verset qui lui tombait sous les yeux des inductions sur le succès ou l'insuccès de ses entreprises. Il la plaisanta sur son goût pour les pratiques puériles; puis, changeant de ton et de visage, après lui avoir adressé quelques questions, il prononça tout à coup une parole qui émut si fort cette femme impassible qu'elle pâlit, et que deux grosses larmes descendirent le long de ses joues.

— Ce que vous m'aviez toujours refusé, murmura-t-elle en se renversant dans son fauteuil, vous me l'offrez de vous-même. Moquez-vous de mes pratiques; le verset qui tout à l'heure s'est présenté à ma vue est ainsi conçu: « Les montagnes fondent comme la cire sous les regards de l'Éternel. »

— Le diable emporte vos montagnes et votre cire! dit-il. Vous avez la rage, madame, de gâter aux gens qui vous obligent le plaisir qu'ils peuvent avoir à vous en faire.

Quelle faveur insigne lui avait-il accordée? Elle lui avait souvent demandé de lui donner une fois pour toutes le capital de la rente qu'il lui servait. Par de bonnes raisons où M. Milson entrait pour quelque chose, il s'y était énergiquement refusé, l'avait

renvoyée bien loin. Se rendait-il enfin à son désir? ou bien, ayant découvert qu'elle avait quelque amour en tête, lui faisait-il la grâce de la relever de son vœu, d'annuler la clause résolutoire de leur contrat, et l'autorisait-il à convoler? Quoi qu'il en soit, quelques minutes plus tard elle faisait appeler ses filles, et en présence de M. Trayaz leur donnait, d'une voix entrecoupée par des larmes, de longues explications qui les étonnèrent, les remuèrent, et qu'elles entendirent les yeux baissés, dans un profond silence. Elle avait à son service une vieille négresse qui, comme Mlle Huguette Lejail, avait la fâcheuse habitude d'écouter aux portes; mais, ayant l'ouïe moins fine et une de ces imaginations qui déforment les événemens, ses indiscrets rapports ressemblaient à des contes bleus. Elle colporta dans le voisinage la nouvelle que M. Trayaz avait demandé à Mme Wheeler la main de Meg et de Sal. — De toutes les deux? lui disait-on. — A quoi elle répondait qu'il en va ainsi dans les mariages de jumelles; qu'on ne peut pas les épouser séparément; qu'elles vont toujours ensemble; que pour avoir l'une il faut prendre la paire.

Ce qui est certain, c'est que durant plusieurs semaines M. Trayaz eut des affaires à traiter à la chancellerie du consulat de France et d'autres à débattre avec M. Milson. Il ne songea pas un instant à revenir sur la concession qu'il avait faite à une protégée qui avait le don de l'irriter. Gai ou sombre par accès, dans ses heures de solitude il se reprochait d'avoir été trop complaisant, trop facile; mais, en revoyant les deux jumelles, il se félicitait de sa bonne œuvre.

La veille de son départ, il fit en leur compagnie une dernière promenade. Il leur annonça que leur mère s'était engagée à venir le voir avec elles au printemps et à séjourner quelques mois à la Figuière.

— Fort bien! dit Sal: vous me présenterez votre original jeune homme.

— Pour le moment, dit-il, nous sommes à couteaux tirés lui et moi, et je ne me raccommode jamais sans faire mes conditions.

Il n'alla pas à New-York d'une traite; il s'arrêta en chemin pour rendre visite à M. James Brodley, celui de ses amis qu'il prisait le plus, le seul, cas rare en Amérique, qui, ayant eu des malheurs et fait de grosses pertes, était sorti du jeu sans avoir tenté de prendre sa revanche sur la fortune et de rentrer dans son argent. Il lui en restait assez pour être à l'aise et au large. Renonçant aux affaires, il s'était retiré dans une maison de campagne très confortable, où il vivait agréablement avec sa femme et ses enfans. Il avait eu dès sa jeunesse la passion des recherches

historiques, et pendant les trente années qu'il avait été banquier, il avait trouvé chaque jour quelques momens à donner à ses études favorites. Depuis dix ans il s'y était voué tout entier. Il travaillait à une histoire très documentée des flibustiers, et tantôt il partait de son pied léger pour aller fouiller dans les bibliothèques ou revoir l'île de la Tortue, tantôt, assis durant des heures devant une table de noyer, il couvrait d'une écriture serrée des cahiers in-folio, qu'il attachait ensuite avec des faveurs roses. Partageant ses journées entre ses affections, les soins domestiques, son jardin, ses livres, son écritoire, Michel le Basque et Monbars l'Exterminateur, il n'avait jamais, disait-il à M. Trayaz, un instant d'ennui ou de mauvaise humeur, et M. Trayaz l'en croyait sans peine. Ce beau vieillard, frais, dispos et jovial, à l'air ouvert, au regard tranquille, au teint reposé, au large front couronné d'une abondante chevelure aussi soyeuse et aussi blanche que le poil d'une chatte angora, éveillait l'idée d'une félicité sans nuages.

— L'homme n'est pas fait pour vivre seul, disait-il au nabab ennuyé, en lui faisant les honneurs de sa bibliothèque, et on n'a de vrai contentement que dans la société d'êtres et de choses qu'on aime. Il y a des heures où, quelque estime que j'aie pour lui, je suis terriblement las de M. Brodley. J'aime à le quitter, à l'oublier, et c'est à cela que me sert l'étude; sans sortir de ma chambre, je roule à travers le monde, et je suis à la fois très casanier et fort répandu. Je me suis avisé dès mon jeune âge que le présent ne nous suffit pas, que l'avenir n'est pas à nous, et que pour étendre son être il est bon de s'intéresser à ce qui n'est plus. Je plains les esprits sans horizon et sans passé.

— Plaignez-moi! répondit M. Trayaz.

Il se sentait devenir morose dans cette heureuse maison: rien ne nous attriste plus que la vue d'un bonheur qui n'est pas à notre usage. Il quitta son ami avec le ferme propos de se rendre heureux à sa manière; mais comment? Depuis son départ de New-York jusqu'au jour où il mouilla dans la baie du Lavandou, il ne cessa de former des plans et de les défaire. A peine débarqué, il en revint à son vieux projet, à ce jardin botanique qui devait occuper son désœuvrement et consoler ses inconsolables millions. Il jura qu'il aurait raison de son neveu; il se dit qu'on a facilement barres sur un amoureux.

— Je ferai entrer cette belle fille dans mes intérêts, pensait-il, je la mettrai de la partie; en la tenant, je le tiendrai.

VICTOR CHERBULIEZ.

(*La quatrième partie au prochain numéro.*)

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR
EN 1829
ET
LA POLITIQUE COLONIALE
DE LA RESTAURATION

I

Il ne restait à la France en 1815 que de misérables débris de son ancienne puissance coloniale. La marine elle-même, instrument de cette puissance, était tombée dans l'état le plus lamentable : Napoléon, ne pouvant lui pardonner ses échecs, l'avait, depuis Trafalgar, traitée en quantité négligeable. Cette tradition de mépris lui avait survécu, et c'est avec une parcimonie vraiment étrange que furent établis les budgets de la marine et des colonies durant les premières années de la Restauration. Peu s'en faut que le rapporteur du budget de 1817, M. Roy, ne réclame l'évacuation des modestes colonies que l'Angleterre avait bien voulu nous laisser, et la suppression de la marine : c'est par des prières, presque des supplications, que le ministre, le vicomte du Bouchage, en est réduit à intervenir en leur faveur. Contre les colonies, on invoque, en dénaturant leur pensée, jusqu'au témoignage des hommes les plus notoirement partisans des établissemens coloniaux; le nom de Malouet est mis en avant, et dans la séance du 1er mars, le commissaire du roi, M. Dudon, est forcé de répliquer aux aveugles ennemis des colonies qui si imprudemment invoquaient ce témoignage : « Cessez d'invoquer l'opinion de M. Malouet... Vous oubliez que dans l'Assemblée Constituante il s'écria avec énergie : « Si par un entraînement d'opinion on pouvait aller à croire que les colonies doivent être abandonnées,

le trophée qu'on élèverait à ce système serait composé des débris de nos vaisseaux, de nos ports, de nos manufactures! » Et le 21 mars, dans la Chambre des pairs, le duc de Fitz-James stigmatisait en ces termes l'étrange façon de la commission du budget de comprendre l'économie : « J'ai vu cette même commission, poursuivant un autre ministère respectable, dédaigner les intérêts de nos colonies, qu'elle regarde comme un luxe déplacé, faire décider que nos arsenaux resteront vides, que les carcasses de nos navires, désormais inutiles, pourriront dans nos ports, et par là, faire pousser des cris de joie à nos anciens rivaux, désormais à jamais maîtres absolus de la mer. »

Devant cette prévention aveugle laissée par l'Empire contre la marine et les colonies, les ministres étaient impuissans à réagir. Ceux qui se succédèrent à la marine de 1815 à 1818, le vicomte du Bouchage et le comte Molé, comprenaient pourtant la nécessité de reprendre la politique coloniale de l'ancienne monarchie, d'essayer de reconstituer l'empire colonial de la France; mais c'est par la force d'inertie qu'on leur résistait et, à leurs sollicitations réitérées en faveur d'institutions si évidemment indispensables à la grandeur du pays, les commissions du budget ne répondaient que par ce perpétuel refrain : Point d'argent!

Devenu ministre en 1818, le baron Portal, auparavant directeur des colonies, parvint enfin, par d'énergiques efforts, à arracher la marine et les colonies au mépris sous lequel elles succombaient. Pour lui la marine n'était pas le but, mais un moyen, et ce qu'il regrettait surtout, en la voyant courir à sa ruine, c'était la perte de l'instrument puissant de notre influence dans le monde. Il s'indignait, dit-il dans ses Mémoires, « de voir les Anglais établis sur tous les points du globe, tandis que nous y étions en quelque sorte oubliés depuis vingt ans (1) », et avec Chateaubriand dont il partageait les idées, il s'entendait pour déplorer « que nous fussions exclus du nouvel univers où le genre humain recommence (2). »

Ce n'est pas sans lutte et sans opposition que le baron Portal réussit à réaliser ses projets et à remettre la France en état de compter au dehors et de montrer son pavillon dans les mers lointaines. Pour cela, il fallait de l'argent, et, pour en obtenir, c'est dans le conseil des ministres même qu'il rencontra la première et la plus vive résistance. « Le baron Louis, ministre des finances, raconte-t-il lui-même, en entendant que je demandais pour la marine 65 millions au lieu de 45 qui avaient été accordés par le précédent budget, fit un bond sur son fauteuil qui faillit ren-

(1) *Mémoires du baron Portal*, p. 230.
(2) *Mémoires d'outre-tombe*, t. Ier.

verser la table du conseil. « Calmez-vous, lui dis-je; permettez que le conseil m'entende jusqu'au bout : après il prononcera. » Le baron Louis ne se calma point et fit contre ma demande de 20 millions en sus du budget précédent une sortie si vive, avec de tels gestes et une telle volubilité, que cette attaque en serait devenue comique si elle n'eût porté sur un fond de choses aussi graves (1). »

Devant la Chambre, la discussion de ces projets de réforme ne fut pas moins ardente. Tout entier le parti libéral se déchaîna contre les prodigalités du ministre, et, — aberration qui ne peut s'expliquer que par l'aveuglement trop fréquent des oppositions, — ce n'était pas seulement la dépense que discutaient les orateurs de la gauche, mais l'institution même de la marine et l'existence des colonies! « Ne pouvez-vous, s'écriait dans la séance du 1er avril 1822, le général Sebastiani, l'un des membres les plus influens de la gauche, être indépendans, libres, prospères, sans avoir une marine nombreuse?... Combien les dépenses surabondantes que nous faisons pour la marine, afin de protéger notre commerce extérieur, ne seraient-elles pas plus utilement employées pour améliorer notre agriculture, rendre plus actif notre commerce intérieur et développer notre industrie! »

D'aussi étranges principes, des prétentions si évidemment contraires à la grandeur et à la puissance extérieure de la France ne devaient pas rester sans réfutation, et le marquis de Clermont-Tonnerre, devenu ministre de la marine après le baron Portal, montait à la tribune pour répondre : « L'honorable général a dit que les colonies étaient onéreuses... Si vous voulez juger en elle-même la question des colonies, voyez-en la solution chez vos puissans voisins! Croyez-vous que ce soit de leur part un mauvais calcul que ces dépenses qu'ils entreprennent chaque jour pour maintenir leurs colonies, pour les étendre et pour en acquérir de nouvelles? N'est-ce pas plutôt à l'aide de leurs colonies qu'ils sont parvenus à ce haut degré de puissance maritime et qu'ils peuvent aujourd'hui, sans en être gênés, soutenir cette dette de 20 milliards qui suffirait pour écraser le continent tout entier? » Et deux jours après, le comte de Vaublanc protestait à son tour contre les singulières doctrines de la gauche au point de vue colonial par cette éloquente apostrophe : « Un célèbre ministre anglais disait, dans la Chambre des communes, en parlant de l'étonnante prospérité de l'Angleterre : « Cette prospérité commerciale vient de ce que nos marins s'empressent de courir partout où ils voient un marché s'ouvrir. » En parlant ainsi, il

(1) *Mémoires du baron Portal*, p. 39.

n'imaginait pas qu'un jour, chez un peuple qui, lui aussi, a tant de ressources pour le commerce, on pourrait mettre en problème s'il ne fallait pas abandonner ces marchés tout trouvés, tout faits, et auxquels le commerce de ce peuple était accoutumé... Il est temps, dans une pareille matière, de voir les choses en grand, de chercher à répandre dans tout l'univers les produits de notre sol et de notre industrie, et non pas nous borner à les étaler au Louvre (1)! »

Et comme les orateurs de gauche avaient, comme toujours, parlé avec emphase de ce que coûtaient les colonies, l'orateur ajoutait : « M. le ministre de la marine vous a fait observer avec raison que jamais on n'a appliqué aux provinces françaises les raisonnemens qu'on prétend faire valoir contre les colonies. Par exemple, la ville de Paris verse dans le Trésor à peu près 100 millions ; je ne serais pas éloigné de la vérité en affirmant que le Trésor dépense pour elle près de 300 millions : direz-vous que la ville de Paris coûte à la France 200 millions? Non, sans doute, car ces dépenses tournent à l'avantage de toute la France. Il en est de même relativement à nos colonies. »

Quelques années plus tard, dans la discussion du budget de 1827, la gauche continuant toujours cette lutte acharnée et aveugle, le comte du Hamel proférait à la tribune un éloquent cri de douleur devant notre empire colonial détruit, et, d'une façon pour ainsi dire prophétique, montrait la puissance anglaise s'élevant sans relâche de notre abaissement : « Par un pénible contraste, disait-il le 6 juin 1826, quelle extension colossale a prise le système colonial de nos voisins!... Sa position, semblable à celle de l'ancienne Rome, conquiert plus de contrées dans la paix que dans la guerre. Le nord de l'Amérique, une partie de ses côtes du sud, les plus belles Antilles, presque tous les nouveaux continens et les îles de la mer du Sud et de l'Atlantique, les côtes d'Afrique, le cap de Bonne-Espérance, les îles les plus importantes de la Méditerranée et une multitude d'autres parties du globe obéissent à l'Angleterre... Ce peuple entreprenant introduit dans toute cette multitude de contrées non seulement sa domination, mais encore sa religion, sa langue, ses habitudes; il ne suffit pas à cette politique anglaise qu'un pays soit à l'Angleterre, il faut qu'il soit anglais. »

C'est bien là, en effet, la véritable et vraiment grandiose ambition de l'Angleterre, et c'est cette ambition qui fait sa puissance. L'un de ses grands hommes d'État, M. Gladstone, disait devant la Chambre des communes en 1851 : « Le grand principe

(1) Il s'agit ici d'une exposition, — prélude de nos grandes expositions internationales, — qui était alors ouverte au Louvre.

de l'Angleterre dans la fondation de ses colonies est la multiplication de la race anglaise pour la propagation de ses institutions... Vous rassemblez un certain nombre d'hommes libres, destinés à former un État indépendant dans un autre hémisphère à l'aide d'institutions analogues aux nôtres. Cet État se développe par le principe qui est en lui, protégé comme il le sera par votre pouvoir impérial contre toute agression étrangère ; et ainsi, avec le temps, se propageront votre langue, vos mœurs, vos institutions, votre religion, jusqu'aux extrémités de la terre. Que les émigrans anglais emportent avec eux leurs libertés tout comme ils emportent leurs instrumens aratoires : voilà le secret pour triompher des difficultés de la colonisation. »

Pourquoi ces idées si larges et si belles, qui ont fait la grandeur et la gloire d'une puissante nation, ne pouvaient-elles germer dans le cerveau des hommes, éminens pourtant, qui sous la Restauration formaient l'opposition libérale? Pourquoi, au contraire, en toute occasion, ces hommes se montraient-ils les adversaires acharnés et irréductibles des colonies et de toute politique coloniale? Hélas! c'est qu'ils étaient de l'opposition, et qu'une opposition disciplinée doit trouver détestable tout ce que fait et tout ce que propose le gouvernement qu'elle combat. Aujourd'hui encore, les colonies comptent dans le Parlement de nombreux ennemis, mais si leur ardeur contre elles est toujours la même, c'est d'un autre côté qu'ils siègent. O malicieuse et implacable Histoire, quel coup d'œil narquois et quelque peu attristé ne dois-tu pas jeter sur cette inconsciente versatilité des hommes! Mais l'Histoire a tant vu de choses qu'elle ne s'étonne plus de rien.

II

Partout où le gouvernement de la Restauration tenta d'appliquer ses velléités de politique coloniale, si conforme aux traditions de l'ancienne monarchie, si nécessaire aux grands intérêts de la France, il se heurta à deux sortes d'ennemis, les uns étrangement aveugles, les autres remarquablement éclairés et réfléchis : l'opposition libérale et les Anglais. Ces adversaires si différens par leurs mobiles et par leur but, la Restauration eut à les combattre chaque fois qu'elle voulut, soit essayer d'arracher une colonie à la ruine, soit tenter d'en créer une nouvelle : au Sénégal, en Guyane, à Madagascar, à Alger, elle les trouva les uns et les autres également acharnés contre ses projets.

A Madagascar pourtant, la partie se présentait assez belle pour nous, et s'il était une parcelle de l'ancien empire colonial français qu'il fallût tenter de ressaisir et de rattacher à notre

pauvre domaine en lambeaux, c'était bien ce pays si vaste, si inexploré, dont les richesses encore inconnues s'offraient à notre activité et à nos recherches. Par un hasard inexplicable, l'Angleterre, dans les traités de 1815, par lesquels elle s'était efforcée d'étrangler et d'éteindre jusqu'au dernier souffle la puissance coloniale française, avait oublié de nous priver des droits que nous donnaient sur cette grande île les établissemens que nous y avions créés sous Louis XIV et sous Louis XV, et par l'article 8 du traité de Paris, elle ne s'était fait céder par nous dans ces parages que l'île de France *avec ses dépendances*. Les Anglais se repentirent sans doute de cet oubli lorsqu'ils virent le gouvernement de la Restauration, désirant renouer la tradition coloniale de l'ancien régime, jeter les yeux sur Madagascar; mais la lettre du traité était là, il était trop tard pour opposer à nos desseins des objections officielles.

Toutefois, si le gouvernement anglais était lié, les Anglais demeuraient libres de nous créer, à titre individuel, toutes les difficultés que pouvait leur suggérer leur énergique persévérance. C'est ce qui arriva : le gouverneur de l'île de France — que ses nouveaux possesseurs venaient de baptiser île Maurice, — sir Robert Farquhar, désireux d'augmenter l'importance de la colonie qu'il avait à administrer, et audacieux autant qu'habile, s'empressa, à peine installé dans son gouvernement, de déclarer que l'île de Madagascar devait être comprise dans les possessions cédées par la France à l'Angleterre sous la dénomination de *dépendances de l'île de France*. Puis, aussitôt, de sa propre initiative, et sans attendre d'ordres, à l'anglaise en un mot, il prit sur lui de mettre en pratique sa doctrine, et fit occuper divers points de la côte malgache. Une pareille façon d'interpréter les termes d'un traité, quelque bonne opinion qu'elle fît concevoir de l'ingéniosité et de l'audace du fonctionnaire qui l'avait conçue, ne pouvait passer sans protestation de la part du gouvernement français. A la suite des justes représentations de notre ambassadeur, les ministres anglais se virent forcés de désavouer leur habile agent et de reconnaître que, contrairement à ses prétentions, une île de 600 000 kilomètres carrés et plus grande que la France ne pouvait être considérée comme *dépendance* d'une île guère plus grande que Jersey. Sir Robert Farquhar reçut en conséquence, le 18 octobre 1816, l'ordre d'avoir à remettre immédiatement à l'administration française de l'île Bourbon les anciens établissemens français à Madagascar.

Libre désormais dans son action, le gouvernement français ordonna une exploration des côtes de l'île pour déterminer quels points en pouvaient être avantageusement occupés. Le baron de

Mackau, capitaine de frégate, commandant la flûte le *Golo*, fut chargé en 1818 de cette exploration. Du rapport qu'il fit au ministre de la marine au retour de l'expédition, il résultait que les deux points qu'il considérait comme offrant à la marine les meilleurs mouillages étaient, sur la côte orientale Fort-Dauphin, l'ancien poste français créé sous Louis XIV, depuis longtemps en ruines; sur la même côte, mais beaucoup plus au nord, la rade de Tintingue, située en face et à peu de distance de la petite île de Sainte-Marie.

Avant de rien décider, le baron Portal, ministre de la marine, crut devoir prendre l'avis d'une commission spéciale, composée d'officiers de marine et d'habitans de l'île Bourbon qui se trouvaient de passage à Paris. Les avis furent très divers; sur un point cependant tous parurent converger : c'est qu'il n'existait sur toute la côte orientale qu'une seule rade où les vaisseaux pussent entrer et séjourner sans péril, celle de Tintingue, signalée par le commandant de Mackau. La rade de Tintingue devint donc l'objectif du ministre, et, comme il était nécessaire avant tout de s'assurer un port commode et sûr, c'est ce point qu'il résolut de faire occuper tout d'abord, ainsi que l'île de Sainte-Marie.

Mais il avait, dans les Chambres, à compter avec cette implacable opposition, bien déterminée à combattre tout projet du gouvernement, quel qu'il fût; et quand le baron Portal voulut exposer ses plans pour les premiers établissemens dans la grande île, quand il osa, pour cela, demander aux Chambres un modeste crédit de 420000 francs pour 1820 et de 93000 francs pour 1821 et 1822, il se trouva, malgré la modicité de ces demandes, en butte non seulement aux attaques les plus vives de la gauche, mais encore à ses plus caustiques sarcasmes : « J'avais prié M. le commissaire du roi, disait en 1822 le 3 avril, un des membres les plus bruyans de la gauche, M. Labbey de Pompierres, j'avais prié M. le commissaire du roi de nous donner des renseignemens sur la somme qui nous est demandée pour Madagascar : ces renseignemens n'ont pas été donnés. On demande cette année 93 000 francs sans dire pourquoi. On en a demandé autant l'année dernière. L'année précédente on avait demandé 420000 francs. Il y a dans une telle variation quelque chose de bizarre qui mériterait, ce me semble, une explication. Dans la somme de 93000 francs est comprise une somme de 35000 francs pour fournitures de vin aux agens du gouvernement. Or il n'y a à Madagascar que trois ou quatre agens, et assurément avec une pareille somme c'est du meilleur vin qu'ils peuvent boire! »

Tandis qu'en France les députés de l'opposition disputaient au gouvernement quelques maigres subsides pour commencer un

établissement à Madagascar, les Anglais jetaient l'argent à pleines mains pour nous en chasser.

C'est toujours l'infatigable et persévérant sir Robert Farquhar, gouverneur de l'île Maurice, que nous trouvons à la tête de ce mouvement. Pour rendre hostiles aux Français les populations malgaches, il n'épargnait ni l'or ni les cadeaux, et les dépenses faites à ce dessein sous son administration par la colonie de Maurice s'élevèrent de 1815 à 1826 à 64 278 livres sterling (1 349 000 francs) (1). Soutenue par de telles largesses, sa propagande antifrançaise réussissait à merveille, et l'habile gouverneur parvenait à nous aliéner la plus puissante des tribus indigènes de l'île, celle des Hovas. A son instigation, le chef de cette tribu se proclama souverain de l'île entière, et, accompagné de M. Hastey, agent anglais accrédité près de lui, d'un officier du génie anglais, et de quelques autres militaires de même nation, porta la guerre sur les territoires de tous les chefs de la côte qui semblaient disposés à se soumettre à l'influence française. C'est ainsi qu'en 1823 il dispersa la tribu qui occupait les abords de la rade de Tintingue, point sur lequel se portaient précisément à la même époque les vues du ministère français.

Ces manifestations hostiles, provoquées par le gouverneur anglais de Maurice, excitèrent en France, au ministère de la marine, une certaine émotion, et en 1824 le ministre, le marquis de Clermont-Tonnerre, pria son collègue des affaires étrangères de demander au gouvernement anglais des explications sur la conduite équivoque de ses agens.

Le portefeuille des affaires étrangères était alors aux mains de l'homme illustre, de l'auteur admiré et adulé du *Génie du Christianisme* qui se vantait de pouvoir faire marcher de front la littérature et la politique, et qui écrivait avec peu de modestie dans ses *Mémoires d'outre-tombe :* « Mon esprit se plie facilement à ce genre de travail ; pourquoi pas? Dante, Arioste, et Milton n'ont-ils pas aussi bien réussi en politique qu'en poésie? » Et il est de fait que, dans la réponse qu'il adressa au ministre de la marine, Chateaubriand se montra politique aussi avisé qu'il était grand écrivain :

Je n'avais pas perdu de vue, disait-il, l'objet de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 9 octobre dernier relativement aux difficultés que les autorités de l'île Maurice paraissent nous susciter sous main de la part des insulaires de Madagascar. Je m'étais empressé d'en écrire à notre ambassadeur à Londres, M. le prince de Polignac, et de le prier d'obtenir du ministre anglais, autant que le sujet pourrait le permettre, des explica-

(1) Rapport présenté à la Chambre des communes le 10 juillet 1828 (*Asiatic Journal*, mars 1829).

tions qui nous missent à même de juger et d'apprécier ses dispositions. Jusqu'à présent M. de Polignac, qui a cherché deux fois à en entretenir M. Canning, n'ayant pu obtenir de ce ministre aucune réponse dont nous puissions tirer d'induction précise, je viens de l'inviter à tenter à cet égard une nouvelle démarche. J'aurai soin de vous en faire connaître le résultat. Je ne dois pas vous dissimuler toutefois qu'il me paraît difficile de s'en promettre un succès complet, peut-être même satisfaisant.

Ce que nous éprouvons pour nos établissemens de Madagascar ne saurait être, à mon avis, l'objet d'une négociation avec le gouvernement anglais, qui, se renfermant dans la lettre des traités, et se fondant sur leur exécution en ce qu'il prétendrait le concerner, déclinera toute espèce de discussion qui tendrait à éclairer la conduite mystérieuse de ses agens et à justifier nos réclamations.

Je n'hésite pas plus que vous à croire que la conduite actuelle des chefs de l'île ne soit l'effet des manœuvres et de l'influence des agens anglais; mais à tout ce que nous pouvons alléguer à cet égard, il n'est pas douteux que le cabinet britannique opposera ses instructions officielles et les rapports des autorités de Maurice, et qu'en nous laissant ostensiblement maîtres d'y pourvoir, il rejettera sur les insulaires les obstacles que nous éprouvons.

Les vues mêmes que vous supposez à ce gouvernement, et qui ne sont que trop conformes à sa politique ordinaire, confirment ces appréhensions. Lors même que, ainsi que vous paraissez le désirer, nous obtiendrions de l'administration de Maurice une déclaration formelle constatant la reconnaissance de nos droits, les inconvéniens ne cesseraient pas d'être les mêmes. Les intrigues dont nous sommes fondés à nous plaindre ne tiennent point au défaut de reconnaissance de nos droits, l'Angleterre ne les conteste point; les intérêts auxquels ces intrigues se rattachent n'en existeraient pas moins et n'en auraient pas moins d'activité...

Il serait donc à désirer que, pour lutter d'influence avec l'Angleterre, nos agens pussent employer des moyens analogues à ceux dont elle fait usage, appropriés aux mœurs, aux intérêts et aux besoins des insulaires et aux dispositions de leurs chefs. Le succès dépendrait de l'activité et de l'intelligence de ces agens, de leur habileté à se créer des relations dans le pays, à y faire naître parmi les habitans des idées de confiance et de considération en faveur de la France (1).

On ne pouvait d'une façon plus fine dire aux agens français : Récriminez moins contre les Anglais, imitez-les!

La réponse du gouvernement anglais fut de tout point conforme à ce qu'avait prévu Chateaubriand, et le 19 août 1824, M. Canning, ministre de Sa Majesté Britannique, remettait à notre ambassadeur le memorandum suivant, qui semblait en effet traiter la question sur un ton bien dégagé, et comme si le ministre anglais, n'ayant qu'une connaissance assez vague de ce qui se passait à Madagascar, eût professé d'ailleurs sur cette question un désintéressement presque complet :

Le 6 décembre dernier, disait-il, Son Excellence le prince de Polignac a

(1) *Archives coloniales*. Carton Madagascar, 1824.

présenté à M. Canning une note au sujet de certains établissemens que les sujets de Sa Majesté Très Chrétienne avaient précédemment tenté de former sur les côtes de Madagascar... Il ne paraît pas qu'aucun obstacle ait été mis par les autorités anglaises de l'île Maurice à la reprise de possession par la France de ses anciens établissemens. Les entraves que les autorités françaises ont éprouvées paraissent évidemment leur avoir été opposées par quelques-unes des tribus guerrières et indépendantes de cette île... Quant à des présens à des habitans du pays que l'on dit être habillés et armés à l'anglaise et aux munitions, etc. que l'on prétend avoir été fournies par le brick le *Wizard*, le gouvernement de Sa Majesté ne peut ajouter autre chose, sinon que ces articles ont été fournis aux Madécasses par suite d'un commerce ouvert et légal qui a toujours été d'usage et de droit entre nations indépendantes (1).

Au reçu de ce curieux et édifiant mémoire, notre ministre des affaires étrangères, Chateaubriand, s'empressa de le transmettre à son collègue de la marine, le marquis de Clermont-Tonnerre, en l'accompagnant de ces judicieuses observations :

Monsieur le marquis, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la traduction d'un mémorandum adressé par M. Canning à M. le prince de Polignac, en réponse à une note du 6 décembre dernier relative à la situation de nos établissemens sur la côte de Madagascar. Vous y verrez, monsieur le marquis, que dans ma lettre du 12 mars j'avais pressenti une grande partie de ce qui est arrivé. Quoique la réponse de M. Canning, loin de dissiper, doive au contraire fortifier les doutes sur les manœuvres des agens anglais auprès des chefs insulaires, il est néanmoins possible d'en tirer des inductions utiles. Elle doit par cela même éclairer le gouvernement du Roi et le fixer sur les mesures qu'il jugera convenable de prendre. En se représentant comme tout à fait désintéressée dans nos rapports, quels qu'ils soient, avec les naturels du pays, l'Angleterre nous laisse maîtres d'agir avec eux comme nous l'entendons. Je ne puis d'ailleurs que m'en référer aux considérations que j'ai rappelées dans ma lettre du 12 mars sur les moyens d'influence dont il me semble utile de faire usage (2).

Sous l'œil bienveillamment fermé du ministère anglais, le gouverneur de Maurice continuait en toute sécurité sa propagande antifrançaise, et déjà les résultats de ses largesses se faisaient puissamment sentir. Se voyant soutenu en secret par une puissance européenne, le chef hova Radama était devenu tout à coup d'une audace inouïe. Un poste français, composé de quelques hommes commandés par un sous-lieutenant, M. de Grasse-Briançon, du 16e léger, avait été établi à Fort-Dauphin. En aucun temps les Hovas n'avaient exercé d'autorité, jamais même ils n'avaient paru sur ce point. En 1825 un agent de Radama, à la tête de plusieurs milliers d'hommes, envahit tout à coup la contrée, cerna le poste français, fit tous les hommes prisonniers et força un navire de commerce à les reconduire à Bourbon.

(1) Mémorandum du 19 avril 1824, *Archives coloniales.*
(2) Lettre du 11 mai 1824, *Archives coloniales.*

Un aussi violent affront commença à émouvoir le calme du gouverneur de Bourbon, M. de Freycinet, qui, le 31 mars 1825, écrivait au ministre de la marine : « Les affaires deviennent pressantes à Madagascar. Le Fort-Dauphin est occupé par les Hovas, qui en ont enlevé le pavillon français. » Et cependant, quelques mois après, le même gouverneur consentait, — chose presque incroyable, — à faire passer et transmettre par un navire de Bourbon les lettres par lesquelles le chef hova qui venait de chasser les Français de Fort-Dauphin, cerné à son tour par les tribus environnantes et hostiles, demandait à Radama des secours pour le tirer de cette position critique.

L'année suivante, en 1826, arriva enfin à Bourbon un gouverneur plus énergique, le comte de Cheffontaines, qui s'empressa de faire connaître au ministre cette lamentable situation et les conséquences déplorables du système de temporisation suivi jusqu'alors à Madagascar. D'accord avec le conseil privé de Bourbon, il jugeait une expédition indispensable pour relever le prestige de la France, si singulièrement compromis, et il estimait que l'effectif devrait se monter à 2 frégates, 2 bricks, 2 corvettes de charge, 1 bataillon d'infanterie, une compagnie d'artillerie, une demi-compagnie d'ouvriers et 200 hommes de troupes noires.

Le gouvernement français admit en principe la nécessité de l'expédition proposée, et le baron Hyde de Neuville, devenu ministre de la marine le 3 mars 1828, s'occupa d'en préparer l'exécution. Ce ministre, qui durant plusieurs années avait résidé en Amérique comme ambassadeur de France, et avait pu là juger des résultats merveilleux de la colonisation, avait sur la nécessité d'une politique coloniale et sur l'organisation des colonies les idées les plus larges et les plus sages. Toutefois, tout persuadé qu'il fût de l'opportunité d'une action prompte et énergique à Madagascar pour y faire respecter nos droits et y établir nos intérêts, arrêté par des considérations d'économie et par la crainte de cette terrible opposition qui ne laissait passer aucune demande de crédits sans la discuter avec la dernière rigueur, il ne put malheureusement donner à l'expédition projetée toute l'importance qu'avaient souhaitée le Gouverneur et le conseil privé de Bourbon. Dans le rapport par lequel il exposait au Roi et les moyens à employer et le but à atteindre, il disait :

Après avoir mûrement réfléchi sur ces demandes, j'ai pensé qu'elles n'étaient pas susceptibles d'être accueillies. L'armement proposé nécessiterait un déplacement de forces maritimes et militaires ainsi que des dépenses auxquelles mon département et celui de la guerre pourraient difficilement pourvoir en ce moment... Je pense que le gouvernement de Votre Majesté

doit se borner à des mesures dont l'exécution soit peu dispendieuse et n'exige l'emploi d'aucune force extraordinaire. Mon prédécesseur avait été autorisé par Votre Majesté à détacher momentanément de la station navale du Brésil un bâtiment dont la présence à Madagascar serait jugée nécessaire. Je me propose, si Votre Majesté l'approuve de nouveau, de charger M. le contre-amiral Roussin de diriger immédiatement sur l'île Bourbon une des frégates de sa division et d'investir le capitaine de ce bâtiment du commandement de l'expédition qui pourra être envoyée de Bourbon à Madagascar, conformément au plan qui sera arrêté en conseil privé à Bourbon et d'après les instructions que je donnerai à cet effet. L'esprit de ces instructions sera tout à fait pacifique. C'est par la voie des négociations qu'il faut chercher à recouvrer nos anciennes possessions. Nous ne voulons pas conquérir l'île de Madagascar, ni même y coloniser les points dont la propriété nous serait rendue. Notre but est d'établir avec les naturels, sur des bases solides, des relations amicales et de commerce, et de préparer à Tintingue la formation d'un établissement maritime qui, en cas de guerre, serait d'un grand prix pour la France, dépourvue aujourd'hui dans ces mers d'un abri pour ses vaisseaux. Toutefois, afin de seconder cette expédition et pour lui donner au besoin l'appareil de la force, j'avancerai le départ des 156 hommes d'artillerie de la marine qui sont destinés à relever au 1er janvier 1830 les détachemens d'artillerie de terre actuellement employés à Bourbon et à Sainte-Marie. D'un autre côté, 200 hommes du 16e léger, destinés à remplacer les soldats de ce corps dont le temps de service est expiré, partent dans les premiers jours de février pour l'île Bourbon, où ils augmenteront les forces disponibles (1).

En conséquence de ces résolutions, le directeur des colonies, M. Filleau de Saint-Hilaire, écrivait le 23 janvier 1827 à l'amiral Roussin, qui croisait alors sur les côtes du Brésil et de la Guyane, une lettre privée pour l'avertir des ordres officiels qu'il allait bientôt recevoir :

Le ministre, disait-il, après avoir rendu compte au Roi de l'état des choses à Madagascar, vous charge d'envoyer à Bourbon une frégate à l'effet de ressaisir, s'il est possible, l'influence que nous exercions autrefois sur les chefs de cette île, et de rentrer en possession de nos anciens établissemens. La lettre qui vous sera écrite à ce sujet vous expliquera l'objet de cette mission. Je me borne à vous prier de ne la confier qu'à un homme éclairé, qui puisse juger sainement ce que peut nous valoir la possession de Tintingue, car c'est là le seul intérêt que le département de la marine puisse avoir à la possession de la baie d'Antongil... Il est bien nécessaire que le commandant de la frégate qui sera le chef de l'expédition soit instruit par vous, mon cher général, de l'esprit qui nous anime sur ce point afin que les négociations soient dirigées en conséquence. Il sera écrit dans le même sens au gouvernement de Bourbon qui devra communiquer la lettre à son conseil privé, afin qu'on ne s'y méprenne pas sur les intentions du ministère et surtout qu'on n'aille pas guerroyer comme le voulait ce conseil, sans tenir compte de la difficulté de nous maintenir sur les points que nous aurions conquis, et de beaucoup d'autres difficultés qu'il était cependant facile de prévoir. Je ne mets pas au nombre de celles-ci toutefois la collision avec les

(1) *Archives de la Marine*. Madagascar. Rapport au roi du 28 janvier 1829.

Anglais : Madagascar est à leurs yeux un pays indépendant, ils l'ont déclaré; ils ne peuvent nous empêcher de faire valoir nos anciens droits. Sans doute la politique anglaise nous poursuivra de sa malfaisante influence, mais cette influence sera occulte, elle ne pourra nous causer des embarras diplomatiques. Du moins c'est ce qui résulte de la correspondance qui a eu lieu précédemment entre les deux cabinets et ce qu'a reconnu le conseil du Roi en 1826. Je dis qu'on ne doit pas songer à guerroyer, et je pourrais m'en dispenser, vu le petit nombre d'hommes qu'on pourrait employer à une expédition. Mais si la possession de Tintingue était d'un tel prix qu'elle valût une opération à main armée, nous verrions à faire, l'année prochaine, ce qui serait nécessaire, et la négociation de 1829 aurait encore sous ce rapport un but utile. L'important est de savoir au juste ce que peut valoir le point de Tintingue, où la nature a, dit-on, formé un port magnifique et une rade sûre et spacieuse; avantages qu'il faut, ajoute-t-on, s'assurer au prix des sacrifices d'hommes et d'argent qui seraient nécessaires. Le ministre appelle toute votre attention sur cette partie de la mission et c'est celle à laquelle il tient le plus (1).

III

Chargé par cette lettre de désigner dans son escadre l'officier destiné à prendre la direction de l'expédition de Madagascar, l'amiral Roussin fit choix du capitaine de vaisseau Gourbeyre, commandant la frégate la *Terpsichore*. Aussitôt prévenu, celui-ci, quittant l'escadre du Brésil, fit voile vers Bourbon, et dans les premiers jours de juin 1829 il se trouvait en rade de Saint-Denys, où déjà les détachemens d'artillerie et du 16e léger, envoyés de France pour coopérer à l'expédition, se trouvaient réunis aux effectifs des troupes de la garnison ordinaire de la colonie. Le gouverneur comte de Cheffontaines, qui, suivant les intentions du gouvernement, devait conserver la haute direction de l'expédition, remit aussitôt au commandant Gourbeyre les instructions qu'il avait rédigées de concert avec le conseil privé de la colonie. Puis, en lui transmettant le commandement des troupes de terre qu'il allait avoir sous ses ordres, il lui faisait leur éloge et celui de leurs officiers. C'était une bien petite armée : deux compagnies d'infanterie, appartenant au 16e léger et comptant chacune à peine une centaine d'hommes, un détachement d'artillerie, et une compagnie noire, tel était l'effectif des troupes, bien différent des imposantes armées coloniales que nos hésitations et nos retards nous forcent à déployer aujourd'hui. La place d'armes de la petite ville de Saint-Denys, chef-lieu de l'île Bourbon, fut suffisante pour la revue générale du « corps expéditionnaire » que le gouverneur tint à passer lui-même le 14 juin et dont le lendemain le journal local rendait compte en ces termes : « La division for-

(1) *Archives coloniales.* Cartons Madagascar, 1829.

mant l'expédition de Madagascar a quitté notre rade hier. L'embarquement des troupes a eu lieu dimanche matin 14. Réunies d'abord sur la place d'armes, M. le Gouverneur, après avoir ordonné de leur faire former le carré, leur a adressé une courte harangue dans laquelle il leur a tracé les devoirs qui leur sont imposés et fait présager les récompenses que leur mériterait leur dévouement au service de Sa Majesté. Après le cri électrique de « Vive le Roi ! » elles se sont embarquées en vrais soldats français qui vont imposer le respect du pavillon sans tache en faisant entendre des cris d'allégresse. » Et le gouverneur, rendant compte au ministre du départ des troupes, lui écrivait : « Hier 15 à 10 heures du matin, la division, sous les ordres de M. le capitaine de vaisseau Gourbeyre, composée de la frégate *Terpsichore*, de la gabarre *Infatigable* et du transport *Madagascar* ayant à bord 230 hommes de troupes, a fait voile pour Sainte-Marie (1). »

Portés par la brise du Sud-Est, les trois navires, balançant sur l'Océan la haute masse de leur majestueuse voilure, cinglèrent vers la côte de Madagascar, emportant à leur bord une parcelle de la patrie française dont ils allaient confier la féconde semence à des terres nouvelles. Le 2 juillet, ils mouillaient en rade à l'île Sainte-Marie, occupée par les Français depuis 1818 et située à proximité de la côte orientale de la grande île, à quelques kilomètres seulement (20 kilomètres environ) de la rade de Tintingue qui allait être le but principal et l'objectif de l'expédition.

Le commandant Gourbeyre résolut d'entamer sans plus tarder les négociations, qui, d'après les instructions reçues, devaient précéder toute action militaire. A cet effet, dès le 7 juillet, il fit voile vers la côte malgache et le 9, à 3 heures et quart de l'après-midi, il mouillait en rade de Tamatave, le principal poste des Hovas sur la côte. Le fort hova, dominant la rade, et sur lequel flottait le pavillon de la reine Ranavalo qui venait de succéder à Radama, était armé de vingt et une pièces. La batterie de la frégate en salua le drapeau d'une salve de 19 coups de canon, salut qui fut aussitôt rendu coup pour coup, puis le commandant Gourbeyre descendit à terre et se mit immédiatement en rapport avec le gouverneur hova. Il lui exposa la mission dont l'avait chargé le gouvernement français, lui dit quelles propositions de paix il voulait faire porter à la reine, et lui demanda un sauf-conduit pour les officiers qui seraient chargés de monter jusqu'à Tananarive pour s'acquitter de ce message.

Au grand étonnement du commandant français, le gouverneur hova refusa de délivrer aucun sauf-conduit, alléguant qu'il n'avait

(1) *Archives coloniales*. Cartons Madagascar, 1825, dépêche du 16 juin.

pas pour cela les pouvoirs nécessaires, et le commandant Gourbeyre, contraint de renoncer à l'ambassade projetée, dut se contenter d'écrire à la reine une longue lettre dans laquelle il n'hésitait pas, vu l'attitude hostile que commençaient à prendre ses agens, à lui notifier nettement nos prétentions, la priant, puisque nos officiers ne pouvaient arriver jusqu'à elle, d'envoyer à la côte deux des siens pour traiter avec les Français. « Dans le cas, ajoutait-il en finissant, où Votre Majesté refuserait d'entendre les agens français, je devrais considérer ce refus comme une hostilité. Je considérerai également comme un refus et j'interpréterai de même un silence qui se prolongerait au delà de vingt jours. Alors, illustre princesse, je me verrais à regret contraint de faire la guerre au peuple hova pour faire reconnaître par la force des droits auxquels la France n'a jamais renoncé et ne renoncera jamais. »

Profitant ensuite du délai qu'il avait devant lui avant de recevoir la réponse de la reine, le commandant Gourbeyre résolut de réoccuper militairement Tintingue et d'y commencer les travaux de l'établissement définitif qui était le but de l'expédition. Rassemblant sa division, il mit à la voile le 21 juillet à 5 heures du matin et le 28 il mouillait en rade de Sainte-Marie. De là il envoyait à Tintingue une commission chargée de reconnaître la rade et ses abords, et de donner son avis sur les meilleurs moyens d'établissement et la nature des fortifications à construire. Cette commission était composée des huit officiers suivans : MM. Letourneur, capitaine de frégate, président ; Jourdain, capitaine de frégate ; Gailly, capitaine d'artillerie ; Schœll, capitaine d'artillerie de marine, gouverneur de Sainte-Marie ; Fénix, capitaine au 16ᵉ léger ; Busseuil, chirurgien-major de la division.

La rade de Tintingue, que cette commission allait avoir à visiter et sur laquelle elle devait donner son avis, est à peu près circulaire, et son diamètre est de 4 à 5 kilomètres. Elle est, vers le nord et l'ouest, entourée par un vaste cirque d'assez hautes montagnes, tandis qu'à l'est, une longue pointe de terre s'avançant au loin dans la mer semble vouloir rejoindre la côte opposée et ne laisse libre qu'une passe assez étroite. C'est cette disposition, favorable à une facile défense, qui depuis longtemps avait attiré l'attention sur ce point, et déterminé son choix. L'apparence du pays était elle-même assez séduisante, et voici la description qu'en donne un des officiers de l'expédition : « L'aspect de Tintingue nous parut très gracieux, et nous ne pûmes surtout nous lasser d'admirer la vigueur de la végétation et la beauté d'une verdure toute dans sa fraîcheur. D'immenses forêts s'étendent depuis le bord de la mer jusque sur la cime des montagnes

entourant le port qui semble être un lac au milieu d'un immense jardin. Au nord surtout l'aspect est ravissant : les montagnes apparaissent les unes derrière les autres en décrivant un amphithéâtre, et au loin l'horizon se termine par les monts Vigagora qui élèvent fièrement leurs têtes majestueuses et dominent tout le pays (1). »

Le pourtour de la rade, au moment où le commandant Gourbeyre en ordonna l'exploration, était entièrement désert. Il n'en avait pas toujours été ainsi. Des villages florissans y avaient existé, et le commandant de Mackau, chargé en 1816 de reconnaître la côte, les avait alors visités et avait entretenu de bonnes relations avec les habitans. Depuis lors, le fer des Hovas était passé par là, ces conquérans sauvages avaient transformé en désert toute cette région autrefois peuplée, et la brousse, poussant sur les ruines des villages détruits, en avait fait disparaître tout vestige. « Un silence de mort, dit encore un témoin oculaire, régnait à plusieurs lieues de distance au nord et au sud et avait succédé à l'agitation que nos explorateurs y avaient remarquée dix ans auparavant, lorsque, en présence des naturels de la contrée assemblés, ils y avaient arboré le pavillon français. A peine si quelques Hovas y passaient par intervalle en communiquant de leur poste de Fénérife avec celui de Manahar. Malheur à celui qui aurait été surpris par eux errant dans ces solitudes, la cruauté avec laquelle ils traitèrent un Français nommé Pinçon, que la tempête y avait fortuitement jeté et qu'ils eurent l'audace de vendre comme esclave, prouve qu'on n'avait pas de ménagemens à en espérer (2). »

Après un examen sommaire des lieux, la commission d'exploration nommée par le commandant Gourbeyre reconnut que l'emplacement le plus favorable à l'établissement d'un fort était cette pointe sablonneuse, de 3 à 4 kilomètres de long sur 1 de large, qui semblait se présenter d'elle-même comme la défense naturelle de la rade, comme la sentinelle avancée qui devait en protéger les abords. Une objection grave au principe même de l'occupation de Tintingue se présentait toutefois à l'esprit de tous les membres de la commission : des marais, dangereux sans doute sous ce climat tropical, couvraient tout le pourtour de la baie. Le médecin en chef de la division, membre de la commission d'exploration, consulté à ce sujet, crut pouvoir affirmer qu'il était possible de passer outre à ces objections et que quelques précautions élémentaires, quelques travaux des plus faciles, suffiraient pour conjurer tout danger. Il disait dans son rapport :

(1) *Revue de l'Orient*, année 1846. — Article de M. Jourdain, capitaine de frégate.
(2) Carayon, *Établissemens français à Madagascar pendant la Restauration.*

La position de Tintingue n'offre malheureusement pas toutes les conditions désirables pour la salubrité : une ceinture de hautes montagnes depuis le nord-est jusqu'au delà de l'ouest, la forme qu'elles affectent, font de sa baie une espèce d'entonnoir où les pluies seront, je crois, fréquentes, où la chaleur sera vivement sentie. Des marais existent indubitablement sur tous les points les plus déclives de cette enceinte importante. Le temps nous manque pour en avoir la certitude, mais je le dis, la chose est des plus probables, et si l'habitation des côtes de Madagascar a jusqu'à présent paru des plus contraires à la population blanche appelée par des motifs commerciaux ou autres à résider en ces parages, la cause première doit en être attribuée à l'existence des marais et aux exhalaisons méphitiques qu'ils répandent dans le voisinage.

Une circonstance qui vient heureusement modifier les dispositions précédentes est la position de la presqu'île, lieu désigné pour l'occupation. Son éloignement assez considérable des montagnes et surtout la prédominance des brises du large fait espérer, qu'avec quelques précautions, il sera possible d'écarter les causes délétères ou au moins de les affaiblir. En ce but, je propose de conserver un rideau d'arbres sur toute la rive nord-ouest de la presqu'île. Depuis le fort jusqu'à la pointe sud-ouest on pourrait lui donner une largeur de 2 toises. Tous les arbres à haute tige doivent être conservés, leur ombrage servira beaucoup à tempérer l'ardeur du soleil. Un abatis général devra être pratiqué à l'isthme : ce point, correspondant à l'enfoncement de la baie, doit fournir un passage libre à la brise de mer qui modifiera puissamment les émanations fétides. Cet abatis fournira encore un autre avantage : quand la brise de terre souffle et vient, chargée d'effluves de miasmes, empoisonner pour ainsi dire les habitans de la presqu'île, elle trouvera, de droite et de gauche du rideau, un libre passage; son effet malfaisant sera dès lors, sinon tout à fait écarté, du moins bien atténué (1).

C'était malheureusement se faire de cruelles illusions, et supposer à ces « effluves de miasmes » une bien singulière docilité, que de croire qu'épargnant dans leur course meurtrière les malheureux habitans de la presqu'île, ils allaient complaisamment suivre « de droite et de gauche » le chemin qu'une main prudente leur aurait tracé. Mais le commandant de l'expédition, sans se dissimuler ce que les précautions indiquées avaient d'aléatoire, passant, dans son impatience d'opérer l'établissement projeté, par-dessus toutes les objections, donna l'ordre de commencer les travaux. Par la dépêche suivante, du 20 août 1829, il rendait compte au ministre de sa résolution :

Les premiers jours qui ont suivi mon arrivée dans le port de Tintingue ont été consacrés à une exploration déjà commencée par le capitaine et les officiers de la *Chevrette* et par l'officier directeur de l'artillerie et du génie dans l'expédition, M. Gailly. Le premier examen des lieux m'a décidé à occuper immédiatement et, dès le 2 de ce mois, j'ai fait commencer les travaux. La possession de Tintingue dans des mers où nous ne trouvons aujourd'hui aucun refuge pour nos vaisseaux offre des avantages qui n'ont point échappé à Votre Excellence; à côté de ces avantages toutefois se trouvent des

(1) Rapport annexé à la dépêche du commandant Gourbeyre du 20 août 1829 (*Archives coloniales*).

inconvéniens dont la philanthropie doit tenir compte. On prétend que Tintingue est très insalubre et que son séjour peut être funeste aux Européens. Il se peut que l'assertion soit juste, mais elle est au moins bien hasardée. Les blancs en effet n'ont jamais habité cette partie de la côte de Madagascar, les faits n'ont donc pas pu faire connaître l'influence du climat sur eux. D'autre part les naturels assurent que Tintingue est très sain, comparativement à Sainte-Marie surtout. Que faut-il croire? J'ai pensé, et les officiers de santé pensent comme moi, qu'il faut habiter pour se former sur cette question une opinion exacte; l'expérience seule doit être consultée (1).

Les travaux furent immédiatement poussés avec toute la célérité que permettait le personnel peu nombreux dont on disposait: « La commission, raconte un des officiers de l'expédition (2), fut dissoute le 5 août et le plan de M. Gailly adopté. Cet officier distingué mit tant d'activité qu'en deux mois on vit s'élever comme par enchantement un établissement militaire capable de résister aux Hovas. » Un autre témoin oculaire, M. Pasquet de Larevenchère, lieutenant au 16e léger, donne encore les détails suivans qui montrent l'activité déployée par tous : « M. Gailly fit aussitôt le tracé des fortifications et tout le monde se mit à l'ouvrage. Chacun, dominé par cette pensée qu'il jetait peut-être les premiers fondemens de la puissance de la France dans ce pays, était animé d'une ardeur que n'affaiblissait pas la chaleur brûlante du climat. Les officiers donnèrent l'exemple et ne dédaignèrent pas de mettre bas l'uniforme pour remuer la terre. Aussi en peu de jours cette contrée sauvage vit s'élever des cases à la place des ronces et des arbres qui la couvraient. De larges et profonds fossés furent creusés autour de l'enceinte que l'on devait occuper et des batteries hérissées de canons en défendirent au loin l'approche. En avant du fort, à 450 toises, une palissade allemande, armée de 2 pierriers et appuyée par les deux extrémités au bord de la mer, nous servit d'avancée (3). »

Grâce à cette activité et à ces résultats, le commandant de l'expédition jugea qu'il pouvait procéder à l'inauguration du fort, et y arborer le drapeau français. Le 16 septembre il donnait l'ordre du jour suivant dans lequel il réglait en ses plus minutieux détails le cérémonial de cette fête :

Art. 1. — Le 18 septembre, à 10 heures du matin, le pavillon français sera arboré sur la presqu'île de Tintingue.

. . . .

Art. 3. — Les canonniers, le détachement du 16e léger et celui du corps africain qui forment la garnison de Tintingue prendront les armes.

(1) Dépêche du commandant Gourbeyre du 20 août 1829 (*Archives coloniales*).
(2) M. Jourdain, capitaine de frégate, *Revue de l'Orient*, année 1846.
(3) *Journal de l'Armée*, 1834, p. 45.

Ils seront réunis dans le 4e bastion qui sera désigné désormais sous le nom de « bastion d'Angoulême ».

. . . .

ART. 9. — Arrivé au bastion d'Angoulême, le commandant de l'expédition passera la revue des troupes. Après la revue et au moment où le commandant l'ordonnera, le pavillon sera hissé et salué de sept cris de : « Vive le Roi! » Les troupes présenteront les armes, les tambours battront au drapeau, les bâtimens de la division et le fort feront un salut de 21 coups de canon (1).

Lorsque, la revue terminée, au signal donné, le pavillon du roi apparut sur l'azur du ciel et fit flotter dans l'air pur sa lumineuse blancheur, quand les acclamations des soldats se furent tues et que le canon du fort et de la division fit silence, le commandant Gourbeyre adressa aux troupes rangées devant lui les paroles suivantes : « Officiers, sous-officiers, marins et soldats de l'expédition, le roi a ordonné l'occupation de Tintingue; sa volonté est accomplie. Déjà vos rapides travaux nous en assurent la possession, votre valeur en garantira cette possession à la France. Aujourd'hui vous êtes appelés à l'honneur d'arborer le pavillon français sur cette terre dont les habitans s'enorgueillissent comme vous d'être les sujets du grand roi de France. Aujourd'hui vous ouvrez aux malheureux Malgaches un asile inaccessible à leurs oppresseurs. Soldats, la faiblesse et le malheur trouveront toujours en vous un généreux appui. Vous n'oublierez jamais que le pavillon de France protège toutes les infortunes... Soldats, ce pavillon élevé par vos mains sur la plage de Tintingue y sera maintenu par votre courage; que son aspect vous rappelle sans cesse vos devoirs : vous serez toujours fidèles au roi et à l'honneur, vous conserverez toujours à la France le territoire dont vous venez de lui rendre la possession, vous conserverez dans tout son éclat ce drapeau confié à votre valeur et vous saurez mourir pour le défendre (2) ! »

Bien que la guerre ne fût pas encore officiellement déclarée, déjà le commandant Gourbeyre la considérait comme inévitable. Il semblait persuadé que le poste de Tintingue qu'il venait d'établir aurait à supporter les premières attaques de l'ennemi et que les troupes qu'il laissait pour le défendre allaient avoir à tirer les premiers coups de feu de la campagne. Les Hovas en effet ne demeuraient pas inactifs. A notre établissement à Tintingue ils avaient répondu par la construction d'un ouvrage fortifié en un endroit de la côte fort voisin, la Pointe-à-Larrée, qui, par sa position même, semblait établi pour menacer les communications

(1) Ordre du jour du 17 septembre joint à la dépêche du 1er octobre 1829.
(2) Ordre du jour joint à la dépêche du 1er octobre 1829 (*Archives coloniales*).

maritimes entre les deux postes français de Tintingue et de l'île Sainte-Marie.

L'apparition des Hovas répandit la terreur parmi les populations indigènes de la côte, et ces malheureuses et inoffensives tribus, abandonnant leurs villages et leurs plantations, se chargèrent de vivres et d'effets, poussèrent leurs bœufs devant elles, et vinrent se réfugier en masse sous la protection du fort français. Déserte quelques semaines auparavant, la baie de Tintingue se couvrit subitement d'une population tremblante de terreur qui ne se sentit rassurée que sous notre pavillon.

Le 22 août, le commandant Gourbeyre avait reçu une lettre du premier ministre hova, répondant à celle qu'il avait fait parvenir à la reine. Par cette lettre il était informé que les commissaires français seraient reçus à Tananarive pourvu qu'ils y fussent rendus le 23 août, c'est-à-dire le lendemain même. Fixé sur la mauvaise foi des Hovas par une communication aussi étrange, il résolut de ne plus se laisser amuser par ces sempiternels délais, et jugeant la situation de Tintingue suffisamment forte, après avoir affecté à sa défense une garnison de 300 hommes sous les ordres du capitaine Gailly, et laissé dans la rade la gabarre l'*Infatigable*, il mit à la voile le 3 octobre et cingla vers Tamatave. Le 10 il mouillait en vue du fort hova, persuadé qu'il allait avoir à commencer la lutte.

« Le 11, dès la pointe du jour, raconte un des officiers de l'expédition, la frégate la *Terpsichore*, les corvettes la *Nièvre* et la *Chevrette* et les troupes de débarquement se préparèrent à combattre. Le temps était incertain, les vents variaient, ce ne fut que sur les sept heures que les bâtimens se trouvèrent embossés. A sept heures et demie, le commandant Gourbeyre envoya l'élève de marine Marceau porter deux lettres au commandant hova qui s'intitulait « le prince Coroller ». Dans la première il lui demandait s'il avait des pouvoirs pour traiter : la deuxième, qui était une déclaration de guerre, ne devait être remise qu'au cas de réponse négative et au moment de s'embarquer pour retourner à bord. « Le Prince » était encore au lit lorsque l'élève Marceau se présenta chez lui ; après avoir pris connaissance du contenu de la lettre, il répondit que la reine n'avait pas étendu jusque-là ses pouvoirs. M. Marceau retourna aussitôt à son canot et remit à un aide de camp du prince la seconde lettre en poussant au large. A peine était-il arrivé à bord que le commandant Gourbeyre s'empressa de lui demander quelles nouvelles il apportait. Sur sa réponse il ordonna de commencer le feu aux canonniers qui se tenaient, mèche allumée, à leurs pièces. Aussitôt les flancs des bâtimens lancèrent une grêle de boulets sur le fort des Hovas dont

le canon riposta vigoureusement; mais quelques boulets heureux ayant causé l'explosion du magasin à poudre, le fort sauta avec un horrible fracas et le feu se communiqua aux palissades qui l'entouraient. La canonnade des bâtimens continuait encore que les troupes de débarquement étaient déjà à terre. Un détachement de Hovas cherchant à les repousser fut mis en fuite par quelques coups à mitraille tirés à propos de nos embarcations. M. Fénix, capitaine au 16e léger et chef de la colonne, détacha de suite en avant 25 voltigeurs sous les ordres du sous-lieutenant Dot et 25 chasseurs commandés par le sous-lieutenant Pasquet de Larevenchère, mais les Hovas, effrayés par la canonnade et l'incendie de leur fort, s'enfuirent dans toutes les directions. Vivement poursuivis par les tirailleurs, ils firent volte-face à l'entrée d'un bois, et rangés en bataille ils dirigèrent sur nos tirailleurs un feu de file très nourri qui nous tua ou blessa quelques soldats jusqu'à ce que la colonne, arrivant au pas de course, et les tirailleurs s'étant réunis et formés en deux pelotons, firent mine de les charger à la baïonnette : alors ils prirent la fuite et s'enfoncèrent dans le bois où il eût été imprudent de les poursuivre. Les résultats de cette journée furent 23 canons, 212 fusils, et environ 80 hommes que perdirent les Hovas, sans compter leurs blessés (1)... »

« Prudens dans nos succès, continue le narrateur, nous n'avions pas poursuivi les Hovas à travers leur bois épais où nous pouvions tomber dans une embuscade. Mais ayant appris qu'ils s'étaient ralliés et retranchés à sept lieues de là dans un endroit nommé Ambatou-Manori, laissant les marins se rembarquer, nous nous mîmes, le 15, à 6 heures du matin, en route pour aller les débusquer. Après quatre heures de marche, nous arrivâmes à un village nommé Yvondrou où nous prîmes quelque repos. Un détachement sous les ordres de M. Schœll, capitaine d'artillerie de marine et gouverneur de Sainte-Marie, passant en pirogue une large et profonde rivière qui coule au bas du village, laissa 25 hommes à la garde des pirogues pendant que le capitaine Fénix occupait le village avec le reste de ses troupes et s'achemina sous la conduite de deux bons guides vers les débris de la garnison de Tamatave. Cette petite expédition, conduite avec bravoure et intelligence, fut couronnée du plus heureux succès. A la pointe du jour, le capitaine Schœll et ses soldats arrivèrent près des Hovas. Les factionnaires avancés donnèrent aussitôt l'alarme en criant : « *Vasa! Vasa!* (Les Blancs! les Blancs!) » Le capitaine Schœll charge alors à la baïonnette. M. Dot entraîne les voltigeurs sur

(1) *Journal de l'Armée*, année 1834, article du lieutenant Pasquet de Larevenchère.

ses pas ; M. Maréchal, officier des Yolofs (noirs du Sénégal), se précipite également sur les Hovas qui, après une défense courageuse, sont chassés de la redoute et mis en fuite. »

Le commandant de l'expédition ne put malheureusement pas pousser ses avantages aussi vigoureusement qu'il l'eût désiré. Les vents contraires et la nécessité de protéger l'évacuation des négocians européens qui craignaient la vengeance des Hovas, le forcèrent à demeurer une quinzaine de jours en rade de Tamatave. Dès qu'il lui fut possible de mettre à la voile, il résolut d'aller attaquer un poste hova situé à 60 kilomètres environ plus au nord, celui de Foulepointe, et le 17 octobre il s'y présenta avec sa division.

Le succès n'y répondit pas à ce qu'il avait été à Tamatave. Une victoire trop facile avait donné aux troupes une confiance excessive, et dès que le débarquement fut ordonné, se précipitant sans ordre vers l'ennemi, elles tombèrent dans une embuscade que celui-ci, rendu prudent et expérimenté par sa défaite même, avait préparée pour nous surprendre. L'hésitation produite tout d'abord dans la colonne par cette attaque imprévue se changea bientôt en déroute et le brave capitaine Schœll, voulant la ramener à l'ennemi, tomba mortellement frappé en s'efforçant de rallier les fuyards qui ne se reprirent que sur le rivage, sous la protection du canon de la division navale. « Cet événement fut un coup de foudre pour le chef de l'expédition. Il en fut accablé à tel point qu'il ne put, raconte le lieutenant de Larevenchère, nous cacher son découragement. Il arriva alors ce qui a souvent lieu en pareille occurrence, c'est que de la sécurité on tomba dans une circonspection outrée; sans oser tenter un nouveau débarquement on leva l'ancre pendant la nuit et l'on vint mouiller en rade de Sainte-Marie. »

Pendant ce temps, le fort de Tintingue, resté sous le commandement du capitaine Gailly avec une garnison de 300 hommes, et sur lequel le commandant Gourbeyre avait cru que porteraient les premiers coups des Hovas, n'avait pas été attaqué. Mais le fort hova de la Pointe-à-Larrée, construit à 20 kilomètres de là, semblait une menace et une provocation; il était d'ailleurs indispensable de venger et de faire oublier l'échec de Foulepointe, et le commandant Gourbeyre résolut l'attaque de ce poste ennemi. Dans ce dessein il se rendit à Tintingue pour y prendre des renforts parmi les troupes de la garnison : « Le 31 octobre, écrivait-il au ministre, je descendis à terre pour m'assurer par moi-même des ressources que pourrait m'offrir ce poste pour l'accomplissement

(1) *Journal de l'Armée*, année 1834, p. 65-67.

de mes projets. Je trouvai la garnison dans les meilleures dispositions. Tous les soldats brûlaient du désir de venger la mort de leurs camarades.

« Le 1[er] novembre, je nommai le capitaine d'artillerie Gailly commandant par intérim de nos établissemens à Madagascar, et M. Carayon, capitaine d'artillerie, commandant particulier à Sainte-Marie. Je crus utile d'assurer ainsi le service au moment de poursuivre les hostilités. Le même jour je réunis à bord un conseil de guerre où furent appelés tous les capitaines de la division navale, les capitaines Gailly et Carayon, le capitaine d'Espagne, du 16[e] léger, et tous les officiers de terre et de mer qui avaient marché à l'affaire de Foulepointe. La majorité de ce conseil, entrant dans mes vues, se décida pour l'attaque (1). »

En conséquence de cette résolution, le commandant Gourbeyre, après avoir prélevé sur la garnison de Tintingue un renfort de 50 hommes d'artillerie et de 20 Yolofs, se présenta le 3 novembre à la Pointe-à-Larrée et embossa ses bâtimens devant le fort hova.

« Le lendemain au lever du jour, les batteries de la division commencèrent à tirer sur le fort; mais les murs, formés de sable jeté entre deux forts palissademens, n'en furent presque pas endommagés. Les troupes de débarquement furent mises à terre et marchèrent à l'ennemi sur deux colonnes, la première de 200 hommes sous les ordres de M. Baudson, lieutenant au 1[er] régiment d'artillerie à pied, la seconde sous ceux de M. le sous-lieutenant Pasquet de Larevenchère; M. d'Espagne, capitaine au 16[e] léger, commandait en chef le débarquement. L'ennemi opposa comme à Foulepointe la plus vigoureuse résistance, se faisant tuer à coups de baïonnette plutôt que de lâcher prise. Il céda enfin à l'impétuosité des deux colonnes après un combat opiniâtre et le fort tomba en notre pouvoir. Ce succès nous coûta quelques soldats. Notre brave camarade Baudson, qui en chargeant avec intrépidité à la tête de sa colonne était tombé frappé de trois coups de sagaie dans la poitrine, fut longtemps en danger. 119 Hovas furent tués; 27 prisonniers, 8 pièces de canon, 700 livres de poudre, plusieurs fusils, des sagaies et un troupeau de 250 bœufs tombèrent en notre pouvoir (2). »

Tel fut le résultat de ce combat qui pour les troupes était une véritable réparation d'honneur après l'échec de Foulepointe. Ce succès nous arrivait justement le 3 novembre, veille de la Saint-Charles, fête du roi, et le commandant Gourbeyre ne

(1) Dépêche du 8 novembre 1829 (*Archives coloniales*).
(2) *Journal de l'Armée*, année 1834. Récit du lieutenant Pasquet de Larevenchère.

manqua pas, dans la dépêche qu'il adressa au ministre, de faire remarquer une aussi heureuse coïncidence : « A midi, disait-il, je descendis à terre et je fis arborer le pavillon de France sur le fort des Hovas. La santé du roi fut portée avec enthousiasme par tous ces braves, heureux et fiers d'offrir à notre auguste souverain une branche de laurier pour sa fête. » Communiquée aux journaux par le ministre de la marine, cette lettre fit connaître au public le succès des armes françaises à Madagascar. Mais le fonctionnaire du ministère de la marine chargé d'établir le texte de la communication, trouvant sans doute trop fleuri le style du commandant Gourbeyre, supprima d'un trait de crayon « la branche de laurier offerte au roi par les braves » et la remplaça par ces mots : « heureux et fiers de célébrer par une victoire la fête du roi. » C'est avec cette correction administrative que cette lettre repose aujourd'hui dans les cartons des colonies.

Après le combat de la Pointe-à-Larrée, le chef de l'expédition aurait désiré pouvoir parcourir la côte et détruire successivement tous les postes occupés par les Hovas au nord de Tintingue, afin d'assurer la conservation de cet établissement, mais les bâtimens avaient peu de munitions de guerre, les équipages et les troupes étaient affaiblis par les travaux et les maladies, et le moment approchait où la saison deviendrait un obstacle à de nouvelles hostilités : ces considérations déterminèrent le commandant de l'expédition à suspendre les opérations et à ramener la division à Bourbon où, durant la mauvaise saison qui allait commencer, elle jouirait d'un climat meilleur que sur les côtes de Madagascar. Dès lors il songea à mettre le fort de Tintingue en état de défense pour l'hivernage. Il en porta à 400 hommes la garnison, qui fut ainsi composée :

121 soldats du 16ᵉ léger;
180 soldats africains;
30 canonniers de la marine;
20 ouvriers de la marine;
8 marins de la *Terpsichore* pour servir de patrons dans le port;
50 soldats malgaches.

Ces troupes demeuraient, ainsi que celles de la garnison de l'île Sainte-Marie, sous les ordres du commandant des établissemens français à Madagascar, le capitaine Gailly, qui, en cas de décès, devait être remplacé par le capitaine Carayon, commandant particulier de Sainte-Marie. « En m'éloignant de Madagascar, écrivait le commandant Gourbeyre au ministre, je laisse Tintingue dans un état de défense fort respectable. L'enceinte est achevée et 14 bouches à feu sont déjà montées. Les six autres le seront incessamment. La garnison, forte de 400 hommes, a des

vivres pour plus de trois mois. Deux navires occupent et protègent la rade (1). » L'ordre, la joie, l'abondance, régnaient dans le nouvel établissement. Le commandant de l'expédition avait tout prévu, mais il comptait sans un ennemi plus puissant et plus meurtrier que les Hovas : les marais. Sous ces roseaux ondoyans, sous ces plantes aux formes étranges, derrière ces buissons touffus, cet ennemi invisible et terrible, la fièvre, guettait la malheureuse garnison, et contre cet ennemi les canons étaient impuissans.

IV

Lorsque trois mois après, le commandant de l'expédition reparut à Tintingue, un triste spectacle et une douloureuse surprise l'attendaient; la fièvre avait donné un démenti lugubre aux prévisions optimistes du médecin en chef chargé, l'année précédente, de donner son avis sur la salubrité du lieu choisi pour l'établissement. La dépêche adressée au ministre par le commandant Gourbeyre attestait un découragement profond : « Il nous manquait, écrivait-il, une expérience : c'était celle du climat pendant l'hivernage ; elle a été terrible, elle a été décourageante : sur un personnel de 188 blancs, la garnison, depuis le 28 novembre jusqu'au 8 février, jour de mon arrivée, a perdu 34 hommes, y compris MM. Gailly, commandant, et Boubeau, chirurgien du poste, qui ont provoqué la mort par mille imprudences. Toute la population blanche a été atteinte. Tous ceux qui n'ont pas succombé ont eu ou ont encore la fièvre. »

C'est de la bouche d'un des officiers qui ont partagé les souffrances de ces trois mois d'épreuves, M. Pasquet de Larevenchère, lieutenant au 16e léger, qu'il faut en entendre le récit : « Le départ du commandant avait été le signal de toutes les calamités qui vinrent fondre sur nous... C'est le 26 novembre qu'il nous quitta. Dès le 30, plusieurs hommes étaient atteints de la fièvre du pays. Dans le courant de décembre, la maladie fit de si rapides progrès que, vers la fin de ce même mois, il n'y avait peut-être pas dans toute la garnison 20 blancs qui ne fussent alités; tous les jours on enterrait deux ou trois morts. La même épidémie régnait à bord de deux corvettes qui étaient sur la rade. On entassait les plus malades dans un mauvais local qui servait d'hôpital; les autres demeuraient dans leurs chambres, presque sans secours, parce que le seul médecin qu'on avait laissé ne pouvait suffire à tout, et qu'il manquait même souvent des médicamens les plus nécessaires. »

(1) Dépêche du 19 novembre 1829 (*Archives coloniales*).

Cet état de détresse était augmenté encore par la présence des malheureux habitans de la côte qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, étaient venus en masse chercher, sous la protection du canon de notre fort, un asile contre la cruauté de leurs persécuteurs hovas. Au lieu d'être un secours, leur multitude en faisait un embarras et une cause d'affaiblissement pour la petite colonie française.

« Ces réfugiés, au nombre de plusieurs milliers, établirent plusieurs camps sur le pourtour de la baie, en face de la presqu'île où se trouvait le fort; mais restés sous l'influence de la peur des Hovas, même sous la volée de nos canons, ils n'osèrent se répandre au loin pour cultiver ce qui était nécessaire à leur subsistance. Les bois taillis des environs furent simplement défrichés. Toutefois, on était arrivé au mois de janvier, et tout allait bien encore parce que les provisions duraient toujours; les danses et les chants accoutumés avaient même lieu le soir sous les misérables huttes qui les abritaient, et le tour de la baie continuait à offrir un aspect joyeux et animé, lorsque le cri : « Les Hovas marchent sur Tintingue ! » parti du sein des forêts, jeta l'épouvante parmi ces malheureux réfugiés. Dans cet instant d'alarme, cette malheureuse population effrayée, abandonnant vieillards et enfans dans les bois, où ils périrent, se rua sur la presqu'île pour se réfugier entre le fort et un poste avancé placé sur l'isthme. »

Cette alerte eut lieu le 9 janvier; la garnison, minée par la fièvre, se traîna sur les remparts : « Nous nous rappelons, raconte le lieutenant de Larevenchère, nos soldats se traînant à nos bastions pour défendre plutôt l'honneur du drapeau qu'un reste de vie dont ils étaient fatigués. On eût cru voir des spectres sortant de leur tombeau et reprenant les armes pour venger leur mort, tellement le climat et les privations avaient exercé de ravages parmi nous. »

« Dans ce cruel moment, nous vîmes toute l'horreur de notre position. Si nous avions été sérieusement attaqués, il nous eût impossible de résister et pas un de nous n'eût échappé à la cruauté des Hovas. M. le capitaine Gailly, quoique mourant, se fit transporter au pied d'un bastion et ne voulut pas en bouger jusqu'à ce qu'une reconnaissance qui avait été envoyée à la découverte fût de retour, apportant l'heureuse nouvelle que les Malgaches qui croyaient voir les Hovas partout, tant ils en avaient peur, nous avaient donné une fausse alerte.

« Le capitaine Gailly semblait ce jour-là être venu marquer la place qu'il devait occuper au pied de ce bastion : quatre jours après, le 13 janvier, nous eûmes le malheur de le perdre. Il fut enterré dans ce même bastion au bruit de toute l'artillerie (1). »

(1) *Journal de l'Armée*, année 1834. Souvenirs du lieutenant de Larevenchère.

Telle avait été, pendant l'absence du commandant Gourbeyre, la triste situation des défenseurs de Tintingue. Dès qu'il connut ces faits, le gouverneur de l'île Bourbon, le comte de Cheffontaines, s'empressa de pourvoir au commandement des établissemens de Madagascar, et en annonçant au ministre la perte de l'officier qui avait exercé ces fonctions, il lui faisait connaître le choix qu'il avait fait pour le remplacer :

Monseigneur, écrivait-il le 19 avril 1830, j'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que M. Gailly, capitaine en 1er d'artillerie, auquel j'avais confié provisoirement le commandement de nos établissemens à Madagascar, est décédé le 13 janvier dernier. En rendant compte du départ de cet officier, avec l'expédition commandée par M. le capitaine de vaisseau Gourbeyre, j'avais exprimé à Votre Excellence quel prix j'attachais aux services que l'on pouvait en attendre pour la création d'un nouvel établissement. C'est aussi sur les constructions de Tintingue dont il avait formé le plan que la mort est venue le frapper. Le gouvernement a perdu dans M. Gailly un zélé serviteur. Par cette mort et celle de M. Schœll, les établissemens français se trouvaient privés d'un commandant particulier. Ces fonctions ont été provisoirement confiées à M. Carayon, du zèle et de l'activité duquel j'ai déjà eu occasion de rendre à Votre Excellence l'honorable témoignage (1).

Jusqu'au commencement de juin, la fièvre continua de sévir à Tintingue ; elle cessa enfin avec l'hivernage et la nouvelle en fut apportée à Bourbon par un navire qui y parvint le 7 juin. L'établissement était alors remis dans un état satisfaisant. C'était, semble-t-il, le moment de reprendre les opérations de l'expédition. Sur la demande même du commandant Gourbeyre le gouvernement de la métropole avait décidé l'envoi à Madagascar de 800 hommes de renforts, le double de ce qui, l'année précédente, avait été suffisant pour remporter des succès. Déjà la plus grande partie de ces troupes était arrivée, et 675 hommes stationnaient à Bourbon, en rade de Saint-Denis, impatiens d'être débarqués et d'agir. Mais le commandant en chef, si ardent et si pressé l'année précédente d'engager les hostilités, semblait maintenant comme frappé de stupeur; et d'autre part, l'actif et énergique gouverneur de Bourbon, le comte de Cheffontaines, arrivé au terme de ses fonctions, dut quitter la colonie et ne se trouva plus là pour stimuler ce zèle languissant.

Le nouveau gouverneur n'eut point pour l'expédition de Madagascar le zèle actif de son prédécesseur. Il semblait la considérer comme un legs onéreux, et une cause d'embarras; si bien que le commandant Gourbeyre, découragé lui-même, ne sut prendre d'autre résolution que celle de rentrer en France. Le 13 octobre, il rédigeait cette lettre au ministre :

(1) Dépêche du 19 avril 1830 (*Archives coloniales*).

Monseigneur, dans sa séance du 4 du mois d'octobre, le Conseil privé, considérant que le complément des troupes et de matériel demandés en France n'était pas encore arrivé et que la saison était d'ailleurs trop avancée, jugea comme moi que nous devions cette année nous abstenir de reprendre l'offensive. En conséquence de cette décision et trouvant la présence de la *Terpsichore* inutile dans ces mers, au moins jusqu'en juillet 1831, le lendemain 5 octobre, j'écrivis au gouverneur, et le 6 le conseil privé, réuni pour prendre connaissance de ma lettre, reconnut les besoins de cette frégate et l'avantage de la renvoyer en France pour faire des réparations impossibles à Bourbon. M. le gouverneur se chargera de la direction des forces navales et la conservera jusqu'à l'arrivée du successeur qu'il aura plu à Votre Excellence de me désigner.

Le jour même de la rédaction de cette dépêche, il mettait à la voile, et c'est lui-même qui se chargea du transport de sa propre lettre. Lorsque après deux mois et demi de traversée, il arriva à Brest, une grande surprise l'attendait : la France obéissait à un gouvernement nouveau, et sa dépêche devait être remise à un ministre autre que celui pour lequel il l'avait écrite ; il dut y ajouter le post-scriptum suivant : « Brest, 28 décembre. Quand je suis parti de Bourbon le 13 octobre dernier, on ignorait dans cette colonie les événemens survenus en France à la fin de juillet. C'est à la mer, le 6 décembre, que je les ai appris. C'est encore à la mer que j'ai revu pour la première fois le pavillon national à bord du brick français l'*Emma*, de Caen, que j'ai rencontré dans les parages des Açores, et dont le capitaine, M. Aubert, m'a confirmé ces nouvelles. Je n'ai reçu aucun avis officiel à cet égard. La *Terpsichore* arrive aujourd'hui sur la rade de Brest, je vais faire connaître ses besoins à M. le préfet maritime. »

Le nouveau ministre à qui arriva cette dépêche était l'un des hommes qui, sous le règne précédent, s'étaient montrés les plus acharnés adversaires des colonies et de la marine, le général Sébastiani. Le retour inopiné du commandant Gourbeyre ne l'émut en rien, il ne faisait au contraire que devancer ses ordres. Il ne s'étonna pas davantage de la dépêche suivante qu'il reçut quelque temps après du gouverneur de Bourbon :

Monseigneur, m'étant bien pénétré des vues et des intentions exprimées dans la dépêche ministérielle du 8 juin dernier, n° 152, je n'ai pas pensé que je dusse conserver plus longtemps à Bourbon les troupes expéditionnaires de Madagascar et prolonger indéfiniment les dépenses qu'elles y occasionnent. C'est, dit la dépêche précitée, à une conclusion prompte, honorable et sans effusion de sang que doivent tendre tous nos efforts. Il y est en outre interdit de n'entreprendre d'expédition armée qu'autant que le succès en serait prompt... Votre Excellence reconnaîtra par tout ce qui a été dit que ces recommandations ne peuvent être remplies ; qu'avec les forces actuelles de l'expédition l'état de guerre doit se prolonger indéfiniment... Dès lors, le renvoi des troupes en France m'a paru être conforme au vœu du paragraphe suivant de la dépêche ministérielle déjà citée : « A cet effet, et

sans attendre de nouveaux ordres, dès que la paix sera faite ou dans le cas contraire, dès que nos établissemens de Tintingue et de Sainte-Marie pourront se passer de secours extraordinaires, vous renverrez en France toutes les troupes qu'il ne serait pas indispensable de conserver. » La paix n'est pas faite, mais nos établissemens sont parfaitement à l'abri et ne réclament plus de secours extraordinaires. J'ai consulté sur la question du renvoi des troupes le Conseil privé... les avis ont été unanimes sur la nécessité de renvoyer en France les troupes et les bâtimens... J'ai adopté cette opinion (1).

Cette lettre était écrite à point, et le hasard des révolutions lui fit trouver, en arrivant en France, un ministre tout prêt, non seulement à approuver le retour des troupes, mais encore à ordonner d'une façon définitive l'abandon de tout établissement à Madagascar.

V

En 1828, dans la discussion du budget, le 24 juillet, le général Sébastiani s'était écrié : « Nous ne possédons aujourd'hui de colonies que sous le bon plaisir de l'Angleterre, et j'ajouterai, dans le système actuel, au grand détriment de notre prospérité agricole, industrielle et commerciale. » C'est ce fougueux adversaire des colonies qui, deux ans plus tard, se trouvait, comme ministre, appelé à les protéger. Les grandes théories des hommes politiques ont beau dépendre (pour beaucoup) des seuls intérêts de leur parti, et n'être que des moyens de combat dont l'utilité cesse dès que le but est atteint, un homme, — même ministre, — ne peut changer de ton et d'opinion d'une façon trop brusque. Les idées dont il s'est servi et à l'aide desquelles il a remporté la victoire, il lui faut les garder, sinon par conviction, au moins par pudeur, et les adversaires des colonies en 1828 demeurèrent anti-coloniaux en 1830.

Madagascar n'était pas la seule expédition et la seule conquête qu'ils regardassent comme un legs onéreux et embarrassant du régime déchu. Alger même, ce joyau que la Restauration expirante venait de donner à la France comme don de suprême adieu, Alger ne trouvait pas grâce aux yeux des libéraux; ils en déploraient la conquête. Pendant la campagne, l'attitude de la presse libérale avait été si antifrançaise qu'elle étonna les étrangers eux-mêmes et qu'un historien allemand, — l'un des champions pourtant et des admirateurs du libéralisme en Europe, — a pu écrire : « Par une espèce de reniement du sentiment patriotique, chose extraordinaire chez les Français, le journalisme libéral s'était érigé en véritable champion du dey d'Alger (2). »

(1) Dépêche du 10 décembre 1830 (*Archives coloniales*).
(2) Gervinus, *Histoire du XIXe siècle*, t. X, p. 201.

Après la victoire même, les libéraux osèrent la regretter, et le rapporteur du projet de loi sur les crédits supplémentaires de 1830 disait à la tribune, dans la séance du 6 novembre : « L'expédition d'Alger n'a pas été faite avec l'assentiment de la France ; elle a été conçue par un ministre qui spéculait sans doute sur sa réussite pour l'accomplissement de desseins coupables. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il en a arrêté le plan peu après être arrivé au pouvoir. N'y avait-il pas de moyens plus convenables de rétablir la paix avec le dey d'Alger, et de lui faire respecter le pavillon français? C'est ce que votre commission pense ; mais une négociation conduite avec franchise et sur des principes de justice qui auraient remonté aux premières difficultés avec la Régence ne remplissait pas le but de l'ancien gouvernement, il lui fallait un déploiement de forces considérables et de grandes dépenses à faire sous le prétexte de venger l'honneur français. » Des négociations, point de conquête! Si par malheur la Restauration eût agi ainsi et ne se fût pas hâtée, avant d'expirer, de conquérir, — en dépit de l'opposition libérale, — Alger à la France, cette admirable colonie serait probablement aujourd'hui une colonie anglaise.

Alger ainsi traité, que pouvait-on espérer en faveur de Madagascar? A peine installé dans ses bureaux, le nouveau ministre, par une décision du 16 juillet 1830, ordonna que toute demande de crédit fût ajournée, et dans la séance du 15 novembre il expliquait à la Chambre sa résolution : « Un armement extraordinaire existait à Madagascar, il a occasionné une dépense de 500 000 francs, et ce n'est même pas là tout ce qu'a coûté cette expédition, car près d'un million a été dépensé par la colonie de Bourbon pour un établissement impossible et impolitique. Aujourd'hui les fâcheux résultats de cette tentative sont appréciés et nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour arriver à une prompte pacification... Nous nous sommes hâtés, en arrivant au ministère, de donner tous les ordres, de prendre toutes les mesures propres à faire cesser l'effusion du sang et à arrêter le cours de nos sacrifices. » Toutes les mesures avaient été prises en effet, le ministre ne se vantait pas en en donnant l'assurance à la Chambre. Par ses ordres un détachement de 127 hommes, du 16[e] léger, prêt à partir pour Madagascar avait été débarqué, et le Conseil d'amirauté, assemblé sous sa présidence, le 6 octobre 1830, avait prudemment déclaré qu'il était indispensable de cesser au plus tôt une entreprise qui pouvait déplaire aux Anglais : « Sous le point de vue politique, disait le procès-verbal de la séance, l'expédition pourrait donner lieu à quelques difficultés, en ce sens qu'elle a eu pour but de donner aux établissemens français

à Madagascar plus de consistance et d'étendue qu'ils n'en avaient eu jusque-là, et de changer par conséquent les situations relatives de la France et de l'Angleterre... »

D'après cet avis, si propre à éviter à l'Angleterre, traitée d'une façon quelque peu hautaine par l'ancien gouvernement, toute cause de difficultés avec le nouveau, la conduite du ministre était toute tracée, et il s'empressait, en date du 29 octobre 1830, de transmettre au gouverneur de Bourbon et au commandant de l'expédition des ordres qui d'ailleurs — comme nous l'avons vu — se trouvèrent en voie d'exécution avant d'avoir été reçus. Au commandant de l'expédition il disait :

Monsieur, une décision royale qui vous sera communiquée par M. le gouverneur de Bourbon prescrit de mettre le terme le plus prompt à l'expédition de Madagascar. Vous aurez à ramener en France les frégates la *Terpsichore* et la *Junon*, la corvette de guerre l'*Héroïne* et la corvette de charge l'*Oise*, avec les troupes qui se trouvent en excédent des garnisons habituelles de Bourbon et de Madagascar (1).

Et la dépêche adressée au gouverneur portait :

L'intention formelle du roi est que l'on fasse cesser au plus tôt les hostilités à Madagascar et que l'on arrête des dépenses que l'État ne pourrait supporter... Dans les dispositions que vous aurez à prendre, vous ne perdrez pas de vue que, si le roi veut arrêter au plus tôt une consommation improductive d'hommes et d'argent, le vœu non moins cher de Sa Majesté est que rien ne soit négligé pour maintenir intact l'honneur du pavillon national.

Comment le gouverneur s'y prit pour maintenir cet honneur national qu'avec tant d'insistance on mettait en avant au moment même où l'on reculait devant la crainte des Hovas et la peur des Anglais, il est difficile de l'apercevoir dans ses actes. Avant la réception de la dépêche précédente, il avait déjà pris sur lui de renvoyer en France les troupes expéditionnaires, après l'avoir reçue il ordonna l'évacuation définitive de Tintingue. C'était renoncer d'une façon bien légère à une conquête qui nous avait coûté tant de sacrifices. Ces ordres formels durent cependant s'exécuter, et, au grand désespoir des hommes qui avaient risqué leur vie pour conserver ce poste à la France, l'évacuation s'effectua en juillet 1831. « Le 4 juillet, raconte un témoin oculaire, on reçut l'ordre de tout embarquer, personnel et matériel. Il ne restait plus que les canons du front d'attaque au nombre de 8. Dans la journée du 5 on les embarqua. On détruisit aussi les clayonnages, ce qui combla les fossés par la chute des murs, formés de sable et de gazon. On coupa la majeure partie des palissades, enfin on distribua tout le monde de manière à incendier

(1) Dépêche du 29 octobre 1830 (*Archives coloniales*).

dans la soirée et en peu de temps ce qui restait. En effet, après le souper de l'équipage, on descendit 150 hommes, dont 25 armés étaient en vedette à l'ancien poste avancé qui avait été incendié la veille ainsi que le village des naturels. Le reste fut distribué aux quatre coins du fort, à l'hôpital, à la demeure du commandant, à la poudrière, dans les magasins, les casernes, aux chantiers de constructions, etc. Là, chaque chef ayant avec lui un nombre déterminé de soldats, fit mettre le feu à l'endroit où il avait servi avec zèle et fidélité pendant deux ans... Au signal donné, qui était un coup de canon tiré au milieu du fort, on vit les flammes s'élever de toutes parts et dévorer tout sur leur passage. Le feu dura toute la nuit, et les Hovas purent, du haut de leurs montagnes, contempler à loisir cette belle horreur (1). »

L'année suivante, ces sauvages qui nous avaient bafoués et devant lesquel nous reculions d'une façon si honteuse, envoyèrent en grande pompe à Bourbon une ambassade dont les membres, costumés en « colonels anglais », reçurent du gouverneur un accueil qui dut les étonner, malgré la bonne opinion qu'ils pouvaient avoir d'eux-mêmes :

Peu de jours après mon installation dans le gouvernement de Bourbon, écrivait le gouverneur au ministre, j'ai reçu cinq officiers hovas qui sont venus de la part de la reine Ranavalo me remettre les trois lettres ci-jointes. Ces officiers, du rang de *colonels* dans l'armée d'Emirne, sont arrivés le 16 novembre dernier sur le brick anglais *Caledonia*. J'ai cru utile à l'intérêt de notre commerce à Madagascar de recevoir ces *étrangers* avec quelque *distinction*... Ces cinq officiers hovas, portant le brillant uniforme d'officiers supérieurs anglais, furent reçus sur le quai au moment de leur débarquement par un détachement d'infanterie commandé par un sous-lieutenant et par le capitaine de port, qui les escortèrent à mon hôtel, où je leur donnai immédiatement audience... L'administration avait fait préparer dans un des hôtels les mieux tenus de la ville des appartemens *élégamment décorés* pour les recevoir. Ils y furent conduits à la sortie de mon audience et il fut pourvu d'une façon convenable à leur entretien... D'après les ordres que j'avais donnés, l'administration a cherché pendant leur court séjour ici à faire apprécier à ces étrangers tous les produits de nos manufactures... J'ai donné en présent au chef de cette mission un fusil à deux coups renfermé dans une boite en acajou et deux aunes de drap écarlate très fin, et deux aunes du même drap à chacun des autres commissaires... Ces Hovas m'ont témoigné leur vive reconnaissance de la *belle réception* qui leur a été faite à Bourbon et qui a paru d'autant plus les toucher qu'ils n'avaient pas été traités avec la même distinction à Maurice (2).

On pourrait croire que des ambassadeurs, reçus avec autant de déférence, devaient au moins être porteurs de propositions de

(1) Ackermann, chirurgien-major dans l'expédition, *Histoire des révolutions de Madagascar*.

(2) Dépêche du 2 décembre 1832 (*Archives coloniales*).

paix, d'amitié et de soumission. Bien au contraire, voici la lettre de leur souveraine qu'ils apportaient au gouverneur pour être transmise au roi des Français : « Sire, je profite de cette occasion pour vous écrire que je ne permets pas à mes sujets de vendre du riz aux vôtres, sinon en échange de fusils et de poudre. Mais je n'entends maintenir cette loi que jusqu'au moment où j'aurai en fusils et en poudre la quantité qui me conviendra... » Cette lettre était écrite en anglais, et revêtue d'un sceau de cire rouge portant une couronne, et ces mots en exergue : « Ranavalo Manjaka. » Céder à la crainte des Anglais avant même d'avoir reçu aucune menace de leur part était certes humiliant. Mais que dire de cette attitude devant les Hovas? Qu'on était loin des fières réponses des ministres et des agens de la Restauration; et combien étaient tombées dans l'oubli ces instructions du prince de Polignac à l'ambassadeur de France à Londres au sujet de Madagascar : « Si le ministre anglais, cédant à l'impulsion d'agens qui n'ont pas su se dégager encore des voies d'une politique ombrageuse et hostile à l'égard de la France, voulait, comme eux, s'ingérer dans les suites d'une entreprise où l'Angleterre n'a aucun droit d'intervenir, vous combattriez avec fermeté les prétentions de cette nature, et vous ne dissimuleriez pas qu'elles seront invariablement repoussées par le gouvernement du roi (1). »

Combien était naturel ce mélancolique regret de l'ancien ministre de la Restauration, promoteur et organisateur de l'expédition de Madagascar, Hyde de Neuville, qui en 1831, menacé par les Chambres d'observations malveillantes au sujet de cette expédition, écrivait au directeur des Colonies en lui renvoyant les pièces officielles à l'aide desquelles il comptait se défendre : « Je vous renvoie, monsieur, les rapports et les autres documens. Avec vous je voudrais que ces pièces fussent demandées par les Chambres. Si on y revient, rien ne nous sera plus facile que de justifier une mesure qu'on aurait dû poursuivre. L'Angleterre doit trouver que nous sommes aujourd'hui bien complaisans. Le ministère légal n'était pas si poli (2)! »

CH. GAILLY DE TAURINES.

(1) Dépêche du prince de Polignac au duc de Laval, 2 mars 1830 (*Archives coloniales*).

(2) *Archives coloniales*. — Cartons Madagascar, 1831.

LE

THÉATRE ANGLAIS CONTEMPORAIN

IV [1]

DRAMATURGES D'AUJOURD'HUI : SYDNEY GRUNDY H.-A. JONES. ARTHUR PINERO.

I

Si vous demandiez à un habitué du théâtre londonien de vous désigner les écrivains les plus populaires, les talens déjà mûrs en qui se résument, à l'heure précise où nous sommes, le présent et l'avenir du drame anglais, je crois pouvoir affirmer que les noms qui viendraient d'abord sur ses lèvres, presque sans une seconde de réflexion, sont les trois noms inscrits en tête de cet article. Sans doute il y aurait des dissidences, venant de certains esprits taquins ou excentriques qui ne veulent jamais admirer qu'à rebours et à part non seulement de la foule, mais de l'élite. Le théâtre a ses coteries, ses chapelles, ou, mieux, ses cryptes, ses idoles inconnues, qu'une douzaine d'initiés encensent avec des rites baroques. Mais le moment n'est pas encore venu d'étudier ces singularités du goût individuel. Un plébiscite des *playgoers* du West-End indiquerait certainement comme les *leaders* du mouvement dramatique contemporain Pinero, Jones et Grundy.

Ils ont débuté presque en même temps, il y a une vingtaine d'années, un peu plus ou un peu moins. Ils se sont heurtés aux mêmes difficultés. Leur progrès a été lent. Au commencement de leur carrière on voit des tentatives vaines et du labeur perdu; soit

(1) Voyez la *Revue* des 15 juin, 15 juillet et 15 août.

que les occasions leur aient manqué, soit qu'ils n'aient pas trouvé d'abord leur voie, aucun n'a donné sa mesure complète, ni même de réelles promesses dans ses premières œuvres. Ils ont été longtemps des copistes, sans paraître se douter qu'ils valaient mieux que leurs modèles, et c'est à peine s'ils ont eu conscience de leur originalité avant que le public la découvrît. C'est une histoire presque douloureuse que celle de ces autodidactes du monde théâtral, mais elle est très instructive et très humaine. On y voit la volonté entraîner l'intelligence derrière elle, la recherche par le tâtonnement précéder la science, l'effort créer le talent. Et, dans ce voyage ardu, ils ne sont qu'à la moitié du chemin.

Voilà le point commun entre eux. Mais leur tempérament et leur idéal sont différens, et chaque jour ajoute à cette différence. Par lequel commencer? Évidemment par celui qui tient le plus au passé, par celui qui se rattache — beaucoup par ses origines et un peu par ses tendances — à l'école de Robertson et à l'imitation française, par Sydney Grundy.

Si je ne me trompe, sa première pièce date de 1872. De loin en loin, pendant les années qui suivirent, il a fait jouer çà et là un petit acte, et, très souvent, il a dû se contenter d'un théâtre de province. Deux choses l'ont tiré de l'obscurité : un démêlé avec la censure et le succès très vif d'une farce en trois actes, *The Snowball*. Dans le premier cas, il s'agissait d'une adaptation de la *Petite Marquise* qu'il avait écrite en collaboration avec Joseph Mackayers. A mon avis, Épictète et Marc-Aurèle n'ont rien de plus franchement moral que la *Petite Marquise*. C'est, — avec de grandes licences dans le traitement, — la pièce la plus propre à détourner une honnête femme de l'adultère. Par malheur, cette morale est la morale de l'abstention et du dégoût; on n'est apte à la comprendre et à l'appliquer qu'à l'âge où les passions ont perdu de leur feu ou de leur venin. C'est pourquoi, toute fine et toute probante qu'elle soit, elle ne sert à rien qu'au divertissement des philosophes. Le censeur anglais ne vit pas ou ne voulut pas voir la leçon; il ne vit que les postures et les expressions, qui l'alarmèrent. Il avait laissé passer la *Petite Marquise* en français dans toute sa liberté originelle; il lui refusa l'estampille alors qu'elle se présentait fort décemment rhabillée par deux de ses compatriotes. M. Sydney Grundy cria très fort, et peut-être un peu plus fort qu'il ne fallait. Il avait raison, mais on aurait souhaité qu'il eût raison avec moins de colère et de passion. Quoi qu'il en soit, il avait appris son nom à bien des gens qui ne l'oublièrent plus.

The Snowball, c'est *Oscar ou le Mari qui trompe sa femme*. L'originalité de M. Sydney Grundy consistait à avoir introduit

dans la farce anglaise des qualités que ce genre ne connaissait pas : de l'habileté, du tact, de l'esprit, quelques fragmens de comédie et pas un seul calembour. L'auteur tient ses pantins fort adroitement suspendus au bout de ses doigts sans jamais embrouiller leurs ficelles. Mais si, en écoutant ou en lisant *The Snowball*, vous cherchez à y découvrir un seul trait de mœurs ou de caractère qui soit anglais, vous aurez beau guetter, il n'en sortira pas un.

Le succès, très mérité, du *Snowball* a retardé la carrière dramatique de M. Sydney Grundy, parce qu'il l'a condamné à l'adaptation — genre alors si ingrat ! — pendant de longues années. Mais ce temps de misère eut son bon côté, parce qu'il sut le mettre à profit, comme tel bon peintre qui, obligé de gagner sa vie en faisant des portraits, considère les bourgeois dont il reproduit les traits comme autant de modèles qui payent au lieu d'être payés. Tout en adaptant, M. Sydney Grundy apprenait de Scribe, de Labiche, de Sardou, la technique et les procédés de son métier. Je ne le suivrai pas dans le détail de ces besognes littéraires dont quelques-unes ont été fort humbles, mais dont aucune n'a été inutile. Fidèle à la méthode que l'étendue de mon sujet m'a imposée, et qui consiste à procéder par échantillons et par exemples, je choisirai un cas particulier (1) et typique, où se caractérise l'art patient, réfléchi et, sinon toujours heureux, du moins toujours consciencieux, de M. Sydney Grundy.

Dès 1877, il donnait au public anglais une version de *Montjoye* sous le titre de *Mammon*. Je suppose que la plupart des lecteurs ont présens à l'esprit les défauts et les qualités de la pièce française. Elle renferme des scènes fort spirituelles et d'autres qui ne laissent pas d'être touchantes. Mais qui pourrait supporter aujourd'hui ce Montjoye, qui rentre de faire la fête à sept heures du matin, comme un collégien en rupture de « bahut » et qui sacrifie sa grandeur financière, sa réputation et son repos à la moins entraînante des rastaquouères, escortée et aggravée d'un mari du Palais-Royal ? J'ai eu l'honneur de connaître personnellement Octave Feuillet. C'était, — j'écris ces mots avec une sympathie profonde, — un délicat, un nerveux, un solitaire. Ces choses, moitié brillantes, moitié grossières, de la vie mondaine et demi-mondaine de 1865, il les peignait de loin et « de chic ». Le type de Montjoye fût-il vrai alors, il a cessé de vivre, ou, s'il vit encore, je suis convaincu qu'il a cessé de plaire. Au surplus, peu importe

(1) J'aurais pu choisir et j'indique aux curieux une autre adaptation de Sydney Grundy : *In honour bound*, qui est, à la fois, un commentaire dramatique et une condensation en un acte d'*Une Chaîne*, de Scribe. C'est un travail remarquablement heureux et qui ne porte aucune trace apparente d'effort.

mon impression. Ce qui importe, c'est celle de M. Sydney Grundy. Il dut, en s'aidant des opinions qui flottaient dans le public, faire une critique complète et raisonnée de la pièce avant d'y toucher. Le résultat de ses réflexions fut la suppression d'un caractère qui ne vaut rien, celui du fils de Montjoye, dont la place est dans la famille Benoiton, et l'introduction d'un caractère excellent, celui de Parker, le vieux commis dont tout le monde admire la fidélité et la modestie, et qui, ayant pénétré tous les secrets du patron, thésaurisé dans son cœur obstiné et implacable toutes les amertumes qu'il en a reçues, le suit pas à pas, ramasse sa fortune miette à miette, et se trouve, finalement, le maître de son maître.

Mammon est, certainement, une pièce mieux faite que *Montjoye*, mais ce n'était pas assez pour M. Sydney Grundy. Plus de seize ans après, il reprenait le même sujet, le soumettait à une critique nouvelle, avec un double objectif qui peut s'exprimer en deux questions : Depuis trente ans comment s'est modifié le type du grand brasseur d'affaires? En quoi le faiseur anglais diffère-t-il de son congénère parisien? On se rappelle la scène où le positiviste Montjoye raille Saladin l'enthousiaste, son ancien camarade de collège, qui est resté pauvre parce qu'il a gardé ses illusions, sa foi en l'humanité? Tout cela, c'est le bleu : « J'appelle Bleu tout ce qui n'est pas pratique, tout ce qui n'est pas, en morale, le tien et le mien, en philosophie deux et deux font quatre. Illusions poétiques, préjugés d'enfance, superstitions romanesques, sensibilité maladive, phrases sonores et vides, voilà le royaume du bleu ! » Ainsi parlait Montjoye « ou l'homme fort », dans un langage qui semble légèrement suranné. Aujourd'hui, il a changé de rôle avec Saladin. Il est enthousiaste pour entraîner les croyans et les simples; il est le virtuose de la « sensibilité maladive », le Paganini de la « phrase sonore et vide »; il a découvert des mines d'or dans le « royaume du Bleu ». Sa tartufferie est plus sociale que religieuse; comme Piron, il salue le bon Dieu, mais il fait prévenir, en dessous main, les francs-maçons que cette politesse ne tire pas à conséquence. Il ne se borne pas à lancer des actions des ports de Bohême et des obligations à lots du chemin de fer de Paris à la lune : il veut que ces magnifiques affaires servent l'humanité. Le Montjoye moderne est à cheval sur la politique et la bourse, sur l'Évangile et le socialisme; il arrive par le chauvinisme et par la pitié. Transportez-le à Londres et revêtez-le de cette hypocrisie dont nos voisins ont fait un art : vous aurez sir Philip Marchant, le héros du *Bunch of Violets*.

M. Grundy a accusé cet aspect dans deux ou trois scènes. L'une est celle où sir Philip reçoit les Enfans du Travail, qui,

bien entendu, ne travaillent jamais. Ce groupe a pour *leader* et pour porte-paroles un personnage louche et menaçant, allemand de nom et d'origine, qui mange à la fois à la gamelle radicale et au râtelier des *dissenters*. L'homme a deux mains : elles sont l'une et l'autre faites pour prendre. C'est pourquoi maître Schwarz accepte cinq cents livres pour laisser passer la candidature d'un bourgeois : soit deux cent cinquante pour empêcher de rugir le lion populaire et deux cent cinquante pour imposer silence aux scrupules de la conscience non-conformiste. La charge est amusante, enlevée avec un brio étonnant, mais c'est une charge. La scène est trop gaie pour être vraie, et le satiriste a coupé l'herbe sous le pied au psychologue.

Nihiliste ou humanitaire, il faut que le grand faiseur nous donne l'idée d'un personnage très intelligent, vraiment capable de tromper les autres et jusqu'à un certain point de se faire illusion à lui-même. Ce n'est ni un honnête homme ni un parfait coquin : c'est un homme qui considère que des facultés hors ligne l'appellent à des privilèges exceptionnels et pour qui l'ambition est la première comme la dernière raison d'être. Par des motifs que je ne rechercherai point, parce que je crains de les trouver, les auteurs dramatiques oublient de donner à leur merveilleux financier cette puissance intellectuelle. Dans le *Bunch of Violets*, c'est l'acteur qui a achevé l'esquisse en jetant dans ce grand rôle sa valeur personnelle. Quoi qu'il joue, M. Tree donne l'impression d'un homme supérieur ; il l'est en effet.

Je n'aime pas beaucoup les histoires de bigamie. Cependant il faut reconnaître que, dans la pièce du Haymarket, ce ressort, un peu usé et d'ailleurs assez répugnant, prête à l'intrigue une solidité que n'a point la pièce d'Octave Feuillet. « Que dirait le monde s'il savait que vous l'avez fait dîner et danser chez votre maîtresse en la lui présentant comme votre femme ? » L'objection est présentée à Montjoye par sa malheureuse complice et par le public à l'auteur, qui n'y répond pas plus que son héros. Du moins sir Philip Marchant n'a pas commis cette énorme faute. Son second mariage est un crime, soit, mais non une bêtise. Et puis nous n'avons plus cette conversion finale de Montjoye, concession lamentable faite par Feuillet aux spectatrices optimistes d'il y a trente ans. Sir Philip avale le laudanum (ou la strychnine) très bravement, et nous savons que cela se passe ainsi, en tout pays, quand il n'y a plus moyen de payer autrement ses différences avec la morale sociale et avec le code criminel. Reste le bouquet de violettes qui a donné son nom à la pièce. Lorsque, au dernier acte, sir Philip, qui est bigame et faussaire, qui a volé les pauvres et volé sa propre femme, refusait de donner pour cinq mille

livres le petit bouquet qui vient de sa fille, lorsqu'il s'écriait d'une voix tonnante : « Ces violettes ne sont pas à vendre! » on applaudissait beaucoup et, si les femmes, aujourd'hui, ne plaçaient leur mouchoir de poche en un lieu inaccessible, on aurait pleuré. Moi-même j'ai été presque entraîné : à peine dans la rue, je me le suis reproché. J'admets que, dans les âmes de boue, il reste des coins où l'on puisse « jardiner » et où poussent assez bien les petites fleurs pâles du sentiment, mais j'ai bien de la peine à croire qu'un panamiste aux abois sacrifie à ces fleurs-là la poignée de billets de banque qui lui permettrait de lutter vingt-quatre heures de plus et peut-être — qui sait? — d'éviter la banqueroute ou le suicide. Ici apparaît le côté chimérique de Sydney Grundy. Tout à l'heure, en deçà de la vie, dans le domaine de la caricature; maintenant au delà, dans celui de la fantaisie romanesque. C'est un parodiste et un rêveur qui n'a pu encore prendre pied dans l'entre-deux.

Peu d'écrivains ont l'invention de détail aussi charmante et aussi riche, mais il n'est pas l'homme des sujets nouveaux. *Sowing the Wind* (septembre 1892), la mieux faite de ses pièces, roule sur le thème que voici : Un tuteur refuse de consentir au mariage de son pupille avec une jeune inconnue, jusqu'au moment où il découvre que cette inconnue est sa propre fille qu'il a cru longtemps perdue. Comment déterminer l'âge d'un tel sujet? « Je vous en donnerai la date, s'écrie M. Archer, si vous me dites quand la famille humaine a commencé! » Comme le planteur de choux de Musset, Ménandre devait « imiter quelqu'un » lorsqu'il s'en empara.

« Ce qui me frappe dans les nouvelles choses, dit un des personnages de la *New Woman* (septembre 1894), c'est qu'elles sont effroyablement vieilles. » A la bonne heure, mais les critiques ne pourraient-ils tourner le mot contre la pièce elle-même? Elle prétend s'attaquer à ce qu'il y a de plus moderne dans la vie anglaise, être le *dernier cri* en matière de satire sociale, et, si l'on regarde au drame qui en forme le fond, elle pourrait faire suite à la *Paméla* de Richardson. La *New Woman*, ce fantôme obsédant dont tout le monde parle et que personne n'a vu, nous échappe encore une fois. Je vois bien des types épisodiques : une sorte de garçon manqué, une doctoresse impudente et solennelle, une « flirt » à demi fanée qui est bien plus occupée de pêcher un époux que de réformer la société. Je vois une femme mariée qui essaie de prendre le mari d'une autre en écrivant un livre avec lui. C'est l'éternelle chercheuse d'adultère que notre théâtre connaît trop, compliquée d'un peu de littérature.

Le véritable sujet de la pièce, c'est le coup de folie d'un

homme du monde qui épouse une petite fermière élevée à la campagne. Dans la réalité, si pareille chose arrivait, il y aurait de grandes chances pour que la nouvelle mariée, prise de vertige, dépassât en frivolité celles qui sont nées dans le monde et qui y ont vécu. Mais cette morale-là serait trop simple et trop vraie pour le théâtre. Ou bien encore cette demi-paysanne se montrerait aussi inférieure au milieu social où elle a été transplantée par la vulgarité de ses sentimens que par celle de ses manières. Ce n'est pas le monde qui la repousserait, c'est elle qui n'y pourrait s'acclimater : de là, pour son mari, la nécessité de la renier ou de se déclasser avec elle. Cette conclusion ne serait pas non plus au goût du parterre : c'est pourquoi M. Grundy a mieux aimé dépenser tout son savoir-faire, qui est très réel, à nous faire accepter, après une alternative de réalisme et d'idéalisme, une solution aussi agréable qu'illogique et essentiellement théâtrale. Au second acte, Margery accumule les « gaffes » ; tout le monde se moque d'elle et son mari la déclare « incurable ». Au troisième acte, elle est admirable d'éloquence et de dignité, de tact et de vertu ; tous ceux qui se sont moqués d'elle tombent à ses genoux. Se peut-il qu'elle ait appris tout cela durant l'entr'acte, pendant que l'orchestre jouait une valse ? Elle se réfugie chez son père, qui patoise un peu, juste assez pour être touchant. Elle trait les vaches et cueille des cerises, seules occupations que le théâtre permette à une jolie fermière. Le jeune mari vient la chercher dans cette retraite et obtient son pardon. Elle ne sera jamais une « dame », mais elle sera, par excellence, une « femme ». Le public m'a paru enchanté de cette conclusion. Une réunion de deux mille snobs ne marchandera jamais ses applaudissemens à un auteur dramatique qui flétrit le snobisme.

Un vieux Juif est une pièce curieuse et fascinante ; il me sera facile d'en indiquer les défauts, très difficile d'en expliquer le charme. Un homme trompé par sa femme, au lieu de la démasquer, de la punir, de la chasser du foyer conjugal, se condamne lui-même à l'exil et se laisse à la fois soupçonner de dureté et de trahison. Pourquoi ? Parce que le père peut se passer de ses enfans, la mère ne le peut pas. Restée seule, elle tomberait dans le désespoir ou dans l'infamie ; ses enfans seront sa sauvegarde, sa rédemption, sa vertu. Cette conduite de Julius Stern est magnanime ; mais s'il lui plaît de s'oublier lui-même, ne devait-il pas, au lieu de songer à la coupable, se préoccuper, avant tout, des innocens ? N'a-t-il pas risqué gros en confiant à la femme adultère l'éducation d'une vierge ? La dangereuse expérience a réussi, et si vous me demandez pourquoi, je vous répondrai que c'est parce que M. Sydney Grundy l'a voulu ainsi. Julius ne s'est trompé

que sur un point : sur la faculté d'endurance d'un père privé des caresses de sa fille et de l'amitié de son fils. Il revient donc, il se rapproche de la famille abandonnée ; il se tient dans l'ombre, mais près d'eux, à portée de les défendre et de les secourir. Sa fille est ingénue dans un théâtre de comédie, et bien que la morale des coulisses soit un peu meilleure de l'autre côté de la Manche que du nôtre, cette jeune fille est exposée à entendre des propositions comme celle d'un certain Burnside, qui lui offre tranquillement, sans émotion, sans amour et sans périphrase, de « se mettre avec lui. » Il est temps que le père se montre. Mais Julius a une façon à lui de veiller sur sa fille : chaque soir il va la voir jouer, et, la pièce finie, rentre se coucher. Quant au jeune homme, il rêve de gloire littéraire, et c'est ici que s'introduit le deuxième sujet, une furieuse satire contre les mœurs du journalisme anglais contemporain, qui se développe parallèlement au drame de la famille Stern. Comment Julius intervient-il en faveur de son fils ? D'abord il lui fait cadeau d'un exemplaire des *Dramaturges du* XVIe *siècle*, exemplaire d'occasion qu'il a découvert chez un bouquiniste pour trois livres sterling (il aurait pu l'avoir tout neuf pour une demi-couronne !). Le jeune homme a écrit une comédie : sans l'avoir lue, et par conséquent sans savoir s'il encourage une vocation réelle ou imaginaire, il achète un théâtre pour faire jouer la pièce, et il achète deux ou trois journaux pour la faire réussir. Ici, Julius prend des proportions presque fantastiques. Sa tristesse, sa vie errante et mystérieuse, l'autorité de son accent et de son geste, ce don fatal de changer en or tout ce qu'il touche nous indiquent chez l'auteur une intention symbolique et peut-être un troisième sujet. Ce n'est plus « un » juif : c'est « le » juif, et le juif réhabilité, le juif devenant, à son tour, un justicier social. Mais comment s'y prend-il, ce réformateur ? En couvrant d'or les coquins. Ce n'est vraiment pas un bon moyen de fermer le marché aux consciences. Et puis, tout cela s'écroule devant une réflexion fort simple. Les journaux qui donnent le succès ne sont pas à vendre, et les journaux qui sont à vendre ne donnent pas le succès.

Je pourrais prolonger ces critiques, mais j'ai, au contraire, presque honte de les avoir écrites, parce qu'elles sont une ingratitude. Si la pièce est, théoriquement, mauvaise, d'où vient qu'on l'écoute, amusé ou ému, sans un moment de fatigue ? C'est une pièce sans amour, car on ne peut considérer comme une scène d'amour la proposition de l'ignoble Burnside. Un acte entier se passe dans le fumoir d'un club ; on n'y voit même pas l'ombre d'une jupe. Mais on ne veut pas perdre un trait de ce dialogue si franc, si direct, si vivant ; on tressaille à certains mots, étrange-

ment profonds ou amèrement éloquens, comme à de soudains éclairs; on sent des âmes vraies à travers ces événemens irréels. Et enfin, l'avouerai-je? on s'intéresse de tout son cœur à ce père absurde et touchant, qui a soif du front de sa fille comme l'amant a soif des lèvres de sa maîtresse. Pourquoi cet amour-là n'aurait-il pas ses angoisses et ses joies, ses jalousies et ses sacrifices, son drame et son roman?

La plus harmonieuse, la mieux proportionnée, la plus aimable des pièces de M. Sydney Grundy, c'est *A pair of spectacles*, qui date, je crois, de 1891, et qui a été reprise, cette année même, au Garrick. Elle semble avoir été composée en présence d'un tranquille paysage, dans une heure de quiétude où l'indulgence est nuancée de mélancolie. On dirait que l'auteur venait de relire les *Adelphes* de Térence, et qu'il se plaisait à oublier ces mille combinaisons morales, ces complications infinies de la vie moderne, pour ne se souvenir que des caractères élémentaires et des situations primordiales de l'humanité. Il s'est cru revenu à cet âge béni où, pour les écrivains de théâtre comme pour les autres, « tout n'était pas encore dit. »

La comédie a pour thème cette crise de méfiance aiguë que traverse, tôt ou tard, l'homme qui a trop cru à la bonté humaine. Au premier acte, nous voyons Benjamin Goldfinch rayonnant d'optimisme entre sa jeune femme et le grand garçon qu'il lui a donné pour beau-fils. C'est le jour du terme, et il a formé le projet d'augmenter ses locataires. Non seulement il ne réalise pas ce projet, mais il n'exigera pas les loyers échus et se laissera persuader que c'est lui qui est dans son tort envers eux parce que les cheminées fument. Il leur donnera à tous des poêles neufs. Ainsi est posé le caractère de ce brave homme, qui croit être juste et n'est que bon. Là-dessus survient son frère Gregory, qui ne croit à rien et n'a confiance en personne. Il force, en quelque sorte, Benjamin à prendre en flagrant délit de mensonge un ancien domestique qui exploite sa crédulité. A partir de ce moment, la devise du bonhomme sera Μέμνησ' ἀπιστεῖν, *Souviens-toi de te méfier*. Il est plaisant de l'entendre renier successivement, non tel ou tel individu, mais telle profession, telle relation de parenté. Ainsi va la méfiance irraisonnée qui succède à la confiance aveugle. Elle généralise, elle proscrit par classes, par catégories, par fournées sommaires. « Je ne croirai plus aux cordonniers! Je ne croirai plus aux valets de chambre! Je ne croirai plus aux neveux! » Son soupçon affolé l'entoure d'ennemis contre lesquels il est prêt à lutter : c'est un juge, un vengeur. Son fils, sa femme sont enveloppés un moment dans la disgrâce; puis les nuages, amassés par une main adroite, sont écartés par la même main

avec la même adresse, et voilà Benjamin Goldfinch qui reprend une à une toutes ses illusions, restitue son estime à toutes les professions, à toutes les classes qu'il a maudites. En somme, il n'y a eu qu'un seul coupable, et l'humanité reste ce qu'elle était auparavant. Un apologue nous aide à entendre la pensée de l'auteur. Le soir où je suis allé au Garrick, il devait une partie de sa grâce à passer par les lèvres tremblantes d'une jeune actrice très novice. C'est la fiancée du jeune Goldfinch. Elle félicite timidement son futur beau-père du bien qu'il fait autour de lui. — « Vous êtes si bon ! — Mais les hommes sont si ingrats ! — Qu'est-ce que cela fait? Chaque matin, je donne à manger aux moineaux qui viennent sur ma fenêtre : jamais ils ne m'ont dit merci, et souvent il y en a un, plus pressé que les autres, qui me donne un coup de bec. Cela ne m'empêche pas de recommencer le lendemain. » A la fin, Benjamin se souvient de cette leçon donnée par l'innocence et s'en fait l'application. Le coup de bec, c'est la tromperie dont il a été victime; et quant à l'ingratitude des hommes... eh bien, c'est entendu, les moineaux ne disent pas merci.

Il y a un autre symbole dans cette petite pièce. Au premier acte, Benjamin, dans sa mauvaise humeur, a cassé ses lunettes. Depuis ce moment, il a dû se servir de celles que lui a prêtées son frère Gregory. Au dénouement, on lui rapporte les siennes, qui reviennent de chez l'opticien; il les saisit avec joie, et rien n'empêche le spectateur, si cette superstition lui plaît, de s'imaginer que tout ce qui est arrivé tient à ces verres de lunettes. Qui ne devine la philosophie cachée là-dessous? Notre esprit est le prisme qui décompose ou réfracte les objets. Tant que nous les verrons à travers notre instrument de vision intellectuelle, il est probable qu'ils nous apparaîtront toujours tels qu'ils nous ont apparu pour la première fois. La paire de lunettes est en nous : l'expérience les casse, l'illusion les raccommode.

Un talent sincère qui se complaît dans des données chimériques, un esprit tout moderne qui répand sur de vieilles choses un air de jeunesse, un écrivain très adroit à broder sur de légers canevas, mais que son habileté ne soutient plus qu'à demi dans ces grands sujets, et qui n'a pas eu encore la bonne fortune de se mettre tout entier dans une œuvre capitale, ainsi se présente jusqu'ici M. Sydney Grundy. Mais il n'a pas dit son dernier mot : il peut nous donner demain une vigoureuse comédie, prise en pleine réalité, un drame où frémisse la passion vivante. N'a-t-il pas tout ce qu'il faut : la grâce, le naturel, la sensibilité, l'humour, la science du théâtre et la faveur du public?

II

Les débuts de Henry-Arthur Jones n'ont pas été moins difficiles que ceux de Sydney Grundy. On n'accepta de lui, d'abord, que des œuvres courtes et légères. La première de ses pièces dont les *playgoers* londoniens se souviennent fut représentée au *Court Theatre* et s'appelait : *A clerical error*. J'ai vu jouer la seconde il y a plus de vingt ans : c'était une idylle en deux petits actes intitulée : *An old Master*. Le jeune auteur fut obligé, lui aussi, de demander un asile aux scènes provinciales. Le monde continuait à ne pas vouloir apprendre ce nom, d'ailleurs un peu banal et qui glisse facilement de la mémoire. Lorsque le pénétrant M. Archer le comprit, en 1882, parmi ses *Dramatists of today*, beaucoup de gens demandaient « qui était M. Jones. »

C'est alors qu'il composa des mélodrames. Il servit sept ans chez Laban et épousa Lia, soutenu par l'espoir d'avoir un jour Rachel. Ce fut son apprentissage. Comme Sydney Grundy avait étudié son métier en adaptant nos auteurs français, Arthur Jones apprit le sien en écrivant de gros drames populaires. C'est là, dans un genre qui donne toute licence à l'imagination, qu'il connut son propre tempérament et développa, pour en faire un meilleur usage, ses facultés poétiques ; c'est par ce sentier inattendu qu'il a retrouvé la route des émotions shakspeariennes. Ses qualités et ses défauts datent de ce temps.

Le grand succès de *Silver King* rendit à Henry-Arthur Jones sa liberté. Je n'ai ni vu ni lu la pièce, qui n'est point imprimée : c'est, paraît-il, un « bon mélodrame. » On y voyait, avec des types de coquins qui n'avaient pas encore servi et des coups de théâtre empruntés aux circonstances de la vie moderne, de la gaîté, de l'observation, une rare franchise de touche, quelques traits vraiment touchans et, çà et là, des éclairs d'imagination et de poésie.

C'est alors que M. Jones crut pouvoir faire un pas de plus et se contenter lui-même après avoir servi les goûts du public. Il écrivit *Saints and Sinners*. Le petit théâtre de Margate eut la primeur de l'œuvre inédite en septembre 1884 : cette fausse première n'avait pour but que d'aguerrir les comédiens et de tâter le public. La pièce passa de là au Vaudeville, où elle tint l'affiche jusqu'au milieu de l'année suivante, très critiquée et très applaudie. Elle est importante non seulement dans la carrière de M. Jones, mais dans l'histoire du théâtre anglais. Elle marque la reprise des hostilités actives dans cette vieille lutte entre les puritains et le drame, qui a commencé en 1580 et qui durera aussi

longtemps que dureront la littérature et la civilisation anglaises. Cette lutte avait pris au XIXe siècle un caractère sourd et latent. Accablé sous le mépris des rigoristes, le théâtre n'avait pas osé rendre un seul coup. Soudain il reprenait l'offensive, il portait la guerre dans le camp ennemi. *Saints and Sinners* n'est que le premier d'une série de drames et de comédies où M. Jones a bravement attaqué l'hypocrisie religieuse dans ses représentans les mieux caractérisés. Pour ne pas aller à la Bastille et n'être point confondu avec les « goguenards dangereux » dont parle Boileau, Molière devait faire une distinction entre le vrai et le faux dévot. L'état des mœurs et des opinions, qui n'a pas changé depuis deux siècles autant qu'on le croit, oblige M. Jones à en faire autant, et il semble que, dans son théâtre, s'il est avec la science lorsqu'elle confond l'imposture et le charlatanisme, il place encore au-dessus de la science la foi ardente et sincère, ce qu'on pourrait appeler le bon fanatisme. Je ne puis considérer un tel système comme définitif, mais je reconnais que, étant donné la société anglaise actuelle, ce compromis entre l'esprit rétrograde et l'esprit de liberté est tout ce qu'on peut attendre du théâtre. M. Jones a lancé quelques flèches qui portent encore plus loin et qui n'ont pas été lancées au hasard. N'a-t-il pas écrit, dans la hautaine et spirituelle préface qu'il a jetée en tête du *Case of rebellious Susan*, que le théâtre était peut-être destiné à prendre la succession de la chaire qui s'écroule et à enseigner la morale aux moralistes professionnels? En attendant, dès 1885, dans un article publié par la *Nineteenth Century* il revendiquait énergiquement pour le drame le droit de toucher à tout, même aux questions religieuses. Ailleurs, il a nettement affirmé que le théâtre est « un des organes de la vie nationale et un de ses organes essentiels... On ne se figure pas plus l'Angleterre sans théâtre que l'Angleterre sans presse et sans tribune. » Il semble dire, — et cette crânerie ne déplaît pas chez un homme de ce talent : — « Nous n'avons besoin que de liberté. Déliez-nous les mains; donnez-nous la permission de faire des chefs-d'œuvre, et les chefs-d'œuvre ne se feront pas attendre. »

Ce que M. Jones satirisait dans *Saints and Sinners*, c'était le mercantilisme intimement allié au bigotisme. Ce double état d'âme s'incarne dans Hoggard et Prabble, les deux « diacres » de la congrégation dissidente de Steepleford, petite ville anglaise que vous pouvez prendre pour type de l'étroitesse provinciale et que l'on retrouve dans le *Triumph of the Philistines* sous le nom de Market Pewbury. Hoggard est un faiseur d'affaires, un tripoteur de bas étage et de petite ville; Prabble, un paisible épicier. L'un est odieux, l'autre est comique; mais, au fond, ils

représentent le même esprit, à des degrés et sous des aspects différens. Hoggard a parfaitement conscience de sa coquinerie, et il n'y a de sincère en lui que l'orgueil. Il est convaincu qu'il y a une morale à part pour les habiles de sa sorte. Prabble est persuadé que le ministre ne ferait que son devoir en flétrissant du haut de la chaire le magasin coopératif qui ruine son épicerie. « Je soutiens sa chapelle : il doit soutenir mon commerce. » Même à la scène finale, au milieu des tragiques émotions du dénouement, lorsqu'il vient exprimer au ministre expulsé le repentir de sa congrégation ingrate, l'idée fixe reparaît : « Et, vous savez, M. Fletcher, je n'insiste pas pour peu que ça vous ennuie, mais si vous pouviez glisser un mot, un seul mot, dimanche, sur le magasin coopératif ! » Ainsi il n'est pas détrompé, il ne le sera jamais. Au fond, cet épicier qui adosse sa boutique à la chapelle raisonne-t-il et agit-il autrement que ceux qui faisaient jadis le trône solidaire de l'autel ? Cette politique a réussi du moins pendant un temps. « Savez-vous, mon cher Prabble, dit Hoggard à son compère, que c'est nous qui sommes la grandeur de l'Angleterre ; c'est nous qui l'avons faite ce qu'elle est ! » Ce qu'il y a de plus terrible, c'est qu'il a raison. Hoggard et Prabble représentent la démocratie puritaine, qui a autrefois accompli de grandes choses, mais qui, depuis deux siècles, n'a rien appris, sinon à gagner de l'argent. On les appelle la *middle class*, et cette *middle class*, en qui se confondent assez étrangement le pharisien et le philistin, est fort différente de notre classe moyenne ; elle inspire un véritable mépris aux intelligences supérieures et cultivées ; et Matthew Arnold a félicité, il y a dix ans, M. Jones de lui avoir porté, par l'admirable peinture des deux diacres, quelques-uns des plus rudes coups qu'elle eût encore reçus.

Ce que ni Arnold ni M. Jones ne se sont souciés de voir, c'est que, dans la vie ordinaire, le ministre ne peut appartenir à une autre race que ceux qui l'ont volontairement placé à leur tête. Tel troupeau, tel pasteur, et — j'oserai ajouter — tel *Credo*. A défaut de prudence, une considération artistique, que je comprends, aurait conduit forcément M. Jones à nous offrir un pasteur qui diffère de son troupeau comme la suave tendresse de l'Évangile diffère de l'âpreté biblique. Ce ministre, qui se fait voler par un marchand de volailles et qui dit des choses sublimes, n'a pas été pris dans la réalité, mais dans le *Vicaire de Wakefield*, l'œuvre déraisonnable et délicieuse de Goldsmith. Par momens, il monte jusqu'à l'évêque Myriel, des *Misérables*, et ce n'est pas dans ces momens-là que je le préfère. J'avoue qu'il m'a, plus d'une fois, agacé par son aveuglement, irrité par sa mansuétude, impatienté par sa patience. Il est très humain, très viril, lorsqu'il

fait devant sa congrégation assemblée le cruel aveu de la faute de sa fille et abdique les fonctions spirituelles qui étaient son gagne-pain. Il y a de la vraie grandeur dans cet abaissement et une dignité saisissante dans cette confession d'indignité. Les paroles sont à la fois rudes et délicates ; elles viennent du fond de la nature et vont droit à l'âme. Mais, lorsqu'il cache son mortel ennemi pour le soustraire à de légitimes vengeances et partage avec lui son dernier morceau de pain, je sens que c'est trop et que la pitié, comme il arrive, empiète sur la justice. Puis, quand il s'écrie : « Chrétiens, n'apprendrez-vous jamais à pardonner ? » ce mot me fait tressaillir, et je change encore une fois d'opinion. Je me dis qu'il faut quelquefois exagérer jusqu'à la folie l'esprit de sacrifice pour faire entrer un peu de bonté dans des âmes dures et implacables.

Le talent de M. Jones a accompli un nouveau progrès dans *Judah* (21 mai 1890). Rien ne sent plus le mélodrame, ni dans les situations ni dans les caractères. La noblesse, la nécessité de la confession spontanée, qui inspire la plus belle scène de *Saints and Sinners*, est reprise dans *Judah* avec une grande puissance et devient le principal ressort dramatique. Une jeune fille appelée Washti Dethic a été dressée par son père au rôle de thaumaturge. L'extrême misère, l'extrême jeunesse, la pression morale portée peut-être jusqu'à la terreur, elle a bien des excuses pour avoir embrassé cet affreux métier. Maintenant son intérêt, son orgueil, l'enthousiasme de ses stupides adeptes la condamnent à continuer une imposture dont elle a horreur. Nous la plaignons, et nous savons gré à l'auteur d'avoir détourné tout notre mépris sur le misérable Dethic. Nous ne trouvons pas mauvais qu'une enfant exaltée et nerveuse croie sentir les effets de l'influence miraculeuse. Lorsque Washti est soumise à un jeûne de trois semaines, et que, par la vigilance impitoyable de ses gardiens, ce jeûne menace de devenir trop réel, l'héroïsme de la jeune fille nous touche malgré nous, comme s'il était dépensé pour une meilleure cause. Nous formons le souhait absurde que son père réussisse à lui faire passer quelque nourriture, nous sommes pour le miracle contre la science, pour le charlatanisme contre la vérité ; ce qui est un comble. Ou plutôt nous nous intéressons à une pauvre créature humaine en péril, et, sans réfléchir, nous voudrions qu'elle échappât. Que serait-ce si nous étions passionnément amoureux de cette femme ! Or c'est le cas de Judah Llewellyn.

Ces deux noms ont leur importance : l'auteur nous fait remarquer la double origine juive et celtique de son héros. Ce dualisme atavique explique sans doute le côté fanatique et le côté

impulsif de cette nature, la prédominance de l'instinct religieux en lutte avec les ardeurs passionnées de l'imagination. Judah est doué d'une éloquence brûlante, dont il nous donne le secret par ce simple mot : « Je crois ce que je dis. » Cette foi, qui transporte les incultes, inspire le respect aux hommes du monde et aux hommes de science. On l'écoute, sans sourire, parler des voix qui l'ont appelé la nuit : pour quelques-uns il n'est pas vrai que les voix aient parlé, mais il est vrai pour tous qu'il les a entendues. Aussi son église est-elle trop petite pour contenir les multitudes qui viennent se nourrir ou plutôt s'enivrer de sa parole.

Cet homme va traverser devant nous plusieurs états successifs. D'abord il aime Washti d'un amour humble, extatique, où il semble que l'enthousiasme religieux ait plus de part que la passion humaine. A ses yeux, c'est un être supérieur, privilégié, choisi de Dieu. Il n'ose l'effleurer d'une pensée charnelle : c'est assez pour lui de baiser le bas de sa robe. Le hasard fait de lui, certaine nuit, le témoin involontaire des efforts désespérés que tente le père de Washti pour ravitailler la prisonnière. Brusquement, sans transition, sous l'empire de la nécessité qui ne lui laisse pas le temps de délibérer, il devient son complice ; il la sauve par un mensonge, et ce mensonge a d'autant plus de poids que personne n'a jamais mis en doute sa véracité. Un auteur vulgaire n'aurait pas manqué de montrer Judah se redressant alors de toute sa hauteur et maudissant celle qu'il a protégée : « Allez, je ne vous connais plus, etc. » Après quoi, il se serait enfui dans la solitude, où il eût été torturé par l'évocation du bonheur perdu. M. Jones a voulu exactement le contraire. Le premier mouvement de Judah est un élan de joie tout humaine. Washti n'est ni un ange, ni une sainte, mais une femme, une créature fragile comme lui et qu'il peut aimer sans sacrilège. C'est plus tard que les remords s'élèvent dans son âme et que cette terrible conscience, orageuse comme la passion, réclame ses droits.

En apparence, ils sont triomphans ; ils vont être unis. La fille de lord Asgarby est guérie parce qu'elle se croit guérie : le monde rend hommage à la puissance miraculeuse de Washti comme à la vertu et à l'éloquence de son fiancé. Que leur manque-t-il ? La paix intérieure, le respect d'eux-mêmes. Dans quels termes poignans Judah raconte à Washti son agonie intime ! Avec quelle imagination de poète ou de damné il donne une forme et une voix à toutes les terreurs de l'âme puritaine, à ces terreurs qui, pour une bagatelle, une ombre de péché, déchiraient Bunyan, couchaient Cromwell, blême et haletant, sur le plancher de sa chambre ! Pourtant l'amour n'est pas sorti de son cœur : mieux vaut encore l'enfer avec elle que le paradis sans elle !

De son côté, le champion de la science, le docteur Jopp, a procédé à une enquête. Il est prêt à confondre Dethic et sa fille, et Judah pourrait séparer son sort de celui de Washti : il ne le fera point. Puis quand Jopp, sur la prière de son vieil ami lord Asgarby, a consenti à épargner Washti, Judah pourrait encore garder le silence et accepter, avec sa femme, les bienfaits dont on persiste à l'accabler. Mais non, il faut qu'il parle, qu'il s'accuse. L'aveu sort avec la violence explosive des forces longtemps comprimées, avec une étrange ivresse d'humiliation et de repentir, impétueux, vibrant, presque triomphal comme une fanfare. A travers l'affreuse, mais passagère épreuve, les deux coupables aperçoivent les divins horizons du paradis retrouvé.

Écoutez-moi! écoutez-moi tous! J'ai menti, j'ai menti! Reprenez mon faux serment, et que la vérité revienne sur mes lèvres! Que mon cœur retrouve la paix et mes paupières le sommeil! Vous me connaissez tous maintenant pour ce que je suis : que tous ceux qui m'ont honoré et suivi me connaissent comme vous! qu'on ne cache rien! que la vérité soit proclamée à son de trompette par toute la ville! (*A lord Asgarby* :) Reprenez vos bienfaits : nous n'accepterons rien de votre main, rien, rien! (*Il se tourne vers Washti* :) C'est fait! (*Il lui prend la main* :) Maintenant notre chemin s'ouvre droit devant nous et nous pouvons y marcher sans crainte toute notre vie.

C'est l'orgueil de la pénitence, et ce sentiment n'a jamais trouvé un plus fier accent. Déjà, dans *Saints and Sinners*, le vieux Fletcher, en apprenant la honte de sa fille, s'écriait : « Comment pourrai-je relever la tête, à présent ? » Relever la tête, voilà le premier besoin de l'Anglais ! Et, lorsque Letty Fletcher avait, à force d'héroïsme et de dévouement, effacé sa faute, elle ne disait point : « J'ai expié », mais : « J'ai vaincu ! » Par de tels mots, je connais que la psychologie artificielle du théâtre va céder la place à une psychologie vraie. Jusqu'ici presque tout ce qui s'est écrit en Angleterre semblait avoir pour but non pas de nous montrer, mais de nous cacher l'âme anglaise. Une nouvelle génération d'écrivains a paru qui la peindra telle qu'elle est et fera sa confession avec la farouche sincérité de Judah.

The Crusaders (2 novembre 1891) est une pièce d'un genre tout différent. Ce n'est pas le développement d'un caractère aux prises avec une situation : c'est la peinture satirique d'une coterie, d'un groupe, d'un mouvement social. Ces sortes de pièces n'ont qu'un premier acte, une exposition, qui est un brillant défilé de caractères. L'action des *Crusaders* n'est qu'un imbroglio rattaché un peu artificiellement à la donnée satirique et morale : il roule sur une fenêtre ouverte et une porte fermée dont le jeu contraire et simultané risque de mettre en péril la réputation d'une jeune veuve. Par malheur, nous ne prenons pas le plus faible intérêt à

cette jeune veuve ni aux deux hommes qui l'aiment : l'un n'est rien ; l'autre est une pâle réédition de Judah.

Mais ce qui n'est que l'accessoire pour les spectateurs ordinaires constitue pour le critique, pour l'historien du théâtre et des mœurs, la partie capitale de la pièce. Lorsqu'on voudra peindre la société anglaise dans les dernières années du XIXe siècle, on viendra puiser dans ce curieux premier acte ; on y trouvera les élémens confus qui s'agitent et se mêlent, sans se confondre, dans le vague mouvement social de ce temps : l'enthousiasme sans but précis, le dévouement sans objet défini, une croisade qui ne sait ce qu'elle veut ni où elle va et dont pas un seul pèlerin n'arrivera au terme. Il s'agit de la « Réforme de Londres » : un programme qui n'en est pas un à force d'être vaste et complexe. Dans cette association entrent les jolies femmes qui jouent à la charité et « lavent les pieds des pauvres avec des gants de chevreau ; » les jeunes désœuvrés, pour qui la réforme de Londres est une occasion de flirter comme la comédie de société, les tableaux vivans et les *garden parties;* les intrigantes qui exploitent la circonstance pour se créer des relations avec « cette bonne duchesse de Launceston » et qui se hissent ainsi dans le monde d'échelon en échelon. L'une d'elles, Mrs Campion Blake, invite un vieil homme d'État à dîner avec une sorte d'apôtre qu'elle définit « un mélange de l'imbécile, de l'ange et du poète, et d'une sincérité épouvantable !... très drôle, d'ailleurs, si on le prend à petites doses. » Après le dîner, une gymnaste américaine fera des exercices dans le salon : « Oh ! ce n'est pas du tout indécent... une fois qu'on s'est remis du premier choc. » Soyez sûrs que le ministre se rendra à l'invitation. Il consent à « réformer Londres », pourvu qu'on ne lui demande pas de rien changer à sa propre vie. Il avoue ne pas posséder d'idéal. « — Pas d'idéal ! répète le chœur en gémissant. — Mon Dieu ! non : je suis entré dans la Chambre des communes à 22 ans. » De qui se moque M. Jones ? De l'idéalisme ou du Parlement ! Des deux, je pense. Pourquoi n'y aurait-il pas une ironie double pour les gens d'esprit, comme il y a un galimatias double pour les sots ?

Dans ce mouvement, il y a des convaincus. C'est d'abord le naïf et croyant Ingarfield, traînant à sa suite Una, l'apôtre en jupon des prisons et des mauvais lieux, la jeune vierge qui ne se plaît qu'à évangéliser les gredins et les prostituées. « Les gredins ! mais je les adore ! » Ce sont ses agneaux, ses meilleurs amis, ses petits enfans... « Il me semble, remarque lord Burnham, entendant parler de solidarité, de fraternité, d'amour universel, qu'on a déjà dit quelque chose de cela... — Oui, interrompt Ingarfield, c'était en Judée, il y a deux mille ans. » Mais le type le plus vivant

est celui de Palsam. Ce personnage est absolument répulsif. C'est le policier volontaire, le détective par vocation, l'incarnation de l'esprit de délation qui sévit si cruellement dans certaines zones de la société anglaise. Basile, auprès de lui, est un bon garçon, un aimable compagnon. Il emploie des moyens si bas qu'un agent des mœurs rougirait, chez nous, d'y recourir contre une habituée de Saint-Lazare, et c'est contre une femme du monde qu'il les met en usage !

Il est tellement insensible à l'honneur que la menace d'un soufflet ne lui fait même pas cligner la paupière. Comment le tolère-t-on? comment le reçoit-on ? En France on le jetterait dehors, sans s'inquiéter de ses calomnies, qui ne seraient accueillies que dans les feuilles du plus bas étage. Ou plutôt, un Palsam véritable et complet, un Palsam sans défauts serait, chez nous, introuvable. En Angleterre il est une réalité et une puissance. Est-il aussi vil qu'il le paraît et que nous sommes portés d'abord à le croire? Non. Sa conduite semble abjecte; mais considérez, je vous prie, deux choses: la première, c'est qu'il agit sans intérêt personnel; la seconde, qu'il se prive lui-même de toutes les équivoques douceurs de la vie dont il veut priver les autres. Accordez-lui le bénéfice de cette double observation, et peu à peu l'homme vous apparaîtra sous un nouveau jour. L'ascète réhabilitera l'espion; vous serez obligé d'apercevoir une sorte d'héroïsme dans sa lâcheté et d'admirer, en la haïssant, son horrible vertu, qui est peut-être une des manières de faire du bien aux hommes.

Probablement M. Jones ne désirait-il pas, avec son Palsam, nous suggérer tant de réflexions; mais, qu'il le veuille ou non, il les suggère, et c'est un mérite qu'il doit garder malgré lui. C'est, du reste, le caractère de cette satire très franche, très mâle, très généreuse, qu'elle ne bafoue jamais un adversaire sans laisser entrevoir le motif qui justifie, le trait qui rachète, et sans dévoiler ainsi l'homme tout entier.

M. Jones s'est moqué de ceux qui essaient de réformer Londres, et il les a montrés aboutissant à un piteux échec. Mais il n'a pas prétendu, assurément, que Londres soit bien comme il est et que l'assainissement moral de la grande cité ait cessé d'être un des noirs problèmes qui sollicitent et déroutent la bonne volonté des honnêtes gens. Lui aussi il a indiqué une solution, et c'est la solution vraie : « Pour réformer Londres, il faut d'abord que chacun de nous se réforme lui-même. » Telle est la conclusion de la pièce; et ce sermon-là vaut mieux que bien d'autres.

A travers les succès et les défaites, la popularité de M. Jones a encore grandi depuis quatre ans. *The Tempter*, il est vrai, a fort effarouché le public. Malgré les splendeurs intelligentes de la

mise en scène et les ressources admirables de son talent, M. Tree, qui avait pour la pièce un goût très vif et n'était pas, dit-on, étranger à son enfantement, n'a pu faire partager aux spectateurs sa manière de voir. M. Jones, dans le *Triumph of the Philistines*, a repris sa campagne contre le puritanisme, mais d'une façon moins large et moins vigoureuse que dans ses œuvres précédentes. Le héros et l'héroïne de la comédie n'étaient que des ombres sans consistance, sans relief, et le public n'eût su à quoi se prendre si la pièce n'avait été inopinément ravivée par un personnage épisodique, celui d'une petite drôlesse française, joué en perfection par miss Juliette Nesville. L'esquisse est brillante et, par momens, profonde. C'est la première fois, si je ne me trompe, qu'un auteur dramatique anglais, introduisant une Française dans son œuvre, met en scène autre chose que des travers extérieurs, des grimaces, des fautes de langue, et qu'il pénètre jusqu'à l'âme, ou du moins jusqu'à cet *habitus animi* qui différencie les nations.

The Case of rebellious Susan est une comédie fort spirituelle. Je n'en connais pas dont le début soit plus vif. Dans sa dédicace ironique à « Mrs Grundy », personnification proverbiale du *cant* des classes moyennes, M. Jones prie la bonne dame de découvrir une morale à sa pièce : « Il doit y en avoir une, chère madame, il doit même y en avoir plusieurs. Il ne s'agit que de chercher. » Je ne sais quel sera le résultat des recherches de Mrs Grundy. J'ai cherché de mon côté, mais dans un esprit différent, et je n'ai rien découvert, si ce n'est que Susan c'est Francillon, avec des variantes qui transforment le caractère et la situation. L'idée de se venger d'un mari infidèle en pratiquant le talion à son égard devait naître d'abord chez une femme anglaise, parce que l'Anglaise a dans le cœur beaucoup plus d'orgueil que d'amour. La douleur de Susan est une douleur sèche. Elle est rageuse, railleuse, vindicative ; elle mène sa petite affaire avec beaucoup de sang-froid et sans une larme. Jusqu'où pousse-t-elle sa vengeance? A-t-elle été coupable ou seulement imprudente ? On n'en sait rien, et, faute de cette donnée, ni Mrs Grundy ni moi ne pourrons résoudre le problème qu'on nous pose. Le mari l'a trompée, l'amant l'oublie, et ce second crime est pire que le premier. Elle revient donc, mais sans enthousiasme, au foyer conjugal. « Oh ! s'écrie l'époux repentant, comme je vais vous aimer ! — Oui, aimez-moi : j'ai besoin qu'on m'aime ! » Mais, à voir les regards affamés qu'il jette sur elle en lui arrachant sa sortie de bal, je crains que nous n'assistions au commencement d'un nouveau malentendu. L'amour qu'on offre à Susan et l'amour qu'elle accepte, qu'elle veut, ne sont pas le même amour. Quiproquo gros de menaces pour

l'avenir. C'est le juge de la Cour du Divorce, j'en ai peur, qui prononcera, en dernier ressort, la moralité de l'aventure.

Bien différente est l'héroïne des *Masqueraders* qui, sous les traits de Mrs Patrick Campbell, a fasciné Londres pendant toute la saison de 1894. Dulcie Larondie est d'abord coquette, ambitieuse, étourdie, avide de jouir et de briller; mère, elle adore son enfant; puis l'amour l'entraîne; puis le devoir la réclame et la ressaisit. Elle est le jouet de ses propres émotions et des passions qu'elle soulève autour d'elle. Elle obéit à toutes les voix qui l'appellent; elle s'abandonne avec une passivité gracieuse et triste à ces courans inconnus, à ces mystérieuses fatalités du dedans et du dehors qui brisent sa force et oppriment sa volonté.

M. Jones avait dit adieu au mélodrame pour écrire *Judah;* il y est revenu dans les *Masqueraders*, non par épuisement ou par méprise, mais par un revirement d'esprit et un changement de système. Un mari qui joue sa femme à l'écarté, ce ne peut être que du mélodrame, à moins que ce ne soit le plus bas degré de la farce : témoin la *Chambre à deux lits*. Qu'importe à l'auteur des *Masqueraders* si les événemens sont invraisemblables et les situations artificielles ! Il n'en a cure, et le public qui l'applaudit ne s'en soucie pas davantage. Ne parlez pas à M. Jones d'une pièce « bien faite » : il semble avoir reconnu que l'architecture du drame compte pour peu de chose et que la science des Scribe et des Sardou est une duperie. Ne lui parlez pas de « réalité » ni de « logique » : il se défend d'être réaliste comme d'une tare et se moque des gens qui viennent au théâtre pour voir « des silhouettes de réverbères et des maisons de toile peinte, alors qu'ils pourraient, sans rien payer, contempler, fort à l'aise, de vrais réverbères qui ont quatre côtés et de bonnes maisons de briques bâties sur fondations. » La réalité n'est qu'un vaste champ d'études préparatoires et un magasin de matériaux. Quant à la logique, elle peut rester chez elle avec les professeurs qui l'enseignent et qui s'en font de bonnes rentes : c'est à eux seuls qu'elle est utile. Pourquoi le drame serait-il logique puisque la vie ne l'est pas ? Un drame doit renfermer quatre élémens principaux, parmi lesquels ne figurent ni la logique, ni la réalité. Ces élémens sont la Beauté, le Mystère, la Passion et l'Imagination. « Le théâtre, — c'est l'absolue conviction de M. Jones, — retourne, en ce moment vers le côté mystérieux et imaginatif de la nature humaine. »

Que si la critique serre de trop près l'auteur des *Masqueraders*, il se couvre, non sans raison, du grand nom qui vaut dix mille argumens. En effet, il faut le répéter encore, les drames de Shakspeare, sauf quatre ou cinq, sont des mélodrames traversés et vivifiés par des torrens de poésie, illuminés par des éclairs de pensée

et, çà et là, adoucis, égayés, humanisés par un coin de vie réelle, saisie au passage.

Aux leçons de Shakspeare M. Jones a joint celles d'Ibsen. Ce sont de grands maîtres, mais il est un âge du talent où nul ne peut plus avoir de maître que soi-même. Je ne sais si les théories développées récemment par M. Jones le conduiront à des œuvres qui fassent oublier *Judah* et *The Crusaders*. Mais, à coup sûr, il traverse une crise, et je ne puis m'empêcher de remarquer que la bâtisse de ses dernières pièces est ruineuse, que la signification en est peu claire et laisse du malaise dans l'esprit. Qu'il sorte ou non de ce nuage, il a déjà joué un grand rôle dans la résurrection du théâtre, et il est le plus Anglais des auteurs dramatiques vivans, celui qui exprime le plus sincèrement et le plus brillamment l'âme de sa génération et de sa race.

III

Cependant c'est à Arthur Pinero qu'il a été donné d'écrire l'œuvre la plus humaine du théâtre anglais contemporain, celle qui approche le plus de la perfection.

Je n'ai jamais aperçu M. Pinero, mais j'ai vu deux portraits de lui qui m'ont frappé. Dans l'un je crois remarquer la bonhomie rêveuse d'un solitaire qui regarde le monde à distance; l'autre sent davantage l'homme de salon : le regard est plus vif, le sourire plus malicieux et moins rassurant. Lequel de ces portraits a raison? Pourquoi n'auraient-ils pas raison tous les deux? Il y a des aspects dans l'œuvre de M. Pinero qui répondent à ces états différens d'une âme identique. Les deux physionomies que j'ai à concilier ont un trait commun : elles me montrent l'une et l'autre l'homme qui observe et réfléchit. En effet, il a fallu beaucoup regarder au dedans et autour de soi pour aller, comme l'a fait M. Pinero, des œuvres informes de sa jeunesse, ou même du *Squire* et de *Lords and Commons* à la *Second Mrs Tanqueray*. Sa vie d'écrivain n'a été qu'une longue ascension retardée par beaucoup d'incidens et d'accidens, mais où l'horizon de l'art s'est élargi à chaque étape. Aujourd'hui il est dans les hautes régions, il touche à la cime.

Tout jeune, il avait senti sa vocation et écrit une pièce, mais il ne savait rien du théâtre. Il l'apprit, comme autrefois les Dion Boucicault, les Byron, les Robertson, en jouant les pièces des autres. Il tint honorablement sa place sur la scène d'Edimbourg, puis vint à Londres où il fut successivement attaché à la troupe d'Irving et à celle des Bancroft. Après avoir fait jouer de petits actes il s'essaya dans les genres alors en vogue, c'est-à-dire dans la farce,

dans le mélodrame et dans la comédie sentimentale. Il adapta aussi quelques pièces françaises, et c'est alors qu'il s'avisa de ce qui manquait à ses premiers maîtres, à Robertson et à ses émules. Une pièce est un corps vivant. Sous la chair on doit trouver les organes et les muscles, un squelette articulé. C'est cette armature osseuse que M. Pinero voulait donner à ses ouvrages dramatiques, et son ambition n'allait peut-être pas plus loin que d'étayer Robertson sur Scribe. Ce qui lui appartenait en propre et ce qu'on remarquait déjà chez lui, c'était un dialogue vif et naturel, spontané, absolument dégagé de ces jeux et de ces pointes qui, jusque-là, avaient été tout l'esprit du théâtre. Ce dialogue était le vrai langage de l'action; mais c'est précisément l'action qui était faible dans les premiers ouvrages de M. Pinero. Le *Squire* était une invraisemblable histoire de bigamie que dénouait le hasard d'une mort inattendue. La pièce plaisait par la peinture de la vie rurale idéalisée. On y sentait la brise des bois, l'odeur des foins. Encore l'auteur avait-il emprunté ce cadre rustique à un joli roman de Hardy : *Far from the madding crowd. Lord and Commons*, inspiré par un drame suédois, en exagère la romanesque étrangeté. Un grand seigneur vient d'épouser une jeune fille de naissance illégitime. En découvrant ce fait, il la chasse ignominieusement de sa maison. Après quelques années, elle revient auprès de lui sans se faire reconnaître, ce qui eût semblé fort naturel et fort piquant à nos grands-pères. La femme chassée a un double but : se faire aimer de cet homme sous une forme nouvelle et éveiller ses remords au sujet de l'*autre*, de façon à le torturer par l'opposition des deux sentimens. Finalement, elle l'envoie, le cœur brisé, à un rendez-vous où il doit retrouver sa victime d'autrefois et obtenir son pardon... Lorsque M. Pinero se plaisait à écrire un tel dénouement qui eût deviné le futur auteur de *Mrs Tanqueray?*

Mais, à ce moment même, il avait découvert une autre veine qu'il a exploitée pendant plusieurs années avec un succès croissant. C'est un genre mixte qui participe de la farce par l'intrigue et de la comédie de mœurs par les sentimens et le dialogue. Cela se tient, en somme, dans les mêmes régions dramatiques que *Divorçons*, tantôt plus haut et tantôt plus bas : on dirait des caractères de Dumas et d'Augier, tombés par aventure dans un scenario de Labiche. Le *Magistrate* est une pièce toute française. Un juge de paix de Londres qui se trouve amené à se cacher sous une table dans un restaurant équivoque, à une heure prohibée, et qui s'y rencontre, sans distinguer ses traits, avec sa propre femme, puis qui, à l'acte suivant, échappé par miracle à cette terrible position, se voit sur le point d'avoir à juger cette coupable

épouse, qui, bien entendu, n'est coupable que d'apparence, tout cela n'est pas de la vie anglaise ni même de l'humour anglais. Dans *Dandy Dick* et dans le *Hobby-horse*, je trouve, avec des incidens fantastiques, de fines et curieuses échappées sur la vie de province, la société ecclésiastique, le monde des courses et ceux qui y vivent, y compris un type assez étrange de centauresse, de femme-jockey que M. Pinero n'a certainement pas emprunté à notre répertoire. Il y a vraiment beaucoup de traits brillans, d'ingénieuse invention, de réelle gaîté et aussi d'heureuse prestesse à conduire l'intrigue dans *The Times* et dans le *Cabinet Minister*. J'ai relu plusieurs fois ces deux pièces, et je les trouve amusantes dans leur exagération voulue. Mais quand j'y regarde de tout près, je me demande si la phase de l'évolution sociale que nous traversons est bien celle que raille l'auteur et si ses caricatures ne sont pas en retard d'une ou deux générations. Et il en est toujours ainsi. En matière de satire, c'est le journal qui fraye la route; le roman y passe après lui; le théâtre ne vient qu'à une longue distance. Les mœurs qu'il décrit ont souvent cessé d'exister; les types qu'il présente ont déjà disparu ou se sont modifiés. Nous rions d'Egerton Bompas, le marchand de nouveautés, qui veut marier sa fille à un pair d'Angleterre et de Joseph Lebanon, le courtier véreux qui, par l'intermédiaire de sa sœur, la modiste femme du monde, rêve d'être invité à une *shooting party* dans un château des Highlands. Mais nous savons bien qu'aujourd'hui les termes de la question sont renversés. Ce sont les pairs d'Angleterre qui recherchent l'alliance de Bompas et, au lieu de trembler devant eux au Parlement, il leur impose son programme politique et social, lequel consiste à détourner sur la Terre, qui n'en peut mais, l'orage formé contre le Capital. M. Joseph Lebanon n'accepte pas d'invitations : il en fait. C'est lui qui donne à chasser aux plus nobles fusils du royaume; il prête sa maison aux « danses » de l'aristocratie, et, s'il n'y paraît pas, c'est par dédain. Si on le distingue de ses nouveaux camarades, c'est au soin avec lequel il aspire ses *h*, à la pureté de ses principes en matière d'étiquette, de toilette, de cheval et de mangeaille. Et puis, s'il faisait des solécismes, on les trouverait charmans. La seule incorrection qu'on ne lui pardonnerait pas, ce serait la faillite, — et il n'a garde!

J'ai donc peur que les comédies de M. Pinero, quoique très agréables, ne fussent déjà un peu vieilles quand elles sont venues au monde. Elles ont beau être vêtues à la dernière mode : elles laissent deviner leur âge, surtout si on les compare à ce premier acte des *Crusaders*, où la satire est si vivante et si moderne!

M. Pinero n'avait pas renoncé au drame, et tous les amis du théâtre, voyant ses progrès dans la comédie légère, l'attendaient sur ce terrain où il n'avait encore obtenu que des demi-succès. Le 24 avril 1889, le Garrick ouvrit ses portes avec un drame de lui, *The Profligate*. On attendait merveilles du nouveau théâtre que John Hare avait fait construire pour lui et sa troupe. Comme autrefois l'ouverture du *Prince of Wales*, il fallait que cette première soirée du Garrick fût une date dans l'histoire théâtrale. La critique, vieille et nouvelle, fut enthousiasmée. « Enfin, s'écriait M. Archer, nous tenons une vraie pièce : une pièce qui a des défauts avec un troisième acte qui n'en a pas ! » Il y a, malheureusement, beaucoup à rabattre de ces exclamations triomphales de la première heure. Le *Profligate* est un mélodrame traité avec délicatesse et distinction, mais c'est incontestablement un mélodrame dans tous ses aspects et dans toutes ses parties, y compris le fameux troisième acte; c'est un des plus chimériques, un des plus romanesques qui aient été écrits en Angleterre depuis quinze ans.

Qui reconnaîtrai-je pour un caractère anglais ou un type humain ? Sera-ce Hugh Murray, le légiste sentimental qui s'éprend à première vue d'une pensionnaire et enterre cette belle passion au fond de son cœur pour l'en exhumer au plus mauvais moment? Est-ce Janet, l'ingénue qui s'est donnée sans amour à un séducteur quadragénaire, et qui, pendant le reste de la pièce, ne cesse d'accomplir des actes de délicatesse, de renoncement, d'abnégation, de véritables tours de force morale? Est-ce l'héroïne du drame, Leslie, une écolière qui s'écrie étourdiment, un quart d'heure avant son mariage : « Je voudrais bien savoir si le monde sera de la même couleur quand je serai la femme de Dunstan Renshaw », et qui, après un mois de tête-à-tête avec son mari, dans une villa près de Florence où l'on voit une fresque de Michel-Ange, sait la vie mieux que nous ne la savons ? J'entends l'explication : il a suffi d'un moment pour changer celle-ci, pour instruire celle-là. C'est justement dans cette explication que gît le mélodrame. En psychologie sérieuse, il est difficile de croire aux « momens », aux révélations soudaines, aux crises d'une seconde qui transforment le caractère, annulent la nature et l'éducation.

Que dire du *profligate* lui-même? C'est le libertin traditionnel d'innombrables romans anglais publiés depuis cent cinquante ans, et il n'est pas inconnu de notre ancien boulevard du Crime. On le voit froidement et délibérément cynique, jusqu'au moment où l'amour le touche de sa baguette. C'est là une concep-

tion de petite fille. Mais, nous inclinons plutôt à considérer don Juan comme une dupe que les femmes exploitent de la puberté à l'extrême décrépitude, et qui n'en a jamais pour son argent. Nous nous figurons le vice meilleur enfant au début et moins aisé à convertir quand il est endurci. Nous n'admettons pas volontiers que trente jours de félicité conjugale suffisent pour créer une conscience qui n'existait pas ou pour éveiller une conscience qui a dormi pendant quarante ans. Si la moralité est innée, elle a dû se manifester plus tôt; si elle est acquise, il lui faut, pour atteindre à ce degré de précision et de sensibilité, plus de temps que la durée commune d'une lune de miel.

La situation qui a transporté la critique anglaise est celle-ci: La femme du séducteur a, sans le savoir, recueilli chez elle la victime; elle veut l'aider à confondre celui qui l'a trahie, et son cœur se brise quand elle voit sur qui tombe le châtiment. Je reconnais que l'approche de cette découverte, conduite avec beaucoup d'habileté et de puissance, cause une véritable angoisse au spectateur, et que la scène suivante entre le mari et la femme maintient l'émotion à la même hauteur. Mais par combien de coïncidences invraisemblables a-t-il fallu acheter ce précieux moment? Le hasard a dû conduire Janet à la gare de Paddington en même temps que Leslie et son frère; le hasard a dû donner cette même Janet pour demoiselle de compagnie à miss Stonehay, l'amie de pension de Leslie; il a dirigé le voyage des Stonehay précisément vers la villa des Renshaw; il a ménagé l'indisposition de Janet et le départ de Dunstan, pour que les deux femmes puissent s'intéresser et s'attacher l'une à l'autre. Il a voulu que Janet aperçût Dunstan en compagnie de lord Dangars afin que la confusion fût possible entre ces deux hommes, et que ce lord Dangars, l'ami de Dunstan, fût fiancé à Irène Stonehay, qui est l'amie de Leslie. Et malgré toutes ces complaisances du hasard, le bonheur des Renshaw pourrait être sauvé, et ils passeraient sans s'en douter à côté de ce danger terrible, et la fameuse scène ne viendrait jamais si on permettait à Janet de partir comme elle le désire, et comme le bon sens et la pudeur lui en font une loi. Qui l'oblige à rester? Qui lui conseille cet esclandre? C'est Leslie, et je ne peux pas m'empêcher de trouver l'idée fort grossière pour une personne aussi délicate. Ce conseil est appuyé des raisons les moins solides, les plus déraisonnables du monde. On trouverait vingt réponses décisives aux pitoyables argumens de la jeune femme; mais il faut bien que Janet soit convaincue : sans quoi où serait la péripétie de cet « acte sans défauts? »

Ce qui m'étonne plus encore, ce sont les maladresses inutiles dont l'auteur a surchargé sa pièce. A quoi bon ce *solicitor* vertueux qui nous ennuie et qui se donne des airs importans dans la pièce sans influer en rien sur la marche de l'action? Lorsqu'un dernier hasard a mis Leslie au courant de son ridicule amour, qu'a-t-elle besoin de faire voir qu'elle l'a entendu? Elle ne trouve à lui dire que deux mots : « Bonne nuit! » Et il lui répond à son tour : « Bonne nuit! » Cette scène en quatre paroles ne peut être que sublime ou grotesque : j'incline vers la seconde hypothèse.

Si j'avais assisté à l'une des premières représentations du *Profligate*, j'aurais cru voir un talent fourvoyé, tournant le dos au but qu'il faut atteindre, cherchant au delà des confins du réel je ne sais quel larmoyant idéal. Je me serais trompé. M. Pinero est un esprit réfléchi, que ses erreurs instruisent, que ses succès n'aveuglent pas. Alors que l'écho des applaudissemens qui avaient salué le *Profligate* à Londres, en province et à l'étranger n'était pas encore éteint, M. Pinero préparait un autre drame, conçu d'une façon différente et même opposée; un drame en demi-teintes, avec des touches réalistes; une sorte de roman dialogué. C'était *Lady Bountiful* (7 mars 1891). Cette pièce ne met en jeu aucune vérité d'ordre général, aucun grand intérêt humain. Elle est fort inégale, tour à tour très irritante et très touchante, parce que, des deux femmes qui la remplissent, le malheur veut que l'une ait la sympathie de l'auteur et l'autre la sympathie du public. Mais *Lady Bountiful* annonçait, du moins, que l'auteur avait remis le pied sur le terrain de l'observation psychologique.

C'est le 27 mai 1893 que *The second Mrs Tanqueray* a été représenté pour la première fois au Saint-James. Il faut dire, à l'honneur du public anglais, que le succès fut immédiat, universel et durable. Le critique que j'ai déjà cité tant de fois écrivit dans un élan de joie : « Voilà une pièce que Dumas ne rougirait pas de signer! » Personne n'a qualité pour parler au nom du plus grand de nos écrivains de théâtre; mais, ces jours derniers, comme je relisais *Mrs Tanqueray*, je me disais que, si le caractère le plus éminent d'Alexandre Dumas est de condenser, en mots comiques ou en mots éblouissans, la critique du cœur humain, ce don rare se trouve à un degré presque égal dans le chef-d'œuvre d'Arthur Pinero. « Les lacunes, les imperfections de *Mrs Tanqueray*, dit encore M. Archer, sont les imperfections, les lacunes du théâtre. » J'irai plus loin, et je dirai qu'une pièce comme celle-là ajoute au domaine scénique. On y rencontrera des détails très menus, auxquels un jeu serré et intelligent donne le

relief suffisant, et que, jusqu'ici, on aurait cru trop petits pour être perçus à la scène, des nuances que le théâtre croyait réservées au roman. *The second Mrs Tanqueray* est, comme *Lady Bountiful*, un roman joué, mais un roman bien fait. Ses quatre actes en sont les quatre chapitres décisifs, et il est essentiel de remarquer que les deux premiers de ces chapitres sont de pure analyse; mais l'émotion s'y introduit par une progression insensible, et on glisse de la psychologie dans le drame sans s'apercevoir du passage.

Ce n'est pas le vieux, l'éternel sujet de la courtisane amoureuse, mais celui de la femme entretenue qui est élevée à la dignité de femme mariée. Une des habiletés de M. Pinero est d'avoir mis en quelque sorte la passion hors de cause. Évidemment Aubrey Tanqueray est très sensible à l'attrait physique de Paula. Qui n'éprouverait la même impression auprès de cette charmante femme? Mais il s'y mêle un autre sentiment : « Je ne suis, dit-il à son ami Cayley, ni un satyre ni un stoïcien. J'ai pour Mrs Jarman une affection raisonnable. Jusqu'ici elle n'a pas encore rencontré un homme qui ait été bon pour elle : moi, je serai bon pour elle, voilà tout ! » Est-il absolument sincère? Son affection est-elle aussi « raisonnable » qu'il lui plaît de l'affirmer? Cayley conserve son idée là-dessus, et nous aussi. On a accusé M. Pinero de ne pas nous avoir appris pour quelle part entre dans le mariage de Tanqueray la philanthropie, la manie rédemptrice, et pour quelle part l'envie d'avoir une très jolie femme à soi tout seul. Mais, après tout, l'auteur nous devait-il la psychologie de Tanqueray? N'y avait-il pas, de sa part, une preuve de goût esthétique à reculer le mari jusqu'au second plan, à le laisser dans la demi-teinte pour ne pas nuire à l'effet de la figure principale? Ainsi l'a compris l'excellent acteur Alexander qui semblait s'effacer devant sa camarade, bien qu'il soit fort capable de remplir la scène à lui seul, comme il l'a prouvé dans les *Masqueraders* et dans bien d'autres pièces. Notez ce fait : Aubrey Tanqueray, qui est riche et assez jeune pour se donner une maîtresse sans ridicule, pouvait devenir l'amant de Mrs Jarman. S'il a voulu en faire sa femme, c'est, d'abord, pour lui faire plaisir, mais c'est aussi pour satisfaire à un instinct de dévouement et de vertu que je crois authentique. Il est né pour croire aux femmes, non pour être trompé par elles, mais pour se tromper sur elles : ce qui est différent et peut être pire. Il a commencé par une nonne et finit par une courtisane. La loi de l'oscillation morale veut qu'il aille de l'*iceberg* (c'est ainsi qu'on nous définit la première Mrs Tanqueray) jusqu'au volcan. Comme tous les faibles, il aime à jouer

l'homme fort. Avec le bras de Paula passé sous le sien, il est prêt à regarder le monde en face; mais lorsque, la veille de son mariage, elle vient le voir à onze heures du soir, son premier mot est : « Qu'est-ce que va dire votre cocher? » Ce mot éclaire le caractère jusqu'au fond, et, pour mon compte, je n'en demande pas davantage.

Mais Paula! quelle figure complexe, et combien vraie dans tous ses aspects! Comme ce qu'elle dit, — même les bagatelles, — est important et suggestif! Comme ce qu'elle ne dit pas est heureusement et adroitement passé sous silence! Et par combien de petites touches fines et justes s'achève peu à peu ce tableau de maître! C'est une fille, mais avec une élégance de manières qui la poétise, et qui la fait plus voisine d'une Gladys Harvey que d'une Marguerite Gautier. Certaines femmes traversent la boue d'un pas si léger qu'elles n'y enfoncent pas, et qu'on devine à peine où elles ont passé à quelques mouchetures sur la pointe de leurs bottines. Un ou deux traits nous peignent le décousu de sa vie, la mobilité de ses impressions, la façon à la fois fantasque et passive dont elle laisse le hasard régler ses actions. Elle a oublié de commander son dîner; le cuisinier, « un animal qui la déteste, » a feint de croire que Madame dînait dehors et s'est donné congé. Alors elle s'est habillée en grande toilette, et est venue s'asseoir dans sa salle à manger, les pieds sur les chenets. Là elle s'est endormie, elle a rêvé et nous raconte son rêve, tout en soupant avec le dessert du dîner d'adieu que Tanqueray vient d'offrir à trois vieux amis. Souper au lieu de dîner, et souper avec des fruits, cela suggère toute une conception de la vie, et quiconque s'y est longtemps abandonné ne s'habituera plus jamais à l'honnête régularité du rôti conjugal.

Ainsi en tout. Elle a pris un certain ton tantôt brusque, tantôt câlin, une manière artiste, tout un ensemble d'opinions qui ne seront jamais celles d'une femme mariée et qui sont devenues sa vraie nature. Au décousu des actes et des paroles répond une égale incohérence dans les sentimens. Les idées noires succèdent à l'extrême gaîté et s'évanouissent aussi vite. Elle évoque la pensée du suicide; puis elle éclate de rire en voyant l'expression lugubre qu'elle a appelée sur le visage d'Aubrey. Elle a un air si sérieux pour dire des folies, une façon si folle de dire des choses sérieuses qu'on ne sait que croire; après chaque mot, on est sous le charme et dans l'inquiétude, et cette impression va toujours grandissant. « C'est une femme vraiment et réellement bonne! » dira tout à l'heure Tanqueray à son ami. Ce n'est, de sa part, ni une illusion, ni même une exagération. Paula est bonne et

loyale; elle n'a rien caché à Aubrey de son passé. Mieux encore, elle a passé cette dernière journée à écrire sa confession générale, avec une minutie et un scrupule où il entre un peu d'enfantillage, un peu de cynisme, et aussi, je pense, quelque héroïsme. Elle soupèse la lettre en souriant. Il y en a lourd! « Je me demande si la poste prendrait cela pour un penny! » Elle lui dit sans phrase, sans pose, sans tragédie : « Lisez ma lettre, réfléchissez : si demain, à la dernière heure, vous avez changé d'idée, envoyez-moi un mot avant onze heures, et je... je recevrai le coup. » Aubrey jette la lettre au feu, et elle lui saute au cou. Elle lui avoue très franchement qu'elle avait compté là-dessus ; ce qui détruirait absolument son petit effet si elle en avait cherché un.

La question a-t-elle jamais été mieux posée? Qu'on se rappelle le *Mariage d'Olympe :* à peine avait-elle dit quatre mots, nous avions reconnu la gueuse insolente et hypocrite. Nous savions qu'elle ne s'acclimaterait jamais dans cette famille de braves gens où le hasard l'avait jetée. Dès lors, où était le problème? Tout le merveilleux esprit d'Augier suffisait à peine à nous faire attendre pendant deux heures le châtiment de la misérable. Paula est sincère; elle a de l'esprit et du cœur; elle vaut les femmes du monde où elle va essayer de prendre sa place. A défaut d'une grande passion, elle éprouve une reconnaissante tendresse pour le galant homme qui veut la réhabiliter; elle est parfaitement décidée à lui être fidèle et à le rendre heureux. Nous souhaitons ardemment qu'elle réussisse : pourquoi ne réussirait-elle pas?

Le second acte nous l'apprend. C'est d'abord que, une fois mariée, Paula s'ennuie. L'usage ne lui permet point de faire les premiers pas et le monde ne vient pas à elle. Elle est comme prisonnière dans sa belle maison de campagne du Surrey. La douce monotonie du *home* l'obsède au sortir de cette vie fiévreuse, dévorante, qu'elle a menée : le repos la fatigue et la tue. Voici sa journée heure par heure : « Le matin, sortie en voiture jusqu'au village, avec le groom, pour donner des ordres aux fournisseurs... Au lunch, vous et Ellean. Dans l'après-midi, lecture : un roman et les journaux. S'il fait beau, seconde sortie en voiture, — mais seulement s'il fait beau! Le thé : vous et Ellean! Puis, deux heures de chien et loup. Puis le dîner : vous et Ellean. Alors une partie de bésigue : vous et moi, pendant qu'Ellean lit un livre de piété dans son coin. Je bâille, vous bâillez, Ellean soupire. Trois êtres humains se lèvent : « Bonne nuit! Bonne nuit! Bonne nuit! » (*Elle imite le bruit d'un baiser.*) Dieu vous bénisse!... Oh! »

Avec l'ami Cayley, elle s'épanche encore plus librement :

« — Voyons, êtes-vous heureuse? — C'est une vie de chien! » Cayley jette un regard autour de lui. « Mes complimens sur votre niche! — N'est-ce pas? » dit-elle, et elle lui énumère avec amertume toutes ses splendeurs : « Il y a une terrasse magnifique... d'où on voit Londres. — Londres! allons donc! — Moi je le vois... Je vois bien plus loin, je vois Athènes, Alger, la Méditerranée... Oh! Cayley, vous souvenez-vous des bons jours d'autrefois, sur le yacht de Peter Jarman? »

Est-ce qu'elle a cessé d'aimer son mari et d'apprécier le sacrifice qu'il lui a fait? Non certes. Lorsqu'il lui dit : « Ma pauvre petite, que puis-je faire pour vous? » elle lui répond : « Rien. Vous avez fait tout ce que vous pouviez faire : vous m'avez épousée. » Elle s'accuse elle-même. Stupide qu'elle était, pourquoi a-t-elle voulu se marier? Parce que les autres femmes de son milieu social ne l'étaient pas. Cela semblait si beau de loin, ce titre de femme mariée! Au lieu de chercher à se glisser dans une société qui ne veut pas d'elle, pourquoi ne pas vivre heureuse avec Aubrey parmi son monde à elle. où elle n'aurait connu ni les froides avanies, ni l'inexorable uniformité de la vie bourgeoise?

Mais ce sont là les moindres épreuves de Paula. Il y a une autre femme dans la maison : c'est la fille du premier mariage qui s'était enfermée dans un couvent et qui, au moment même où son père prenait femme, s'est décidée à réclamer sa place au foyer. Cette jeune fille inspire à Paula une double jalousie : elle lui envie la tendresse qu'Aubrey lui témoigne; elle sent que cette tendresse est bien différente de l'amour qu'elle inspire. Elle voudrait se faire aimer de l'enfant qui, avertie par un instinct de nature, se retire et se refuse à ses caresses. « C'est une honte! pense-t-elle; car enfin elle ne sait rien, elle devrait m'aimer! » Et, oubliant que l'amour ne se commande, ni ne se conseille, ni ne s'implore : « Ordonnez-lui de m'aimer! » dit-elle à Tanqueray : Cet amour lui ferait tant de bien! Cela lui ôterait ce je ne sais quoi de malfaisant qui est en elle, ce *mischievous feeling* qui la porte vers quelque folie. Une voisine, ancienne amie de la famille, vient enfin lui faire visite, mais c'est pour enlever en quelque sorte sa belle-fille à sa garde. Que veut-on? Distraire, marier si l'on peut Ellean, que Paula, évidemment, ne peut conduire dans la société, et, par ce moyen, préparer des jours plus libres et plus tranquilles au ménage Tanqueray. Mais Paula ne voit là qu'une conspiration formée en dehors d'elle et où son mari a trempé. De là une scène de rage où se déchaîne l'effroyable violence de ce caractère d'enfant gâtée, aigri par une situation fausse. Maintenant nous n'ignorons plus rien de son âme.

Lorsque nous revoyons Ellean au troisième acte, un grand changement s'est opéré en elle. Elle a rencontré en voyage un homme qu'elle aime et qui veut l'épouser. Paula a un élan de joie. Elle va saisir l'occasion de jouer son rôle de mère. Elle aidera cet amour, et Ellean l'aimera par reconnaissance. Déjà se fond la glace qui défendait ce cœur de jeune fille. La voici qui avoue ses premiers sentimens de répulsion à celle qui en était l'objet, la voici qui s'excuse et s'accuse. Mais l'homme qui a gagné les affections de l'enfant est un des anciens amans de Paula. Telle est la situation qui remplit les deux derniers actes et qui amène Mrs Tanqueray à faire le sacrifice de sa vie. La circonstance qui place Paula en face d'un homme qu'elle a connu avant son mariage est très vraisemblable; celle qui fait de lui un prétendant à la main de miss Tanqueray est moins naturelle, mais elle est possible, et on aurait mauvaise grâce — après que l'auteur a, par ses rares talens d'analyse, si amplement satisfait, si richement comblé nos curiosités psychologiques — à lui chicaner les moyens d'émouvoir notre sensibilité. Il est démontré pour nous, dès la fin du second acte, que la domestication de la courtisane est un rêve irréalisable, et l'apparition du capitaine Ardale, en amenant la crise à l'état aigu, ne fait que rendre visible, palpable, écrasant l'antagonisme du passé et du présent. Et l'avenir, que serait-il? Il faut que nous le connaissions, car rien n'a été oublié par la sévère logique qui conduit cette pièce et qui se dissimule, sans se cacher tout à fait, sous la gaîté ou l'émotion. Paula, l'esprit déjà plein de ces pensées de mort qu'elle avait effleurées, en se jouant, au premier acte, répond à son mari, qui lui propose comme remède un lointain exil. Elle voit décroître peu à peu cette beauté, sa seule force, son éternelle excuse; elle se voit en tête à tête avec le cruel et insoluble problème, avec la mémoire cuisante des fautes, avec la conscience du mal fait à elle-même et aux autres. Je n'oublierai jamais cette scène. Comme sa voix vibrait, rauque et désespérée! comme chaque mot entrait dans le cœur et s'y enfonçait! L'actrice avait sa part dans ce grand triomphe et ç'a été une des chances de cette pièce fortunée d'avoir révélé une grande artiste. Mrs Patrick Campbell est une femme du monde que les circonstances et une vocation hors ligne ont amenée sur la scène. Elle a, dit-on, du sang italien dans les veines : de là, sans doute, cette délicatesse nerveuse, cette morbidesse qui nuance, voile, attendrit, affine son talent comme sa beauté. Elle n'a ni l'originalité, ni la science, ni la voix de Sarah Bernhardt, mais elle possède cette « personnalité magnétique » dont j'ai parlé à propos d'Irving et grâce à

laquelle il n'y a pas de mauvais rôles. S'il faut définir cette personnalité, je dirai que le domaine de Mrs Campbell c'est, sinon l'amour coupable, du moins l'amour dangereux. Cette voix qui a, d'ailleurs, peu de sonorité, de puissance et d'éclat, donne un trouble, une angoisse qui étreignent le cœur d'une sorte de peur attirante et délicieuse que je nommerai la curiosité de souffrir. On se sent perdu si on l'aime, mais dès qu'on l'a vue il est trop tard pour lutter. Les générations qui croyaient à la volonté humaine, qui demandaient aux héroïnes du théâtre la tendresse ingénue, la coquetterie impertinente ou la passion impérieuse, ne l'auraient pas comprise. Elle est venue à son heure pour bercer notre douloureuse philosophie, pour incarner dans la femme la victime et l'instrument du Destin.

C'est avec la même auxiliaire que M. Pinero a risqué encore une bataille, cette année même, au Garrick. Je n'analyserai point *The notorious Mrs Ebbsmith*. Je reconnais que cette pièce fourmille de traits charmans, que l'élément mélodramatique en a été soigneusement éliminé. Mais je suis aussi forcé de dire que l'auteur a saisi une des graves questions de ce temps, l'émancipation de la femme, sa révolte, à certains égards justifiée, contre le mariage, et que, ce grand sujet, il l'a laissé échapper de ses mains. Agnès Ebbsmith est sur le point de demander à l'amour libre la consolation de ses douleurs et de ses humiliations d'épouse. Elle a repoussé la Bible qu'un ami lui offre comme suprême ressource. Elle l'a jetée au feu ; puis, par un revirement soudain, elle s'élance vers le foyer, plonge son bras dans les flammes, en retire le livre sacré et tombe à genoux. La scène est très belle et Mrs Patrick Campbell, à ce moment, n'a jamais manqué de soulever la salle. La conversion d'Agnès est un dénouement, mais non une solution, à moins que M. Pinero n'ait voulu nous faire entendre que la femme moderne trouvera dans la Bible une réponse à toutes ses inquiétudes et un remède à tous ses maux. La thèse est délicate, et, ne voulant pas discuter, je me tais. J'aime mieux arrêter provisoirement l'histoire de son talent à cette admirable *Mrs Tanqueray* qui pose et résout un problème moral en même temps qu'elle raconte et dénoue un drame domestique.

AUGUSTIN FILON.

LE

MÉCANISME DE LA VIE MODERNE

VI [1]

LES ASSURANCES SUR LA VIE

Il y a quelque cent ans, on était « humain », et volontiers « sensible »; et, à la vérité, l'égoïsme n'y perdait rien, mais on s'honorait de pleurer sur les maux de ses semblables, comme d'une preuve de « philosophie ». De nos jours, cuirassé d'individualisme, chacun a conscience de l'isolement où se meuvent, quoi qu'elles pensent, disent ou fassent, les pauvres créatures que nous sommes. Et cependant, ni le sentiment de cette solitude des âmes, pareilles à peu près les unes aux autres quoique indéfiniment différentes, si douloureusement ressentie par les meilleurs d'entre nous; ni le pessimisme de notre philosophie; ni la violence des divisions politiques ou sociales n'empêchent notre XIXe siècle, auquel on voudrait persuader qu'il est plus égoïste que ses aînés, d'avoir vu naître et grandir une forme du dévoûment filial, plus complète qu'aucune de celles que l'on avait jusqu'à lui pratiquées.

Il faut en effet plus d'abnégation pour constituer à vos héritiers, par le paiement d'une prime annuelle, une fortune dont,

(1) Voyez la *Revue* des 15 juillet et 1er octobre 1894, 1er janvier, 15 mars et 15 juin 1895.

créateur sacrifié, vous ne verrez jamais un centime, — puisqu'elle ne naîtra que par votre mort, — qu'il ne fallait de désintéressement pour accumuler dans ses propres mains une épargne dont on avait la satisfaction de jouir tout le premier, avant de la transmettre à ses successeurs. Cette thésaurisation *altruiste* revêt le caractère collectif que le temps actuel imprime à ses principales créations. Il se dit aujourd'hui bien des choses folles, mais il se fait bien des choses sages, sans que l'on puisse d'ailleurs apprécier exactement le rapport des premières avec les secondes. A côté du collectivisme obligatoire, qui demeure utopie, s'établit lentement une sorte de collectivisme volontaire. Atome par atome, le monde moderne accomplit sa transformation, insoucieux de ceux qui le voudraient pousser en avant comme de ceux qui s'efforcent de le retenir en arrière.

Qui se serait avisé par exemple, à l'origine des assurances sur la vie, que cette institution pût servir d'instrument au nivellement social? Depuis la baisse récente du taux de l'intérêt, qui rend difficile l'épargne personnelle, les compagnies se trouvent sollicitées de changer des capitaux en revenus, dans leur rayon de « rentes viagères », presque autant que de transmuer des économies en capitaux. Elles détruisent des fortunes d'une main et en construisent de l'autre, vaporisent des lingots ou cristallisent des parcelles de métal. Le capital parfois se dissout en même temps qu'il se forme, lorsqu'il s'agit de « rentes viagères différées », lorsqu'un individu s'assure, par des versemens annuels, un revenu dont il aura la jouissance à partir d'un âge déterminé. Ainsi l'assurance, multipliant l'instabilité naturelle de la propriété, facilite à la fois la constitution de richesses qui n'existent pas encore et la dispersion de richesses qui demain n'existeront plus.

I

Quelles que soient les combinaisons multiples qu'elle ait inventées, elle n'exploite encore qu'un petit coin de son vaste domaine, en France du moins, et nous le verrons tout à l'heure. Le principe a certes reçu bon nombre d'applications : les assurances contre l'incendie, contre les risques des transports maritimes ou terrestres, contre les accidens, contre la grêle et la mortalité du bétail, sont là pour en témoigner. Il est susceptible d'en recevoir encore beaucoup d'autres, qui toutes ne sont pas également recommandables. Car s'il existe des assurances contre la casse de divers objets, ou contre le vol et le cambriolage, à côté

des industriels qui garantissent les honnêtes gens contre les voleurs, il s'en trouve qui garantissent les voleurs contre les hasards de leurs opérations. Les contrebandiers ont eu des assureurs, les braconniers en ont encore.

L'assurance contre le brigandage, sous forme de prime versée aux brigands, fut d'un usage constant au moyen âge. Elle se généralisa même sur notre territoire au milieu de la guerre de Cent ans. Lorsque la Bretagne fut réunie à la couronne, au XVIe siècle, il s'y percevait, sous le nom de « droit de bris », une assurance payée au duc par les caboteurs pour s'affranchir du pillage légal qui attendait leur navire s'il venait à être jeté sur les côtes par la tempête. Pour atténuer partiellement les désastres du feu, on édictait, en quelques provinces, une mutualité singulière : quand un Alsacien de l'époque féodale était victime d'un incendie, tous les habitans de son village devaient l'aider à relever sa maison. L'un d'eux s'y refusait-il, l'incendié avait le droit de s'installer chez lui et de l'expulser de sa propre demeure. On était plus avancé sous le rapport des assurances maritimes, bien qu'elles demeurassent très coûteuses, et qu'un banquier du XVIIe siècle dise que « ce sont le plus souvent des procès et non des effets certains. »

Quant à cet ensemble de contrats aujourd'hui connus, faute d'une appellation meilleure, sous le nom d' « assurances sur la vie », bien qu'ils n'aient pas la prétention de prolonger l'existence, plusieurs d'entre eux furent dès longtemps en usage d'homme à homme. Tel négociant du XIVe siècle assurait pour six mois la vie d'un chevalier. En cas de décès de l'assuré pendant ce délai, ses héritiers devaient recevoir de l'assureur une somme fixée à l'avance. Dès 1550 fonctionnaient en Flandre, et surtout en Italie, les assurances dotales, dont les « monts-de-piété » se chargeaient : « Celui qui a une fille, dit un contemporain de Charles IX, dépose 100 écus le jour de sa naissance, à la charge d'en recevoir 1 000 pour la marier quand elle aura 18 ans. Si elle meurt auparavant, les 100 écus sont acquis au mont-de-piété. » Quelque élevé que fût alors le taux de l'intérêt — environ 8 pour 100 — par le jeu duquel il était possible aux banques de quintupler en dix-huit ans la somme originairement reçue, le succès de l'opération reposait avant tout sur l'excessive mortalité infantile d'autrefois; de sorte qu'il y avait là plutôt un germe de *tontine*, ou de loterie funèbre, que d'assurance véritable.

Or la tontine, introduite en France sous Mazarin et baptisée ainsi du nom de l'importateur napolitain Lorenzo Tonti, était tout justement le contraire de notre mécanisme contemporain,

fondé sur l'affection et sur l'algèbre. Dans la tontine, les morts payaient pour les vivans : dans l'assurance en cas de décès les vivans paient pour les morts. La première a pour but de tirer un bénéfice des malheurs d'autrui, la seconde a pour objet de les atténuer. Par la tontine un certain nombre de gens formaient entre eux une masse commune, que les survivans convenaient de se partager au delà d'une date fixée. Pour que l'affaire soit fructueuse, il faut que la mort multiplie les victimes. Ainsi, tandis que l'assuré marche vers un résultat sûr, le tontinier ne sait où il va.

Depuis la *tontine royale* de 1653, destinée à fournir des fonds au Trésor, une dizaine d'autres furent successivement créées jusqu'en 1759. En 1788 était érigée la première compagnie française d'assurances sur la vie; mais, pendant que celle-ci disparaissait après quelques années d'existence, une tontine de triste mémoire, la fameuse « Caisse Lafarge », était fondée par un banquier de ce nom. Prônée par Mirabeau, qui fit entendre en sa faveur une éloquente improvisation, elle fut sur le point d'être adoptée par l'Assemblée nationale comme institution d'utilité publique. Plus de 60 millions furent engagés dans cette spéculation grandiose, calculée sur des prévisions de mortalité tellement considérables que, à les supposer exactes, elles devaient amener la fin du monde en quelques siècles. Pour que l'établissement pût tenir ses promesses, il fallait qu'à l'expiration d'une période de douze ans il n'y eût plus que 10 survivans sur 100; ce qui, à moins d'une formidable épidémie, était impossible. Avant que cette démonstration réfrigérante n'eût été faite, le succès momentané de Lafarge avait fait éclore d'autres sociétés analogues : la *Caisse des Artisans*, la *Société numéraire*, la *Tontine du Pacte social*. Malgré la surveillance administrative, à laquelle les tontines furent soumises à partir de 1809, les abus incroyables qui s'y donnaient libre essor, et plus encore leur principe défectueux, les conduisirent presque toutes à des liquidations désastreuses. Elles eurent au XIXe siècle, en matière d'assurances, le même résultat qu'avait eu au XVIIIe, en matière de banques, le *Système de Law :* celui de compromettre une création bienfaisante et d'en dégoûter pour longtemps le public.

A côté des tontines qui poursuivaient leur carrière aventureuse, et dont la dernière achève présentement de mourir dans l'obscurité, s'étaient cependant créées de véritables compagnies d'assurances, sur le modèle de celles qui fonctionnaient avec succès en Angleterre depuis 1765 : la *Générale*, première en date, débuta en 1819; l'*Union* vit le jour l'année suivante.

L'un des objets de leur industrie, les rentes viagères, était

vieux comme le monde. Les couvens, les hospices, se chargeaient d'en créer sous l'ancien régime. Pour le faire avec méthode, il fallait apprécier les chances de mortalité à tous les âges, calculer l'équation entre un capital déterminé et une annuité temporaire. L'idée était la même que pour l'assurance en cas de décès, mais retournée. De longs siècles néanmoins se passèrent avant que l'on ne conçût la contre-partie du système, que l'on imaginât le contrat d'économie familiale qui sacrifie le présent à l'avenir. Le plus étrange, c'est que ce dernier fut longtemps prohibé par le législateur, qui, l'assimilant à une gageure, défendait en 1681 de faire aucune assurance de ce genre. « La vie de l'homme n'est pas susceptible de commerce, » disaient un siècle plus tard les commentateurs de cette ordonnance ; « il est odieux que sa mort devienne la matière d'une spéculation mercantile. » Celui qui écrivait cette phrase en 1783 ne prenait pas garde que la rente viagère était bien, pour le constituant, une « spéculation » sur la mort du rentier. Certains jurisconsultes ont les préjugés tenaces : un magistrat de nos contemporains, le procureur général Dupin, n'a jamais voulu démordre de cette idée.

Ce ne fut pas du reste contre le mauvais vouloir des légistes que les sociétés naissantes eurent à lutter, mais contre l'indifférence du public. La *Générale*, qui depuis son origine jusqu'à ce jour, a garanti plus de 2 milliards de capitaux, n'en assurait encore en 1825, cinq ans après sa fondation, que pour 317 000 francs. Quinze ans plus tard, en 1840, au lieu d'une augmentation, c'était un déclin. Les assurances « vie entière » se réduisaient au capital dérisoire de 231 000 francs. « Il semblait permis de désespérer, a dit M. de Courcy, et de proclamer le tempérament français décidément rebelle à cette importation britannique. »

Un progrès fort lent commence à se dessiner à cette époque, grâce à un perfectionnement apporté à l'institution : la participation des assurés aux bénéfices. Les souscriptions atteignirent 7 millions en 1860 ; en 1865, quoique les concurrens se fussent multipliés, elles dépassaient 30 millions ; elles arrivèrent à 60 millions en 1869. Économistes, mathématiciens, romanciers, journalistes, s'occupèrent des assurances ; une revue mensuelle était fondée, puis une librairie spéciale, dont le catalogue grossissait chaque mois. Les capitaux souscrits *par l'ensemble des compagnies* depuis leur fondation jusqu'à 1859 étaient de 354 millions ; le total des contrats était de 400 000 ; en 1880, les contrats étaient au nombre de 400 000, et les capitaux se chiffraient à 4 milliards. A la fin de l'année dernière ils s'élevaient à 10 milliards et demi ; les assurances *en cours*, à cette date, dans les

dix-huit sociétés françaises, montaient à 3 milliards 550 millions, les rentes viagères à plus de 53 millions.

S'il a fallu, comme on voit, presque trois quarts de siècle pour que les générations nouvelles comprissent la portée de cette arithmétique de la mortalité, elle est aujourd'hui solidement assise sur ses bases scientifiques, dont le propre est d'affranchir l'assuré des risques qu'il redoute, pour les transférer à l'assureur, qui les recueille, les pèse, les classe dans ses cartons, où ils deviennent sans danger par leur nombre même, leur division, leur équilibre. Ces bureaux, où griffonnent paisiblement des employés sédentaires, sont un laboratoire de confection et de vente d'un vaccin contre le hasard. Cette expression, angoissée d'espérance ou de crainte, qui si souvent revient sur nos lèvres : « Si le hasard veut... », est-il donc possible qu'elle disparaisse? Le dieu Hasard, l'ancienne *Fortuna*, capricieux et rebelle par définition à tout calcul, cessera-t-il d'en faire à sa volonté? Les hommes du XXe siècle parviendront-ils à le mettre en cage, à le domestiquer comme ces autres forces de la nature, indomptées naguère, que les hommes du XIXe siècle ont su réduire en esclavage? Toujours est-il que l'assurance sur la vie a su quelque peu l'apprivoiser, surprendre quelques-uns de ses secrets, et, l'opposant à lui-même, de cinquante mille hasards contraires tirer un millier de certitudes.

C'est là toute l'économie des combinaisons presque innombrables qui garantissent à celui-ci un héritage pour les siens, à celui-là une fortune pour lui-même, ou une dot pour ses enfans, ou un gage pour ses créanciers; les sommes ou les revenus devant être payés, suivant le gré de chacun, aux uns en cas de vie, aux autres en cas de mort, à moins qu'ils ne préfèrent stipuler une échéance fixe, qu'ils soient morts ou vivans. Toutes les suppositions sont possibles, tous les types d'arrangemens sont acceptables, tellement la machine à assurer se prête, docile et comme flexible, à tous les mouvemens que l'on exige d'elle. Les deux branches auxquelles se rattachent les divers contrats, — assurances en cas de vie ou en cas de décès, — ont ceci de commun que le dernier soupir des intéressés amène toujours la liquidation de leur engagement et met fin au paiement de leurs cotisations; ce qu'on exprime par cette formule : « En assurance sur la vie, la mort libère. »

L'assurance en cas de décès, dite de « vie entière », la plus connue, la plus féconde, a pour objet la constitution immédiate du patrimoine de la famille. Elle s'adresse à la classe immense des maris et des pères qui vivent plus ou moins largement, au

jour le jour, du produit de leur travail : toute la force intellectuelle de la nation, tous ceux qui sont en train de grandir. La disparition du chef serait pour la femme et les enfans le signal de la décadence, le bail résilié, le mobilier vendu, les serviteurs congédiés, les éducations interrompues, la ruine greffée sur le deuil. L'individu qui, placé dans cette situation périlleuse, n'assure pas aux siens, par des primes annuelles, un capital payable à sa mort est aujourd'hui une exception coupable.

L'épargne ne remplit pas le même rôle : en versant au commencement de chaque année un millier de francs d'assurance, l'homme de 30 ans garantit *dès le premier jour* à ses héritiers plus de 40000 francs. Il lui faudrait 24 ans pour amasser une somme équivalente, en économisant 1000 francs par an, qu'il placerait à intérêts composés au taux de 4 pour 100. Qui donc ose se flatter d'avoir devant lui 24 ans de vie? Durant cette période de 24 années, sur 100 jeunes hommes, âgés aujourd'hui de 30 ans, il en mourra 27. Qui peut avoir la certitude d'être parmi les survivans? Un calcul analogue est faisable à tous les âges, avec cette nuance qu'à 45 ans par exemple une prime de 1000 francs n'assure plus tout à fait 26000 francs, et que, pour épargner ce capital dans les mêmes conditions que ci-dessus, 18 années devraient suffire. Mais à 45 ans on est depuis longtemps engagé sur le mauvais versant de la vie, celui de la descente, de plus en plus rapide et fertile en chutes. A deux sur trois seulement, — 67 pour 100, — parmi ces hommes de 45 ans, il sera donné de passer encore 18 ans sur la terre.

Dans le contrat « vie entière », au lieu de payer annuellement la même somme jusqu'à sa mort, l'assuré peut stipuler des primes variables, croissantes ou décroissantes d'année en année, suivant qu'il prévoit l'augmentation ou la diminution de ses ressources. Il lui est loisible, en ce dernier cas, de borner ses versemens à un laps de temps plus ou moins court, — 10, 15 et 20 ans, — ou convenir que le paiement cessera soit lorsqu'il atteindra lui-même un certain âge, soit lorsqu'une incapacité de travail le réduirait à la gêne. Ce sont là des assurances « à primes temporaires, » qui ne profiteront pourtant qu'aux successeurs de l'assuré. S'il s'agit d'établir ses enfans, il se procurera par le contrat « à terme fixe » des capitaux à une date connue d'avance. Par l' « assurance mixte » il s'en fera garantir le paiement, soit dans le délai convenu, soit à sa mort s'il meurt avant l'expiration du délai. Au lieu d'assurer à d'autres des capitaux, il peut leur assurer des rentes, viagères ou passagères. Au lieu de s'assurer soi-même pour toute la durée de sa vie, on a aussi le droit de

n'assurer qu'une tranche de son existence : cinq ou dix ans. Ainsi fera le débiteur au profit d'un créancier, qu'il ne saurait rembourser autrement si la mort survenait avant une certaine époque; combinaison d'autant moins chère que la période prévue, et par conséquent la responsabilité de la compagnie, sera plus courte.

Telles sont les plus usitées des conventions faites « en cas de décès. » Il en est une foule d'autres dont le montant n'est exigible au contraire que si l'assuré est encore en vie à l'échéance : capitaux ou « rentes différées, » à terme fixe ou incertain, payables au moment où le bénéficiaire en exprime le désir, leur chiffre devant être naturellement plus fort selon que ce désir est exprimé plus tardivement. Quant aux rentes immédiates, rien ne s'oppose à ce qu'elles soient servies à plusieurs personnes simultanément ou successivement, à ce qu'elles s'augmentent ou se réduisent en faveur des unes ou des autres. Même il peut être prévu qu'une portion du capital aliéné sera restituée par les compagnies. Celles-ci escomptent volontiers les nues-propriétés ou les usufruits; et, suivant le gré des contractans, les échangent tantôt contre des revenus, tantôt contre un capital liquide.

II

Il serait intéressant de savoir avec précision par quelles classes sociales l'assurance a été le mieux accueillie. Nos compagnies n'ont publié jusqu'ici aucun travail qui permette de s'en rendre compte. Seule une société étrangère, opérant en France, a indiqué la profession de ceux de ses cliens qui ont souscrit dans notre pays des polices de 20000 francs et au-dessus. Ce sont proprement les aristocrates de l'institution, puisque la moyenne des contrats n'est actuellement chez nous que de 13500 francs et que les autres nations fournissent des chiffres équivalens ou inférieurs. Sur les 1550 assurés dont se compose la liste dont je viens de parler, plus de la moitié — 780 — n'ont stipulé que des sommes de 20000 à 30000 fr. ; à 600 autres sont garantis des capitaux de 31000 à 99000 francs. Il en est 153 de 100000 à 199000 fr., 11 seulement de 200000 à 399000 francs, 2 de 400000 et 1 de 500000 francs: ce dernier est un négociant en vins. Les autres gros souscripteurs sont rentiers, notaires, banquiers et agens d'affaires. La plus forte prime qui ait jamais été, croyons-nous, payée dans le monde est celle d'un commerçant de New-York, qui a versé en un chèque à une compagnie américaine la somme de 3 millions de francs sur la tête de plusieurs membres de sa

famille. Suivant l'âge des bénéficiaires une semblable prime peut représenter à l'échéance jusqu'à 6 et 8 millions de capital. Ce n'est là qu'un aspect tout fantaisiste de l'assurance, puisqu'elle n'est pas faite pour multiplier l'opulence des millionnaires, mais surtout pour parer à l'indigence des « sans fortune ».

A ce point de vue l'organisme rend en France d'incontestables services, puisqu'il a présentement la charge de fournir à 270000 familles le modeste capital de 13500 francs. La clientèle ne descend pas toutefois au-dessous de la petite bourgeoisie. Une société allemande, la *Mutuelle* de Gotha, qui figure parmi les plus anciennes et les plus florissantes de l'Europe, comptait par 1000 adhérens 308 commerçans, 132 industriels et 293 fonctionnaires. Outre ces catégories, comprenant à elles seules les trois quarts des assurés, on trouvait 54 médecins ou vétérinaires, autant d'aubergistes, 43 employés de chemins de fer et autres entreprises de transport, 17 militaires et pareil nombre d'ingénieurs, 21 artistes, 7 domestiques, 2 ou 3 hommes de lettres et 50 individus sans profession. Si l'on retranchait de cette liste les fonctionnaires de l'État et des administrations de chemins de fer — pour lesquels il existe chez nous des caisses de retraites spéciales — je suis d'accord avec M. Chaufton, l'auteur d'un ouvrage aujourd'hui classique sur les *Assurances*, pour estimer que les mêmes proportions se retrouveraient dans le groupe français.

C'est donc en des cercles bien restreints encore que se recrutent les assurés. Par une contradiction apparente, dont les socialistes font grand étalage, ceux qui auraient le plus d'intérêt à créer quelques ressources à leurs veuves, à leurs orphelins, ou à leur propre vieillesse, semblent précisément hors d'état de prendre des engagemens et surtout de les tenir. « La caisse d'épargne, la mutualité, disait Proudhon, choses excellentes pour qui, jouissant déjà d'une certaine aisance, désire y ajouter des garanties, demeurent tout à fait infructueuses, sinon même inaccessibles, à la classe pauvre. La sécurité est une marchandise qui se paie comme toute autre, et comme le tarif de cette marchandise baisse, non pas selon la misère de l'acheteur, mais selon l'importance de la somme qu'il assure, l'assurance se résout en un nouveau privilège pour le riche, en une ironie cruelle pour le pauvre. » Et il est très vrai que les compagnies privées, pas plus d'ailleurs que les gouvernemens, ne peuvent faire quelque chose de rien, qu'il faut, pour être assuré, apporter une mise à la caisse commune.

Mais ce n'est pas une raison pour que l'institution qui nous occupe ne pénètre pas dans la masse du peuple. Le coût des diverses assurances nécessaires à l'ouvrier a été estimé par un

statisticien allemand à 216 francs par an, représentant 0 fr. 70 par jour de travail. Moyennant ce sacrifice, qui, avec les salaires actuels d'un grand nombre d'industries, n'est pas au-dessus des forces du travailleur, celui-ci se garantirait : 1° une rente annuelle de 433 francs pour ses vieux jours; 2° un secours de 150 francs par an en cas d'infirmités; 3° une allocation temporaire de 12 francs par semaine en cas de maladie ou de chômage; 4° en cas de mort prématurée une rente de 500 francs destinée à nourrir et à élever ses enfans jusqu'à l'âge de 16 ans. Ces chiffres ne sont ici donnés que comme type d'un ensemble de primes, susceptibles de varier à l'infini suivant les besoins et les facultés de chacun.

Jusqu'à présent l'ouvrier, le paysan français, ne sont pas assurés. L'esprit de prévoyance ne se manifeste chez eux que sous l'aspect de versemens à la caisse d'épargne. Les titulaires des 8 millions de livrets, entre lesquels se répartissent les 3 milliards 800 millions de francs confiés à ces caisses se recrutent pour la plupart dans les rangs du prolétariat. Chacun d'eux posséderait ainsi en moyenne un capital de 480 francs. On peut aussi considérer comme appartenant à la classe populaire les 180000 personnes qui reçoivent, de la « Caisse nationale de retraites pour la vieillesse », des arrérages de 32700000 francs, soit pour chacune une rente moyenne de 182 francs. Quant à la « Caisse nationale d'assurances », ses opérations sont tout à fait insignifiantes. Bien qu'elle fonctionne depuis vingt-sept ans, elle n'a pas, à l'heure actuelle, pour 3 millions de capitaux souscrits; et c'est au plus si elle recouvre annuellement pour 60000 francs de primes.

Mais si nous pouvons nous enorgueillir de ces économies individuelles qui, suintant goutte à goutte de la poche des petits salariés, alimentent l'imposant fleuve d'or que nos caisses d'épargne, où il se jette, peuvent à peine contenir; si la propriété mobilière et foncière, — minces lopins du sol et titres de rente minuscules, — est plus largement répartie peut-être dans les chambrettes de nos villes et les chaumières de nos champs que dans les logemens similaires des autres pays d'Europe, nous devons reconnaître que, sous le rapport de cette épargne collective qu'est l'assurance sur la vie, nos compatriotes viennent à peu près au dernier rang. Je n'envisage pas seulement le chiffre des capitaux assurés, — qui sont en France de 3 milliards et demi, alors qu'ils atteignent 5 milliards en Allemagne, 16 milliards en Angleterre et 30 milliards aux États-Unis, — mais surtout le nombre des polices, pour constater que la formation de la fortune par la mise en commun des risques a peu pénétré dans notre démocratie. Proportionnellement à la population, il y a chez nous

deux fois moins d'assurés qu'en Allemagne, Suisse, Danemark ou Norvège, trois fois moins qu'en Autriche, en Belgique ou en Hollande.

Avec l'Angleterre aucune comparaison n'est possible : les rentes viagères y sont peu usitées ; toutes les compagnies ensemble n'ont pas de ce chef plus de 23000 cliens, auxquels est due une annuité totale de 26 millions, tandis qu'en France les sociétés privées, jointes à la Caisse nationale, servent 85 millions de francs à 230 000 rentiers. Mais pour les assurances de capitaux, sous leurs formes multiples, notre pays, sur 1 000 habitans, ne possède que 7 assurés ; la Grande-Bretagne en compte 360, plus du tiers de la population : 14 millions et demi d'individus. Deux sortes de compagnies y fonctionnent : *ordinaires* ou *industrielles*. Les premières ont 1 200 000 cliens, auxquels elles garantissent 13 milliards. Les secondes ont quatre fois moins de capitaux et onze fois plus de cliens : 13 200 000 assurés pour 3 milliards 200 millions. Le capital moyen des premiers est de 10 500 francs, celui des seconds de 235 francs. La valeur est bien minime encore, le résultat moral est immense. En six ans, de 1887 à 1893, le nombre des petits assurés a passé de 9 à 13 millions d'âmes. Que le mouvement continue, et dans moins de vingt ans les liens d'une prévoyance mutuelle uniront, au delà du détroit, la presque totalité des citoyens. L'Angleterre aura su réaliser par le jeu spontané de la liberté ce que l'Allemagne et l'Autriche cherchent à obtenir péniblement par la main de l'État : l'assurance universelle ; le régime où tout travailleur, dès les premiers jours de la jeunesse, jouira de ce luxe inaccessible à ses pères, la certitude du lendemain ; où l'ouvrier ne luttera plus dans la condition du sauvage primitif, dépendant de sa chasse et de sa pêche quotidiennes, victime du besoin le jour où elles ne lui fournissent pas d'alimens.

Jamais nos contemporains ne se pénétreront assez de cette vérité *mathématique* : qu'avec tout le superflu du riche, si exactement rogné qu'on le suppose, il n'y a pas de quoi constituer le nécessaire, à plus forte raison l'aisance du pauvre. C'est la grande vertu de l'assurance de chercher le supplément de bien-être, auquel chacun a le droit de tendre, non dans le dépouillement chimérique de quelques-uns, mais dans l'aménagement plus fécond, dans la trituration plus savante des ressources générales. Le succès en Angleterre des « compagnies industrielles », nom donné à celles qui s'occupent exclusivement des petits capitaux, est venu de ce qu'elles ont imaginé l'assurance à primes hebdomadaires de 10 centimes. Ce mode d'encaissement, le détail infini d'un mécanisme aussi émietté engendre de terribles frais généraux, presque

triples de ceux des compagnies ordinaires. C'est le grave défaut d'un système encore bien récent. Il est nécessaire que, par des améliorations progressives, il puisse disparaître ou s'atténuer.

III

Les assurances ont pour base le calcul des probabilités, appliqué à la durée de la vie humaine, dont la connaissance est fondée elle-même sur la loi de mortalité. C'est là l'élément le plus important dans la confection d'un tarif; c'est aussi le plus difficile à dégager. La loi de survie n'agit pas avec autant de régularité que la loi de la pesanteur; elle varie au contraire suivant les nations, les époques, les catégories sociales. La mortalité de 1855 à 1870 n'était pas la même dans les divers pays d'Europe : on constatait annuellement 22 décès pour 1 000 vivans en Angleterre et 30 en Autriche. Des mathématiciens spéciaux appelés « actuaires », de l'anglais *actuary*, sont attachés aux compagnies, avec mission de corriger, contrôler et interpréter sans cesse les renseignemens des statistiques sur la longévité.

La plupart des compagnies se trouvent n'assurer que des individus âgés le plus souvent de vingt-cinq ans au moins: or les deux cinquièmes des décès ont lieu avant cet âge, et la mortalité des adultes se trouve n'atteindre que 60 pour 100 du total général. De plus, les assurés ne correspondent pas à une portion quelconque de l'humanité, d'un effectif égal au leur. Soumis à l'examen médical de la compagnie, qui ne les accueille qu'en bonne santé, ils forment un groupe de têtes choisies, dont la mortalité devrait être inférieure à la moyenne. Seulement les assurés bien portans, qui constituent les « bons risques », sont au bout de quelque temps plus disposés à abandonner leurs contrats. Ceux au contraire dont l'état est chancelant sentent mieux la valeur de l'assurance et demeurent. Il se produit ainsi peu à peu une *antisélection naturelle* des cliens, par opposition à la *sélection médicale* de la compagnie. Sur 10 000 personnes de 30 ans, il en meurt 53 parmi celles qui viennent de s'assurer dans l'année ; il en meurt 87 parmi celles qui sont assurées depuis cinq ans. C'est que, durant une période un peu longue, il y a deux fois plus de résiliations que de décès.

Cet ensemble de statistiques, fondées sur l'expérience, ne pouvait, lors des tâtonnemens du début, guider les compagnies naissantes. Elles ont dû s'en rapporter à des tables consciencieusement établies par leurs auteurs, mais qui, suivant les méthodes de calcul adoptées, aboutissaient à des résultats divergens. Ainsi, sur 1 000 individus nés vivans, il en restait, à l'âge de 50 ans,

297 d'après Duvillard, 396 d'après Deparcieux, 362 d'après Kerseboom, 592 d'après Finlaison, etc. Soit que leurs observations n'eussent pas porté sur un assez grand nombre de têtes, soit qu'elles n'eussent pas été suivies pendant une période assez étendue, les constructeurs de tables se montrèrent optimistes ou pessimistes à l'excès. Les uns, comme Duvillard, favorables à la vieillesse, lui concédaient une faculté de résistance démentie par la réalité, tandis qu'ils avaient fait à l'âge mûr la part trop exiguë; les autres, comme Deparcieux, nous laissaient subsister avec trop d'indulgence jusqu'à la soixantième année, pour nous faucher, à partir de cet âge, avec une rigueur plus impitoyable que la nature. Au point de vue des compagnies qui font à la fois des assurances en cas de vie et en cas de mort, il pouvait sembler indifférent que la table indiquât, pour certaines périodes, une mortalité trop forte ou trop faible; ce qu'elles recevaient en moins dans une branche, elles le percevaient en plus dans une autre. Encore faut-il admettre que les deux branches se balancent, ce qui n'est presque le cas nulle part. Les caprices des épidémies auraient du reste pour résultat de déranger souvent cet équilibre : l'influenza de 1889 éprouva beaucoup les sociétés d'assurances, parce qu'elle s'attaqua plus spécialement aux hommes de 30 à 50 ans et qu'elle épargna les vieillards. Les capitaux qu'il fallut débourser durant cet exercice ne furent donc pas compensés par une extinction proportionnelle de rentes viagères.

Quoiqu'elles eussent corrigé les défauts les plus choquans des instrumens dont elles continuaient de se servir, et qui remontaient à un siècle et davantage, nos compagnies françaises ne pouvaient ignorer que ces tables, dites « rapides » parce qu'elles exagéraient la brièveté de notre existence, n'étaient pas conformes à la mortalité effective. Le simple rapprochement annuel des décès survenus dans leur clientèle avec le nombre de ceux qui, d'après la prévision des tables, auraient dû se produire, le leur révélait suffisamment. Du chef seul de cette erreur résultait pour les assureurs un bénéfice important, puisque les primes payées d'après des tarifs erronés dépassaient les risques à couvrir. Il n'est que juste d'ajouter que, depuis un bon nombre d'années, ce gain imprévu était partagé avec les assurés sous forme de participation aux bénéfices.

Cette espèce de remboursement ne remédiait pas, toutefois, aux inconvéniens du système. Les frais généraux étaient mal répartis entre les « jeunes têtes, » qui payaient trop, et les « têtes âgées, » qui ne portaient pas leur juste poids de ces dépenses accessoires que l'on nomme le « chargement ». Nos quatre principales compagnies ont récemment adopté une table nouvelle,

plus exacte que l'ancienne, tirée d'élémens fournis par leurs propres archives, qui se trouve concorder absolument avec celles des sociétés anglaises et américaines. La substitution aurait eu pour effet d'abaisser les tarifs, de rendre l'assurance moins coûteuse, si le taux de capitalisation des « réserves » était resté le même.

Il est ici nécessaire de bien connaître le procédé suivi pour l'établissement des primes, ce que l'on pourrait appeler le « secret de fabrication » s'il s'agissait d'une industrie moins publique. Les tables de mortalité ont révélé aux compagnies les chances que l'homme, à chaque âge, avait de vivre ou de mourir. Elles leur apprennent, par exemple, que l'individu de 30 ans a 9920 raisons contre 80 de se flatter d'atteindre sans encombre sa trente et unième année. Par conséquent, s'il désire contracter une assurance, en cas de décès, de 10 000 francs, il faudra lui demander 80 francs, — 0 fr. 80 pour 100 francs. Telle serait la « prime pure », le prix de revient du risque, celui par lequel l'assureur est mathématiquement couvert, sans gain ni perte. Il va de soi qu'une pareille certitude de ne rien perdre ni gagner n'est *strictement* vraie qu'à la condition d'assurer un très grand nombre de sujets âgés de 30 ans et de les assurer tous pour une somme uniforme; puisqu'une compagnie qui garantit à 90 cliens un capital de 1 000 francs et à dix autres du même âge un capital de 100 000 francs, est exposée à payer beaucoup plus qu'elle n'a perçu ou à percevoir beaucoup plus qu'elle ne paiera, suivant que les 8 pour 1 000 de sinistres porteront sur les 10 grosses polices ou sur les 90 petites. C'est ce qui arrive annuellement à toutes les compagnies, parce qu'elles ont toutes des assurés de 3000 francs et des assurés de 300 000, parce qu'aussi le nombre des polices est extrêmement variable suivant les âges et que les chiffres des tables de mortalité ne sont vrais qu'en moyenne. Un particulier qui se ferait pour un an l'assureur d'une trentaine d'amis, en se fondant sur les meilleures statistiques de survie, se livrerait à une spéculation aussi hasardeuse que s'il confiait son argent à la roulette de Monaco.

A la *Générale*, qui possède à peu près 50 000 contrats en cours, sur des têtes échelonnées depuis 95 ans jusqu'à moins de 20 ans, il n'y a presque pas un âge où le nombre des décès concorde absolument avec la proportion indiquée par les tables. Dans la période où les assurés sont le plus nombreux, de 39 à 49 ans, la mortalité réelle est constamment inférieure ou supérieure à la mortalité présumée. L'année dernière, sur 1705 personnes de 46 ans, il *devait* en mourir 22 : il en est mort 24. En revanche, sur 1 582 individus de 49 ans, 24 *auraient dû* disparaître dans les

douze mois : 21 seulement ont été frappés. L'écart entre les calculs et les faits s'accuse de plus en plus, à mesure que l'on opère sur un groupe plus mince : sur 385 assurés de 66 ans, 29 sont descendus dans la tombe, au lieu de 19 seulement que l'on s'attendait à perdre ; en revanche, sur 265 assurés de 72 et 74 ans, tandis que 23 étaient condamnés, on n'a vu se réaliser que pour 16 d'entre eux les pronostics des actuaires. Mais comme ces pronostics sont rigoureusement déduits d'une longue expérience, il faut bien que celle-ci se charge de les confirmer. Au bout de quelques années les bonnes et les mauvaises chances se balancent.

Puisqu'une somme de 10000 francs peut être garantie, en cas de décès, à un homme de 30 ans, moyennant une prime de 80 francs, il paraît assez singulier, en ouvrant l'une de ces petites brochures où les sociétés d'assurances consignent le détail de leurs tarifs, d'y constater que le versement annuel exigé d'un assuré de cet âge sera, pour 10000 francs, de 249 ou 267 francs, c'est-à-dire plus du triple. C'est que les 80 francs dont j'ai parlé correspondent bien au risque *actuel*, mais non au risque *futur*, qui va chaque année s'aggraver. Par ce seul fait qu'il vit, cet homme de 30 ans est de plus en plus exposé à mourir ; à mesure que devient plus prochaine la probabilité de son trépas, le prix, pour un capital identique, s'élève à 100 francs dès l'âge de 40 ans ; à 50 ans, il est de 154 francs ; à 60 ans, de 293 francs. Il monte, à 70 ans, jusqu'à 627 francs et correspond, à 80 ans, au chiffre énorme de 1356 francs. Tel serait le taux de la prime « progressive » représentant le risque annuel.

Avec un pareil système, l'assurance eût été décourageante, sinon impossible. Les ressources de la plupart des assurés tendent plutôt à diminuer qu'à s'accroître ; ceux qui atteindraient à la vieillesse se verraient souvent forcés, après de longs efforts, d'abandonner leurs contrats, et, pour n'être pas exposés à cette extrémité fâcheuse, presque aucun de ceux qui profitent aujourd'hui de cette mutualité prévoyante n'y aurait eu recours. Aussi l'universalité des compagnies ont-elles calculé une prime *moyenne* invariable qui correspond à ce danger variable du décès, et elles ont appliqué cette méthode à toutes les assurances souscrites pour plusieurs années.

Au moment où l'assuré signe sa police, cette prime constante excède le risque annuel ; elle s'en rapproche chaque année, l'égale un instant, puis lui devient de plus en plus inférieure. L'assuré est, dans la compagnie, comme dans une banque le client auquel est ouvert un compte, d'abord créditeur puis débiteur ; l'assureur mettant de côté, dans les premiers temps, la somme nécessaire pour compléter les primes trop faibles des temps

à venir. Pour conserver l'exemple que j'ai choisi d'un homme de 30 ans, auquel est garanti un capital de 10 000 fr., le taux de la prime moyenne est de 180 francs. Ce chiffre, que l'assuré paiera uniformément durant toute sa vie, commence par être notablement au-dessus des 80 francs du risque de début; un peu après la cinquantième année la prime et le risque se trouvent avoir même valeur, mais pour quelques mois seulement. La période de remploi commence et peut aller jusqu'à 85 ans, ou davantage, époque où la prime de 180 francs doit faire face à un risque qui ne vaudrait pas beaucoup moins de 2 000 francs par an. Ce coût élevé des primes, pour les vieillards qui s'avisent trop tardivement de recourir à l'assurance, a même déterminé les compagnies, qui naguère accueillaient les nouveaux cliens jusqu'à 65 ans, à fermer leurs portes aux postulans ayant dépassé la soixantaine. Elles estiment qu'il faudrait leur demander trop cher et qu'ils se trouveraient exposés, s'ils avaient le malheur de vivre, à verser beaucoup plus que la somme assurée.

La réunion de tous ces excédens, encaissés pendant les premières années des contrats en cours, forme la « réserve de compensation. » Mathématiquement calculée pour parer, comme nous l'avons vu, aux chances de mortalité, elle dépend en partie du taux d'intérêt que les compagnies en retireront. Ces primes anticipées sont en effet placées aussitôt que perçues, et s'augmentent chaque année de l'intérêt qu'elles produisent, et de l'intérêt des intérêts. On évalue par avance le montant de ces intérêts composés, et, comme la réserve grossira plus ou moins vite suivant qu'elle rapportera un taux plus ou moins élevé, on voit que ce taux de capitalisation influe par là même sur la prime, dont cette réserve forme partie intégrante.

Il est bon de rappeler, pour les lecteurs qui ne sont pas familiers avec la pratique des intérêts composés, que la différence de revenu entre deux sommes, quoiqu'elle paraisse de médiocre importance à l'origine, aboutit, après un laps de temps un peu long, à des écarts immenses : 10 francs ainsi placés formeront au bout de cinquante-cinq ans un total de 50 francs, au taux de 3 pour 100, et au taux de 6 pour 100, simplement *double* du précédent, ils atteindront le chiffre *quintuple* de 246 francs. Jusqu'à ce jour les compagnies françaises calculaient que leurs placemens devaient rapporter 4 pour 100 : en réalité, ils rapportèrent davantage et le surplus fut pour elles un profit net. Une différence de 1/2 ou 1 pour 100 constituerait une différence appréciable pour les 1 500 millions que représentent aujourd'hui en bloc les réserves de nos 18 compagnies; seulement la baisse du taux de l'intérêt est venue affecter ces biens, et les quatre grands assu-

reurs : *Générale*, *Nationale*, *Phénix*, *Union*, qui possèdent ensemble 1 200 millions, — soit les quatre cinquièmes par conséquent du total français, — ont décidé de ne tenir compte désormais à leurs placemens que d'un intérêt de 3 1/2, au lieu de 4 pour 100. « C'est à peine, disent-ils, si le taux de 3 1/2 pour 100 pourra être obtenu tant que les valeurs mobilières resteront aux cours actuels ou continueront de monter. » Cette affirmation, il faut l'avouer, est contestable. La vérité me paraît être que le taux de 4 pour 100 peut encore être *obtenu*, mais qu'il ne peut plus être *dépassé*. Avec des tarifs calculés sur l'ancienne capitalisation des réserves à 4 pour 100, il n'y a plus en effet aucun *profit* à prévoir sur le chapitre des placemens; sur le chapitre de la mortalité il n'y en a pas davantage, avec les nouvelles *tables exactes* substituées depuis un an aux anciennes *tables fautives*.

IV

On a remarqué que, tout en s'attachant à évaluer aussi exactement que possible, par les tables de mortalité, les risques qu'elle prend à sa charge, toute compagnie se trouvait exposée à ce que certaines catégories, où les capitaux sont très inégalement répartis entre les diverses têtes, la constituent en gain ou en perte, suivant que les sinistres frappent les petits assurés ou les gros. Poursuivant son rôle de destructeur acharné du hasard, l'assureur le chasse ici encore de son domaine en repassant, en *réassurant*, à des confrères une part des capitaux dont il s'est chargé lorsqu'ils excèdent un certain chiffre, — 400 000 francs dans les principales sociétés, 200 000 dans les autres. — La *Générale* paie ainsi à d'autres compagnies près de 900 000 francs par an; elle reçoit d'autre part de ses voisines, pour les portions de risques dont elle les soulage, une annuité importante qui se confond dans les 34 millions de primes encaissées par elle. Comme les réassureurs demeurent libres de rejeter à leur tour sur d'autres quelque peu du fardeau qu'ils ont assumé, les risques onéreux perdent, en s'éparpillant ainsi, leur caractère aléatoire.

L'assureur, fidèle au même principe, a excepté de sa garantie ordinaire l'exercice des professions dangereuses et le séjour dans les climats meurtriers. Il se couvre de ces chances spéciales en imposant le paiement de « surprimes ». Ces supplémens sont même réglementés avec une minutie un peu puérile. Qu'une surprime professionnelle soit exigée seulement des aéronautes de métier, comme fait une compagnie étrangère, ce n'est là qu'un détail sans importance : en France la liste des surcharges impo-

sées à des classes nombreuses d'assurés est certainement arbitraire. De même pour les « surprimes de voyage ». Dans une nation aussi peu errante que la nôtre, il semble superflu d'interdire, comme font les polices, les « pays inexplorés » : je serais curieux de savoir combien nos compagnies ont perdu de cliens en Asie centrale ou en Patagonie. On peut, sans encourir la déchéance de son contrat, mourir en Égypte en deçà de la première cataracte du Nil d'un bout de l'année à l'autre, et du 1[er] octobre au 1[er] avril, entre la première et la deuxième cataracte. Plus généreuses, certaines compagnies permettent en toute saison l'approche de cette seconde cataracte. Mais il n'est pas de surprime qui puisse garantir le montant de son assurance à l'un de nos compatriotes qui décéderait au delà de la quatrième cataracte. Le voyage en Palestine n'est libre aussi qu'en certains mois. D'autres pays ne sont exempts que jusqu'à tel degré de longitude ou de latitude. Parmi ceux qui sont taxés, il ne semble pas que le Mexique, où la surprime est de 4 pour 100, soit beaucoup plus funeste aux Européens que la Perse, où elle n'est que de 2 pour 100, ni que le Japon, où elle est de 1 pour 100.

Il est un risque beaucoup plus sérieux, c'est celui de guerre. Jusqu'à 1887 il fut considéré comme absolument inassurable, en France du moins, — car il est des pays où, moyennant une taxe supplémentaire de 20 centimes par 100 francs pour les soldats et 40 centimes pour les officiers, payable annuellement jusqu'à 45 ans, — les compagnies assument cette responsabilité. Comparée d'ailleurs à plusieurs autres fléaux qui sont compris dans la garantie ordinaire, tels que la guerre civile ou les épidémies, la guerre étrangère ne paraît pas, sous le rapport de la mortalité, beaucoup plus redoutable. La guerre d'Italie, en 1859, occasionna moins de décès que le choléra de 1849. Il ne mourut pas plus de Français dans l'expédition de Crimée, en 1854, que durant l'épidémie de 1853. La grande « peste » du XIX[e] siècle, ce choléra asiatique qui nous vint, en 1832, d'Angleterre et de Russie, après avoir fait périr aux Indes plusieurs millions d'hommes, fut l'auteur d'une hécatombe égale à celle de l'année 1870. La proportion régulière augmenta alors de 6 personnes par 1000 —, de 22 à 28. — Il est vrai que l'épidémie en général ne choisit pas ses victimes, comme la balle ou l'obus, qui les prennent dans la force de l'âge.

Que vaut cependant, pour l'homme de 21 à 45 ans, une assurance qui disparaît au moment même où elle lui serait le plus précieuse? Mais comment, répondent les assureurs, s'exposer aux pertes incalculables, résultant d'un conflit qui amènerait sur le champ de bataille des milliers de soldats? Désireuses de satis-

faire l'opinion publique, les compagnies se sont mises à l'œuvre: la plupart n'ont abouti jusqu'à présent qu'à des solutions imparfaites. Chez toutes, par le fait seul de la déclaration de guerre, les polices des hommes appelés sous les drapeaux se trouvent suspendues pendant la durée des hostilités et pendant les huit mois qui suivront la signature de la paix; le soldat venant à mourir dans ce délai étant supposé victime des suites de la campagne. S'ils succombent, les compagnies ne doivent aux héritiers que le prix du rachat de leur contrat, opéré d'office. Pour le titulaire d'une assurance de 50000 francs, souscrite à 26 ans, qui tomberait sur le champ de bataille à 30 ans, après avoir payé cinq primes, c'est-à-dire 11300 francs, la valeur du rachat imposé ne s'élèverait pas à 1900 francs! C'est à quoi se réduirait l'obligation de l'assureur. Le client n'est-il assuré que depuis moins de trois ans, ses ayans-droit ne recevront rien du tout: les primes seront purement perdues!

Veut-il soustraire les siens à cette fâcheuse éventualité, il devra verser, au moment de rejoindre son corps, une surprime qui varie de 10 à 5 pour 100 *du capital assuré*, suivant qu'il sert à l'armée active ou à l'intendance. Moyennant le paiement de cette somme, le contrat demeure en vigueur, mais non pas dans toutes les compagnies : les plus importantes se contentent de former de toutes les surprimes un fonds spécial, destiné à payer les capitaux assurés. Si le montant de cette espèce de tontine produit un excédent, chacun des intéressés en aura sa part; s'il se solde par une insuffisance, chacun d'eux pourra se trouver réduit, jusqu'à concurrence des deux tiers de son assurance; ces compagnies ne se rendant, pour leur compte, *responsables que d'un tiers*. Une seule société, à notre connaissance, garantit à ses associés le paiement total de leur contrat; elle fait mieux, elle leur avance d'office le montant de la surprime de guerre, dans une mesure plus ou moins forte, suivant leur ancienneté. Et, à ceux d'entre eux qui ne voudraient pas profiter de ces dispositions favorables, au lieu du prix de « rachat » de leur police, elle octroie la valeur de « réduction » qui, dans le cas cité plus haut, s'élèverait au triple de la première : 5700 francs au lieu de 1900.

Ces termes techniques : « valeur de réduction », « valeur de rachat », demandent une explication. Il est toujours stipulé que si l'assuré, après avoir payé les primes convenues pendant trois ans au moins, cesse ses versemens, son contrat demeurera valable pour une somme *réduite*, en proportion des débours qu'il a faits. Une personne qui payait, depuis cinq ou dix ans, pour recevoir 50000 francs au bout de vingt ans, demeurera, si elle s'arrête au quart ou à la moitié du chemin, assurée pour le quart ou la

moitié de la somme fixée d'avance : 12 500 ou 25 000 francs. Ces deux chiffres seront, après cinq ou dix ans, la « valeur de réduction » de sa police. S'il s'agit d'un assuré auquel est garanti un capital en cas de décès, la valeur de son contrat réduit dépend, comme la précédente, du nombre de primes acquittées. Un homme de 40 ans qui paye depuis dix ans pour assurer 50 000 francs à sa mort, et qui ne se soucie plus de continuer, demeure néanmoins créancier de la compagnie pour 12 500 francs. C'est à peu près le total des primes perçues.

Mais s'il n'a plus le désir de rester assuré pour une somme quelconque, la compagnie lui escompte en argent comptant cette créance éventuelle, cette assurance tronquée, pour un prix qui varie selon l'âge du client. Il est clair qu'une obligation de payer 12500 francs, en cas de mort, est à échéance plus lointaine si le sujet a 40 ans que s'il en a 60. La première, étant moins lourde, se rachète moins cher. En restituant ainsi à ceux qui les quittent une portion de ces primes, que nous avons vu précédemment être très supérieures aux risques de début, les compagnies ne leur font pas un bien grand cadeau; elles auraient pu cependant tout conserver sans injustice, puisque les parties peuvent toujours régler les marchés à leur guise et qu'on ne rend par exemple absolument rien aux contractans dont la police n'a pas une durée minimum de trois ans.

V

Le motif de cette exception est fort simple : le bénéfice des assureurs, durant les premières années, est entièrement dévoré par les courtages de leurs agens. Nous n'avons en effet envisagé jusqu'ici que le prix exact du risque, la « prime pure ». Elle s'élève, nous l'avons vu, à 180 francs par an pour garantir en cas de décès 10 000 francs à un homme de 30 ans. Or les quatre grandes compagnies françaises exigent actuellement 267 francs. Cet écart de 87 francs est ce qu'on nomme le « chargement », destiné à faire face aux frais généraux et à constituer le profit des assureurs. Les deux premiers élémens de la prime — risque et réserve — étaient mathématiques : ce dernier est arbitraire.

La prime ainsi *chargée*, c'est-à-dire la « prime brute », celle des tarifs, est soumise à deux influences qui agissent en sens contraire : l'une tend à l'augmenter, c'est l'intérêt des compagnies qui cherchent à réaliser le plus de bénéfices possible ; l'autre tend à la réduire, c'est la concurrence de ces mêmes compagnies entre elles. Il s'établit ainsi un cours des primes d'assurances, comme un cours des marchandises, des effets publics et des

actions. L'offre peut avilir ce cours au-dessous de la valeur réelle : alors les assureurs perdent de l'argent et finalement plusieurs succombent. Des réactions se produisent; les assureurs deviennent plus exigeans, parfois se coalisent : les cours se relèvent, peut-être jusqu'à l'exagération, à moins que de nouveaux venus ne les attaquent encore. Il en est de même dans tous les commerces, et c'est la liberté de l'industrie. Depuis longtemps on admet que 30 pour 100 des primes suffisent à parer aux sinistres annuels et que la réserve des sinistres futurs absorbe 40 pour 100. Il reste donc un excédent de 30 pour 100 pour les frais et les bénéfices. Cette proportion se retrouve assez exactement dans la prime de 267 francs que j'ai analysée ci-dessus. On la constate aussi en dépouillant les comptes de nos compagnies françaises.

Au premier abord, ce gain de 30 pour 100 paraît énorme, mais il n'est qu'apparent. Et d'abord les assureurs s'engagent à le partager avec les assurés, après déduction des dépenses qu'exige le fonctionnement de l'entreprise. Comme ils estiment qu'en aucun cas ces dépenses ne pourront monter à plus du dixième des primes, que par suite il restera 20 pour 100 nets au moins à diviser entre les actionnaires et les cliens de la compagnie, ils offrent de réduire d'avance de 10 pour 100 le coût de l'assurance pour ceux qui préfèrent renoncer à toute participation aux bénéfices. En fait les compagnies, les grandes surtout, ont donné plus qu'elles ne promettaient. Elles prennent à leur compte la totalité des frais généraux, bien que ces frais dépassent le plus souvent la proportion indiquée.

Cette double charge aurait eu pour effet de réduire à peu de chose le dividende des actionnaires si, à côté du bénéfice *industriel*, de celui qui résulte proprement des opérations d'assurances, ils n'avaient profité d'un bénéfice *financier*, tiré du placement de leurs réserves, qui leur donnent annuellement un intérêt supérieur à celui qu'exige la capitalisation à 4 pour 100. A la *Générale*, par exemple, ce bénéfice représentait 2 700 000 francs en 1893 et durant les années précédentes : depuis 1894, en raison de la conversion de la rente française 4 1/2, dont la compagnie possédait une forte quantité, il ne s'élève plus qu'à 1 700 000 francs. Les placemens sont donc une partie très importante du mécanisme de l'assurance; c'est sur elle que le conseil d'administration porte plus spécialement sa surveillance. Ces conseils, où figurent comme membres et comme présidens des personnages portant pour la plupart des noms connus, quelquefois illustres, et dont plusieurs sont à la tête des grandes banques ou des industries vitales du pays, n'ont pas peu contribué, par le prestige de leur situation, à acclimater une institution utile, en rendant au public la confiance que les tontines lui avaient fait perdre. Cette

confiance revêt parfois une forme naïve, quand l'assuré d'une compagnie où M. Alphonse de Rothschild est administrateur exige absolument que la signature de ce dernier figure au bas de sa police, persuadé que son contrat acquerra ainsi une vertu spéciale, un supplément de valeur !

L'influence du conseil sur la marche des affaires est pourtant secondaire : c'est au directeur qu'appartient le rôle principal. Ce directeur, que l'on empruntait naguère au Conseil d'État, aux finances, à quelqu'une des branches de l'administration officielle, tend de plus en plus à devenir un professionnel, hiérarchiquement choisi parmi les fonctionnaires de sa compagnie, dont il a parcouru les différens grades. Le dernier quart de siècle a fait affluer dans les assurances un bon nombre de personnes que les mouvemens politiques avaient évincées du service de l'État. Il est telle compagnie que l'on prendrait ainsi pour un ministère tranquille, réactionnaire et élégant. A l'exception des directeurs, dont le traitement, triplé par une part sur les bénéfices, peut atteindre jusqu'à 100 000 francs par an, les employés sédentaires sont assez peu rétribués, mais ils sont sûrs de ce peu. Les inspecteurs et les agens arrivent à des appointemens beaucoup meilleurs, mais qui n'ont rien de fixe : le plus clair provient de leurs commissions.

Au chef du bureau de Paris ressortissent des centaines de courtiers, véritables sergens recruteurs de l'humanité assurable ; ceux-ci prennent parfois la qualité d'inspecteurs, pour se faciliter l'accès de certains cliens, bien que, sauf un petit nombre de fins limiers, ayant fait leurs preuves et touchant un minimum d'indemnité garantie, la plupart de ces rabatteurs travaillent pour le compte de plusieurs sociétés, et poussent indistinctement le gibier de leur chasse vers celle qui promet de les mieux récompenser. Les courtiers appartiennent à tous les mondes, moyennement aisés ou terriblement besogneux. Il en est de cuistres, il en est de grands seigneurs, de délicats et de « ficelles », de jeunes comme des écoliers, de vieux comme des patriarches. Les affaires devant être recherchées dans tous les milieux, et renouvelées sans cesse pour rajeunir la clientèle, les compagnies ne repoussent personne ; elles ont des affiliés jusque dans les cercles aristocratiques, courtiers occasionnels ou amateurs, courtiers honteux, sourdement détraqués par la gêne, soignant leur devanture et picorant sur leurs relations par l'exercice d'une obligeance lucrative.

En province les courtiers sont ostensiblement agens d'une compagnie déterminée, dont ils font les recouvremens. A la branche « vie » ils joignent, dans les petites localités, l'« incendie », au besoin les « accidens ». Dans de grandes villes, comme Lyon

ou Marseille, le portefeuille en cours et le mouvement régulier de contrats nouveaux dont il est l'occasion procurent des situations avantageuses, des 20 et 30 000 francs de recettes aux représentans des principales sociétés. Là-dessus ces personnages privilégiés ont à subvenir de leur poche à des frais de bureau, d'employés, de « sous-agens » dont ils sont responsables. A côté des assureurs de carrière, qui connaissent le métier et s'y consacrent exclusivement, les agens d'arrondissement sont souvent de petits propriétaires, des entrepreneurs ou des architectes, des banquiers modestes, des officiers retraités, des clercs de notaires, commis-greffiers ou voyageurs de commerce : les uns visent, dans cette besogne, le supplément de revenu qu'elle leur procure ; les autres y voient un moyen de nouer ou de maintenir des rapports utiles à leur industrie. Les compagnies, de leur côté, prennent un peu ce qu'elles trouvent : leurs agences sont tantôt disputées par plusieurs candidats, tantôt totalement dédaignées. La mission d'un courtier, qui doit faire l'éducation du public, marteler sans relâche de durs cerveaux pour y faire entrer la notion de l'assurance, et pour cela s'initier d'abord lui-même, puisqu'il est difficile de parler congrûment de ce que l'on ne comprend pas, à des questions complexes, est assez laborieuse.

Ces représentans, de nature aussi composite, sont soudés entre eux par un lien commun : les inspecteurs. La *Générale* en a 25, qui se partagent le territoire, menant une vie nomade, appointés chacun d'une dizaine de mille francs, dont ils laissent la moitié sur les routes, et contrôlés à leur tour par trois inspecteurs généraux. Aux inspecteurs on demande naturellement un degré supérieur d'éducation et de connaissances. Ces places, d'ailleurs très sollicitées et souvent occupées jadis par des gens incompétens, se sont remplies peu à peu d'un cadre de professionnels écrémés dans les bureaux de Paris, portant en province le rayonnement du pouvoir central, et possédant l'esprit d'entregent indispensable au succès.

Il n'y a pas en effet de méthode précise pour conclure des affaires nouvelles, exciter les nonchalans, entraîner les indécis. Il y faut beaucoup d'adresse et de tact. On ne saurait tenir à chacun le même langage : tout dépend de la corde sensible du client, que l'on doit deviner d'abord pour la faire vibrer ensuite. A celui qui songe à sa famille l'assureur conseillera une « vie entière » ; il suggérera une « mixte » à l'égoïste qui songe surtout à lui-même. Il est souvent utile de faire agir des intermédiaires, de les stimuler par un intérêt modique, de risquer à propos de petits cadeaux à la femme, aux enfans de son futur contractant. Cette institution très belle, très noble, de l'assurance ne peut s'implanter, étendre

ses racines et ses radicelles dans les couches profondes du pays, que grâce à une foule de moyens accessoires et de « trucs » peu grandioses. Il est pour les assureurs des hasards heureux, des affaires enlevées en quelques minutes, au café, dans la rue. Tel inspecteur fit un jour signer une police sur le parapet d'un pont; tel autre engage conversation, dans l'express de Marseille, avec un de nos directeurs de théâtre les plus connus, lie connaissance à Dijon et rédige, sur sa table de voyage, un contrat important qui, avant d'arriver à Lyon, était déjà paraphé et classé dans sa serviette.

En général, les négociations sont lentes, et, lorsque, après s'être fait longtemps attendre, l'assuré se décide, c'est quelquefois la compagnie qui le repousse, tantôt pour des causes morales, — vie déréglée, profession peu avouable : — le plus souvent pour des raisons de santé. L'assuré est invité à faire connaître, sur la formule d'adhésion qu'il doit signer, s'il a été réformé du service militaire; s'il a fait campagne ou résidé hors d'Europe; s'il a été malade et qui l'a soigné; s'il est marié, combien d'enfans; s'il a des frères ou sœurs, leur âge et leur santé; si ses père et mère vivent encore et comment se porte « toute la parenté ». Le tout afin de pouvoir conjecturer la force probable de résistance au décès qu'offrira le candidat. L'agent qui propose l'affaire adresse en même temps des renseignemens confidentiels sur « le but que veut atteindre la personne à assurer, » sur l'origine du contrat. A qui en appartient l'idée? Est-il le résultat de sollicitations? L'agent connaît-il depuis longtemps le client? Est-il son ami, son parent; a-t-il avec lui des intérêts communs? Croit-il que cet assuré soit en mesure de payer facilement ses cotisations? Quand les « interrogans » imprimés ont été remplis, tant bien que mal, et envoyés à la compagnie, celle-ci fait procéder à l'examen médical.

Quelle que soit l'importance de la somme, le médecin est tenu de répondre à un questionnaire technique et précis, condensant les résultats de l'auscultation, palpation, percussion, du cœur, de la poitrine, du foie, de l'estomac. S'il s'agit d'une femme, il énoncera « les particularités ou les troubles qui peuvent exister dans les fonctions spéciales à son sexe. » Il tiendra compte des plus minces détails, dira si la force musculaire est normale, si le sujet paraît plus jeune ou plus vieux que son âge; indiquera s'il y a excès ou insuffisance d'embonpoint, le poids, la taille, la grosseur; si la personne éprouve « quelque hésitation dans la marche à yeux fermés, » si elle a fait une saison d'eaux minérales, si elle en absorbe habituellement chez elle et lesquelles, etc. Pour les polices supérieures à 20 000 francs il doit se livrer à une critique « uroscopique » du sujet, et prononcer si le liquide est « louable ».

Cette visite est payée 10 à 20 francs au médecin accrédité dans le canton, suivant qu'il a mission de pousser plus ou moins loin son analyse.

Une fois qu'il a reçu de l'homme de l'art ce rapport, qui lui parvient sous pli cacheté, sans intermédiaire, le directeur de la compagnie connaît, dans son cabinet, son futur client aussi bien et peut-être mieux que ce dernier ne se connaît lui-même. Or aucune des parties de cette exploration faite sur sa personne et sur son passé n'est indifférente : l'on comprend qu'un phtisique, un ataxique, un diabétique, ne saurait se faire appliquer sans fraude des primes établies pour des individus sains et valides. Si l'on se montrait trop coulant, l'assurance finirait par devenir un sacrement laïque, que les malades se feraient administrer *in extremis*, au profit de leurs descendans. Il semble toutefois qu'après avoir pris les précautions qu'il a jugées utiles à sa sécurité, l'assureur devrait être engagé pour l'avenir d'une façon *irrévocable*. Plusieurs compagnies l'entendent ainsi : deux ans révolus après la signature du contrat, leurs polices deviennent incontestables, quelle que soit la cause qui ait amené la mort de l'assuré, eût-il été tué en duel, se fût-il même suicidé.

Toutes nos compagnies seraient bien inspirées en imitant cet exemple ; elles éviteraient la tentation d'intenter des procès dont le gain fut plus d'une fois scandaleux. On a vu avec étonnement une compagnie en appeler aux tribunaux, parce qu'elle refusait de payer le montant d'une assurance, sous prétexte que le défunt lui avait dissimulé son état morbide : ce qu'elle prouvait par ce fait qu'antérieurement à son contrat *il avait passé un mois aux eaux* et ne l'avait pas révélé en s'assurant. Une autre compagnie refusa d'exécuter un contrat en vigueur pendant huit ans avant la mort du client, en se fondant sur ce que, *seize ans avant son décès*, cet assuré avait eu un accès de délire et un rhumatisme articulaire qu'il n'avait pas déclarés. Le triomphe des compagnies dans de pareils litiges, toujours assez retentissans, est de nature à faire perdre du terrain aux assurances, tandis que la clause d'incontestabilité des polices, après un certain délai, leur donnerait au contraire une force nouvelle.

Quelle que soit au surplus la prudence déployée par les assureurs ils n'empêcheront pas un homme décidé à quitter la vie, et désireux d'enrichir du moins sa famille par sa mort, de souscrire au printemps une police sur sa tête, puis, l'été venu, de partir pour un innocent voyage en Suisse où, le pied lui ayant manqué *par malheur* dans l'ascension d'un glacier périlleux, il demeurera enseveli sous la neige. Ce désespéré obtiendrait le même résultat

sans déplacement, rien que par l'absorption d'un plat de champignons vénéneux, *imprudemment* choisis par lui dans la forêt voisine. Il l'obtiendrait en se penchant un peu trop par la fenêtre d'un wagon, sous les tunnels du chemin de fer de ceinture parisien. Comme il est vingt manières de prendre congé volontairement de l'existence, sans suicide apparent, les compagnies ne sont en réalité garanties de ces supercheries tragiques que par le désir commun à tous les êtres de prolonger leurs jours.

Pour ne pas trop rebuter leurs agens, que le refus d'une police proposée décourage, pour lutter surtout avec plus de fruit les unes contre les autres, les sociétés ont été amenées à augmenter à l'envi le taux des commissions. De 30 pour 100 sur la prime de première année, ces commissions se sont élevées à 50, puis à 70 pour 100. Ainsi la concurrence, au lieu de profiter au public par l'abaissement des tarifs, se trouvait, en raison de cette hausse des courtages, uniquement exploitée au profit d'intermédiaires. Mais l'assuré a su s'arranger pour y participer de deux manières, l'assuré parisien surtout : il s'abouche directement avec l'administration, et exige, avant de souscrire une police, la promesse de bénéficier lui-même des remises dont il connaît l'importance.

Cette pratique n'a rien de choquant ; et cette autre ne l'est pas davantage qui consiste, de la part des agens, à se concurrencer vis-à-vis des assurés, en leur offrant d'eux-mêmes une remise sur la première année, qu'ils prélèvent sur leurs courtages. Le système est tellement usité, dans les assurances contre l'incendie, qu'il y a aujourd'hui très peu de personnes à ne pas profiter d'une partie, sinon de la totalité, de la remise annuelle de 20 pour 100, concédée par les compagnies aux intermédiaires dans cette branche. En matière d'assurance sur la vie, l'assuré étant toujours libre de verser une deuxième prime ou de s'arrêter, il advient qu'un individu qui ferait la navette entre les diverses sociétés, contractant chaque année une police nouvelle à une nouvelle administration, bénéficiant chaque fois du courtage à 70 pour 100, se trouverait assuré pour moins du tiers de la valeur. Sans pousser au maximum l'exercice organisé de cette indélicatesse, on a vu nombre de courtiers, dénués de scrupules, conseiller à leurs cliens le rachat des polices pour les assurer à nouveau dans une compagnie rivale. C'est pour obvier à cette instabilité de la clientèle, qui leur impose un accroissement de frais et pèse indirectement sur les cliens stables que plusieurs compagnies ont récemment décidé d'échelonner, sur les quatre ou cinq premières années des contrats, le paiement de cette commission effectué jusqu'alors en un seul bloc, au moment de la conclusion de l'affaire.

VI

Les compagnies *par actions* ont du reste des dangers plus pressans à conjurer. La lutte très ardente à laquelle elle se livraient les unes vis-à-vis des autres s'est étendue. Les sociétés *mutuelles* sont entrées en scène. A côté des dix-sept compagnies « à entreprise », qui exploitent l'assurance comme une industrie au profit de leurs actionnaires, la vieille Mutuelle normande contre l'incendie, doyenne de toutes les sociétés françaises en cette branche puisqu'elle remonte à 1817, a fondé en 1881 à côté d'elle, au bénéfice exclusif des assurés, la *Mutuelle-Vie* de Rouen, qui rayonne sur toute la France. Il est vraisemblable que la naissance de cette dernière ne fut pas vue de fort bon œil par ses aînées. Elle ne mit pas moins de deux ans à obtenir l'autorisation du Conseil d'État, qui lui interdit formellement l'application de tarifs plus avantageux aux assurés que ceux des compagnies existantes, multiplia pour elle les lisières, et lui imposa même la surveillance d'un inspecteur du gouvernement, chef de bureau au ministère du Commerce, qui assiste aux séances du conseil d'administration.

Si l'on examine en bloc la situation de nos dix-sept compagnies par actions, on remarque que le capital *versé* pour elles toutes monte à 50 millions de francs, ayant produit en 1894 un dividende global d'un peu plus de 9 millions. Mais ce revenu moyen de 18 pour 100 est très diversement réparti. Tous ceux qui ont placé leur argent dans les assurances sont loin d'avoir fait une belle spéculation : sur les dix-sept compagnies, il en est six dont la fondation remonte à une quinzaine d'années et dont les actionnaires, pour un débours de 21 millions de francs, ne touchent pas un centime. Sept autres rémunèrent un capital encaissé de 25 millions par une distribution de 1 200 000 francs de revenus. Enfin les quatre plus anciennes, — *Générale*, *Nationale*, *Phénix* et *Union*, — récompensent par un intérêt annuel d'environ 8 millions, le versement effectif d'une somme inférieure à 4 millions.

Ce versement originaire a naturellement acquis une valeur correspondante aux fruits qu'il a portés. Il représente au cours d'aujourd'hui près de 270 millions; parce que de 1 000 ou 1 500 francs, prix d'émission, l'action est montée à 10000, 30000 et 70 000 francs. Cette estimation, qui résulte de transactions journalières entre particuliers, n'a rien d'excessif. La *Générale*, par exemple, si elle vendait demain les immeubles et les valeurs mobilières qui lui appartiennent, en repassant à une autre compagnie ses engagemens et les réserves nécessaires pour y faire face, dont

le montant est de 584 millions, réaliserait un gain approximatif de 130 millions. Elle se trouverait donc en mesure de répartir entre ses actionnaires une somme à peu près égale à la cote présente de leurs titres. Mais il suffit de rapprocher ce chiffre de 584 millions d'engagemens actuels du capital originaire, pour concevoir que, dans une affaire d'assurance, la garantie des assurés réside principalement dans les réserves qu'ils constituent eux-mêmes, et dans la gestion prudente et habile des administrateurs qui les font valoir.

Cette opinion, aujourd'hui évidente, ne l'était ni en 1820, ni même en 1840. Personne ne croyait alors aux chances de succès de la mutualité dans l'assurance « vie »; personne en France du moins, puisque partout à l'étranger les mutuelles atteignent ou dépassent, pour le chiffre des capitaux assurés, les sociétés par actions. Chez nous il est fort possible que cette forme de prévoyance défigurée par les tontines, qui lui donnaient un aspect de louche spéculation, eût prospéré moins vite encore, si des capitalistes n'en avaient fait l'objet d'une entreprise honorable. Il arrive parfois que l'on consente à acheter ce que l'on ne s'était pas soucié de recevoir gratis. Personne, jusqu'à 1881, n'ayant institué de mutuelle dans notre pays, on serait fort mal venu de reprocher à nos vieilles compagnies d'assurances des bénéfices loyalement réalisés.

Mais elles ne doivent plus s'attendre aujourd'hui que, après avoir reconnu la parfaite inutilité du capital, les assurés continuent volontiers à lui servir de très grosses rentes. Elles en sont si convaincues que, toutes, depuis longtemps, ont admis le client au partage des profits. Il se plaint toutefois, ce client — et il n'a pas tort — que, pour maintenir sa part sans nuire à celle des actionnaires, on ait exagérément élevé le taux des primes. Le cadeau lui paraît ainsi sortir un peu trop de sa poche. On verra si cette observation est fondée en comparant le coût de l'assurance chez les autres nations avec ce qu'il est en France! Pour assurer à 30 ans 10000 francs en cas de décès, il faut payer aux grandes sociétés françaises 267 fr. et seulement 240 fr. en Allemagne, 233 fr. aux États-Unis, 228 fr. en Angleterre, 204 fr. en Autriche-Hongrie. Cette différence à notre désavantage ne tiendrait-elle pas à ce que les frais accessoires sont à l'étranger moins lourds, et surtout l'immixtion de l'État moins gênante?

La mutualité, dans ces conditions, a devant elle sur notre territoire un large champ à exploiter. Effacée encore et débutante, la *Mutuelle-Vie* de Rouen ne paraît pas jusqu'ici inquiéter beaucoup ses puissantes devancières. C'est en vain que son inspecteur général, qui joint l'ardeur généreuse d'un apôtre à une intelligence rare de sa profession, se multiplie à travers les départe-

mens, le conseil d'administration n'est pas ambitieux, et le portefeuille ne grossit chaque année que d'une façon imperceptible. Mais où la timide Normandie chemine doucement dans l'ombre à tous petits pas, l'audacieuse Amérique se lance en train express à travers l'espace, recherchant le plein soleil et appelant les passans à grand bruit. Plusieurs « mutuelles » des États-Unis, colosses de l'assurance, se sont depuis quelques années implantées sur notre sol, frayant leur voie avec une publicité enragée, outrancière, suivant les procédés en usage au delà de l'Atlantique. Les compagnies françaises ont riposté. On s'est jeté pas mal de brochures à la tête. Le combat s'est poursuivi jusque devant la barre des tribunaux, chargés d'apprécier la légitimité des projectiles, jusque devant le Parlement, où des représentans malavisés ont proposé d'interdire aux compagnies étrangères une industrie dont le libre exercice leur est garanti par les traités internationaux. Et c'est justement ici qu'éclate l'incohérence extraordinaire de notre législation : elle établit un privilège à rebours.

Vers 1874, lorsque fut levée à nos frontières pour tout le monde l'obligation du passeport, ceux qui avaient le malheur d'en exhiber un demeurèrent pendant un an soumis aux formalités d'un visa rigoureux. A tout débarquant du paquebot ou du wagon étranger le douanier demandait : « Comment vous appelez-vous ? — Un tel. — Avez-vous un passeport ? — Non. — Très bien, passez ! » Quelques personnages distingués avouaient-ils ingénument être porteurs de cette pièce officielle : « Ah ! vous avez un passeport ? reprenait le douanier d'un air sévère : c'est bon ! on l'examinera tout à l'heure. » Et l'on poussait le malheureux dans une salle d'attente, où il se morfondait, enfermé à clef, jusqu'à ce que le train ou le navire se fût intégralement vidé. Puis, tandis que les autres voyageurs vaquaient paisiblement à leurs affaires, le chef de poste faisait comparaître un par un les détenteurs de passeports, s'assurait de leur identité et vérifiait longuement les cachets.

Il en est de même en matière d'assurances : on passe beaucoup plus facilement sans passeports. La réglementation actuelle par l'État n'a d'autre effet que de rendre à nos compagnies nationales la concurrence plus difficile avec les étrangères. Sans avoir besoin de beaucoup s'étendre, il est avéré que les sociétés par actions ont rendu des services dans le passé et sont encore des organismes pleins de vigueur ; mais que les mutuelles offrent de plus grands avantages aux assurés, puisqu'elles leur réservent l'intégralité des profits. Sans aller jusqu'à se dépouiller eux-mêmes, les détenteurs de titres seront donc amenés, par la force des choses, à faire une part de plus en plus large à leurs assurés. N'a-t-on pas vu, il y a quelques années, ceux-ci recevoir, sous forme de participation

aux bénéfices, à l'*Union* et au *Phénix*, le double et plus du double des actionnaires?

Mais pour lutter avec succès contre des mutuelles qui n'ont pas de capital à rémunérer, et qui de plus peuvent faire rapporter 5 pour 100 à leurs réserves, par des placemens hypothécaires qui valent les meilleurs des nôtres, il faut que nos compagnies françaises jouissent de la même liberté. Il en est une, une seule, à laquelle le gouvernement de Louis XVIII a permis d'acheter des valeurs exotiques. C'est la plus prospère et, loin de solliciter pour elle seule le maintien d'une faveur inique, parce qu'elle est exclusive, le président et le conseil de cette compagnie demandent seulement que le régime plus large sous lequel elle vit devienne le droit commun des assureurs français. Pour moi, je demande davantage : la suppression de la tutelle préventive de l'État. Le public doit savoir que la seule garantie réelle c'est, actuellement, l'honorabilité et l'intelligence des administrateurs.

L'État, qui ne s'est intéressé aux assurances que pour les écraser d'un lourd impôt, conserve à leur égard les coutumes de la Restauration et du second Empire. Il s'immisce dans leurs tarifs, leur défend de garantir certains risques — le duel par exemple « parce que c'est immoral » — leur impose un emploi très peu productif de leurs fonds, qui occasionne entre elles d'absurdes surenchères sur les terrains parisiens. Tout cela n'empêche pas un malhonnête homme de passer en se jouant à travers les mailles de ce filet de textes si bien tendu ; témoin le président du *Crédit Viager*, condamné à cinq ans de prison après la faillite de cette compagnie, dont il avait follement dissipé l'avoir. Le seul rôle qui incombe à l'État, c'est, par une surveillance, purement répressive, d'obliger les compagnies d'assurances à maintenir toujours en lumière une situation que l'opinion se chargera d'apprécier. Et pour nos compagnies, l'indépendance en matière de placemens et de réassurances, est le seul moyen pour elles de battre les rivaux étrangers avec leurs propres armes.

V[te] G. d'Avenel.

LES ORIGINES DU PALAIS FARNÈSE

A ROME

L'histoire de l'Italie est écrite dans ses monumens. Répandus à profusion d'un bout à l'autre de la péninsule, édifices publics et privés attestent l'énergie de la vie locale à l'époque la plus féconde du *Rinascimento*. Églises et palais se rencontrent à chaque pas, jusque dans les cités les plus infimes. Aussi que de surprises pour le touriste qui voyage hors des chemins battus! Telle commune insignifiante de la Lombardie ou des Romagnes, telle bourgade perdue dans les montagnes de la Toscane ou de l'Ombrie fut autrefois le siège d'une cour brillante, le berceau d'une école célèbre. Sur cette place publique aujourd'hui envahie par l'herbe, à l'ombre des hautes murailles de l'hôtel de ville, un peuple nombreux s'assemblait, tandis que les principaux discutaient les affaires de la cité dans la grande salle du conseil aux murailles peintes à fresque. Les palais couronnés de créneaux comme des forteresses ou parés de fastueuses corniches, voyaient défiler le cortège des grands seigneurs à la fois aventuriers, marchands et artistes. Et, dans cette *rocca* maintenant inoffensive, le condottiere combinait avec ses associés et ses mercenaires quelque plan savant de conquête ou de rapine. Si délabrés qu'ils soient aujourd'hui, ces édifices d'un autre âge, hôtels de ville, maisons de nobles ou forteresses, n'en constituent pas moins l'éloquent commentaire de la période la plus agitée et la plus vivante qu'enregistrent les annales de la moderne Italie.

Les grandes cités n'ont pas été à l'abri de semblables vicissitudes. Celles de Venise sont gravées en traits indéniables sur la façade de ses palais. Le nombre, l'aspect des demeures aristocratiques qui bordent le grand canal racontent mieux que toutes

les histoires le destin extraordinaire de la Sérénissime. Ces silhouettes exotiques, ces *loggie* lumineuses, ces créneaux moresques qui se mirent voluptueusement dans les eaux de la lagune rappellent d'une façon saisissante que ces palais furent bâtis pour les maîtres de la mer et de l'Orient. On se prend à chercher, derrière ces dentelles architecturales, l'appartement des femmes, véritable harem où les nobles Vénitiennes languissaient loin des regards, ne sortant que dans les grandes cérémonies pour éblouir le peuple et les étrangers de leur luxe asiatique. Mais les jours de splendeur ont depuis longtemps disparu, les palais patriciens sont là pour l'attester : baignés par une onde immobile et silencieuse, ils nous charment par la mélancolie des souvenirs et par ces tons chauds que le temps a déposés sur leurs façades. C'est partout l'abandon, la déchéance! Les roues d'une usine grincent sous les voûtes du palais Labbia décorées par Tiepolo, et l'âme de la Seigneurie a déserté pour toujours les portiques de l'incomparable palais des Doges.

Gênes s'est mieux défendue contre les assauts de la fortune. L'ancienne rivale de Venise avait, à la vérité, infiniment moins à perdre. De son passé ne se dégage pas le même parfum romantique. Cité commerciale elle fut, cité commerciale elle est restée. Élégans et confortables, peuplés d'objets d'art et de toiles de maîtres, ses palais les plus renommés ont été construits pour abriter une aristocratie de banquiers.

Plus captivans mille fois sont ceux de Florence, non seulement parce que leur architecture revêt des formes plus nobles et plus grandioses, mais surtout parce qu'elle est la fidèle image du génie toscan. Aussi quelle frappante harmonie entre ces édifices et la génération d'hommes qui les vit paraître! Avec ses murailles énormes percées de rares fenêtres ogivales et son campanile gigantesque, le *Palazzo vecchio* provoque la claire vision des jours troublés et des luttes émouvantes du moyen âge. Moins farouches, les palais Strozzi, Riccardi et Pitti personnifient bien, dans leurs majestueuses proportions, la mâle fierté de l'aristocratie florentine. Ils constituent le triomphe de l'architecture profane à l'époque de la Renaissance.

A Rome, tous les âges sont confondus dans une sorte de chaos, qui éblouit plus encore qu'il ne charme le nouveau venu surpris de rencontrer à chaque pas d'inexplicables anomalies qui prennent facilement à ses yeux inexpérimentés les proportions de véritables sacrilèges artistiques : la floraison des églises primitives écloses dans le squelette des temples païens; le mausolée d'Adrien devenu citadelle; celui d'Auguste servant de soubassement à un cirque,

la colonne Antonine développant sa spirale de marbre sculpté au milieu de l'agitation du Corso! Dans cette ville où tous les siècles et tous les styles revivent dans quelque monument mémorable, ville des consuls, des tribuns et des empereurs, ville des gladiateurs et des martyrs, des papes, des cardinaux, des barons pillards et des princes-neveux, l'architecture a dû prendre les formes les plus variées. Les palais construits aux époques les plus différentes pour des personnages si dissemblables se distinguent par la variété presque infinie du style et du caractère.

C'est d'abord le Vatican, massif touffu de constructions disparates reliées entre elles par d'interminables galeries tapissées d'inscriptions grecques ou latines. L'entrée principale se dérobe sous un portique. Puis, pour escalader la colline, les escaliers succèdent aux escaliers doux comme les rampes d'un parc anglais ou raides comme des échelles. La longue enfilade des chambres, les corridors, les passages secrets se cherchent, s'évitent, se croisent, s'enchevêtrent comme les allées d'un labyrinthe. D'une cour froide et humide à l'aspect féodal, vous débouchez dans le *cortile* de Saint-Damase dont les trois ordres de loges étincellent au soleil du midi. Vous sortez d'un musée d'antiques pour tomber dans une chapelle aux peintures murales éclairées par un jour tombant de haut ou dans une salle royalement décorée de stucs éblouissans. Des vastes dépendances de la bibliothèque, vous vous glissez furtivement dans des appartemens mystérieux aux parois couvertes de fresques semblables à des enluminures. Déchiffrez les emblèmes répandus sur les voûtes : le bœuf d'or vous apprendra que vous êtes momentanément l'hôte d'Alexandre VI.

Pour ne pas couvrir, comme le Vatican, une colline entière, les autres palais de Rome n'en commandent pas moins l'attention, depuis le palais de Venise, sorte de château fort crénelé dont les murailles massives semblent construites pour l'éternité, jusqu'à la Cancelleria et son double portique de fins arceaux agrémentés de la rose symbolique du cardinal Riario; depuis la Farnesina évoquant le triple souvenir de Léon X, de Baldassar Peruzzi et de Raphaël, jusqu'au palais Orsini audacieusement installé sur les arcades classiques du théâtre de Marcellus, semblable, au fond des ruelles voisines du Ghetto, à un repaire de brigands réfugié dans une cour des miracles. — Mais il est un palais qui l'emporte sur tous les autres, non qu'il soit sans défauts, mais parce que, dégagée de toute influence étrangère, son architecture vraiment romaine se rattache à la pure tradition classique. Rien ne manque d'ailleurs à sa gloire. Construit sur l'ordre d'un des plus grands papes des temps modernes, le palais Farnèse eut pour architectes

Antonio da San Gallo le Jeune, Michel-Ange Buonarotti, Barozzi da Vignola, pour décorateur Annibal Carrache. Longtemps il posséda une merveilleuse collection d'antiques, de tableaux, d'objets d'art. Enfin il eut successivement pour hôtes Pier-Luigi et Marguerite d'Autriche, les grands cardinaux de la maison Farnèse, Antoine de Richelieu, la reine Christine de Suède, le duc de Créqui, le marquis de Lavardin et, à une époque toute récente, le dernier souverain des Deux-Siciles, Sa Majesté le roi François II de Bourbon.

Les ouvrages qui traitent plus ou moins spécialement du palais Farnèse s'accordent à constater que cet édifice fut commencé par Paul III, alors qu'il n'était que cardinal ; c'est tout ce qu'en dit le savant abbé Francesco Cancellieri. Letarouilly, qui a écrit sur les *Monuments de Rome moderne* un livre classique, croyait pouvoir proposer pour les premiers travaux une date voisine de 1530. Aucun d'eux ne se doutait que le palais qui sert aujourd'hui de résidence à l'ambassadeur de France près la cour d'Italie avait déjà une fort longue histoire lorsque San Gallo fut appelé par le cardinal Farnèse à en diriger la restauration. C'est à mettre en lumière ces lointaines origines qu'est consacrée cette étude.

I

Généalogistes et historiens ont longtemps disputé sur l'antiquité et le lieu d'origine des Farnèse. Ceux-ci les faisaient venir d'Allemagne en ligne directe ; ceux-là affirmaient, sur la foi de leur blason fleurdelisé, que le plus pur sang français coulait dans leurs veines; pour d'autres enfin, panégyristes de Paul III ou courtisans des ducs de Parme, peu s'en fallait que leur filiation ne remontât, selon l'expression de Cancellieri, à l'arche de Noé. Il y a plus de vraisemblance à les ranger, comme le font Gregorovius et Litta, au nombre de ces familles lombardes qui, chassées par la conquête franque, vinrent demander une nouvelle patrie à l'Étrurie romaine. Ils se seraient d'abord fixés en un lieu appelé Farneto. D'actes authentiques datant du xe siècle, il résulte qu'il y avait dès lors des seigneurs de Farneto. Quand se propagea au xiie siècle l'usage des noms patronymiques, ces seigneurs adoptèrent celui de leur résidence habituelle et le nom de Farnèse entra dans l'histoire.

Ces Farnèse ne restèrent pas confinés dans leurs terres. Les annales d'Orvieto témoignent qu'ils prirent une part active aux affaires de la cité. A maintes reprises, ils figurent au nombre de ses podestats et de ses consuls. Vers le milieu du xive siècle,

toutefois, ils reconnurent la souveraineté de la ville de Sienne et se mirent sous sa protection. Hommes de guerre avant tout, ils figurèrent dans la plupart des querelles que relève l'histoire de l'Italie centrale; mais il est à remarquer qu'à de très rares exceptions près, ils ne mirent leur épée qu'au service du parti guelfe et de la cause du pontificat. — Dès 1218, un Ranuccio Farnèse organise la ligue contre l'empereur Frédéric II; pour prix de ses services, les Florentins lui élèvent un monument dans l'église Santa-Maria del Fiore. Un autre Farnèse négocie, au commencement du xv[e] siècle, un accord entre le Saint-Siège et Stanislas, roi de Naples. Enfin paraît Ranuccio dit l'Ancien, le véritable ancêtre de la race. Capitaine de haute valeur, il prête successivement le concours de ses talens militaires aux Siennois et aux Florentins, puis il se range sous la bannière d'Eugène IV. Il bat les ennemis du pontife et reçoit en récompense, outre la rose d'or, le titre de chevalier et de citoyen romain. Les principaux traits de la vie de ce personnage sont retracés sur les murailles du palais Farnèse et du château de Caprarola. Devenu romain par adoption, Ranuccio obtint pour son fils Pier-Luigi l'Ancien la main de Giovanella Caetani, fille d'Onorato, seigneur de Sermoneta, dont la famille avait donné deux papes à l'Église, Gélase II et le fameux Boniface VIII. C'est de cette union que naquit, le 28 février 1468, un enfant qui reçut le nom d'Alexandre et qui devait ceindre la tiare soixante-six ans plus tard sous celui de Paul III.

Dans notre Europe moderne, sans cesse agitée d'idées et de sensations nouvelles, chaque siècle a eu ses vertus favorites, chaque génération a réservé ses enthousiasmes pour certaines qualités du caractère, de l'esprit ou du cœur. Les Italiens de la Renaissance se formaient de l'individu un idéal qui différait essentiellement du nôtre. Ils prisaient avant tout les natures énergiques, supérieures, gouvernées par une volonté indomptable, servies par des facultés puissantes. Leur culte s'adressait sans partage au génie créateur, à celui surtout qui, semblant puiser à une source divine, se manifeste sous toutes les formes. Indifférens à la générosité et aux sentimens chevaleresques qu'ils considéraient comme des causes de faiblesse, ils réservaient leur admiration à l'ascendant qu'un homme exerce sur les autres hommes, et ils poussaient cette prévention si loin que le génie du mal avait infiniment plus d'attrait pour eux que les vertus banales. Artistes, d'ailleurs, dans toute la force du terme, ils envisageaient les dons extérieurs et les avantages corporels, la vigueur physique, la beauté, la grâce, l'élégance comme les

attributs indispensables de toute nature complète, comme les élémens nécessaires d'un tout harmonieux.

Sans réaliser de tout point cet idéal, Alexandre Farnèse était né avec des dispositions précieuses pour jouer un rôle important au milieu de ses contemporains. Comme presque tous ceux de sa race, il était beau et bien fait; son intelligence était ouverte, son esprit prompt, souple et fertile en ressources ; une finesse extrême, un jugement droit, des passions fortes, une volonté plus énergique encore. L'éducation qu'il reçut, éducation que la Renaissance seule pouvait donner, compléta l'œuvre de la nature. Pour maîtres on lui donna Bolognesi et Pomponius Letus. Ce dernier, qui jouissait d'une triple réputation d'érudit, de philosophe et d'orateur, sut inculquer à son élève l'amour de la science dont il était animé lui-même. Le disciple acheva de s'instruire à Florence, qui passait alors pour le foyer de toute culture. Il y fut reçu avec distinction par Laurent le Magnifique, vécut familièrement avec les politiques, les poètes et les artistes qui composaient cette cour fameuse et eut l'occasion de se lier d'amitié avec le futur Léon X, Jean de Médicis.

Quand le jeune homme rentra dans sa famille, rien ne lui manquait pour faire brillamment son chemin dans le monde. Son père, en mourant, avait laissé des biens considérables. Il était, par sa mère, apparenté avec les plus puissantes familles de Rome. Enfin, il possédait dans la beauté merveilleuse de sa sœur Giulia l'auxiliaire le plus précieux que pût souhaiter son ambition et qui devait assurer à courte échéance la fortune encore languissante de la maison Farnèse.

En dépit de tous ces avantages, Alexandre ne se fit d'abord connaître que par des équipées peu recommandables, mais qui n'étaient pas de nature à lui nuire dans l'esprit de ses concitoyens. Bien qu'engagé déjà dans les rangs de la hiérarchie ecclésiastique, il commit une action sur laquelle on ne possède que des données incertaines, mais qui attira sur lui les rigueurs d'Innocent VIII. Le pape fit enfermer le jeune imprudent au château Saint-Ange. Grâce à ses amis, il s'en évada bientôt et l'affaire ne semble pas avoir eu d'autre suite. Benvenuto Cellini, qui avait été lui-même emprisonné dans la célèbre forteresse et qui s'en était échappé en se brisant la jambe, raconte, dans sa *Vita*, que Paul III causant avec lui quarante-cinq ans plus tard fit allusion à ce commun épisode de leur existence.

L'avènement d'Alexandre VI ouvrit brusquement à l'ambition des Farnèse un horizon nouveau. La belle Giulia avait su prendre depuis quelque temps sur Rodriguez Borgia un ascendant

qui ne fit que s'affirmer quand celui-ci eut obtenu le suprême pontificat. Elle en usa pour le plus grand avantage de sa famille. L'un des premiers actes du pape, et non le moins discuté, fut d'ouvrir les portes du Sacré-Collège au frère de la favorite alors âgé de vingt-cinq ans. Le consistoire dans lequel eut lieu cette promotion porte la date du 11 septembre 1493.

Bien que devenus Romains par adoption, les Farnèse ne s'étaient jamais fixés à Rome d'une façon stable. Au séjour de la grande ville ils préféraient celui de leurs domaines, situés pour la plupart dans la région sauvage qu'embellit le lac de Bolsena. Mais la dignité nouvelle dont il était revêtu créait au jeune Alexandre des devoirs nouveaux. L'ambition lui conseillait également de ne plus rester éloigné du centre d'où partaient toutes les faveurs. Ces raisons étaient plus que suffisantes pour l'engager à se mettre en quête d'une demeure qui fût digne de son rang et de sa fortune. Il se peut que le pape ne lui ait pas refusé ses conseils dans cette circonstance, car le choix du cardinal tomba sur une maison dont Rodriguez Borgia avait dû souvent franchir le seuil quelque vingt ans plus tôt. La congrégation de Santa-Maria del Popolo en était propriétaire; des pourparlers furent engagés: les deux parties se mirent facilement d'accord; le pape donna son consentement à la vente par l'entremise du cardinal de Lisbonne et, à la fin de janvier 1495, un contrat en bonne et due forme mit Farnèse en possession de l'immeuble.

Ce transfert de propriété donna lieu, comme de raison, à la rédaction d'un certain nombre d'actes qui dorment probablement dans les cartons poudreux de quelque étude de notaire parmi les paperasses inutiles, car je n'ai pu les retrouver dans l'*Archivio notarile* du Capitole, mais les copies ont passé à Naples avec les archives de la maison Farnèse et se trouvent à l'heure qu'il est au couvent de San-Severino où j'ai eu la bonne fortune de les découvrir. Comme tous les actes notariés du xve siècle, les contrats qui nous occupent sont rédigés en latin avec une profusion de détails et un luxe de précautions juridiques qui font sourire, mais qui fournissent parfois, nous allons en avoir la preuve, des indications aussi précieuses qu'inattendues.

Tous les touristes connaissent la charmante église de Santa-Maria del Popolo. C'était le premier sanctuaire qui s'offrait aux yeux du voyageur arrivant du Nord, en poste ou en diligence, au moment où il franchissait l'enceinte de la ville éternelle. Sans importance avant l'avènement des Rovere, elle devint tout à coup l'objet d'une telle faveur que les nefs et le chœur étaient littéralement envahis à la fin du xve siècle, et que ce fut à peine

si Agostino Chigi, admis dans la famille de Jules II par une étrange adoption, put trouver place dans une chapelle latérale. Sous Alexandre VI comme de nos jours, l'église del Popolo était desservie par les religieux Augustins dont le monastère était attenant à l'édifice. Le monastère a disparu depuis lors. Eh bien! c'est dans la salle capitulaire de ce couvent que fut passé, le 30 janvier 1495, le premier et le plus important de ces actes. Le contrat rédigé par maître de Filippi, qui s'intitule lui-même « notaire d'autorité impériale et apostolique », comporte les conditions du marché conclu entre le cardinal Farnèse et les moines de Santa-Maria del Popolo. Il établit notamment les limites de l'immeuble et contient une description succincte de la maison d'habitation et de ses dépendances.

Un second acte fut rédigé par Pietro-Paolo Amadei, qui s'arroge le titre plus ambitieux de « notaire par la grâce de Dieu et la volonté impériale », le 31 mars 1495. Ce tabellion de droit divin constate que l'immeuble acheté par Farnèse est désormais libéré d'une hypothèque dont il se trouvait grevé en faveur des dominicains de Santa-Maria sopra Minerva.

De ces deux documens se dégagent des renseignemens du plus haut intérêt. C'est d'abord le prix stipulé pour la vente, — cinq mille cinq cents ducats, — somme considérable pour l'époque et qui atteste à la fois la richesse de l'acquéreur et l'importance de l'acquisition. Un autre passage contient l'état des lieux. Par malheur, les détails de ce genre n'intéressaient pas le personnage pour qui la copie a été faite. Des points indiquent clairement que des phrases entières ont été supprimées dans le manuscrit de Naples. Ce qui reste suffit, toutefois, à nous apprendre que l'immeuble n'était pas isolé. D'un côté, il confinait à la propriété de feu Giovanni de Rossi, évêque d'Alatri, d'un autre à l'hospice des Anglais, tandis que des voies publiques et le Tibre constituaient ses autres limites. A la maison d'habitation se trouvaient annexées d'assez vastes dépendances, une sellerie, une cave, un four, des écuries qui donnaient sur une voie latérale conduisant au fleuve. Derrière le corps de logis principal était un grand jardin avec un cloître probablement orné de portiques, ce qui est digne de remarque. Enfin, au delà d'une autre rue se rencontraient une tour, sans doute un reste des anciens murs de Rome, et un petit jardin sur la rive même du Tibre.

Que de traits communs entre ce vieil immeuble et le palais actuel du roi de Naples! Ce grand jardin avec le cloître, cette rue qui coupait la propriété en deux tronçons, puis ce second

jardin plus petit sur la berge du fleuve! Dans cette description, si écourtée qu'elle soit, la silhouette du palais Farnèse se dessine déjà en miniature.

Cette impression première va, d'ailleurs, se fortifier et prendre corps. Il suffit de poursuivre la lecture de nos actes. Les voici qui fixent avec précision l'emplacement du palais. Il était situé dans le quartier et donnait sur la rue de la Regola — *in regione et via quæ dicitur la Regula.* — Qu'était-ce que ce quartier? Depuis plusieurs siècles déjà, la ville de Rome était partagée en treize arrondissemens ou *rioni*, division qui ne correspond qu'en apparence à l'ancienne circonscription impériale, laquelle comprenait quatorze *regiones*. Le septième de ces *rioni* portait le nom de Regola. Comme les autres quartiers de Rome, celui de la Regola avait une existence propre, des magistrats particuliers, un blason distinct : un cerf sur champ d'azur. Il formait, sur la rive gauche du Tibre, une bande fort large, puisqu'elle s'étendait du palais Cenci à l'église Santa-Maria del Gonfalone, mais peu profonde, car elle atteignait à peine le Campo de'Fiori. Quant à la rue de la Regola, c'était tout simplement la *via recta* des anciens. Au XII[e] siècle, elle est qualifiée de *maior via Arenulæ* dans l'*Ordo Benedicti*, et M. le commandeur Lanciani, pour qui le sous-sol de la ville éternelle n'a pas de secrets, n'hésite pas à affirmer que cette voie suivait, au moyen âge comme sous les empereurs, le parcours actuel des rues de Capo di Ferro, de'Venti et de Monserrato. La création de la place Farnèse, au siècle suivant, coupa cette vieille voie en deux tronçons et contribua sans doute à lui faire perdre son nom traditionnel.

Les données de la topographie concordent donc avec les déductions tirées des documens d'archives pour établir d'une façon positive que l'immeuble, acquis en 1495 par le cardinal Farnèse, est bien l'ancêtre du palais de Paul III. Ainsi l'édifice que les Romains et les étrangers admirent comme une des plus nobles créations architecturales de la Renaissance se rattache à une construction plus ancienne dont il a pris en quelque sorte la place, comme nous le verrons plus loin.

Ces rapports de filiation établis, essayons de reconnaître avec quelque netteté le lieu sur lequel est bâti notre palais. Il est hors de doute que ce lieu était habité dès les premiers siècles de l'empire. L'examen des souterrains du palais ne laisse subsister aucun doute à cet égard. Nous savons déjà par les auteurs du XVI[e] siècle qu'Antonio da San Gallo avait rencontré des restes antiques en travaillant aux fondations du palais. Flaminio Vacca fait allusion à un égout qui se dirigeait du Campo de'Fiori vers

le Tibre. L'architecte Galasso Alghisi parle avec plus de précision d'un mur antique sur lequel San Gallo se serait appuyé pour élever son bâtiment. Ces allégations n'étaient pas erronées ; M. Le Blant, ancien directeur de l'École française de Rome, constata la présence de mosaïques romaines d'une réelle valeur artistique dans la partie nord-ouest des souterrains, et il en donna la description dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'année 1886. De nouvelles recherches ont eu lieu depuis lors. Grâce à l'obligeante entremise de M. le duc de San Martino, qui a bien voulu solliciter et qui a obtenu pour moi de l'auguste propriétaire l'autorisation de pratiquer des fouilles régulières dans le sous-sol du palais, une étude approfondie a été poursuivie, avec l'autorisation de l'administration italienne et sous la direction de M. Chédanne, le jeune architecte qui faisait naguère au Panthéon de Rome des découvertes si inattendues. Ces investigations ont eu pour premier résultat d'établir l'existence de nombreux restes antiques, disséminés dans toute la partie septentrionale des souterrains.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter à quel genre d'édifice se rattachent ces substructions. Monument public ou privé, il devait avoir sa façade principale sur la *via recta*. Les travaux de l'archéologie contemporaine démontrent que non loin de là une autre rue, coupant la *via recta* à angle droit, se dirigeait vers le fleuve en suivant à peu près le parcours de l'actuelle rue del Polverone pour aboutir au pont d'Agrippa, en admettant que les conjectures relatives à l'existence de ce pont soient justifiées. C'était un quartier riche en constructions républicaines et impériales. A droite du *Campus Floræ* se développaient les *Opera Pompei* avec le théâtre du célèbre triumvir. A gauche, sur le terrain où la Cancelleria appuie ses élégans portiques, se trouvaient la bibliothèque et les archives de Damase, ainsi que les écuries des quatre factions du cirque. Enfin, plus près du Tibre, un cippe récemment découvert près de l'église de Santa-Lucia della Chiavica sert à désigner l'emplacement du *Pomerium Urbis* de Claude.

Cependant dix siècles s'étaient écoulés depuis la chute de l'Empire, dix siècles pendant lesquels Rome avait subi les pires outrages. Mais il est dans la destinée de cette ville de l'emporter toujours sur les autres par quelque côté. Quand, au sortir du grand schisme, Martin V vint y fixer de nouveau le siège de l'Église, c'est à peine si elle comptait trente mille habitans. Le Forum avait disparu sous l'herbe ; des vignes couvraient le flanc des Sept Collines ; seul le Champ de Mars était habité. Les rues étroites et sales, plongées dans les ténèbres dès le coucher du soleil, les places irrégulières, les maisons basses, grossièrement

bâties, précédées de portiques primitifs, isolées les unes des autres, donnaient à l'ancienne capitale du monde la physionomie d'un grand village, mais quel village! Au milieu de solitudes majestueuses, se dressaient çà et là les gigantesques débris des constructions impériales. Il est difficile de se représenter les sentimens que devait éprouver le voyageur du xve siècle placé tout à coup en présence des ruines énormes du Colisée et du Palatin, des thermes de Dioclétien, de Titus et de Caracalla, bien autrement importantes que de nos jours, et couvertes d'une végétation dix fois séculaire. L'impression ressentie devait être d'autant plus vive que l'histoire de ces monumens, au lieu d'être éclairée par les recherches de l'archéologie moderne, n'apparaissait alors qu'à travers les légendes romantiques du moyen âge. C'étaient ensuite les églises répandues partout, dans l'enceinte de la ville et hors les portes. Pleines de reliques et de saintes images venues d'Orient, elles attiraient des légions de pèlerins à l'époque des jubilés, charmantes dans leur vieille architecture que n'avait encore profanée aucune restauration sacrilège. Puis venaient les monastères fort nombreux, perdus au milieu des vignes. Les forteresses des barons romains, souvent construites sur des débris antiques, achevaient de prêter à la ville éternelle un aspect extraordinaire.

Cependant les signes avant-coureurs d'une ère nouvelle se manifestaient nettement dans la seconde moitié du xve siècle. C'était le début d'une révolution destinée à doter Rome d'édifices merveilleux, mais au prix de dévastations déplorables. Pour faire place aux constructions nouvelles, combien de ruines encore imposantes disparurent sous la pioche des démolisseurs de la Renaissance! D'autre part, l'humanisme triomphant n'éprouvait pas plus de scrupules devant les édifices les plus vénérables du christianisme. On devait en avoir une preuve éclatante quand, en dépit de quelques protestations indignées, Jules II décréta la destruction de la basilique de Constantin sanctifiée par tant de touchants pèlerinages, entourée de si mémorables souvenirs.

Le palais sur lequel le cardinal Farnèse avait jeté son dévolu se dressait dans la partie la plus paisible d'un des quartiers les plus animés de la ville. Il confinait presque au Campo de' Fiori qui, après avoir servi de pâturage aux troupeaux d'alentour jusqu'au pontificat de Martin V, avait peu à peu perdu son caractère de prairie pour former une place publique que le cardinal Scarampo avait fait paver en 1452. Là se trouvaient les tavernes les plus fréquentées et les auberges les plus en vogue de la ville. Vers le Tibre, au contraire, tout était silence et solitude. Les murailles qui bordaient le fleuve de ce côté à la fin de l'Empire

étaient tombées en ruine; seules quelques tours encore debout apparaissaient de distance en distance.

II

Mais il est temps, ce semble, de revenir à nos notaires. Aussi bien leurs grimoires fournissent-ils sur l'histoire du palais acquis par Alexandre Farnèse des indications aussi intéressantes qu'imprévues. On se rappelle que ce palais — *domus seu palatium* — se trouvait grevé d'une hypothèque servant de garantie à une rente constituée en faveur des religieux de Santa-Maria sopra Minerva. Pour libérer l'immeuble de l'hypothèque en question, il fallut obtenir le consentement de la congrégation au profit de qui la rente était instituée. L'acte du 31 mars 1495 nous apprend que ce jour-là les religieux furent convoqués à son de cloche dans la salle de leur chapitre. A peine sont-ils réunis qu'ils font une déclaration qui vaut la peine d'être enregistrée. Ils reconnaissent, en effet, avoir appris que le cardinal Farnèse s'est rendu acquéreur d'un palais autrefois légué à la congrégation de Santa-Maria del Popolo par un Espagnol, Pierre, cardinal de Tarazona, *palatii relicti per quondam bonæ memoriæ: dominum Petrum hispanum cardinalem Tirasonensem.*

Inutile de pousser plus loin nos investigations, car nous voici, à n'en pouvoir douter, en présence du personnage qui possédait le palais avant que les religieux de la place du Peuple en devinssent à leur tour propriétaires. Reste à dégager la personnalité de cet Espagnol, de ce Pierre, cardinal de Tarazona. Il suffit, pour y parvenir, de consulter le savant ouvrage de Ciaconius, l'*Histoire des Pontifes romains*. On voit figurer, en effet, au nombre des cardinaux créés par Sixte IV dans la promotion du 15 janvier 1476, un *Petrus Ferrici hispanus* que Paul II avait placé précédemment à la tête de l'église de Tarazona en Aragon. Rien de plus aisé, en conséquence, que d'identifier ce *Petrus Ferrici hispanus* avec Pedro Ferriz, un Catalan venu jeune à Rome où il parcourut, non sans éclat, les divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique, jusqu'au jour où le premier Rovere l'appela aux honneurs de la pourpre.

Cet homme d'église n'était pas le premier venu, et l'histoire du xve siècle n'a pas entièrement oublié son nom. Chargé à deux reprises par Pie II de missions délicates en Allemagne, il s'acquitta de sa double nonciature à la satisfaction du Saint-Siège. C'est notamment entre ses mains que l'archevêque de Mayence, Diether, fit publiquement amende honorable, en 1463. Sous les pon-

tificats de Paul II et de Sixte IV, le prélat espagnol joua dans la curie un rôle assez important pour que l'épitaphe gravée sur son tombeau le qualifiât de bras droit du pape — *dexteram suam appellare dignabantur.*

Ce tombeau est encore aujourd'hui le plus bel ornement du cloître attenant à l'église de la Minerva. Comme la plupart des monumens funéraires de la seconde moitié du xve siècle, il est adossé à la muraille et l'ordonnance architecturale n'en diffère pas essentiellement de celle qui fut adoptée pour le sépulcre de Cristoforo della Rovere, un modèle du genre. C'est à la base un socle important qui contient l'inscription d'usage. A droite et à gauche se dressent deux pilastres d'ordre corinthien d'une rare élégance, soutenus par des piédestaux où l'on voit sculpté le blason du mort surmonté du chapeau cardinalice. Au-dessus du socle, dans l'espace compris entre les pilastres, s'ouvre une niche profonde terminée dans sa partie supérieure en forme de cintre. Pedro Ferriz repose, coiffé de la mitre et enveloppé dans ses habits épiscopaux, sur un magnifique sarcophage. Sous le cintre, surmonté lui-même d'une corniche appuyée sur les pilastres latéraux, sont ménagés trois compartimens d'inégale grandeur. Au milieu, la Vierge à mi-corps soutient un Enfant-Jésus debout dont la main semble bénir. De chaque côté, un ange s'incline dans une attitude d'adoration. — C'était alors l'usage de confier à plusieurs artistes l'exécution des monumens funéraires; chacun d'eux avait sa spécialité. La pureté de l'ornementation, la délicatesse de certains détails, la sûreté de l'exécution attestent que le tombeau de Pedro Ferriz est l'œuvre de sculpteurs de talent. La manière de Mino da Fiesole se retrouve, d'ailleurs, dans le groupe de la madone et du *bambino* traité avec la supériorité de main qu'on lui connaît. Combien de touristes, combien de Romains même se sont arrêtés devant ce charmant sépulcre sans se douter que le personnage qu'ils avaient sous les yeux n'était autre que le premier propriétaire du plus beau palais de la ville éternelle !

Sixte IV, qui ouvrit à Pedro Ferriz les portes du Sacré-Collège, avait, nous l'avons constaté, une prédilection marquée pour Santa-Maria del Popolo. Il la restaura et en fit une des plus riches églises de Rome. Le cardinal espagnol, qui avait probablement peu de parens en Italie (Garimberto prétend qu'il était bâtard), voulut-il payer au souverain pontife sa dette de reconnaissance ou entendit-il témoigner simplement sa gratitude aux Pères Augustins qui lui avaient concédé la propriété d'une des chapelles de leur église? Ce qui est certain, c'est que, par son testament daté du 23 septembre 1478, il légua son palais de la Regola aux reli-

gieux de la place du Peuple en leur imposant, toutefois, certaines obligations. Se souvenant qu'il était protecteur des Dominicains, alors comme aujourd'hui desservans de Santa-Maria sopra Minerva, il leur laissa une rente de cinquante ducats. Les Augustins furent chargés de verser chaque année le montant de ce legs entre les mains des moines de la Minerva. Ils devaient, en outre, dire quatre messes par semaine pour le repos de l'âme du donateur et célébrer tous les ans le jour anniversaire de sa mort. Les clauses de ce testament furent ponctuellement exécutées. Les précieuses archives que conserve au palais de la Cancelleria la congrégation de la Visite apostolique en font foi. Lorsque le pape Alexandre VI eut autorisé les Pères Augustins à vendre le palais en question, non seulement ils durent solliciter le consentement des Dominicains de la Minerva, mais opérer le remploi du prix de la vente en achetant d'un certain Giovan Battista di Monteleone une maison sise via Paolina, dans le quartier del Ponte.

Le cardinal Ferriz était mort le 25 septembre 1478. Son palais ne fut acheté par Alexandre Farnèse que dix-sept ans plus tard. Il y aurait un vif intérêt à pouvoir se représenter autrement que par l'imagination cette antique demeure qui devait, singulière destinée! rester pendant plus d'un siècle et demi la résidence exclusive de princes de l'Église. Par malheur, les chroniques du temps sont muettes à son égard et, jusqu'à présent, les grandes collections italiennes n'ont fourni aucun dessin original, aucun plan d'architecte de nature à satisfaire notre curiosité. Bon gré mal gré, il faut se contenter de la prose de maître de Filippi et de l'état des lieux tel qu'il est conservé dans la copie incomplète des archives farnésiennes.

C'est dans ce palais qu'Alexandre Farnèse vint abriter sa fortune naissante. Il est peu probable que ce vieil immeuble répondît de tout point aux goûts d'un jeune homme qui avait pris à la cour des Médicis les habitudes du luxe le plus raffiné. Mais s'il dut s'ingénier à rendre son intérieur plus confortable, il n'eut guère le loisir de procéder à une transformation radicale. Ses relations avec les Borgia, quelque intimes qu'elles fussent, reposaient sur une base fragile. Les faveurs avaient d'abord succédé aux faveurs. Après le chapeau rouge, Farnèse avait obtenu la légation de Viterbe qui lui conférait une autorité considérable sur la région où étaient situés les domaines de sa famille. Mais, un peu plus tard, le cardinal eut l'imprudence d'appeler Giulia au lit mortuaire de leur plus jeune frère Angelo sans consulter le pontife. Giulia prit les fièvres, et, pour comble de malheur, elle tomba entre les mains d'une compagnie de Français de l'ar-

mée de Charles VIII au moment où elle quittait le château de Capodimonte pour regagner Rome. Le roi très chrétien la fit remettre en liberté sans délai, mais Borgia conçut une vive irritation contre le cardinal et le dépouilla peu après de sa légation. Farnèse dut attendre sept ans avant d'obtenir son pardon et d'être envoyé comme légat à Ancône. Légations ou disgrâce le retinrent donc loin de Rome pendant la plus grande partie du règne d'Alexandre, ne lui laissant ni le temps ni la liberté d'esprit nécessaires pour mener à bien la restauration de son palais. Il y a pourtant apparence que les principaux personnages de la cour pontificale se donnèrent plus d'une fois rendez-vous, aux jours de faveur, dans l'appartement du jeune cardinal. On dit que les murs ont des oreilles; s'ils pouvaient parler, ceux du vieux palais auraient eu apparemment de piquantes anecdotes à conter sur l'éblouissante Giulia Farnèse et son inséparable amie Lucrèce Borgia, sur Adrienne Mila, la cousine complaisante du pontife, sur le malheureux duc de Gandia et sur son frère, le terrible César.

L'avènement de Jules II sonna l'heure de la délivrance pour l'aristocratie romaine. Le second Rovere, ayant entrepris la tâche ardue d'assurer sur des bases solides l'indépendance du Saint-Siège et la liberté de l'Italie, jugea prudent de réconcilier au préalable avec le pontificat les grandes familles qu'Alexandre VI avait si cruellement frappées. Il cimenta des unions matrimoniales entre sa maison et celle des Orsini et des Colonna. Bien plus, oubliant la haine farouche qui l'animait naguère contre tout ce qui portait le nom de Borgia, il alla jusqu'à unir son neveu Niccola della Rovere à dona Laura Orsini, nièce du cardinal Farnèse, en dépit des bruits qui couraient sur l'irrégularité de sa naissance.

Tout conviait Farnèse à donner libre carrière à ses goûts innés pour la magnificence. Le pape ne trouvait-il pas, en effet, au milieu de ses entreprises les plus hasardeuses, le temps de poursuivre les travaux grandioses qui devaient faire de Rome, à brève échéance, une ville nouvelle? D'autre part, le crédit du cardinal prenait chaque jour plus de consistance. Sa situation à la cour du pape s'accroissait à tel point que, peignant la fresque de la *Remise des Décrétales* dans la chambre de l'*École d'Athènes*, Raphaël fit intervenir Alexandre Farnèse derrière Jules II, sur le même plan que Jean de Médicis, le futur Léon X. Riche, couvert de dignités, déjà renommé pour sa prudence, le frère de la belle Giulia était devenu insensiblement un des personnages les plus considérables de Rome. Il avait sa

cour de gentilshommes et de prélats, de poètes et d'artistes. Aussi le palais du cardinal Ferriz devait lui paraître bien vieux et bien morose, peut-être même commençait-il à devenir bien étroit. D'une liaison irrégulière qu'autorisaient les habitudes relâchées du siècle, Farnèse avait eu, avant de recevoir les ordres majeurs (il ne fut ordonné prêtre qu'en 1519), plusieurs fils et une fille. L'aîné de ces fils, Pier-Luigi, devait être le fondateur d'une dynastie souveraine qui régna près de deux siècles sur les duchés de Parme et de Plaisance, et dont la dernière héritière, Élisabeth Farnèse, monta sur le trône d'Espagne comme seconde femme de Philippe V, le petit-fils de Louis XIV.

Rien n'est, en conséquence, moins surprenant que de voir Francesco Albertini citer dans son livre de *Mirabilibus novæ urbis Romæ*, écrit en 1509, parmi les demeures cardinalices « le palais Farnèse agrandi et embelli par le révérendissime Alexandre Farnèse du titre de San-Eustachio. » De quels agrandissemens, de quels embellissemens est-il question? Est-ce le prélude des transformations grandioses qui devaient un jour avoir lieu? Dans sa brièveté, la notice d'Albertini semble faire allusion à des travaux achevés plutôt qu'à une restauration générale en voie d'exécution. Lui-même fait d'ailleurs, au cours de son traité, une longue énumération de palais qui portaient la trace de réparations récentes. La fièvre de bâtir avait été communiquée par le pape à son entourage. Rares étaient les grands seigneurs qui échappaient à la contagion d'un exemple venu de si haut. Le titre même d'Albertini n'est-il pas instructif au premier chef? C'est bien une nouvelle Rome que voyaient surgir les contemporains de Jules II. Farnèse n'était que trop enclin à se laisser emporter par le courant. Les travaux qu'il entreprit avant 1510 ne semblent pas, toutefois, se distinguer de ceux dont tant d'autres palais secondaires étaient alors l'objet. Le livre d'Albertini autorise, du moins, à le penser.

III

Au nombre des disciples de Bramante, ou plutôt des artistes de toutes conditions qui travaillaient sous ses ordres, se trouvait un jeune Florentin qui avait su plus particulièrement capter sa bienveillance. Son nom était Antonio Cordiani. Par sa mère, il était neveu des célèbres architectes Antonio et Giuliano da San Gallo. Cette parenté décida sans doute de sa vocation. Il vint à Rome, fut bien accueilli par ses oncles et adopta leur nom, suivant l'usage du temps. Le *studio* de maître Donato rappelait par

plus d'un trait l'atelier de Phidias sur l'acropole d'Athènes. On y travaillait à l'exécution d'un projet grandiose, et l'imprudent qui aurait osé comparer le Parthénon, alors si oublié quoique à peu près intact, avec la future basilique du Vatican, aurait fort scandalisé le pape Jules et son architecte favori. Introduit dans ce *studio*, le jeune Florentin y déploya autant d'intelligence que d'activité. Qui eût dit, en voyant avec quelle ardeur il s'appliquait à pénétrer la pensée du vieux maître, qu'il traiterait bientôt si cavalièrement son grand projet? Bramante fut charmé du zèle et des heureuses dispositions de son élève. Il l'admit à prendre une part de plus en plus intime à ses travaux, et alla jusqu'à lui permettre de diriger en personne certains détails de la construction. C'est ainsi que le jeune homme se perfectionna dans l'art de bâtir, où il surpassa l'oncle de Raphaël, et qu'il se prépara au rôle qu'il devait jouer un jour comme architecte en chef de la basilique.

C'était un brillant début, qui ne pouvait manquer d'attirer et qui attira, en effet, l'attention sur le jeune artiste. Un des premiers à lui témoigner son estime fut le cardinal Farnèse. Voici ce qu'écrit Vasari à ce sujet : « La réputation qu'Antonio avait acquise comme architecte et comme constructeur engagea le cardinal Farnèse à s'adresser à lui pour restaurer son vieux palais de Campo de'Fiori qu'il habitait avec sa famille. Antonio ne voulut pas laisser échapper cette occasion de se produire. Il présenta divers projets au cardinal, et Sa Seigneurie en choisit un qui, par sa distribution en deux appartemens, semblait devoir convenir à ses deux fils Pier-Luigi et Ranuccio. Cet ouvrage fut aussitôt commencé. »

C'était bien cette fois d'un remaniement général qu'il s'agissait. Le plan qui reçut l'approbation du cardinal devait toutefois subir, comme on le verra, d'importantes modifications; voici la raison d'une de celles qui s'imposèrent tout d'abord. Ainsi que le relate Vasari, Farnèse avait deux fils : Pier-Luigi, né en 1503, et Ranuccio, né en 1510 ou 1511. Le premier recevait une éducation militaire; le second devait appartenir à l'Église. Rien de plus naturel que le père eût songé à préparer de longue main, dans son palais, l'appartement du grand seigneur et celui du prélat. Mais il arriva que Ranuccio fut enlevé prématurément à l'affection des siens. On ignore la date de sa mort et l'histoire avait même à peu près perdu sa trace. Une bulle de Léon X, qui lui est consacrée, m'a permis de constater qu'il vivait encore en 1518 et qu'il était alors dans sa huitième année. Tout porte à croire que cet enfant mourut peu après 1518, et que cet événement engagea

le cardinal à adopter pour son palais une nouvelle distribution.

Vasari ne précise pas l'époque à laquelle les travaux de restauration furent commencés, mais la lecture des pages qui suivent le passage rapporté plus haut permet de la conjecturer. « Pendant que la renommée d'Antonio s'étendait au loin, il advint que la vieillesse et la maladie envoyèrent Bramante dans l'autre monde. Le pape Léon X lui donna comme successeur dans la construction de Saint-Pierre Raphaël d'Urbin, Giuliano da San-Gallo et Fra Giocondo de Vérone. Ce dernier quitta bientôt Rome et ne tarda pas à être suivi de Giuliano... Antonio pria alors avec instance son protecteur, le cardinal Farnèse, de supplier le pape de lui accorder la place de son oncle Giuliano. Léon X accueillit cette demande avec faveur. »

Le texte de Vasari semble d'une précision qui ne laisse pas de place au doute. Aussi est-il étonnant de voir nombre d'écrivains qui ont abordé l'histoire de l'architecture à Rome s'accorder avec Letarouilly pour assigner aux premiers travaux du palais Farnèse une date voisine de 1530. Une lecture attentive leur eût épargné cette erreur. On a, ce semble, une tendance trop marquée à négliger l'ouvrage de Vasari sous prétexte qu'il fourmille d'inexactitudes involontaires ou préméditées. Les défauts n'en peuvent effacer les qualités. Sans doute le peintre-écrivain traite parfois avec une présomptueuse légèreté des sujets sur lesquels il est insuffisamment renseigné. Trop souvent aussi il se laisse entraîner par d'injustifiables préventions à enfler sans mesure le mérite de ses amis, à ternir sans scrupule celui de ses adversaires. Mais quand il met en scène des personnages qu'il a connus, quand il rappelle des événemens qui se sont passés sous ses yeux et qu'il n'a aucun intérêt à travestir, ses assertions méritent d'être accueillies sinon aveuglément, tout au moins avec quelque déférence. Or chacun sait qu'il fut protégé par Paul III et qu'il vécut familièrement à la cour des Farnèse. Il était impossible qu'il fût mal renseigné sur l'histoire artistique d'un palais qui touchait de si près à ses protecteurs et pour lequel il travailla lui-même, quoique d'une façon tout à fait insignifiante.

Or, pour que le cardinal Farnèse intervînt auprès de Léon X comme le protecteur attitré de San Gallo, il fallait que celui-ci lui eût déjà donné des preuves éclatantes de son zèle et de son talent, et puisque la nomination d'Antonio en qualité d'*aiutante* de Raphaël porte la date du 22 novembre 1516, il s'ensuit que la restauration du palais Farnèse fut entreprise à une époque sensiblement antérieure. Heureusement pour Vasari, son témoignage se trouve corroboré par des documens sur la valeur desquels

il n'est pas possible de discuter. Dans son *Diarium*, le maître des cérémonies de Léon X, Paris de Grassi, rapporte, en effet, que « le dimanche de la Quadragésime (de l'an 1519), le pape, revenant de l'église de la Navicella et de Santa-Croce di Gerusalemme, rendit visite au nouveau palais du cardinal Farnèse, — *ad novum palatium cardinalis de Farnesio*, — et qu'il approuva ce qui avait été fait, trouvant que l'édifice était à la fois noble et somptueux. » Les travaux étaient donc assez avancés au printemps de 1519 pour que le pape éprouvât le désir de visiter la construction nouvelle, et pour qu'une fois sur les lieux il exprimât nettement sa satisfaction. Tout semble donc concorder pour établir que San-Gallo entra au service du cardinal Farnèse entre 1510, époque probable de la naissance de Ranuccio, et le 14 mars 1514, date de la mort de Bramante.

C'était alors le début d'un des plus brillans pontificats qu'enregistre l'histoire de la papauté, bien que les qualités de Léon X fussent de celles qui conviennent plutôt à un prince séculier qu'au chef suprême de l'Église. Mais si Léon X sema quelquefois le vent, ses successeurs furent seuls à récolter la tempête. Pour lui, heureux et libre de soucis, il vécut aussi longtemps que le lui permit le sang vicié des Médicis, protégeant les arts et les artistes, prodiguant sans marchander l'or de la chrétienté pour embellir Rome et soutenir l'éclat de sa cour. Autour de lui, les grands seigneurs et les prélats rivalisèrent de luxe. On vit le banquier Agostino Chigi, qui avait bâti sur les bords du Tibre un délicieux casino, le faire décorer de la propre main de Raphaël.

L'intimité qui unissait de longue date les cardinaux de Médicis et Farnèse ne se démentit pas quand le premier monta sur le trône de saint Pierre. Quoique datant des belles années de leur adolescence, leur mutuelle sympathie reposait moins sur la communauté des souvenirs que sur une étroite conformité de goûts. Imprégnés des principes de l'humanisme, ils éprouvaient à un égal degré la joie de vivre à la condition que l'existence fût relevée par les satisfactions que procurent les arts et la poésie, l'argent et la puissance. C'est un spectacle singulier pour nous de voir Léon X, à peine revêtu de la dignité suprême de l'Église, accepter l'hospitalité de Farnèse et se transporter, en déplacement de chasse, dans les terres de Canino. La cour pontificale prenait part à ces plaisirs, et les poètes de la cour célébraient le soir en vers agréables les prouesses cynégétiques de l'amphitryon et de son hôte auguste. On y faisait de transparentes allusions aux dieux de l'Olympe, et j'imagine qu'aucun souci importun ne venait

troubler, à la veille de la plus grande révolution religieuse des temps modernes, la quiétude de la noble compagnie (1).

C'était sans doute un honneur coûteux que de donner, plusieurs jours durant, l'hospitalité au pape et à sa suite; mais on pouvait s'endetter sans crainte pour plaire à un prince comme Léon X. Le Médicis répondit aux attentions dont il avait été l'objet par des grâces efficaces qui se traduisirent en riches bénéfices et en concessions utiles. Or, en dépit des accusations d'avarice portées contre lui par ses ennemis, le futur Paul III n'était pas homme à thésauriser. A mesure que ses revenus augmentaient, il trouvait de nouveaux sujets de dépenses. C'est ainsi qu'il attira San Gallo dans les domaines qu'il possédait aux environs du lac de Bolsena et le chargea de lui élever tour à tour un magnifique château à Gradoli et la forteresse de Capodimonte. En véritable Italien de la Renaissance, Antonio s'acquitta heureusement de cette double tâche, se montrant aussi savant ingénieur qu'il était habile architecte.

Les travaux du palais de Rome n'en continuaient pas moins. Il semble que le pape ait voulu engager le propriétaire à leur donner une vive impulsion, car le 5 mars 1515, il autorise Farnèse à extraire de vignes voisines du monastère de Saint-Laurent hors-les-Murs les pierres, colonnes, chapiteaux et autres ornemens qui peuvent lui être utiles. Ces Mécènes, qui professaient un véritable culte pour l'antiquité ne pouvaient soupçonner qu'un jour viendrait où l'on jugerait sévèrement les libertés qu'ils prenaient avec les monumens antiques. L'éducation qu'ils avaient reçue ne les portait pas à rêver devant une ruine, et les beautés de l'archéologie moderne n'auraient que médiocrement captivé ces natures énergiques. Il paraissait tout naturel à un Médicis d'utiliser les débris d'un édifice antique pour décorer un palais moderne, et si les marbres de San-Lorenzo trouvèrent place dans la demeure de Farnèse, il n'y eut sans doute à Rome personne pour crier à la profanation.

Cependant, soit que la place manquât pour l'exécution du plan arrêté entre le cardinal et son architecte, soit qu'ils voulussent ajouter à la majesté de l'édifice en l'isolant, on vit Farnèse procéder systématiquement à l'achat des immeubles qui confinaient au sien. La première de ces acquisitions remonte au 17 mai 1517. Elle concerne la propriété de donna Laura Orsini, fille de Giulia Farnèse, mariée, comme nous l'avons vu précé-

(1) Voyez à ce sujet les curieux articles publiés dans la *Nuova Antologia* des 1er et 15 février 1893 sous ce titre : *le Caccie di Leone X*, par Domenico Gnoli, le savant préfet de la bibliothèque Victor-Emmanuel, à Rome.

demment, à Nicola della Rovere. La voisine n'était autre que la propre nièce du cardinal. Les termes du contrat s'appliquent à laisser entendre qu'en consentant à la vente, la jeune femme ne prétend pas conclure un marché avantageux, mais se rendre au désir exprimé par un parent qui lui inspire une sympathie respectueuse. Il ne s'agissait pourtant pas d'une propriété sans importance : à la maison principale, étaient annexées d'autres maisons plus petites — *domunculi* — et l'ensemble, limité par des voies publiques et le palais même du cardinal, représente au minimum trois mille ducats. Mais Farnèse avait besoin de s'agrandir, et s'il a exercé en cette occasion une pression amicale sur sa nièce, c'est que la maison qu'elle habitait devait disparaître pour permettre au plan de San Gallo de se développer librement. — En 1522 et 1523, ce sont de nouveaux achats d'immeubles, sensiblement plus modestes, appartenant à des voisins, un Sigismundo Chigi et un Achille de Jari, qui se contentent respectivement, le premier de trois cents, le second de sept cent cinquante ducats.

Le palais n'était pas achevé quand le cardinal Farnèse fut appelé en 1594 à occuper la place vacante par la mort de Clément VII. Vasari rapporte que cet événement engagea San Gallo à modifier complètement son plan primitif, le palais d'un pape lui paraissant devoir être tout autre que celui d'un cardinal. Les changemens qu'il proposa concordaient trop avec les secrètes inclinations de Farnèse pour ne pas être agréés.

L'historien des peintres, sculpteurs et architectes entre dans quelques détails relativement aux changemens qui furent adoptés à cette époque; mais ils ne permettent pas de se faire une idée nette des remaniemens que San Gallo dut opérer sur place. De graves questions restent donc en suspens. On peut se demander, par exemple, en quoi la restauration primitive entreprise par San Gallo modifiait la maison du cardinal Ferriz et dans quelle mesure l'architecte florentin s'écarta lui-même, après 1534, du projet concerté avec le cardinal Farnèse, projet qui se trouvait alors en cours d'exécution. Pour élucider pleinement ces deux questions, il faudrait avoir entre les mains le plan de l'édifice du XVIe siècle et celui qui, élaboré par San Gallo, ne fut abandonné en partie qu'après l'élection de Paul III. Or, un hasard peut seul amener la découverte du premier, et les argumens développés par Letarouilly pour établir qu'il a retrouvé le second dans les papiers de San Gallo sont fort loin d'être concluans. Ce qui paraît hors de doute c'est que, dès le principe, Farnèse songeait beaucoup moins à une restauration dans la stricte acception du mot qu'à une transformation complète. Au nombre des dessins d'Antonio

conservés aux Uffizj de Florence, plusieurs portent cette mention : *per il cardinal di Farnese;* destinés au palais du cardinal, ils n'en furent pas moins utilisés quand fut exécuté celui du pape. L'opération capitale, celle qui eut pour effet de substituer à la bâtisse du xv[e] siècle un édifice classique, tout ensemble noble et somptueux, selon l'expression de Léon X, fut donc décidée de prime abord. C'était l'âge d'or de la Renaissance; San Gallo, qui comprenait que son avenir était en jeu, mit tout en œuvre pour présenter au cardinal Farnèse un projet véritablement artistique. L'exaltation de ce dernier engagea sans doute l'artiste florentin à donner une importance plus grande au bâtiment et plus de splendeur à la décoration des appartemens : il n'en reste pas moins établi que les grandes lignes architecturales étaient depuis longtemps déjà définitivement arrêtées.

Les lenteurs de l'exécution seraient incompréhensibles s'il ne s'était pas agi, dès l'abord, d'un monument grandiose. « Dès que le projet fut adopté, l'ouvrage, dit Vasari, fut commencé et chaque année en vit exécuter une partie. » Il faut entendre certainement par là que l'architecte ne procéda que successivement, manière d'opérer qui permit au cardinal de demeurer dans son palais en dépit des ouvriers et d'y tenir sa cour. Si les travaux traînèrent en longueur, il put en prendre plus facilement son parti. Reste à expliquer, toutefois, comment l'édifice que Léon X visitait avec plaisir en 1519, était encore assez peu avancé en 1534, pour que San Gallo pût entreprendre d'en modifier l'ordonnance. Ces lenteurs, dont l'importance des travaux ne parviennent pas à donner suffisamment la clé, s'expliquent par des raisons de diverse nature.

C'est en premier lieu la multiplicité des travaux confiés à Antonio. Collaborateur de Raphaël dès l'année 1516, il était devenu, à la mort du grand artiste, architecte en chef de Saint-Pierre. Cet honneur ne laissait pas d'imposer à celui qui en était revêtu une grave responsabilité et un labeur incessant. En lui conférant cette haute charge, les souverains pontifes n'entendaient pas, d'ailleurs, renoncer aux services qu'il était en état de rendre comme ingénieur militaire. Léon X et Clément VII le chargèrent tour à tour d'élever les fortifications de Civita-Vecchia, de Parme et d'Orvieto. De là des déplacemens prolongés qui contraignirent l'artiste florentin à n'accorder au palais Farnèse qu'une attention intermittente. Il s'en fallait beaucoup, d'autre part, que le cardinal disposât alors des ressources presque inépuisables que le trésor pontifical devait mettre un peu plus tard entre les mains du pape Paul. Farnèse était fort riche, à la vérité, mais il avait à subvenir à des dépenses multiples, inhérentes au rang qu'il

occupait dans la hiérarchie ecclésiastique et sociale. Sous peine de courir à une ruine certaine, il était contraint d'observer quelque circonspection. Nombre de Romains croyaient même que la réalisation du projet grandiose de San Gallo était au-dessus des forces d'un particulier et la tradition veut qu'on ait trouvé un beau matin appendu à la statue de Pasquin un tronc avec une pancarte portant ces mots : *Elemosina per la fabbrica di Farnese*, ce qu'on pourrait traduire ainsi : Pour le palais Farnèse, s'il vous plaît!

Mais ces raisons s'effacent devant le fait capital de la prise de Rome par l'armée du connétable de Bourbon en 1527. Date lugubre entre toutes, qui marque une des plus tragiques catastrophes des temps modernes! Pendant de longs mois, la ville fut à la merci des Allemands luthériens et des Espagnols qui, quoique catholiques, se montrèrent encore plus avides et plus féroces. Les richesses artistiques entassées depuis des siècles dans la capitale du monde chrétien disparurent en quelques jours, et les habitans, soumis à des tortures inouïes, énumérées avec de cruels détails dans le récit des témoins oculaires, durent livrer jusqu'à leur dernier écu. Les Romains sortirent de cette épreuve épouvantés. Plus tard, en dépouillant le manteau impérial pour revêtir l'humble froc des religieux de Saint-Juste, Charles-Quint jugea sans doute qu'une expiation extraordinaire pouvait seule le relever du crime d'avoir abandonné Rome à la fureur d'une soldatesque que nul frein ne retenait.

Enfermé avec Clément VII dans le château Saint-Ange, dont Benvenuto Cellini s'est vanté d'avoir dirigé l'artillerie, Farnèse suivit sans doute du haut des plates-formes le progrès des Impériaux et les détails du sac. Quand le brouillard du matin se déchira, les assaillans étaient déjà maîtres du Borgo. Ils envahirent le Transtévère sans rencontrer de résistance et, trouvant libre le ponte Sisto, ils se répandirent dans la ville, massacrant tout sur leur passage. Le cardinal vit le torrent dévastateur rouler sous les murs de son propre palais et il aurait pu dire comme le romancero espagnol :

Entre el Burgo y ponte Sisto
Seis mil hombres vi sin vida,
Plaça de Campo de Flor
De muertos estava llena.

Rien ne l'aurait empêché d'assister au pillage de son palais si celui-ci avait subi le sort commun. Mais il arriva qu'à peu près seule des maisons de la ville, la demeure des Farnèse fut épargnée. Le fils du cardinal, Pier-Luigi, alors âgé de vingt-quatre ans,

préluda en cette occasion aux actions scélérates qui devaient rendre son nom célèbre en coopérant activement à la ruine de sa ville natale. Une bulle de Paul III nous apprend qu'il entra dans Rome avec les premiers assaillans et qu'il n'en sortit chargé de dépouilles que pour continuer ses déprédations dans la campagne. Clément VII lança contre lui l'excommunication majeure, levée plus tard à la prière du cardinal. Comment l'homme assez fort pour se faire une part dans la curée aurait-il abandonné le palais de sa famille à la cupidité de ses compagnons de brigandage? Il vaut mieux croire qu'il en fit momentanément un repaire où la bande qu'il dirigeait allait cacher le soir le fruit de ses rapines.

Mais si le palais Farnèse échappa de la sorte à la dévastation générale, il n'en resta pas moins inachevé. Quand le pontife et les cardinaux rentrèrent à Rome, la vie sociale n'existait pour ainsi dire plus. Les bourgeois et les artisans étaient ruinés, les artistes avaient fui dans toutes les directions. Les travaux furent donc nécessairement suspendus et, à défaut de preuves, la vraisemblance autorise à penser qu'ils ne furent pas repris pendant le pontificat du pape Clément.

Jules de Médicis disparut sans laisser de regrets au cœur des Romains qui avaient si chaudement applaudi à son élection. Le pape avait, à son lit de mort, recommandé la candidature de son ancien rival du conclave de 1523, le cardinal Farnèse, dont il semblait que l'expérience fût seule capable de diriger la barque de l'apôtre dans la tourmente soulevée par la révolte de Luther. Le Sacré-Collège, à l'unanimité, ratifia le choix de Clément VII. Rarement élection fut plus populaire. Dans Alexandre Farnèse l'aristocratie saluait l'un des siens, le parent ou l'allié des Orsini, des Caetani, des Sforza. Le peuple acclamait le dépositaire des magnifiques traditions de Jules II et de Léon X.

L'attente des Romains ne fut pas trompée. A peine installé, Paul III montra par des actes significatifs qu'il entendait effacer les dernières traces du sac maudit. De grands travaux publics furent presque aussitôt entrepris. On publia des édits sévères contre les destructeurs des marbres antiques. Les artistes accoururent de tous les points de l'Italie à l'appel du pontife qui laissa voir du premier coup la hauteur de ses pensées et la sûreté de son jugement en ordonnant à Michel-Ange de peindre sans retard la fresque du *Jugement dernier*. Mais San Gallo était depuis de longues années et devait rester jusqu'à sa mort l'artiste favori de Farnèse. Dans leurs relations régnait une familiarité touchante. Le cardinal avait tenu sur les fonts baptismaux la fille d'Antonio, et en écrivant au pape longtemps après, Antonio appelle encore

le pontife : *compare carissimo*. On peut dire que sous le pontificat de Paul III, San Gallo conserva la direction de tous les travaux qui avaient un rapport direct ou indirect avec l'architecture et l'art des fortifications. Avec la permission ou sur l'ordre exprès du pape, il se transporte successivement à Gênes, à Castro, à Népi, à Pérouse, à Plaisance, et partout il laisse des traces durables de son passage, ce qui ne l'empêche pas de construire à Rome la chapelle Pauline, la Sala Regia et de poursuivre, comme architecte en chef, l'édification de la basilique vaticane et du palais Farnèse.

Cependant, en dépit de la prodigieuse activité de San Gallo et des sommes énormes mises à sa disposition, ni lui ni le pape Paul ne devaient voir terminer le palais dont ils avaient de concert entrepris la restauration. L'architecte s'éteignit le premier en 1546. Le pape le suivit de près dans la tombe. A San Gallo succéda Michel-Ange, à Michel-Ange Vignola. Vignola disparut à son tour, et le palais, grandissant toujours, restait toujours inachevé. L'inscription proclamant que les travaux d'architecture avaient pris fin ne fut placée sur la façade méridionale que par Giacomo della Porta. On était arrivé à l'année 1589.

Toutes proportions gardées, le palais Farnèse a donc éprouvé les mêmes vicissitudes que Saint-Pierre. Les hommes, les grands hommes surtout ont une tendance naturelle à former des desseins qu'ils ne sont pas en état d'exécuter. Ils se jettent dans les plus vastes entreprises comme si l'avenir leur appartenait. Jules II et Bramante étaient trop vieux pour caresser l'espoir d'inaugurer la basilique dont ils posaient si solennellement la première pierre au printemps de 1506, mais le pontife devant qui tout pliait se flattait certainement que ses successeurs immédiats tiendraient à honneur d'achever cette merveille d'architecture sans rien changer au projet du maître d'Urbino. Il se trompait. Le plan de Bramante ne devait pas être mieux respecté par Raphaël et San Gallo que celui de San-Gallo par Michel-Ange et della Porta. Sur le penchant de la colline vaticane comme au Campo de' Fiori, les architectes succèdent aux architectes, et chacun d'eux se hâte d'apporter quelque modification à l'œuvre de ses prédécesseurs. A chaque changement de direction correspondent des innovations plus ou moins radicales, presque invariablement malheureuses. On croit corriger, embellir; on gâte et on détruit. Ce n'est pas seulement en matière d'architecture que l'on peut dire justement, en commentant le mot célèbre : *Continuatore, traditore!*

FERDINAND DE NAVENNE.

LA

VIE POPULAIRE DANS L'INDE

D'APRÈS LES HINDOUS

I

LA VIE AUX CHAMPS

I. — L'HINDOU IGNORÉ DE L'EUROPÉEN. — UN VILLAGE DU SUD DE L'INDE. — LES AUTORITÉS LOCALES. — LA TRADITION.

En quelque lieu que le mènent sa fantaisie ou les hasards de sa route, ce que le voyageur observe et ce qu'il peint ou décrit de son mieux, c'est la nature, le paysage, les monumens, les institutions, les formes extérieures de la civilisation, les cérémonies et les jeux publics. Il admire et célèbre les champs, les bois, les eaux, les monts, le temple, le théâtre, la voie publique : l'homme lui échappe presque toujours. En Asie, plus qu'ailleurs, l'indigène se défend visiblement contre la curiosité plus ou moins bienveillante de l'étranger de passage, ennemi ou simplement détracteur de mœurs et de croyances que son ignorance étonnée l'empêche de comprendre. L'Hindou surtout a comme la pudeur de sa religion et de sa famille ; il ne les cache pas, mais il ne met aucun empressement, loin de là, à en révéler les mystères. Cela se concilie d'ailleurs avec son éloignement de tout prosélytisme et sa large tolérance pour les opinions d'autrui. Le touriste voit se dérouler

les processions nocturnes à la lueur des flambeaux; les idoles dorées passent devant lui dans les chars enguirlandés de jasmin, précédées des molles bayadères, au bruit des tambours et des buccins; il aperçoit les femmes chastement drapées, dans leur allure lente et noble; — mais le sanctuaire de la pagode et le zénana de la maison lui demeurent fermés.

Avide de remonter à la source aryenne et de retrouver les origines les plus lointaines de son génie, l'Européen a visité l'Inde: il a vu la terre antique et l'art étrange et rituel, entendu la poésie sacrée; il a traduit ces chants immortels où le merveilleux s'allie à la grâce, l'héroïsme à la tendresse, où il y a tant de gloire et de vertu, de grandiose et d'enfantine extravagance, de science morale et d'imagination. Il a connu l'âme écrite de l'Hindou, mais il n'a point pénétré dans sa conscience vivante et actuelle. Est-ce dédain? Est-ce impuissance? N'est-ce pas plutôt impossibilité? Transcrire la psychologie d'un peuple est en effet une œuvre de même ordre, mais autrement difficile, que de traduire sa langue. Mille détails, mille finesses et, parfois, des traits essentiels et caractéristiques échappent ou disparaissent. On veut faire un portrait et l'on esquisse, sans s'en douter ordinairement, une caricature abominable ou plaisante, où ce qui domine le plus souvent, c'est l'infatuation du peintre et sa naïveté. Dans les plus beaux livres que l'on ait publiés sur l'Inde, en France, comme en Angleterre et en Allemagne, l'individu est absent; ou, s'il paraît, on le devine peu ressemblant.

Les écrivains sont rares qui ont compris qu'il ne saurait être question ici, comme pour la Grèce, par exemple, de fils dégénérés d'une race à jamais illustre. Si elles n'ont pas permis le progrès, au sens que l'Occident attache à cette formule magique, les castes ont été du moins un obstacle à la décadence. La vie intérieure et spirituelle est aujourd'hui dans l'Inde ce qu'elle était il y a mille ans. La philosophie la plus raffinée subsiste à côté de la ferveur populaire amusée des splendeurs de la liturgie brahmanique, comme aux temps obscurs où Manou donnait des lois à la péninsule. En dépit du contact de l'Européen, l'Hindou est resté lui-même, et il n'y a point perdu, semble-t-il. Il a appris les langues de l'Occident. Les portes des universités anglaises de Calcutta, de Bombay et de Madras se sont ouvertes devant lui. Il a mesuré le savoir et la foi des chrétiens. « Votre religion, me disait Krichnacharryar, un brahme distingué, est la religion des chats, la religion de l'intérêt : vous faites le bien pour gagner le ciel. La nôtre est la religion des singes, qui se réjouissent en liberté des bienfaits de Dieu! »

Les Hindous en viennent ainsi à se peindre eux-mêmes. Ils font des livres. Ouvrons-les! Nous y apprendrons ce que nous ignorons des mœurs vraies et de la vie de tous les jours d'un peuple doux et bienveillant. N... Sing, un serdar du Pendjab, parent du feu maharajah Duleep-Sing, a écrit quelques pages sur les rivalités intérieures qui ont été si souvent la cause première de la ruine des royautés hindoues, des petites comme des grandes. Krichnacharryar, bachelier en droit et bachelier ès arts de l'université de Madras, de la caste des brahmes, au teint clair, aux joues pleines, à l'œil vif, à la parole rapide et imagée, a conversé bien des fois avec moi sous le panka. J'ai sous les yeux un livre de T. Ramakrichna, bachelier ès arts, avec une introduction de sir Grant-Duff. Ramakrichna décrit la vie de village dans l'Inde du sud. D'un trait un peu sec, il dessine les physionomies et les caractères. Il nous dira les noms de tous les habitans, leur rang social, leur fonction ou leur métier, ce qu'ils font et comment ils parlent. Ce sont les actions ordinaires des hommes qui les font le mieux connaître. Nous nous approcherons de l'âme hindoue, et sans doute elle nous paraîtra moins singulière que nous ne l'imaginions, dans notre vanité quelque peu exclusive de civilisés accoutumés à ne voir que des barbares en dehors de nous.

Je le revois souvent en rêve, ce village hindou, dans la campagne verdoyante de Pondichéry ou de Madras, ou dans le Mysore. Les rizières s'étendent à perte de vue, coupées de mille petits canaux, et se faisant plus belles aux abords des étangs dont l'eau, parcimonieusement distribuée, les fertilise. Des bouquets de manguiers à l'ombre épaisse, des groupes de palmiers et de cocotiers sveltes à l'excès, les multiplians géans qui bordent la route, les tamariniers qui protègent les bûchers où se consume la dépouille mortelle des gens pieux, font de larges taches sombres sous l'implacable soleil. Dans les champs, les pieds dans la boue et les reins brûlés, le cultivateur repique le riz vert. Sur la route cheminent les pauvres gens, chargés de fardeaux pesans ou légers; les pèlerins, vêtus de loques, vont d'un pas égal, un vase de cuivre et le bâton à la main. Et voici les petits bœufs bossus, les zébus rapides, tirant la *djarka*, l'incommode voiture aux cahots pénibles, d'où l'on sort meurtri et courbatu.

Les petites maisons se touchent sous les arbres, les unes en maçonnerie, la plupart en terre, en pisé, le toit incliné de manière à donner beaucoup d'ombre. Une petite pagode, un pagotin, est au centre du village. Devant se dresse le lingam : une colonne de granit arrondie à son extrémité supérieure; la base plonge dans une vasque dont le bord se déchire en un canal

étroit, et c'est l'emblème mystérieux et révéré de la vie féconde et inépuisable.

Plus loin, un autre groupe de maisons, plus exiguës, plus pauvres, au toit de chaume : c'est le village des pariahs, qui est comme un faubourg de l'autre, et qui a son pagotin à lui, quatre murs de pierre ou de plâtre.

Des nuées d'enfans nus jouent ou se traînent devant les portes, dans la poussière. La vue de ces innombrables créatures bronzées, la maigreur générale, les rides précoces sur les visages fatigués, éveillent la pensée de la famine qui décima si souvent ces multitudes, ce peuple immense, à la fois laborieux et misérable sous le pagne rouge ou bleu en lambeaux, et dont la détresse contraste si fort avec les splendeurs de la nature qui l'environne. Parfois on distingue, dans la cohue bigarrée des pauvres gens, le pagne blanc d'un homme riche qui porte des sandales, une émeraude à son oreille, un turban blanc, et dont les joues grasses font souvenir qu'ici l'idéal de la beauté, pour les deux sexes, c'est la pleine lune.

Une paix profonde règne sur le village. On y a gardé cependant, assure T. Ramakrichna, par tradition orale, la mémoire des guerres qui ont longtemps dévasté la contrée. Que d'invasions et que de guerres intestines! Après les musulmans intrépides qui portaient partout la terreur, c'étaient les frères ou les fils des rajahs qui se livraient de sanglans combats où les éléphans rangés en bataille piétinaient les rizières, broyant les hommes et les récoltes. Nulle terre au monde n'a été ravagée comme celle-là. Mille petits souverains se la disputaient, avides d'en tirer les impôts dont s'alimentaient leur faste et leur débauche. Mais la nature est habile à panser les blessures faites à la terre, et celle-ci n'a pas discontinué de donner le grain nourricier au pauvre homme qui la remue et la sollicite.

L'homme gras que nous avons remarqué tout à l'heure, est le chef de caste, le personnage le plus important du village, à la fois administrateur et magistrat. Le gouvernement français, qui ne respecte pas toujours assez les traditions, en a fait un maire, comme il a fait du *thasildar* un percepteur et un receveur des contributions. Ce chef de caste, ce chef des notables, est un brave homme, dont la famille est fixée dans le village depuis un temps immémorial. L'autorité qu'il exerce a quelque chose de paternel; il sait se faire obéir sans élever la voix; il est, à la fois, craint et aimé. Dans les petits litiges quotidiens, il intervient comme un arbitre toujours écouté. C'est le juge de paix comme l'entendait Thouret.

Il est temps de dire que notre village s'appelle Mangalam (Village florissant) et que le chef de caste répond au nom un peu développé de Mouttousamymodéliar, ce qui signifie Monsieur Perle, de la caste des *modéliars*, la plus honorée peut-être des subdivisions de la caste agricole par excellence, celle des *Vellajas*. Mouttousamy, — il est permis d'abréger, — juge les auteurs de petits délits, prononce des amendes, inflige la prison pour quelques heures, commet le *taliari*, garde champêtre, à la garde des délinquans s'il s'agit de notables, et fait mettre au carcan les parias et autres gens de peu. C'est lui qui est chargé d'informer les autorités des vols importans et des crimes, s'il s'en commet, ainsi que des accidens. Les impôts sont payés entre ses mains ; il relève la quantité d'eau tombée dans le village, jour par jour. Hélas ! il pleut bien rarement dans le sud ! Il inscrit les naissances, les mariages et les décès. Les fonctionnaires et les étrangers de passage sont reçus par lui ; il les conduit au bengalow des voyageurs, une petite maison toujours ouverte, qui appartient à la communauté et sert d'hôtellerie, et il s'emploie à leur procurer des vivres frais, des œufs, des poulets, etc.

Mangalam est situé tout près de Chidambaram (Ciel de Sagesse) où se trouve une des plus anciennes et des plus fameuses pagodes de Çiva, un lieu de pèlerinage très fréquenté des religieux mendians. Mouttousamy est pieux. Les pèlerins s'arrêtent devant sa porte ; non seulement il emplit de riz le vase de cuivre, la pannelle, qu'ils lui tendent avec une prière, mais il aime à partager son repas avec eux. Il préside aux cérémonies religieuses, aux fêtes de famille, à celles qui se donnent pour célébrer la nubilité des filles comme aux mariages. Ainsi s'exerce paternellement sa magistrature bienveillante qui lui vaut le respect et l'affection de tous. Homme avisé et de bon conseil, il sait être un ami dans le besoin, un guide expérimenté en affaires, et se plaît à partager les joies et les tristesses de ceux qui l'entourent.

Le personnage le plus important du village, après Mouttousamy, c'est Ramasamypoullé, Monsieur Rama, — Rama, le demi-dieu, le guerrier célèbre, le héros si pur du Ramayana, — de la caste *poullé*. Ramasamy est le *cournam*, l'employé du village. Il tient à jour le *paymache*, le cadastre de Mangalam, où les biens et le revenu de chacun sont gravés sur des feuilles de cocotier découpées, des *olles*. Il est aussi écrivain public, rédige les lettres et les pétitions, les actes sous seing privé, fait les comptes. Il est l'homme d'affaires, entendu et rusé, de tout le monde, et jouit de plus d'influence que d'estime. Un proverbe tamoul dit ceci : « Confie-toi, si tu veux, au petit d'une corneille, mais n'ajoute pas foi aux paroles du fils

d'un cournam! » Le proverbe n'a peut-être pas tout à fait raison; il n'en est pas moins obéi. Ramasamy peut être un excellent homme; on se tient sur ses gardes. Les braves gens du village sont obligés de s'adresser à lui, et c'est ce qui fait sa force. Qui donc saurait comme lui calculer rapidement les intérêts, tracer si nettement de son poinçon les chiffres sur les olles, fournir instantanément et de mémoire tous les renseignemens sur le compte de paymache, dire les noms des propriétaires et ceux de leurs voisins? On est émerveillé de voir qu'une si petite tête puisse contenir tant de choses.

Le garde champêtre, le *taliari*, vient ensuite, un gros homme, grand et fort, d'âge moyen, la moustache hérissée, que l'on ne voit jamais sans un bambou de six pieds de long. Nagasamynaïker — Monsieur Serpent, de la caste *naïker* — assiste Mouttousamy dans ses audiences familiales et dans ses enquêtes civiles ou criminelles. La nuit, au temps des récoltes, il veille sur les riz mûrs et donne la chasse aux maraudeurs. A lui incombe encore le soin de porter à la ville prochaine l'argent des impôts que le chef du village perçoit. Dans l'exercice de ses fonctions de police, il reçoit souvent de petits présens; les mœurs hindoues ignorent l'incorruptibilité, et elles ne s'offensent pas trop du péculat et de la concussion.

Voilà les autorités principales du village, et les choses sont ainsi depuis combien de siècles! C'est le *mamoul*, la tradition qui s'appuie sur les plus anciennes habitudes religieuses. Les manières, les coutumes, les travaux ordinaires de chaque jour ont leur origine et leur explication dans le culte, et font partie de la liturgie au même titre que les rites solennels qui s'accomplissent dans la pagode. Comme les livres sacrés des Hébreux, ceux des Hindous contiennent des prescriptions impérieuses qui concernent bien plus l'hygiène publique ou privée, et le gouvernement, que l'adoration de la divinité. Ainsi, par exemple, des ablutions quotidiennes qui sont réglées dans le plus grand détail et dont l'omission entraîne une sorte de défaveur publique.

Il n'est pas de peuple qui soit plus attaché que l'Hindou à ses institutions rurales et à ses pratiques rituelles. Ce que les ancêtres ont fait, on doit le faire toujours, sans y rien changer. Si, en dépit du sentiment conservateur qui domine dans les mœurs plus qu'ailleurs, des jeunes gens veulent innover ou se soustraire à telle ou telle pratique fastidieuse, de quel mépris ne sont-ils pas l'objet? On n'a pas assez de railleries pour ces présomptueux qui se flattent de mieux faire que ceux qui les ont précédés dans la vie. Leur conduite est censurée, on s'éloigne d'eux, on ne les comprend pas et on ne les excuse pas, car leur façon d'agir est

un outrage à ce qu'il y a de plus sacré au monde, à ce qui, à défaut d'une patrie géographique et historique, fait une patrie religieuse aux deux cents millions d'êtres humains qui ont Brahma pour divinité suprême.

Dans l'Inde française, un parti s'est créé pour favoriser la conversion au code civil, la renonciation au statut personnel. Il s'agissait d'abolir les castes, d'abandonner les rites. Le point de départ avait sa beauté : introduire la notion d'une égalité généreuse dans une civilisation fondée sur la multiplicité et la perpétuité des distinctions sociales. Il s'est trouvé qu'on avait entrepris une œuvre bien difficile. Il y a eu des adhésions retentissantes, quelques luttes de conscience. Si l'on en croit les Hindous demeurés fidèles aux traditions sociales et religieuses, et dont l'aversion pour les renonçans est extrême, ceux-ci sont, d'ailleurs, en petit nombre, et il n'est au pouvoir de personne de dire quel avenir est réservé à leurs efforts courageux.

II. — LA FÊTE DU FEU. — LES DOCTRINES DES BRAHMES

J'ai assisté sans le vouloir à la Fête du feu. Je me rendais à Mangalam. Sur mon chemin, près du Chounambar aux eaux rares, j'avais croisé une petite troupe de baigneurs à qui la foule faisait cortège et j'avais à peine pris garde à l'air inspiré et fatal de ces hommes dont quelques-uns portaient au cou des guirlandes de fleurs. Tout à coup, à un détour de la route, des bruits d'instrumens frappèrent mon oreille et j'aperçus une lueur d'incendie qui s'élevait au milieu des palmiers. Je m'approchai, on me fit place obligeamment, et je vis, au pied d'un Krichna de plâtre plus grand que nature, le rouge brasier de la pénitence où des branches sèches achevaient de flamber.

De pauvres gens, des malades, des infirmes traversaient le brasier incandescent avec plus ou moins de lenteur, faisant l'*angali*, le geste par excellence de la prière, les mains réunies en forme de coupe à la hauteur du front, et murmurant des invocations. Il s'agissait d'obtenir la guérison des maladies et le pardon des péchés. En quelle mesure les pénitens éprouvaient la sensation de la brûlure, je ne saurais le dire. La plante de leurs pieds n'en conservait pas trace : l'habitude d'aller pieds nus doit atténuer considérablement la sensibilité.

Ainsi, à la fin de notre XIXe siècle, l'Hindou est épris, comme aux temps les plus anciens, des cérémonies, des cortèges, des pompes et des rites de sa religion décorative. Cependant, tandis que la foule idolâtre s'attelle aux chars des divinités, prête encore à se faire broyer sous leurs roues pesantes, les brahmes, ses con-

ducteurs spirituels, l'élite intellectuelle et morale de la race, s'élèvent vers les plus hautes régions philosophiques et vont se perdre dans les abstractions. Et l'on peut voir, dans leurs livres, un mouvement des idées, un effort incessant et soutenu vers cette connaissance de soi-même et de la divinité qui est le but suprême de la philosophie; on peut suivre enfin leurs aspirations à la fois confuses et certaines vers la réalisation de la théorie de l'individualité morale et mentale la plus pure.

Des brahmes instruits, passionnés pour les conceptions métaphysiques, se sont affiliés aux sociétés théosophiques qui dans l'Inde, comme en Amérique et en Angleterre, ont groupé les intelligences affamées de surnaturel, et ils s'y sont rencontrés avec la secte ennemie des bonzes, avec les bouddhistes dont la florissante hérésie fait une si grande place à la méditation et à la contemplation dans la vie religieuse. Ils ne se sont pas attardés à discerner ce qu'il peut se mêler d'erreur systématique et de charlatanisme dans l'entreprise du colonel Olcott et de Mme Blavatsky, et quand Mme Besant, l'ancienne amie de M. Bradlaugh, est devenue la Mahatma, la Mère et l'Ame du nouvel ordre spirituel, cela les a laissés indifférens. Une seule chose leur importait, la poursuite de l'union avec l'homogène, de la constante et invariablement indivisible conscience de l'unité avec Brahma.

Le brahme est né deux fois. Vers l'âge de sept ou de neuf ans, il a reçu l'investiture de sa caste avec le cordon sacré. Avant cette initiation, il était l'égal des Çoudras; elle lui confère définitivement la suprématie sur les castes inférieures et le régénère, au sens absolu du mot. « La première naissance du brahme a lieu dans le sein de sa mère; la seconde lorsqu'il reçoit le cordon sacré, » ainsi s'exprime Manou. Formé de trois brins de coton, le lacet sacré, le *Yanapavita*, se porte de gauche à droite; les trois brins représentent Brahma, Vichnou et Çiva; après le mariage, ils sont doublés ou triplés.

Le jeune garçon reçoit le cordon après avoir fait une offrande au feu et récité l'hymne au soleil :

« O radieux et brillant soleil, nous t'adressons un nouvel hymne de louange! Daigne l'écouter! Comme un homme amoureux s'empresse vers une femme, emplis mon âme avide! Le soleil, universel spectateur, soit notre protecteur!

« Om! Terre! Air! Ciel! Om! méditons sur la splendeur suprême du divin soleil; qu'elle illumine notre pensée! nous avons faim et nous implorons les bienfaits du soleil éblouissant. Les rites et les hymnes des brahmes intelligens honorent le soleil resplendissant! »

C'est la seconde partie de cet hymne, un des plus anciens des

Védas, qui se récite au moment de l'initiation du jeune brahme et qui est comme la formule magique de la caste tout entière. On ne la prononce qu'à voix basse, en djapa, de façon à ce qu'elle ne soit pas entendue des profanes.

J'ai eu de nombreuses conversations avec Krichnacharryar, le brahme au visage clair, rond comme la pleine lune. Je ne veux pas m'inquiéter des motifs plus ou moins avouables qui lui avaient fait quitter Madras, certains comptes de tutelle difficiles à rendre, disaient les malveillans. J'appréciais comme une bonne fortune ces entretiens fréquens avec cet homme d'une autre race, à l'esprit ouvert, au langage imagé, et j'aimais à l'entendre parler des problèmes de la plus obscure métaphysique avec un entrain séduisant. Il s'occupait de politique et suivait les travaux du Congrès national. Il exécrait, à tort ou à raison, l'administration anglaise et voulait se faire naturaliser Français. Pendant quelque temps, il publia à Pondichéry un journal, *Hindu Republic*, où, à côté de notes pénibles pour les Anglais, il insérait tout au long les belles études de M. Barthélemy Saint-Hilaire sur le brahmanisme.

C'est par lui que j'appris à déchiffrer les traités célèbres de Sankaracharryar, d'une morale si haute, et l'on me pardonnera si j'évoque ici le souvenir de mes lectures et de mes méditations. Aussi bien que les rites populaires, les spéculations des brahmes font connaître l'âme hindoue; elles nous la montrent s'élevant vers les sommets où tendent les vœux universels, mêlés d'inquiétude et d'espérance de l'humanité, avide de connaître et de croire. A ce point il n'est plus question de races ni de peuples divers. Ce n'est pas l'âme hindoue, c'est l'esprit humain que nous allons tenter de suivre dans son vol audacieux.

L'âme universelle, l'*Atmana*, s'unissant à la divinité, à Brahma, tel est le grand objet de l'effort moral auquel nous sommes conviés. L'essence de la philosophie des Védas, c'est que l'homme ne doit rien faire en vue d'une récompense, qu'il ne doit mettre à mort ni les brahmes, ni les femmes, ni les enfans, ni les vaches, qu'il ne doit pas se rendre coupable d'adultère, qu'il doit accomplir les rites que lui imposent les shastras et sa caste, chérir sa famille, célébrer les cérémonies imposées à la naissance d'un fils, faire les sacrifices prescrits, observer les jours fériés, donner des aumônes, s'absorber dans la méditation de Brahma. En voyant que toute chose procède de Brahma et qu'ainsi qu'un vase de terre, une fois brisé, retourne à l'argile dont il a été fait, l'univers détruit se confondra en Brahma, l'homme doit croire que Brahma est toute chose.

Cet univers n'est qu'une illusion, une apparence. Le pieux

yoghi, enfin uni à Brahma, va jusqu'à perdre la notion de son corps. Il a commencé par étudier les Védas; il a médité les attributs de Brahma, il a fixé sa pensée sans interruption sur l'invisible et l'unique Brahma; à la fin sa pensée s'absorbe en Brahma, et il se contemple lui-même en Brahma. Comme une personne qui tient dans sa main une statuette de terre ou de marbre en vient à oublier la matière mise en œuvre pour ne voir que l'objet représenté, le yoghi, dans son effort exclusif, se confond avec Brahma, et se dissout dans la divinité comme le sel dans l'eau.

La métaphysique hindoue se complique d'énumérations à l'infini, de catégorisations sans nombre. Pour acquérir la sagesse suprême, il faut quatre choses : savoir distinguer ce qui passe de ce qui demeure, être indifférent aux résultats de ce que l'on a entrepris et de ce que l'on entreprendra, posséder les six qualités morales, désirer avec passion d'être délivré de l'existence matérielle. Suit la nomenclature des six qualités, des trois corps, des cinq fluides, des dix-sept marques caractéristiques de l'être moral, etc. Et cela finit par ces trois phases de la vie spirituelle : l'existence, la conscience et la félicité, *sat*, *chit* et *ananda*... L'esprit est privé de son, de toucher, de forme, de couleur, de goût, d'odeur; il est éternel, sans commencement ni fin, supérieur à la matière. A ceux dont la pensée est complètement mûre, la philosophie supérieure du Yoga, le Raja Yoga, est aisément accessible. Brahma, l'ennemi de toute ignorance (*avidyâ*), est en eux, et ils sont en Lui.

III. — UN MARIAGE. — LES ACROBATES ET LES ESCAMOTEURS

Sous tous les cieux et sous tous les climats, à toutes les races d'hommes qui, la charrue de bois ou de fer en main, la violentent pour lui arracher les grains nourriciers, la Terre, la grande Mère, féconde et généreuse, n'épargne ni la peine ni l'angoisse. Comme le paysan de notre douce France, le vellaja hindou passe par bien des alternatives de crainte et d'espoir avant de moissonner les épis mûrs. En passant devant les rizières, les femmes s'arrêtent pour entendre les chansons du pauvre homme qui demande de la pluie à Devindra, et elles interprètent les fragmens saisis au hasard, et retenus avec soin, comme des formules magiques.

Mais l'année s'ouvre, l'époque de la maturité arrive, et voici le temps de la moisson. Après avoir remercié les divinités bienfaisantes, le vellaja serre dans ses greniers le riz qui doit nourrir la famille pendant toute l'année, et réserve la paille pour les bœufs

vaillans. C'est maintenant le temps du repos. L'esprit délivré de toute préoccupation, les habitans de Mangalam vont de fête en fête. On célèbre les mariages et l'on accueille avec joie les jongleurs et les acrobates qui s'arrêtent dans le village.

Je passais devant la maison de Balakrichnapoullé — Krichna Protecteur, de la caste poullé — décorée du portique verdoyant des épousailles. Il sortit et, souriant, me convia à pénétrer sous son toit en fête. Il mariait une de ses nièces. Quelque temps avant, les parens, des deux côtés, avaient longuement médité sur les horoscopes (*sathagams*) du fiancé et de la fiancée, ce qui leur avait permis de reconnaître que, sur onze points essentiels, les destinées des futurs époux concordaient absolument. Là-dessus, on avait demandé au vieux brahme du village de désigner une date propice, et l'on s'était mis à orner la maison de la jeune fille et à bâtir le pandal où devaient se célébrer les fêtes nuptiales. La sœur du marié apportait trois noix de coco, neuf bananes, des noix d'areck et du safran qu'elle donnait à la mariée pour les partager entre ses amies et ses parentes. Les présens du marié, enveloppés dans une toile blanche, étaient remis à son futur beau-père, et c'était tout pour le premier jour.

La date heureuse arrivait, et l'on plantait, comme un mai, un figuier des pagodes à l'angle sud-ouest du jardin de la mariée, le pilier du mariage, le *mouhourta-kal*. Le soir, les parens de la jeune fille allaient chercher le marié dans un palanquin pour le placer sous un abri de feuillage tandis que des femmes faisaient brûler du camphre. On lui donnait du lait à boire, il mangeait quelques bananes, et venait se mettre sous le dais, le *manavaray*, aux côtés d'un frère de Balakrichna qui recevait les dons de ses amis. Il se retirait ensuite et la mariée venait le remplacer sous le dais, avec son oncle à elle, pour recueillir sa part de cadeaux. Le vieux brahme Ramanouya, le pourohita, bénit alors les pagnes neufs destinés aux époux, tous les vieillards présens en firent autant, et l'on envoya chercher le jeune homme et la jeune fille qui se tenaient dans leurs chambres respectives.

La mariée dut aller à la cuisine tracer avec du safran trois lignes circulaires sur une pannelle neuve dont elle orna les bords avec trois feuilles de bétel que nouait un cordon jaune. Elle remplit cette pannelle d'eau et vint s'asseoir sous le dais, à la droite du marié. On apporta, dans une petite boîte de sandal, le thaly, qui fut béni par le brahme et par les parens âgés, après quoi le marié le mit doucement au cou de la mariée. Ils étaient vêtus tous les deux avec magnificence et portaient sur la poitrine des guirlandes de fleurs qu'ils échangèrent en cet instant. Le vieux brahme leur mit un anneau de fer et du safran dans les mains

tandis que le père de la mariée disait au père du marié : « Aujourd'hui, j'ai donné ma fille en mariage à votre fils! » Les nouveaux époux se prirent par la main et firent trois fois le tour du dais; ils marchèrent sur une pierre à moudre le riz, contemplèrent les étoiles, et pénétrèrent dans la chambre nuptiale, accompagnés des vœux de tous les assistans.

Un matin, Nagasamynaïker, le taliari, vint annoncer à Mouttousamy, qui conversait avec ses amis en plein air, qu'une troupe de jongleurs et d'acrobates était arrivée dans le village et qu'elle campait dans un petit bois de manguiers, non loin de la pagode. La nouvelle se répandit comme un feu de paille dans Mangalam en émoi; les enfans accoururent vers le petit bois tandis que les mères et les sœurs se hâtaient de préparer le repas de midi, afin de jouir plus tôt du plaisir promis.

Ces jongleurs étaient des *tambaravas*, des nomades, quelque chose comme nos forains, qui voyagent en famille et vont de village en village, faisant des tours d'adresse ou de force. Ils durent demander la permission de Mouttousamy, et la représentation fut fixée à trois heures de l'après-midi. Bien avant l'heure, les habitans de Mangalam, et jusqu'aux parias, arrivaient devant la maison de Mouttousamy, assis avec ses amis sur des nattes, à proximité des artistes. Toutes les autres personnes étaient debout, formant un cercle compact, les femmes à part, et les plus agiles des gamins perchés dans les arbres, pour mieux voir. Sur un signal du chef du village, le plus âgé des tambaravas fit résonner son tam-tam; de nouveaux spectateurs vinrent se mêler à la foule; et la représentation commença. Tout Mangalam était là.

Le jongleur fit son boniment, qui ne manquait ni d'éloquence ni d'adresse : « Nobles et braves gens de Mangalam! s'écria-t-il d'une voix retentissante; à l'admiration de tous ceux qui ont pu me voir, j'ai exécuté les tours les plus extraordinaires. Le riche zémindar (1) Rangaretty, émerveillé de mon habileté, m'a fait présent d'un pagne brodé d'or! J'ai montré mes talens devant Ramasamymodeliar qui m'a donné le pagne neuf que ma femme porte en ce moment! Hier, nous avons exécuté les plus beaux tours devant les habitans du village voisin; ils m'ont donné de la monnaie, de vieux pagnes et beaucoup de riz! Je sais que vous avez la réputation bien établie d'être plus généreux. Vous allez voir des tours comme vous n'en avez jamais vu, et je laisse à votre libéralité le soin de me récompenser comme je le mérite! »

Les tours des clowns hindous et leurs plaisanteries ne diffèrent pas beaucoup, on le voit, de ceux des paillasses barbouillés

(1) Grand propriétaire foncier.

de blanc et de noir que l'on applaudit dans nos cirques. Ce sont les mêmes sauts périlleux, les mêmes culbutes, la même pyramide humaine, etc. T. Ramakrichna rappelle un curieux passage des mémoires attribués au Grand-Mogol, Gengis-Khan. « Un des sept hommes qui étaient devant, dit l'empereur, se tint debout; un second s'élança et posa sa tête sur celle du premier; sur les pieds du second, placés en l'air, un troisième s'établit qui en reçut un quatrième sur la tête; le cinquième se mit debout sur les pieds, placés en l'air, du quatrième, et ainsi de suite jusqu'au septième. Et ce qui fit pousser un cri de surprise aux spectateurs, ce fut de voir le premier lever l'un de ses pieds à la hauteur de son épaule et demeurer droit sur une seule jambe, montrant dans sa pose immobile une adresse et une force qui dépassaient mon intelligence. » Les clowns de nos jours ne font pas autrement ni mieux. Quelques-uns des tours exécutés devant les gens de Mangalam avaient pourtant une saveur locale. Ainsi de la noix de coco qui, lancée à une grande hauteur, vient se briser en deux sur le crâne d'un jeune homme, et de l'aiguille qu'une femme ramasse à terre avec sa paupière. Ainsi encore de la malle indienne. On peut juger de l'étonnement du bon peuple de Mangalam qui avait vu le tambarava ficeler sa compagne et la mettre dans un panier qui se trouva vide quand on l'ouvrit, quelques instans après. L'escamoteur feignit d'être inquiet un instant de la disparition de sa femme; il l'appelait de tous les côtés et sur tous les tons. Elle lui répondait enfin et se montrait à l'angle d'une maison voisine, au grand ébahissement des spectateurs.

Il y avait aussi le tour du manguier. Un officier de cipayes de mes amis obtint d'un tambarava, après l'avoir grisé abominablement, le secret de ce tour qui consiste à faire pousser un manguier sur le sol en quelques instans. Le jongleur prend une poignée de sable au milieu de laquelle il place le noyau d'une mangue et qu'il recouvre d'un lambeau d'étoffe. Tout en faisant des simagrées comiques, il manipule le tout et, le linge enlevé, on voit surgir du sable une petite branche d'arbre. Les manipulations reprennent de plus belle et la branche s'élève. Elle atteint cinquante à soixante centimètres quand un fruit vert s'y montre... La branche et le fruit étaient habilement dissimulés dans le langouti qui sert de ceinture au tambarava et lui tient lieu de tout vêtement. Et elle n'était pas plus vraie pour lui que pour nos escamoteurs ordinaires en habit noir, la formule classique et trompeuse : « Rien dans les mains, rien dans les poches! »[1]

Cela n'empêche que, pendant de longs mois, les habitans de Mangalam s'entretenaient encore des choses merveilleuses qu'ils avaient vu faire aux tambaravas. Ceux-ci avaient emporté du vil-

lage du riz, de vieux pagnes et quelque monnaie de cuivre, puis ils avaient poursuivi leur tournée dans les villages voisins.

IV. — LE CHARMEUR DE SERPENS. — LES BŒUFS SAVANS

Le serpent frauduleux et tentateur, emblème de la ruse et de la perfidie, universel objet de répulsion et de frayeur, dont la morsure infiltre un poison mortel dans le sang de l'homme, a été de tout temps, comme il l'est encore, craint et vénéré des Hindous. A chaque pas, dans l'Inde, au nord comme au sud, on rencontre la bête venimeuse. Il n'y a pas moins de quatre-vingts espèces de serpens. La plus redoutée, celle qui jouit des honneurs de la divinité et dont la représentation se voit partout, en granit, en bronze, en bois, c'est le serpent à lunettes, le cobra-capello, qui montre sur sa nuque élargie et gonflée, quand il est irrité, deux cercles jaunâtres d'une parfaite symétrie. Les pieds de Vichnou reposent sur le cobra-capello, qui supporte le monde. On le voit, sculpté en bas-relief dans le granit, tantôt par groupes de trois, de cinq ou de sept, et faisant un dais aux divinités souriantes, ou bien en caducée, à la façon de l'attribut antique. Sur la côte malabare, les femmes portent des boucles d'oreilles et des bracelets en forme de serpens.

L'ancien archevêque de Pondichéry, Mgr Laouenan, raconte à ce sujet une légende. La femme d'un brahme mourut de la morsure d'un cobra-capello. Son époux affligé attira le serpent à lui et l'interrogea sur les motifs qui l'avaient poussé à faire périr une brahmine. La bête répondit que c'était pour obéir à la volonté de Brahma, et qu'il avait été écrit sur le crâne de la pauvre femme qu'elle devait mourir de la piqûre d'un Na-Pambou, un bon serpent. Le brahme se rendit avec le serpent devant Brahma : Yama, le déva de la Mort, fut appelé et confirma que telle était bien la destinée de la victime du cobra-capello. Et c'est depuis ce temps que les femmes portent des ornemens d'or ou d'argent figurant le serpent, et qui leur servent, à la fois, de parure et de talisman.

Jamais un Hindou ne tue un serpent. Le coin de la pagode ou de la maison, le nid de fourmis ou le bosquet où la bête rampante a fixé sa retraite devient un lieu de culte et de pèlerinage où l'on apporte du lait, du beurre clarifié, des grains de riz, et devant lequel on prononce les formules sacrées, des *mantrams* remplis de déférence et de respect. Les femmes stériles et celles qui n'ont point d'enfant mâle, épouses déshéritées qui sont l'objet d'une pitié voisine du mépris, vont se prosterner près du nid du serpent avec leurs offrandes, et elles attendent qu'il se montre à leurs yeux. Si elles l'aperçoivent enfin, après de longues heures,

c'est l'indice que leurs vœux vont être exaucés, et que bientôt elles donneront à leur époux ce fils dont le brahmanisme fait l'ouvrier par excellence du salut paternel.

Dans la plupart des poèmes hindous le serpent joue un rôle. Dans le *Ramayana*, on voit Latchoumana, le valeureux guerrier, demeurer insensible, le corps percé de flèches empoisonnées avec le venin du cobra-capello. Harischandra (le Lion lunaire), le rajah vertueux aux aventures émouvantes, considère que ses malheurs sont à leur comble quand son fils meurt de la morsure d'un serpent. Que de superstitions et de proverbes, qui en sont l'écho, entourent le serpent! Les éclipses sont causées par un reptile immense qui avale la lune ou le soleil et les fait disparaître aux yeux des humains. La vue d'un serpent suffit à mettre en déroute une armée entière. Il est impossible de tuer un serpent lorsqu'il a été vu à la fois de dix personnes. Et quand l'Européen, qui partage la terreur de l'Hindou, mais non son culte, pour le cobra-capello, parvient à en mettre un à mort, il se trouve des fidèles pour célébrer, en l'honneur de la victime, les rites funéraires. T. Ramakrichna assure que les brunes bayadères ne sont réputées réellement expertes en leur art charmant qu'après avoir dansé devant la pagode, un serpent enroulé autour de leur cou flexible.

On voit partout des charmeurs de serpens. Ce sont de grands gaillards qui ne craignent pas d'escalader le pont des bateaux de la Compagnie des Messageries maritimes dans l'espoir d'y faire de bonnes recettes. Leur industrie périlleuse est des plus lucratives, même dans l'intérieur. A Mangalam, il s'en présente souvent un qui porte un large turban, et dont le bras nu est serré dans un anneau de cuivre plat. Ce morceau de cuivre magique exerce une influence considérable sur les reptiles et les contraint à obéir au charmeur. Celui-ci tient à la main un pipeau qui s'emmanche dans une petite calebasse et rend un son nasillard; c'est le *magadi*, dont le serpent paraît écouter la musique monotone avec plaisir; dans l'autre main il a un petit panier où sont enroulées les dangereuses bêtes.

Arrivé devant la maison de Mouttousamy, le charmeur souffle dans son instrument, qui s'entend de loin, et la foule afflue aussitôt, avide d'un spectacle cent fois vu, mais dont l'attrait a quelque chose de magnétique et de mystérieux, semble-t-il. Le charmeur fait un petit discours aux nobles et braves gens de Mangalam. Il a dans son panier quatre grands cobras-capellos, dont l'un est un terrible serpent noir, de tous le plus à craindre. Quand il joue avec eux, ces reptiles cherchent à le mordre; s'ils y parvenaient, c'en serait fait de lui : le poison mortel se répandrait rapidement

dans ses veines. Mais, grâce à son brassard de cuivre, qui est enchanté, il ne craint rien. Maintenant, s'il se privait de ce talisman et qu'il fût mordu, il n'en serait pas effrayé encore. Ne possède-t-il pas un remède efficace qui absorbe le poison de la blessure et la fait se cicatriser en peu de temps? Et l'on va voir combien les serpens aiment la musique!...

Sa harangue finie, le charmeur joue un air berceur et, de sa main droite restée libre, ouvre doucement son panier qu'il a posé à terre. Les quatre cobras-capellos agitent dans un balancement continu leur tête élargie et paraissent suivre le rythme lent du magadi. L'un des serpens, le noir, se projette en avant et se rapproche de plus en plus. L'instrument se tait soudain, le cobra fait entendre un sifflement aigu et sa tête hideuse vient toucher les lèvres du charmeur, qui se rejette en arrière et reprend sa musique. Le serpent recule en se balançant, et va se replacer dans le panier qui s'est ouvert de nouveau et dont le couvercle retombe sur lui.

Le public haletant est distrait de son émotion par un cri de frayeur suivi de rires. En manière de plaisanterie, le charmeur a pris par le bras un jeune garçon qui restait là, bouche bée, et, d'un geste, a fait tomber à terre un gros scorpion noir, d'une espèce très venimeuse, qu'il a feint de découvrir sur le cou brun du spectateur. C'est le moment maintenant de vendre le fameux remède contre la morsure des serpens; il y a des acheteurs et beaucoup.

S'il honore le serpent par crainte, l'Hindou vénère la vache par reconnaissance. Le divin bouvier Krichna, l'avatar de Vichnou, institua ce culte, après avoir tué le grand cobra-capello Kalinga, dont le venin était si puissant que le vent qui l'avait touché en était empoisonné. Quand, jaloux et irrité de voir l'adoration aller aux vaches nourricières, Devindra fit pleuvoir à torrens sur les pâturages, Krichna, soulevant du doigt le mont Govartnagiri, en fit un toit à l'abri duquel se réfugièrent les bouviers et leurs troupeaux.

Dans le sud de l'Inde, on rencontre des vaches et des bœufs savans. Il faut une longue patience pour faire l'éducation des bonnes bêtes dont les gros yeux ronds et calmes ne décèlent pas une intelligence bien vive, et le résultat auquel parviennent les dresseurs n'en est que plus intéressant. Mangalam reçut un jour la visite de deux hommes conduisant une vache et un taureau, deux beaux animaux qui portaient au cou des clochettes de cuivre et dont les cornes dorées resplendissaient au soleil. Nécessairement, le taureau s'appelait Rama, comme la vache s'appelait Sita; ce sont les noms les plus répandus dans l'Inde. Très capable d'aller,

comme un caniche bien instruit, jusqu'à désigner la personne la plus belle ou la plus spirituelle « de la société », le taureau sut répondre à plusieurs questions délicates, à celle-ci, par exemple : « Existe-t-il, dans le florissant village de Mangalam, des personnes assez bienveillantes et assez généreuses pour récompenser suivant leurs mérites de dignes artistes? » Rama inclina sa tête puissante à plusieurs reprises, et tout le monde comprit que cela voulait dire : « Oui! » Quand il s'agissait de répondre négativement, l'animal demeurait immobile; c'était convenu. Son cornac lui demanda de désigner le chef du village « dont chacun célèbre la bonté et la libéralité ». Lentement, Rama fit quelques pas et vint s'arrêter devant Mouttousamy, aux rires de l'assistance.

Les deux animaux représentèrent ensuite un drame de famille, à moins que ce ne fût une comédie de mœurs. On apprit sans ménagement à Sita que Rama, son époux, traître à la foi conjugale, avait, le jour précédent, quelque peu flirté avec une autre. La pauvre vache tourna la tête et s'éloigna du taureau infidèle. Le devoir du cornac était de tenter un rapprochement et de tout faire pour ramener la paix du ménage. Il s'y employa de son mieux. D'une voix douce, et tout en caressant Sita de la main, il l'adjurait de ne pas se montrer inexorable. Puis il allait vers Rama et le pressait de revenir prendre sa place auprès de son épouse courroucée. Ni l'un ni l'autre ne voulait faire le premier pas. « Bonne Sitamalle, insistait le cornac, vous avez tort de bouder. Les shastras ne permettent pas que votre époux vienne vous demander pardon, vous le savez. C'est à vous de vous réconcilier avec lui! » La vache battait l'air de sa queue, poussait un mugissement, mais n'avançait pas. Le cornac s'écarta et, d'elle-même, Sita se rendit auprès de Rama, devant qui elle ploya les jarrets, puis tous deux se mirent à marcher, de leur pas tranquille et pesant, côte à côte, tandis que leurs montreurs faisaient résonner le tambour en l'honneur de l'heureuse réunion du couple qu'un malentendu pénible avait séparé pendant quelques instans...

Les deux bêtes reçurent des spectateurs amusés des gâteaux à l'huile, tandis que leurs propriétaires étaient récompensés avec de la menue monnaie, de vieux pagnes et un peu de riz, à l'instar des autres tambaravas.

ANTOINE MATHIVET.

LA QUESTION

DES PHOSPHATES ALGÉRIENS

I

C'était au cours d'une de mes excursions dans la région des hauts plateaux de l'Algérie. Nous marchions, depuis le matin, dans ces vastes territoires de parcours qui s'étendent entre Teniet-el-Hâad et Boghari. Bien que nous ne fussions encore qu'en mai, les rayons verticaux d'un soleil implacable nous mettaient aux épaules de cuisantes sensations de brûlure. Autour de nous, un pays d'apparence aride et désolée, dont la monotonie avait vite lassé mon attention. Les yeux mi-fermés, je m'abandonnais au pas de ma monture, ne gardant plus la perception très nette des choses qui m'entouraient, et ce fut, à un moment donné, comme dans un rêve que je vis onduler de luxuriantes moissons. Je ne crus d'abord qu'à une obsédante hallucination des vibrations de l'air en feu qui m'enveloppait. Il fallut bien me rendre à l'évidence. Le cadre d'aridité et de désolation était resté le même. Mais, dans une légère dépression du sol, c'était bien un vaste champ de blé, dont les jaunes épis se dressaient innombrables, avec le bruissement familier des moissons mûrissantes. Ils surgissaient, évoqués, semblait-il, par quelque puissant magicien, tant s'affirmait le contraste de leur vigueur avec l'apparence inféconde du sol qui les avait nourris.

Certes, ce ne pouvait être par les savans procédés de la culture intensive qu'il fallait songer à expliquer ce contraste. Les fellah, dont la misérable mechta s'apercevait au loin, devaient être étrangers aux pratiques les plus élémentaires comme à la notion même de cette culture. A l'exemple de leurs aïeux, ils avaient dû se borner au superficiel grattage du soc de bois d'une charrue primitive, et, sans plus d'efforts et de soucis, s'en remettre à Allah, pour leur rendre au centuple le grain

confié à la terre. Le laboureur arabe ignore tout autre procédé de culture. Depuis des siècles, le champ que je contemplais ne devait connaître ni labours, ni engrais, ni fumures. Pourtant, les promesses de sa récolte me semblaient comparables à celles des plus riches cultures que mon souvenir pût évoquer.

Il fallait donc qu'il eût dans son sein la source d'une inépuisable fécondité, ce sol qui prodiguait ainsi, de lui-même, ce qu'on ne peut ailleurs obtenir qu'au prix des patiens et coûteux efforts de la culture intensive. Le problème pouvait tenter un esprit observateur. Le vague de mes connaissances géologiques ne pouvait me permettre de l'envisager qu'avec l'étonnement qu'on éprouve en face de l'inexpliqué. Évidemment, ce n'est pas à mes yeux seuls qu'il a dû se présenter avec des allures d'irritant mystère.

Aujourd'hui ce problème n'est plus : le sol algérien a livré son secret. On sait désormais qu'il renferme les plus riches gisemens de phosphate de chaux qui soient connus dans le monde entier. De l'est à l'ouest, et à un niveau géologique bien déterminé, l'Algérie entière, après la Tunisie du reste, se trouve traversée par une large bande de terrain de 70 à 80 kilomètres de largeur où, presque partout, le phosphate de chaux se rencontre en couches remarquables par leur teneur et leur étendue. Ce serait là, d'après l'hypothèse la plus vraisemblable, l'ancien rivage d'une mer du début de l'époque tertiaire, la mer de l'époque suessonienne. Sur une immense plage, basse et marécageuse, le lent travail du flux et du reflux aurait trituré et mêlé les ossemens d'innombrables générations de monstres disparus, principalement de sauriens gigantesques, à en juger par la dimension des dents et des vertèbres qu'on a pu retrouver. Peut-être aussi, la mer suessonienne contenait-elle, dissoutes dans ses eaux, de fortes proportions de phosphate de chaux, dont les dépôts successifs auraient encore augmenté la richesse des gisemens qu'on rencontre aujourd'hui sur son ancien rivage. Quoi qu'il en soit, les quantités accumulées sont telles que, pendant des siècles, elles peuvent suffire à assurer la fécondité des cultures de céréales non seulement dans l'Algérie et la France, mais dans le monde entier. Si, comme celles qui l'ont précédée, notre civilisation doit sombrer et disparaître, ce ne sera pas, de longtemps du moins, dans les affres de la faim : l'Algérie tient en réserve de quoi singulièrement éclaircir le sombre avenir que Malthus a fait entrevoir à l'humanité.

Je ne veux pas abuser des chiffres. Il en faut cependant citer quelques-uns, pour donner une idée des richesses que recèle le sol algérien.

Sur un des points de la large bande de terrain que je signalais tout à l'heure, au nord-est de Tebessa et à quelques kilomètres de la frontière tunisienne, on a commencé l'exploitation de différens gîtes de

phosphate, dont on peut, dès maintenant, présumer, avec quelque certitude, l'importance et l'étendue. Il y aurait là 300 à 400 millions de tonnes de dépôts phosphatés, se présentant dans des conditions qui en permettent l'exploitation industrielle. Les matériaux d'extraction contiennent, en effet, jusqu'à 78 p. 100 de phosphate de chaux, teneur bien supérieure à celle des gisemens qu'on a exploités en France, et comparable à celle des plus riches sables de la Floride. Or, si l'on songe à la valeur commerciale du phosphate de chaux, dont les cours actuels dépassent 40 francs la tonne, on est évidemment ébloui par la fantasmagorie des chiffres, quand il s'agit d'évaluer la somme totale des richesses enfouies dans le sol algérien.

Voilà les trésors dont l'utilisation naturelle permettait, après quinze siècles d'une culture ignorante et barbare, de retrouver parfois, dans les champs de l'antique Numidie, cette merveilleuse aptitude à la production des céréales qui, jadis, les avait fait considérer comme les greniers de Rome. Il suffisait de pluies appropriées pour que, dans certaines régions, l'action fertilisante de ses phosphates donnât au sol algérien tout ce qui lui aurait manqué, s'il avait dû le tenir de la sollicitude de ses habitans.

Évidemment, de semblables ressources méritaient mieux que cette utilisation naturelle. Elles sont aujourd'hui connues et, bien qu'elle n'en soit qu'à ses débuts, leur exploitation ouvre à l'Algérie un avenir dont il est difficile de contester les promesses et les espérances. Il me paraît, certes, de nature à calmer les inquiétudes et les appréhensions de tous ceux que préoccupait la crise si grave, traversée en ce moment par la colonisation algérienne. Dans une série d'articles publiés, l'an dernier, par un grand journal parisien, sous cette rubrique : *Le mal de l'Algérie*, un écrivain de talent avait su dépeindre cette crise avec une réalité trop saisissante pour ne point légitimer toutes les craintes. C'étaient les colons ramenés, par les déceptions de leurs entreprises viticoles, à la base de toute agriculture : l'élevage du bétail et la culture des céréales. Et dans quelles conditions? Dans des conditions d'insuccès presque notoire. Aujourd'hui, et c'est là une vérité acquise, la culture des céréales ne peut être rémunératrice qu'à la condition d'être intensive, ce qui implique un judicieux emploi des fumures. Or, comment, en Algérie, se procurer ces fumures indispensables sans une augmentation notable du bétail algérien, et comment réaliser cette augmentation nécessaire dans un pays où la subsistance et, partant, la conservation du bétail se posent, chaque été, comme un problème inquiétant?

Cet avenir assez sombre est éclairci désormais par la découverte des phosphates algériens! Il est, en effet, inadmissible qu'on ne se préoccupe point de faciliter à tous ceux qui cultivent le sol algérien

l'utilisation de ce merveilleux engrais, bien supérieur, pour la culture des céréales, aux fumures que peut donner le bétail. Que les colons de la Metidja et de la vallée du Chéliff, par exemple, aient, sans grands frais, la possibilité de l'amener et de le répandre dans leurs domaines, ils pourront se consoler des déboires de la viticulture et attendre patiemment que la découverte d'une plante fourragère, appropriée aux ardeurs du climat, leur permette de donner à l'élevage du bétail toute l'extension qu'il comporte dans un pays essentiellement agricole comme l'Algérie.

Mais, si intéressante qu'elle soit, l'utilisation locale des phosphates algériens semble peu de chose à côté des résultats qu'est susceptible de donner leur exploitation industrielle. Évidemment, cette exploitation ne peut être que successive. Si capable d'extension qu'on la suppose, la consommation agricole du phosphate de chaux est cependant limitée. Ce serait en avilir les cours que d'en jeter sur le marché des quantités trop grandes. D'autre part, il faudrait se garder d'oublier l'énorme mise en œuvre de capitaux que suppose l'exploitation normale et régulière des gisemens de l'Algérie. A côté des chemins de fer à aménager ou à construire, il y a les ports eux-mêmes à organiser, comme ont su le faire les Américains dans la Floride. Il y a aussi les usines à établir, afin de traiter sur place les matériaux d'extraction dont la teneur ne serait point assez riche pour qu'on les puisse exporter tels quels. Ce n'est donc pas l'œuvre d'un jour, pas même d'un siècle, que l'exploitation industrielle des milliards de tonnes de phosphate que peut contenir le sol algérien. Il faut, du reste, s'en féliciter; car, ainsi comprise, cette exploitation est mieux qu'une cause brillante, mais passagère, d'enrichissement; elle est pour l'Algérie, comme l'exploitation de la houille pour l'Angleterre et la Belgique, une source permanente de richesse et de prospérité.

Il est, enfin, un dernier point de vue qu'on ne saurait laisser dans l'ombre, alors qu'il s'agit de tirer des phosphates algériens tout le parti désirable : c'est le point de vue fiscal. Il n'est pas douteux, en effet, que le Trésor public soit en droit de compter sur l'industrie nouvelle qui s'ouvre en Algérie, pour y asseoir des ressources fiscales qu'il ne peut songer encore à demander à l'agriculture. Cela est d'autant plus légitime que l'État a un droit plus ou moins direct sur presque tous les territoires dans lesquels paraissent, jusqu'à présent, se localiser les gisemens à exploiter. Il s'agit soit de terrains domaniaux, soit de terrains appartenant à des départemens, à des communes ou à des *douars* (1), c'est-à-dire à des collectivités que l'État lui-même a dotées des propriétés dont elles sont aujourd'hui nanties. Dans ces conditions, peut-on con-

(1) Les *douars* sont des collectivités indigènes rappelant de très près les sections de commune de notre droit administratif français.

tester au Trésor public la légitimité des prétentions qu'il voudrait émettre? C'est bien le moins que, dans une large mesure, il soit appelé à prendre sa part dans les richesses d'un sol, dont la conquête lui a coûté tant de sacrifices.

C'est donc à un triple point de vue que la découverte des phosphates algériens apparaît riche d'espérances et de promesses. Mais il faut ajouter aussi que la réalisation de ces promesses et de ces espérances dépend, pour une très large part, des mesures que sauront prendre les pouvoirs publics, en vue de donner à l'exploitation qui commence la direction et les règles les plus propres à la favoriser.

Qu'a-t-on fait jusqu'ici dans cette intention? Que se propose-t-on de faire?

Telle est la double question qu'il me reste à examiner.

II

C'est au cours de l'année 1885, à Gafsa, en Tunisie, que, pour la première fois, M. Thomas signala de remarquables couches de phosphate de chaux. La découverte fit même, je crois, l'objet d'une communication à l'Académie des Sciences. Mais ce n'est point le retentissement qu'eurent la découverte et les communications de M. Thomas, qui devait faire naître la question des phosphates algériens. Bien qu'il eût insisté sur l'importance et la richesse des gisemens qu'il avait relevés, bien qu'il eût indiqué que ces gisemens devaient se continuer en Algérie, il ne sembla pas que, dès lors, on se soit douté de l'immense portée de sa découverte et qu'on ait songé à l'utiliser au point de vue industriel ou agricole. Il y eut bien, en 1888, aux environs de Tebessa, une tentative d'exploitation industrielle. Un M. Veckerley obtint de la commune mixte de Morsott la concession (1) d'un gisement de phosphate, et en commença l'exploitation. Cette tentative ne fut pas heureuse : le gîte avait été mal choisi ; la teneur des phosphates n'était pas assez élevée pour que l'exploitation pût en être continuée avec profit : elle fut vite abandonnée.

Ce n'est que deux ou trois ans plus tard que la question des phosphates algériens devait se poser comme elle se pose aujourd'hui.

Il n'est pas sans intérêt d'indiquer, avec quelques détails, comment elle est entrée dans le domaine des faits qu'on ne discute plus. Elle le doit, en effet, à un étonnement analogue à celui que j'avais éprouvé moi-même aux environs de Boghari.

Mais, cette fois, les connaissances techniques de celui qui l'éprouvait lui permettaient d'expliquer et de conclure.

(1) Je parle ici de concessions pour employer le terme généralement usité. Juridiquement il est inexact et il faudrait parler d'amodiation.

L'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, résidant à Guelma, était, en 1890, chargé de faire une route assurant les communications entre Tebessa et la commune de Morsott. A raison des difficultés que pouvait présenter l'établissement de cette route dans le pays montagneux qu'il fallait traverser, l'ingénieur jugea nécessaire de se rendre lui-même sur les lieux pour en arrêter le tracé. Il avait avec lui un conducteur des ponts et chaussées qui était en même temps agent voyer de la commune mixte de Morsott. En procédant aux opérations du tracé, il arriva à un endroit où de merveilleuses récoltes de céréales étaient encore sur pied. Leur aspect était tel que l'ingénieur en fut frappé. «Elles appartiennent sans doute à des colons de Tebessa? dit-il à son conducteur. — Nullement, répondit celui-ci: elles sont à des indigènes de la commune mixte et nous sommes sur des terrains collectifs de culture. — Mais alors ils doivent cultiver à l'européenne et avoir un outillage européen? — Pas du tout, ils cultivent à l'arabe, se contentant de gratter la surface du sol et d'y jeter le grain. Et ce qui est encore plus surprenant, c'est que, dans ces parages, les lois de l'assolement ne sont point observées; tous les ans, de mémoire d'homme, les cultures se succèdent dans les mêmes endroits, et les rendemens sont toujours prodigieux. — Il faut alors, dit l'ingénieur, qu'il y ait ici des engrais naturels d'une rare puissance. Quand vous ferez les travaux de la route, ne manquez pas d'ouvrir les yeux et d'examiner le terrain, vous trouverez certainement un riche gisement de phosphate de chaux. »

Une fois l'ingénieur parti, le conducteur se garda bien d'oublier ses recommandations. Au cours des travaux, son attention fut appelée sur un banc de pierre très friable, de couleur grisâtre, se nuançant parfois de vert ou de violet. Il en prit quelques morceaux et les porta chez un pharmacien pour les faire analyser. Ce dernier n'eut pas de peine à y constater d'énormes proportions de phosphate de chaux.

L'ingénieur ne s'était point trompé. Il semble que son conducteur aurait dû l'en aviser. Au lieu de le faire, ce dernier se rendit chez un courtier en grains et en alfa, de nationalité anglaise, qui faisait de grandes opérations dans la région de Tebessa. Il lui remit des échantillons, en l'engageant à voir si, en Angleterre, il ne trouverait pas des capitalistes pour exploiter un énorme gisement de phosphate de chaux. Homme d'affaires entreprenant et habile, ce courtier, un M. Crookstone, sut vite apprécier, à sa juste valeur, l'opération qu'on lui signalait. Il écrivit en Angleterre et envoya des échantillons: il y fit même plusieurs voyages et ne tarda pas à réunir les capitaux nécessaires à une vaste exploitation. Pendant ce temps, le conducteur faisait demander à la commune mixte de Morsott, dans les communaux de laquelle se trouvait le gisement qu'il avait relevé, la concession du

droit d'exploiter ce gisement. La commission municipale (1) de Morsott accorda cette concession pour une durée de dix-huit ans, en fixant à 25 centimes par tonne la redevance que devrait payer le concessionnaire. Dès que l'approbation préfectorale eut rendu cette concession définitive, elle fut cédée par le concessionnaire à M. Crookstone, moyennant une redevance calculée d'après un tarif décroissant de 2 fr. 50 à 0 fr. 50 la tonne, mais avec la clause que le concessionnaire s'engageait à exploiter un minimum de 10 000 tonnes par an. On est aujourd'hui déjà bien loin de ce minimum : on prétend en effet que, cette année, l'extraction dépassera 500 000 tonnes. Or, avec les cours actuels des phosphates, c'est, pour l'exploitant, un bénéfice net de 15 à 20 francs par tonne. En admettant même quelque exagération dans les chiffres ci-dessus, il y a là une entreprise industrielle de premier ordre, dont les résultats peuvent être mis en balance avec ceux des plus riches mines d'or du Transvaal.

J'ai insisté sur les détails de cette première concession, car ils expliquent facilement les ardentes convoitises qui allaient s'allumer dans le département de Constantine. On ne tarda pas, en effet, dans un certain public, à connaître les conditions du traité qui avait été la conséquence de la concession accordée par la commune mixte de Morsott. On songea d'autant moins à les discuter que M. Crookstone, avec une initiative toute britannique, donna immédiatement à son exploitation le développement et les caractères d'une vaste entreprise industrielle. Dès lors, à Constantine, la « fièvre du phosphate » agita tous les esprits, La carte géologique de l'Algérie venait de paraître : on s'en disputa les exemplaires, afin d'y trouver l'indication des territoires susceptibles de renfermer les précieux gisemens. Il n'est pas douteux qu'il y aurait eu là le point de départ d'une spéculation effrénée. On se fût disputé tous les terrains d'origine suessonienne. L'imagination aidant, les richesses à acquérir eussent pris toute l'importance et toute la réalité des richesses acquises. Bien des espoirs eussent été déçus, bien des ruines consommées.

Pour une fois, tout au moins, on doit rendre hommage aux inextricables complications de la législation foncière algérienne, puisqu'elles ont eu le mérite de rendre une pareille spéculation impossible. C'est, en effet, dans des territoires où la propriété privée n'est point encore constituée que se trouvent, presque exclusivement, les gisemens à exploiter. L'État, les départemens, les communes mixtes ou indigènes (2), les

(1) Dans les communes mixtes, la commission municipale est appelée à exercer les attributions du conseil municipal. Présidée par l'administrateur, elle est composée de colons et d'indigènes désignés par l'administration.

(2) A côté des communes dites de plein exercice dont l'organisation est identique à celle des communes françaises, il y a, en Algérie, deux autres catégories de communes : les communes mixtes et les communes indigènes. Dans ces deux catégories

douars, tels étaient donc les propriétaires en face desquels se trouvaient nécessairement les spéculateurs, c'est-à-dire autant de propriétaires qui ne peuvent aliéner, sans l'intervention de formalités administratives, longues et compliquées. La spéculation se trouvait ainsi arrêtée à sa source même.

Aussi bien, la seule voie à suivre paraissait indiquée. Il s'agissait d'obtenir des concessions analogues à celle qu'on avait accordée déjà. Les demandes affluèrent, soit à la commune mixte de Morsott, soit à la préfecture de Constantine. Mais, en présence des compétitions et des luttes qu'entraînait cette concurrence, la question ne pouvait rester une question purement locale. Le gouverneur général de l'Algérie en fut saisi. Comme on a pu le dire très justement, dans une discussion récente, celui-ci sut, en la circonstance, se montrer le digne représentant de la France et de l'administration française en Algérie. Comprenant de suite toute l'importance de la question, son premier soin fut d'interdire aux autorités locales de statuer désormais sur les demandes de concession qui leur seraient soumises. Il avait, sans doute, de bonnes raisons pour craindre que ces autorités n'apportassent point, à l'examen des demandes dont elles étaient saisies, toute l'impartialité et toute la compétence désirables. Il se préoccupait également de ne point laisser compromettre, par des décisions hâtives ou insuffisamment préparées, des richesses dont la bonne exploitation pouvait, au plus haut degré, intéresser les finances de l'État et la prospérité de la colonie, et il entendait, avant tout, étudier les moyens les plus propres à en tirer parti.

Si rapidement qu'elles eussent été dessaisies, les autorités locales avaient pu cependant accorder deux concessions nouvelles. L'une de ces concessions devait, comme la précédente, passer immédiatement entre les mains d'une société anglaise ; la dernière seule est restée aux mains d'une société française : la Société française des Phosphates de Tébessa.

Si j'insiste sur la nationalité des sociétés appelées à bénéficier des trois concessions accordées, c'est que, pendant longtemps, on paraît avoir considéré l'intervention des capitaux anglais, dans l'exploitation des gisemens de Tébessa, comme un véritable crime de lèse patrie. C'était le thème favori des critiques qu'en Algérie, comme en France, on dirigeait contre l'administration algérienne, et je m'étonnerais, du reste, qu'on renonce à s'en servir encore.

de communes, l'élément indigène est en forte majorité. Les premières appartiennent au territoire civil; elles sont administrées par des administrateurs placés sous l'autorité des préfets et des sous-préfets. Les secondes, situées en territoire militaire, sont encore administrées par des officiers de bureau arabe, sous l'autorité des généraux de division. A ce point de vue, ceux-ci relèvent, du reste, du gouverneur général et non du commandant en chef du 19e corps d'armée.

Certes, on ne peut que déplorer que des capitaux français n'aient point pris, à Tébessa, la place exclusive à laquelle ils auraient pu prétendre. Mais ce serait étrangement méconnaître les premiers besoins de l'Algérie que de détourner, on ne sait dans quel intérêt, les capitaux étrangers de s'y aventurer. Depuis quand, au contraire, ces capitaux n'auraient-ils point, sur le sol algérien, droit aux mêmes protections que les capitaux français? Ne sont-ils point susceptibles de contribuer, aussi efficacement que ceux-ci, à la mise en valeur des richesses algériennes, et, à ce titre, ne méritent-ils point les mêmes encouragemens et les mêmes faveurs? La vérité oblige même à reconnaître que, jusqu'à présent, les capitaux anglais ont montré, pour les affaires algériennes, un empressement que sont loin d'avoir témoigné les capitaux français. L'exploitation de nombre de mines, celle de l'alfa, la recherche du pétrole, la construction du boulevard de la République à Alger, autant d'entreprises uniquement dues à l'initiative de capitalistes anglais. A Tébessa même, les sociétés anglaises, dont on incrimine l'ingérence, ont déjà consacré des millions à l'exploitation des gisemens concédés. Dès maintenant, ceux-ci sont reliés par des voies ferrées à la ligne du Bone-Guelma, et, en définitive, si la question des phosphates algériens se pose comme elle se pose aujourd'hui, c'est, il faut bien le reconnaître, grâce à la hardiesse et à l'initiative dont a su faire preuve M. Crookstone. Les aurait-on, au même degré, rencontrées chez des capitalistes français?

Dans ces conditions, est-il prudent, est-il sage d'inquiéter et d'éloigner de l'Algérie des capitaux susceptibles de lui rendre de tels services? Ne s'exposerait-on point à de graves mécomptes, en considérant comme démontré que les capitaux français sont disposés à profiter du privilège qu'on semble vouloir leur réserver dans les affaires algériennes? Aussi bien, ce ne sont point des critiques de ce genre qui auraient pu permettre de revenir sur les concessions en face desquelles on se trouve à Tébessa, et empêcher qu'on ne les considère comme autant de faits accomplis.

Mais telle n'est point peut-être l'impression qu'on éprouve, quand on examine ce qu'on pourrait appeler le côté intime des concessions incriminées, c'est-à-dire quand on se préoccupe de leur moralité et de leur légalité mêmes. Une interpellation récente, portée à la tribune du Sénat, vient de mettre en pleine lumière ce côté intime que, dans le public, on avait ignoré jusqu'ici.

Assurément, les détails du discours de M. Pauliat ne sont point de nature à diminuer les préventions dont l'honorable sénateur du Cher a déjà le privilège dans certains milieux de la colonie. Mais, en Algérie comme en France, les hommes impartiaux ne pourront que rendre hommage à la préoccupation évidente qui le domine lorsqu'il inter-

vient dans les choses d'Algérie : la préoccupation d'y revendiquer les droits de la moralité publique.

De fait, l'exposé qu'il a su faire des conditions et des circonstances dans lesquelles ont été obtenues deux au moins des trois concessions de phosphate, actuellement exploitées à Tébessa, ne pouvait manquer de soulever l'indignation du Sénat. Il l'a soulevée tant et si bien que, lorsque le gouverneur général a pris la parole en qualité de commissaire du gouvernement, il a dû bien vite se rendre compte qu'on n'attendait guère autre chose de lui que des explications sur les irrégularités et les complaisances administratives dont le tableau suggestif venait d'être évoqué. C'est la même expérience qu'a dû faire le ministre de l'Intérieur qui lui a succédé à la tribune. Vainement ont-ils essayé, l'un et l'autre, d'amener le Sénat à admettre que, dans la question des phosphates de Tébessa, il y avait autre chose que des responsabilités à dégager et à poursuivre. Profondément impressionné par les faits que l'interpellateur venait de dénoncer à sa tribune, le Sénat, pour l'instant, n'entendait y voir que cela. Aussi, après le gouverneur général et comme lui, le ministre de l'Intérieur a-t-il été contraint de céder au courant d'indignation qui entraînait le Sénat tout entier. Il a dû promettre une enquête sur les faits dénoncés à la tribune ; il a dû s'engager à ne point hésiter devant les solutions qui lui paraîtraient imposées par les résultats de cette enquête. Or, ce sont là des conclusions que ne faisait guère pressentir le début de son discours et qui, manifestement, lui ont été dictées par l'attitude de l'assemblée qui l'écoutait.

Voilà donc, de par la volonté du Sénat, la question des phosphates de Tébessa entrée dans une phase *panamiste*. Je ne sais si l'enquête promise par le gouvernement permettra de relever et d'établir des fraudes assez caractérisées pour entraîner l'annulation des concessions attaquées. Il est peut-être permis d'en douter (1). Les enquêtes de ce genre n'aboutissent guère qu'à d'inutiles scandales ; et pour quelques coupables qu'elles atteignent, combien en laissent-elles échapper !

Quand, au contraire, laissant de côté la moralité des concessions, on se préoccupe uniquement de leur légalité même, il est permis d'envisager des résultats plus précis et plus certains.

(1) Une première enquête, ordonnée par le gouverneur général, n'a donné aucun résultat. Faut-il s'en étonner puisqu'il s'agissait surtout, pour les enquêteurs, d'apprécier et de dégager les motifs qui avaient dicté la conduite administrative de tel ou tel fonctionnaire? A moins de circonstances spéciales et déterminantes, on ne peut guère supposer une question de ce genre résolue avec une certitude dictant des conclusions précises. En l'espèce, tout ce qu'ont pu dire les enquêteurs désignés par le gouverneur général, c'est que rien ne leur permettait de nier, pas plus que d'affirmer, les responsabilités mises en cause.

Comme l'a très bien indiqué M. Cambon, les questions algériennes sont si variées et si complexes qu'elles ne se présentent pas toujours avec une netteté parfaite aux yeux des autorités administratives appelées à les trancher. Il en résulte que celles-ci se peuvent aisément méprendre sur la voie légale dans laquelle il convient d'entrer pour les résoudre. Tel paraît avoir été le cas pour les concessions de Tébessa. Sans doute, de par la jurisprudence administrative établie dans la métropole, il fallait bien, nous l'expliquerons, voir de simples carrières dans les exploitations dont il s'agissait. Mais, partant de ce point de départ que les gisemens à exploiter se trouvaient dans des communaux appartenant à la commune mixte de Morsott, la préfecture de Constantine a pensé que la délivrance des concessions demandées se présentait comme une question purement communale. En conséquence, elle a estimé que, sauf son approbation ultérieure, c'était à la commission municipale qu'il appartenait de statuer (1).

Or, il est aujourd'hui démontré que les terrains, contenant les gisemens concédés, ne sont nullement des communaux dépendant de la commune mixte de Morsott, mais bien des territoires de parcours appartenant à des douars rattachés à cette commune. Dans ces conditions, la voie légale à suivre, pour l'obtention des concessions, était sensiblement différente. Il eût fallu réunir et consulter la *djema* (2) du douar intéressé. En outre, les concessions ne pouvaient devenir définitives sans l'intervention du gouverneur général ou, dans certains cas, du chef de l'État lui-même (3).

Je n'insiste pas davantage sur ces questions de légalité pure. Elles seront débattues, sans doute, devant les tribunaux compétens. J'en ai dit assez pour indiquer que, même en considérant comme désirable l'annulation ou tout au moins la revision des concessions accordées, mieux eût valu peut-être s'en tenir uniquement à une critique sévère de leur légalité. On n'eût pas, à coup sûr, inutilement déchaîné les scandales, les suspicions et les haines qu'on va nécessairement soulever dans la voie où l'indignation du Sénat semble avoir engagé le gouvernement.

Au reste, à quelque point de vue qu'elle parût s'imposer, l'annulation des concessions ne pourrait être prononcée sans qu'on se préoccupât de sauvegarder les intérêts légitimes de tous ceux qui ont dû croire à la régularité des titres, sur la foi desquels ils ont apporté à l'Algérie le concours de leur industrie et de leurs capitaux. C'est là un

(1) J'ai déjà indiqué que, dans les communes mixtes, la commission municipale remplace le conseil municipal.

(2) La *djema* joue, dans les douars, le rôle que les commissions syndicales sont parfois appelées à jouer dans les sections de commune en France. Elle comprend l'adjoint indigène ou caïd et huit à douze notables indigènes désignés par l'administration.

(3) Voyez, sur tous ces points, les articles 17 et suivans du décret du 23 mai 1863.

point qui ne saurait faire question. Il y va du bon renom de l'Algérie et de la France elle-même.

III

Nous avons dressé le bilan du passé. L'impression qui se dégage des faits, c'est que l'administration s'est montrée impuissante à défendre les intérêts généraux dans une lutte où les intérêts particuliers apportaient tant d'âpres convoitises. Mais il faut bien reconnaître que la législation existante ne lui fournissait peut-être pas des armes suffisantes. Si elle avait pu considérer les exploitations de phosphate comme des exploitations minières, certes les armes ne lui eussent point manqué. De bonne foi, on ne saurait lui reprocher de ne pas s'en être tenue à cette manière de voir. A vrai dire, celle-ci semble parfaitement conciliable avec les textes mêmes de notre législation minière. La loi organique des mines (1) laisse au chef de l'État le soin de fixer souverainement le caractère et, partant, le régime, qui conviennent à une exploitation; c'est à lui, et à lui seul, qu'il appartient légalement de résoudre la question de savoir si telle exploitation doit rester dans la classe des carrières ou passer dans celle des mines (2).

Au point de vue purement légal, la question pouvait donc sembler entière en ce qui concerne les exploitations de Tébessa.

Mais, dès qu'on ne se borne point au simple examen des textes, on est vite convaincu que l'administration locale ne pouvait songer à l'application du régime des mines. Depuis longtemps, en effet, la jurisprudence du service compétent a précisé les règles que le législateur

(1) La loi du 21 avril 1810.

(2) Il n'est pas sans intérêt d'indiquer qu'à propos même des exploitations de phosphate de chaux, le principe a été très nettement affirmé par le Conseil d'État. Un sieur A... avait formé une demande en concession de mine, relative à l'exploitation d'un gisement de phosphate de chaux qu'il avait découvert. Transmise au ministre des Travaux publics, cette demande fut rejetée par lui à raison de ce motif que le phosphate de chaux n'est point une substance concessible. Cette décision, manifestement dictée par la jurisprudence du service des mines, fut frappée d'un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État. Celui-ci, par arrêt du 24 janvier 1872, n'hésita point à annuler la décision qu'on lui déférait. Voici les considérans de son arrêt :

« Vu la loi du 21 avril 1810; — considérant qu'aux termes de l'article 28 de cette loi, il doit être statué sur les demandes en concession de mines par décret rendu en Conseil d'État; qu'il suit de là que c'est à la même autorité, prononçant dans les mêmes formes, qu'il appartient d'accorder ou de refuser une concession, après avoir apprécié toutes les circonstances de l'affaire et notamment la question de savoir si la substance dont la concession est demandée rentre dans la catégorie des substances concessibles; — qu'en conséquence, en rejetant la demande de concession formée par le sieur A... le ministre des Travaux publics a excédé ses pouvoirs; — Art. 1. Est annulée, pour excès de pouvoir, la décision, en date du 13 janvier 1870, par laquelle le ministre des Travaux publics a rejeté la demande en concession d'un gîte de phosphate de chaux formée par le sieur A... »

n'avait point cru devoir fixer. En fait, c'est aujourd'hui cette jurisprudence qui fait la loi, puisque c'est elle qui règle l'application de celle-ci. Or, de par cette jurisprudence, le phosphate de chaux ne figure point dans les substances dont l'exploitation doit être soumise à la législation des mines, et partant, les exploitations qui en sont faites ne sont et ne peuvent être que de simples carrières.

Dans ces conditions, l'administration locale ne pouvait guère songer à appliquer aux exploitations de Tebessa une autre législation que celle des carrières.

Mais il faut évidemment reconnaître que l'application du régime des mines eût présenté d'incontestables avantages ; il eût, à coup sûr, rendu impossibles les faits regrettables que M. Pauliat a pu dénoncer à la tribune du Sénat. Le régime des mines, c'est en effet l'État choisissant librement ses concessionnaires et pouvant, par suite, exclure tous ceux qui ne lui paraissent pas présenter les garanties désirables. C'est l'exploitation exercée sous la surveillance de l'administration, dans les conditions et avec toutes les réserves qu'il plaît à l'État d'imposer dans l'acte de concession, mais, en même temps, avec toutes les facilités que la législation des mines donne aux concessionnaires pour tirer parti des richesses concédées. Le régime des carrières, c'est, au contraire, le propriétaire de la surface conservant tous ses droits, libre, par suite, d'exploiter à sa guise, par lui-même ou par ses ayans-cause, tous les gisemens que ses terrains peuvent contenir sans que l'administration ait à intervenir autrement que dans l'intérêt de la sécurité publique.

Aussi s'explique-t-on très bien que, dans l'intention d'assurer la bonne exploitation des phosphates algériens, le gouverneur général ait cru devoir proposer au gouvernement de les soumettre au régime des mines, sauf à ne consentir que des concessions temporaires. Il est à croire que le service des mines a eu de bonnes raisons à opposer à cette proposition. Elle a dû être abandonnée.

Il était cependant impossible de s'en tenir à l'application pure et simple du régime des carrières. Puisqu'on ne voulait point du régime des mines, la nécessité d'une réglementation spéciale s'imposait. C'est ce qu'a su comprendre le gouvernement. En vue de faire préciser les règles qui devaient constituer la réglementation nouvelle, il a fait appel à la compétence et aux lumières d'une commission interministérielle. Il l'a composée de manière à assurer à tous les intérêts engagés la représentation d'une indiscutable autorité (1).

(1) Cette commission comprenait :

Pour le ministère de l'Intérieur, MM. Cambon, gouverneur de l'Algérie ; Mastier, directeur des affaires départementales et communales ; Brouillet, chef du service de l'Algérie ;

Pour le ministère des finances, MM. Pallain, directeur général des douanes, et Vuarnier, directeur général de la comptabilité publique ;

Pour le ministère des Affaires étrangères, MM. Bompard, directeur des affaires

Réunie à Paris, sous la présidence du gouverneur général de l'Algérie, cette commission a aujourd'hui terminé ses travaux.

Il ne semble pas qu'elle ait consacré de longues séances à discuter la question de savoir si l'exploitation des phosphates algériens devait être soumise au régime des mines. Tenant pour acquise la solution que le service des mines lui présentait comme seule acceptable (1), elle paraît s'être uniquement préoccupée des modifications qu'il convenait d'apporter au régime des carrières, pour assurer la bonne exploitation des phosphates algériens, prévenir le retour des scandales du passé, et sauvegarder, enfin, les légitimes intérêts du trésor public. Tel est, en effet, le triple but des dispositions contenues dans le projet de décret qu'elle présente à l'agrément du chef de l'État.

La réglementation dont elle demande l'adoption paraît, de prime abord, singulièrement compliquée, plus compliquée, assurément, que ne l'eût été l'adoption pure et simple du régime des mines. Mais c'est là une critique de pure forme, sur laquelle il ne convient guère d'insister, car, en passant à l'examen du fond même de la réglementation, on est vite convaincu de l'utilité, de l'efficacité de ses dispositions.

Et en effet, tout en maintenant les exploitations de phosphate dans la classe des carrières, elle procure, en définitive, tous les avantages et toutes les garanties qu'on pouvait désirer en réclamant l'établissement du régime des mines. La raison en est simple autant que décisive. Elle réside tout entière dans la situation géographique des territoires où, jusqu'à présent du moins, paraissent localisés les gisemens à exploiter. Éloignés du littoral, ces territoires n'ont point encore été atteints par la colonisation européenne, et la propriété privée ne s'y rencontre guère. Les seuls propriétaires en face desquels on se trouve, sont ou l'État lui-même, ou des collectivités qui, plus ou moins directement, dépendent de lui, des départemens, des communes, des douars. C'est assez de cette circonstance pour que, sans créer un régime apportant des restrictions graves à la propriété privée, on ait pu rigoureusement

commerciales et consulaires; Pavillier, directeur des travaux publics de la régence de Tunis;

Pour le ministère du Commerce, MM. Chandèze, directeur du commerce extérieur;

Pour le ministère de l'Agriculture, M. Tisserand, directeur de l'agriculture;

Pour le ministère des Travaux publics, MM. Guillain, directeur des routes, de la navigation et des mines; Linder, président du conseil général des mines; Aguillon, inspecteur général des mines.

La Commission avait pour secrétaires-adjoints, avec voix consultative : MM. Bellom, ingénieur des mines, et Thiébault, attaché au cabinet du gouverneur général,

(1) D'après une parole autorisée, celle de M. Aguillon, inspecteur général des mines et rapporteur de la commission interministérielle : « Le classement du phosphate de chaux dans les carrières, et surtout du phosphate de chaux en couches comme celles de l'Algérie, découle du principe qui, dans aucun temps ni aucun pays, n'a permis de séparer de la propriété superficiaire les substances minérales du tréfonds ne constituant que de simples amendemens pour la culture des terres... »

déterminer les conditions d'ouverture et d'exploitation des carrières de phosphate, et réserver, à l'administration, des prérogatives de surveillance et de contrôle non moins importantes que celles dont le régime des mines aurait pu la doter. Il a suffi de rappeler et d'appliquer, en les appropriant aux circonstances, les principes qui, dans notre droit administratif français, règlent et dominent la gestion des différentes propriétés publiques.

C'est ainsi que l'amodiation par voie d'adjudication publique devient la règle absolue pour toute exploitation de phosphate, entreprise dans des terrains dépendant de l'administration, à quelque titre que ce soit.

C'est ainsi également que chaque adjudication donne lieu à la rédaction d'un cahier des charges déterminant, à peine de déchéance, les conditions dans lesquelles les exploitations doivent être commencées et poursuivies.

Divisé en 4 titres, entre lesquels sont répartis les 15 articles dont il se compose, le projet consacre un titre premier à l'établissement des règles qui devront présider et à l'adjudication et à la rédaction du cahier des charges, quand il s'agira de l'exploitation de gîtes situés dans des terrains appartenant à l'État.

Les titres II et III du projet envisagent l'exploitation des gisemens situés, soit dans des propriétés départementales ou communales, soit dans des terrains communaux de douar ou relevant du droit musulman. Ils précisent les modifications qui, dans ces différentes hypothèses, devront être apportées aux règles du titre premier.

Enfin, dans un titre IV, le projet établit, à titre de dispositions générales :

1° Certaines servitudes destinées à faciliter l'exploitation des carrières de phosphate;

2° La quotité du droit que le Trésor public sera en droit d'exiger et de percevoir par tonne de phosphate, marchand et prêt pour la vente, extrait en Algérie.

Je n'insiste pas autrement sur les détails d'une réglementation qui n'existe encore qu'à l'état de simple projet. Qu'il me suffise de constater que son application est de nature à favoriser singulièrement la formation et le développement d'entreprises viables, prospères et profitables à l'intérêt de tous. En la promulguant, les pouvoirs publics s'acquitteront, un peu tardivement peut-être, mais utilement à coup sûr, de la tâche nécessaire qui leur incombait dans la conservation et l'utilisation de richesses qu'on ne saurait laisser gaspiller sans nuire gravement aux intérêts de l'Algérie et de la France même.

MAURICE COLIN.

REVUE LITTÉRAIRE

LES PREMIÈRES ANNÉES DE JOSEPH DE MAISTRE

Sous le titre de *Joseph de Maistre inconnu* (1), M. François Descostes poursuit depuis quelques années la publication d'études intéressantes pour l'histoire de Chambéry et des localités circonvoisines, mais qui sont de moins de prix pour l'histoire des lettres. Ce qui rend décevante la lecture de ces gros volumes c'est assurément l'abondance des détails insignifians dont ils sont bourrés. C'est aussi que nous ne supportons plus aujourd'hui, fût-ce dans un travail de biographie, ou pour mieux dire d'hagiographie, une si complète absence d'esprit critique. Comparer Joseph de Maistre à Ézéchiel, en vérité cela n'est suffisant ni pour nous le faire comprendre, ni même pour nous le faire aimer. Certes on se représente sans peine la joie de l'érudit découvrant des documens qui vont jeter sur une question obscure un jour nouveau. Voici un écrivain qui a commencé d'écrire à quarante ans. Il est à l'âge où la formation intellectuelle est achevée, où le tour d'esprit est déterminé, où les idées sont arrêtées. Or sur les premières et longues années de la préparation, ni l'auteur lui-même, ni ses contemporains ne nous ont laissé de renseignemens. Quelle bonne fortune que celle qui va nous permettre de percer le mystère de ces années d'apprentissage!... Mais d'abord il se pourrait que ce que M. Des-

(1) François Descostes, *Joseph de Maistre avant la Révolution*, 2 vol. in-8°. *Joseph de Maistre avant la Révolution*. 1 vol. in-8°; chez Mame. Cf. Cogordan, *Joseph de Maistre*, 1 vol. in-16 (Hachette).

costes prend pour un mystère n'en fût pas un. Si on ne nous a rien conté de ce qui est arrivé à Joseph de Maistre avant le temps de l'exil, c'est qu'en effet il ne lui est rien arrivé. C'est précisément ce qui ressort du travail de son nouveau biographe. Pour ce qui est du milieu où il a vécu, des influences qu'il a subies, on ne laissait pas de les connaître. On peut se reporter à l'étude que publiait Sainte-Beuve, voilà un peu plus de cinquante ans, et antérieurement à la publication de la correspondance, on verra qu'il n'y manque rien d'essentiel. Et cela même prouve une fois de plus tout ce qu'il y a de frivole et de vain dans ce goût que nous avons pour les petits papiers. Ils ne nous font pas mieux connaître l'homme, et ils nous détournent de son œuvre... Ensuite il est hors de doute que nous serions curieux d'assister à la formation intellectuelle de Joseph de Maistre. Mais celui-ci étant un homme de pensée, de réflexion abstraite et de raisonnement, ce que nous aimerions à connaître c'est le jeu et le progrès de ses idées, c'est l'impression qu'il emporta de certaines lectures, ce sont ses enthousiasmes et ses haines de jeune homme. Sur tous ces points M. Descostes nous apporte moins d'éclaircissements que nous ne voudrions.

Il a retrouvé le registre sur lequel un certain chevalier Gaspard Roze, ami de Joseph de Maistre et son collègue au parquet du Sénat de Savoie, notait au jour le jour toutes les particularités relatives à l'intérieur des Maistre. Ce chevalier, au témoignage même de Joseph de Maistre, semble avoir été un homme excellent et un assez pauvre esprit. Son intimité n'a pas fait que Joseph de Maistre souffrît moins du tourment d'être « incompris ». Scrupuleusement il note sur son registre les naissances et les décès, les parties de campagne, les pique-niques et les macédoines. Il fait à peu près pour le compte de son ami le même travail que les Goncourt ont exécuté pour leur propre compte. Si quelque soir Joseph de Maistre a improvisé une pièce de vers sur des rimes en *ac*, en *ec*, en *ic*, en *oc*, en *uc*, il la transcrit religieusement. A coup sûr cela n'enlève rien à la gloire de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Ce sont de petites drôleries qu'un homme d'esprit peut bien commettre, à condition de ne pas s'en vanter, et qu'un fureteur, quand il les retrouve, doit avoir soin de laisser dormir dans leur poussière et dans leur pieux oubli. Néanmoins au cours de ces trois volumes on peut glaner çà et là quelques renseignemens qui ne renouvellent pas l'étude de Joseph de Maistre, mais qui font mieux saillir certains traits de la physionomie de l'écrivain. C'est ce travail que nous essaierons.

Lorsque fut publiée pour la première fois la correspondance de Joseph de Maistre, toute pleine de bonhomie et de bonne grâce, on feignit une grande surprise. Eh quoi ! cet homme d'un si âpre génie

n'avait aucune méchanceté de cœur ! Cet apologiste de la guerre n'avait pas une âme cruelle ! Ce défenseur du bourreau n'avait pas été lui-même une manière de valet de bourreau ! Ce prophète daignait parfois descendre de son trépied ! Il plaisantait, quoique avec gravité. Il badinait, quoique avec pédantisme. C'était un bon père qui aimait tendrement ses enfans, leur apprenait à conjuguer leurs verbes, et leur parlait, à l'occasion, de petits chiens et de petits singes. Véritablement cela était tout à fait extraordinaire. On se plut à faire ressortir le contraste. Le mot de Pascal reste toujours vrai : « On ne s'imagine Platon et Aristote qu'avec de grandes robes de pédans. C'étaient des gens honnêtes et comme les autres, riant avec leurs amis. »

En fait, il n'est guère de vie où il y ait plus d'unité que dans celle de Joseph de Maistre, et guère d'écrivain chez qui l'œuvre et la vie se « tiennent » mieux. Il appartient à une famille qui est le type de la famille antique, telle que nous aimons à nous la représenter en contraste avec la famille moderne. Sa mère est une personne d'une piété exemplaire et d'une haute raison. Il a pour elle un amour fait d'admiration. Il ne l'appelle que sa « sublime mère ». Et c'est d'elle qu'il se souvient quand il écrit dans les *Soirées* : « Ce qu'on appelle l'homme, c'est-à-dire l'homme moral, est peut-être formé à dix ans ; et s'il ne l'a pas été sur les genoux de sa mère, ce sera toujours un profond malheur. Rien ne peut remplacer cette éducation. Si la mère surtout s'est fait un devoir d'imprimer profondément sur le front de son fils le caractère divin, on peut être à peu près sûr que la main du vice ne l'effacera jamais. » Son père était un homme terrible. Il suffit de regarder le portrait qu'on nous en montre pour être péniblement impressionné : des traits rudes, des sourcils froncés, des yeux qui interrogent, un nez qui menace, des lèvres rentrantes et serrées, un menton impitoyable, tout l'air d'un grand inquisiteur. Dans l'intérieur de la famille il était de ceux qui ne dédaignent pas d'abuser de leur pouvoir afin d'en mieux constater la réalité. Au tribunal il condamnait un homme à être pendu pour avoir volé trois cents francs; après quoi s'étant allé coucher il dormait d'un bon somme. L'attachement pour les Jésuites était dans la famille de Maistre une tradition. Élevé par eux, Joseph fut dès l'adolescence affilié à l'une de leurs congrégations, et fit partie de la confrérie des pénitens noirs. Les pénitens noirs de Savoie faisaient chaque année quatre processions solennelles, pieds nus, vêtus d'une cagoule noire, portant un cierge et psalmodiant des chants funèbres. Une de leurs attributions consistait à passer, auprès des criminels qui devaient être pendus, la « nuit du condamné » ; ils exhortaient le malheureux, le soutenaient, l'accompagnaient au lieu du supplice, recevaient son cadavre de la main du bourreau et l'ensevelissaient. Tels étaient les spectacles qui faisaient diversion à de sévères études.

L'écolier de Chambéry se rend à Turin pour y étudier en droit; il y est suivi par la surveillance paternelle et ne lit pas un livre dont la lecture n'ait été autorisée. Qu'on dise encore après cela que Joseph de Maistre n'a pas eu de jeunesse! Au surplus l'éducation nous façonne assez ordinairement dans le sens de notre nature. Celle que reçut Joseph de Maistre devait, de toute évidence, lui donner le culte des principes où il avait été élevé — du moment qu'elle ne lui en inspirait pas l'horreur.

Joseph de Maistre est entré dans l'assemblée dont son père est le second président; il a contracté une union chrétienne, en sage qui demande au mariage moins l'agrément que la sécurité et ne voit dans la femme que l'épouse et la mère. Il accomplit régulièrement tous les devoirs de sa charge et pratique toutes les vertus, il vit dans la famille et ne fuit pas le monde, il lit, il prend des notes, il travaille, il s'ennuie, il compose à l'occasion des pièces de circonstance qui ne tranchent guère sur celles de ses collègues, il a passé l'âge où se déclare chez ceux qui doivent en être atteints la maladie d'être auteur; il est probable qu'il va mener ainsi jusqu'au bout une vie sérieuse et médiocre et qu'il ira grossir le nombre de ces magistrats honnêtes et lettrés qui disparaissent sans laisser de traces... C'est alors qu'éclate la Révolution. Cette secousse est pour lui décisive. Elle éveille en lui le penseur. Elle suscite l'écrivain. Pourquoi donc a-t-elle eu sur lui plutôt que sur tout autre cette action déterminante? Et comment se fait-il qu'elle ait donné à ses idées la direction que l'on sait? Tel est le point dans l'histoire de l'esprit de Joseph de Maistre. Tel est le nœud de sa destinée.

Or d'une part il a compris la Révolution. — Tandis que d'autres n'y voyaient qu'un événement ou un accident, il y a vu, comme il dit, une époque. Apparemment c'est qu'il était plus intelligent que les autres. Car on a beau s'ingénier et chercher de subtiles et de douteuses explications, en pareil cas c'est toujours à cette constatation initiale qu'il en faut modestement revenir. Peut-être aussi y a-t-il été aidé, comme Mme de Staël, par sa situation d'étranger, ami de la France, placé hors d'elle, et jugeant mieux des événemens à distance. Pas un seul instant il n'a cru à une émeute passagère, résultat d'un concours fortuit de circonstances. Il en aperçoit les causes lointaines et profondes : « Les gouvernemens d'Europe avaient vieilli et leur décrépitude n'était que trop connue de ceux qui voulaient en profiter pour l'exécution de leur funestes projets; mille abus dissimulés minaient les gouvernemens. Celui de France surtout tombait en pourriture. Plus d'exemple, plus d'énergie, plus d'esprit public : une révolution était inévitable; car il faut qu'un gouvernement tombe lorsqu'il a à la fois contre lui le mépris des gens de bien et la haine des méchans. » Comme il en discerne

les causes, il en prévoit les conséquences dans toute leur étendue et dans toute leur portée. Il se rend compte que c'est le « fait accompli » qu'il faut considérer comme tel et qui ne cessera de peser sur tout l'avenir. Qu'on ne songe plus à restaurer un passé aboli! C'est fait de la monarchie absolue. « Dans ma manière de penser, le projet de mettre le lac de Genève en bouteilles est beaucoup moins fort que celui de rétablir les choses précisément sur le même pied, où elles étaient avant la Révolution. » Préparée de longue date, déchaînée avec une violence irrésistible, on peut détester la Révolution et au besoin la combattre, on ne peut ni l'ignorer ni la supprimer.

D'autre part Joseph de Maistre a personnellement souffert par la Révolution. — Elle l'a blessé au plus intime de lui-même, dans ce qu'il y avait en lui de plus profond et de meilleur. Il a le sentiment de la justice; et il assiste au triomphe de l'iniquité. Il est chrétien, et non seulement il voit ruiner les autels, mais il est témoin d'ignobles parodies. Il est attaché à son maître ; il a pour la maison de Savoie cette fidélité tempérée par l'indépendance qui était aussi bien chez nous celle des vieux parlementaires; et plus tard pour le service de ce roi sans royaume qui ne peut le récompenser et ne sait pas l'apprécier, il affrontera l'exil et supportera l'extrême misère. Il est patriote, et ses sympathies pour la France ne prévalent pas chez lui contre l'amour de la terre natale. Enfin un des sentimens qui chez lui sont le plus intenses est celui des affections de famille ; il a vécu dans un intérieur patriarcal dont les membres étroitement unis vont être dispersés. Il a pour sa femme et pour ses petits une affection de bon bourgeois et de brave homme : ces êtres tendrement aimés vont courir les derniers dangers, passer par toute sorte d'épreuves, souffrir loin de lui. De Maistre n'a pas ce stoïcisme de pensée et ce détachement intellectuel qui permettent de séparer les idées des faits et de juger des institutions indépendamment de ceux qui les appliquent : peu à peu et à mesure que chez lui la plaie s'avive il sent son aversion pour les choses de France se transformer en horreur.

Inévitable et haïssable, nécessaire et atroce, telle lui apparaît la Révolution. Qu'est-ce à dire sinon qu'il y faut voir un de ces fléaux que Dieu à de certains jours déchaîne sur les hommes pour leur rappeler leur néant et sa toute-puissance? Il ne faut pas seulement que Dieu ait permis la Révolution, il faut qu'il l'ait voulue. De deux choses l'une : ou la Révolution est providentielle ou il n'y a pas de Providence. C'est le dilemme auquel on ne peut échapper. Dans quel sens un esprit désintéressé de tout *credo* résoudrait-il ce dilemme? La question subsiste tout entière. Pour un croyant elle ne se pose pas. Toute hésitation est impossible. La foi elle-même est engagée et dicte d'avance la réponse. Il n'y a qu'un moyen pour que le crime ne

serve pas à nier la Providence, c'est qu'il serve à la prouver. — C'est ainsi que Joseph de Maistre est amené comme nécessairement à l'idée maîtresse de son œuvre, et logiquement conduit à devenir le théoricien de la Providence. Seulement la façon dont il entend sa tâche n'est pas la façon commune, ni la plus propre à rassurer les timides. Elle serait bien plutôt de nature à inquiéter les forts. La cause qu'il a en mains n'est pas si facile à gagner, puisqu'il s'agit de montrer qu'il y a de l'ordre là où les faits n'accusent que le désordre et semblent autant de démentis à la justice et au bon sens. Il choisit à plaisir le terrain le plus défavorable, et n'invoque que les argumens les plus périlleux. Comme s'il n'y avait pas assez de mal dans le monde, il en ajoute. Non content de défendre, il attaque. Il joue la difficulté. On songe à ces avocats dont les plaidoiries éloquentes font condamner le client au maximum. Ce théologien est un rhéteur. Ce représentant de l'orthodoxie est tout plein des idées des philosophes qu'il combat. Ce logicien est un sophiste. Ce prophète est un bel esprit. Il fait des mots. D'autres, par la vigueur de l'argumentation, nous entraînent alors même que nous sentons qu'ils ont tort. Aux momens même où Joseph de Maistre a le plus sûrement raison, nous avons peine à être de son avis. D'un lieu commun de la doctrine théologique il a su faire un paradoxe. Cela est tout à fait particulier; c'est ce qui distingue Joseph de Maistre entre les champions de la même cause ; c'est sa note... Mais peut-être en effet voit-on assez nettement ce tour d'esprit se dessiner chez lui pendant les années de formation.

On ne passe pas impunément quarante années de sa vie dans Chambéry : on en arrive forcément à être de Chambéry. Chez Joseph de Maistre il y a de l'homme de petite ville. Il le sait et il le déplore. Il considère que ce fut une erreur du sort et conte plaisamment comment la chose arriva. La Nature le portait dans son tablier de Nice en France : elle fit sur les Alpes un faux pas, bien excusable de la part d'une femme âgée, et le laissa tomber platement à Chambéry. Il en a souffert et il convient de l'en plaindre. « Je me rappelle, dira-t-il plus tard, ce temps où dans une petite ville de ta connaissance, la tête appuyée sur un autre dossier et ne voyant autour de notre cercle étroit que de petits hommes et de petites choses, je me disais : Suis-je donc condamné à vivre et mourir ici comme une huître attachée à son rocher? Alors je souffrais beaucoup, j'avais la tête chargée, fatiguée, aplatie par l'énorme poids du rien... » Il étouffe faute d'air et d'espace. Il songe, en les enviant, à ceux que leur destinée a placés sur une scène assez vaste. Il rêve de Paris, à la manière de ceux qui, n'en étant pas, mettent leur coquetterie à paraître plus parisiens que les Parisiens. Il y viendra plus tard et y paraîtra lourd. Là-bas dans sa petite ville où il se promène entre le chevalier Roze et le vicomte Salteur, ni

l'amitié qu'il a pour ses fidèles compagnons, ni l'humilité chrétienne elle-même ne peuvent l'empêcher de voir qu'il est très supérieur au vicomte Salteur et au chevalier Roze. Il lui manque d'être quelquefois contredit. Il prend l'habitude de tenir peu de compte de l'opinion d'autrui et d'avoir trop aisément raison. De là ce quelque chose d'étroit et de tranchant, de guindé et de raide.

Telle est l'attitude que nous verrons prendre de bonne heure à Joseph de Maistre dans la conversation. Comme presque tout le monde au XVIIIe siècle, il a le goût et le besoin de la conversation. Lui-même est un causeur éblouissant; et telle est à ce point de vue sa marque : il est non de ceux qui charment, qui séduisent, qui s'insinuent, mais de ceux qui forcent l'attention et qui surprennent. Encore, ce mot de causeur, pour le lui appliquer, faut-il le prendre dans un sens un peu spécial. La causerie, avec lui, n'est pas un échange d'idées ; il a tôt fait de l'accaparer pour la tourner au monologue. Il a si peu coutume qu'on lui donne la réplique, qu'il ne l'attend ni ne l'entend. Il n'écoute pas les réponses. Quand la parole passe à d'autres, il est sujet à de brusques somnolences. Il s'endormit pendant que parlait Mme de Staël, ce qui est proprement dormir pendant la tempête. C'est ainsi. Il n'entend que sa voix, dont il ne remarque pas que le ton monte insensiblement. Il ne lui revient d'autres idées que les siennes. Rien ne l'empêche de les pousser jusqu'au bout. S'il se rend compte qu'il force la note et qu'il dépasse la mesure, cela n'est pas pour l'arrêter. Il ne lui déplaît pas de « faire enrager » les gens. Il aime qu'on se récrie. C'est chez lui la faiblesse d'un grand esprit qu'il trouve du plaisir à étonner. Cette tendance restera toujours la sienne. Et elle aboutira à une contradiction qui peut paraître assez bizarre. Penseur orthodoxe, Joseph de Maistre a l'horreur qui convient pour les « opinions particulières. » Homme d'esprit, il ne peut s'empêcher de rechercher les opinions les plus particulières et même les plus singulières. Le dernier terme en ce genre est ce qu'on appelle le paradoxe. Joseph de Maistre s'y adonne, non par goût seulement, mais par principe et raison démonstrative. Il le cultive méthodiquement. Il pratique et met la pratique en théorie.

Nous avons à ce sujet de curieux documens, qui aussi bien se lisent tout au long dans la *Correspondance*. C'est une série de cinq dissertations rédigées à la requête d'une dame et qui auraient fait pâmer d'aise Madelon ou Philaminte. Dans la lettre où elle les demande à l'auteur, la marquise de Nav... lui rappelle certaines conversations qu'ils eurent à Lausanne : « Ce mot de paradoxe m'a rappelé une de nos charmantes soirées helvétiennes où vous traitâtes si longuement de l'utilité des paradoxes. Vous savez si vous fûtes soutenu. Et véritablement, il faut vous rendre justice, l'approbation générale vous donna

tant d'émulation que pendant huit jours au moins vous nous dites des choses de l'autre monde. » Ces quelques lignes n'ont-elles pas tout l'air d'être prises sur le vif et ne mettent-elles pas bien en scène le causeur qu est Joseph de Maistre, amusé par ce scandale de salon, excité par l'applaudissement, jaloux de se surpasser, rivalisant avec lui-même, prolongeant la plaisanterie un peu au delà peut-être des limites accordées à la plaisanterie, qui pour être bonne doit être courte, et s'attardant à ce qu'il appelle lui-même des « extravagances méthodiques ? » La marquise ajoutait : « Mais pourquoi, je vous prie, ne me griffonneriez-vous pas quelques paradoxes pour m'amuser ? Six au moins, par charité, autant que nous en a laissé Cicéron. Aussi bien il me semble que vous êtes là en Suisse, les mains dans vos poches, comme un véritable *sfacendato*, et que c'est vous rendre service que de vous tirer de votre apathie. » A ces aimables provocations le comte répond de la façon la plus galante. De cette expression un peu vulgaire des « mains dans les poches » il sait tirer un si bon parti, il prend prétexte à de si agréables variations, qu'on se reprocherait de ne pas les citer : « Ces mains paresseuses, dit-il, qui ont fait un effort pour vous obéir, veulent rentrer dans mes poches, où vous les avez très distinctement vues. Je ne puis aujourd'hui obtenir d'elles que l'assurance écrite de ces sentimens, qui n'ont plus besoin, j'espère, d'aucune assurance. » Ces gentillesses accompagnent l'envoi des paradoxes demandés. Ils ne sont qu'au nombre de cinq, mais, comme on dit, ils sont de taille. On en jugera par les titres : Que le duel n'est pas un crime ; Que les femmes sont plus aptes que les hommes au gouvernement des États : Que la chose la plus utile aux hommes est le jeu ; Que le beau n'est qu'une convention et une habitude ; Que la réputation des livres ne dépend point de leur mérite... Ce n'est, dira-t-on, qu'un jeu de société, auquel on peut tout juste reprocher une certaine lourdeur dans la grâce. Ne serait-ce pas plutôt une escrime où le lutteur s'exerce en vue de combats plus sérieux? C'est bien sa pensée qu'exprime Joseph de Maistre quand il écrit : « Il y a des momens où l'opinion sur certains sujets importans penche trop d'un certain côté. Il est bon de la traiter alors comme les arbres qui se courbent, et de la tirer avec force du côté opposé. » Il dira de même : « Dans toutes les questions j'ai deux ambitions. La première, le croiriez-vous? ce n'est pas d'avoir raison, c'est de forcer l'auditeur bénévole de savoir ce qu'il dit. » C'est à quoi lui sert le paradoxe. Réellement il croit à l'utilité du paradoxe en tant que moyen de discussion et procédé de recherche de la vérité. Comme si du faux on pouvait jamais tirer autre chose que le faux! La plume à la main, Joseph de Maistre a ce tort de conserver un peu trop les habitudes du causeur. La conversation, qui de soi est une jolie chose, inutile et précieuse, comme toutes les choses

d'art, a chez nous rendu quelques mauvais services à la littérature. Je crains que Joseph de Maistre n'en ait été parfois dupe et victime, et qu'il ne soit dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg* resté fidèle plus qu'il n'aurait fallu aux procédés qui lui avaient valu tant de succès dans les soirées helvétiennes.

Si nous constatons chez Joseph de Maistre ce pli du bel esprit contracté de bonne heure et resté ineffaçable, il est une autre influence à laquelle il n'a pas su résister, celle de la rhétorique. Entendez le mot dans son sens le plus fâcheux. C'était l'usage au Sénat de Chambéry, comme aussi bien dans tous les tribunaux, de prononcer pour la séance de rentrée un discours d'apparat. On sait à quel genre appartiennent ces harangues : c'est le genre démonstratif et académique, mais rehaussé de toute la pompe d'une solennité de magistrature, avec l'éclat des hermines, l'ampleur des robes, des manches et des périodes. Joseph de Maistre en entendit et il en composa. Nous en avons deux de sa façon. Nous ne demanderions pas mieux que d'ignorer ces premiers essais; mais, puisqu'on nous les met sous les yeux et qu'on nous en signale les beautés, force nous est bien d'y voir ce qui s'y trouve. Or, ce que nous révèle le premier discours de rentrée prononcé par Joseph de Maistre en 1777, c'est le lecteur tout imprégné de Rousseau. Cela est visible non pas seulement à l'emphase du style et à l'emploi de termes tels que l'Être des êtres, l'Être suprême, les préjugés, etc., mais au fond même de l'œuvre et à la nature des idées exprimées. L'orateur a choisi pour sujet la vertu, et la vertu considérée comme gage de bonheur et source d'ineffables émotions : « Ah! sans doute le vice n'est qu'une erreur, un faux calcul de l'esprit; les malheureux qui outragent la vertu ne l'ont jamais connue: ils n'ont jamais éprouvé ces transports, ces jouissances délicieuses qu'on ne décrit point, parce que l'expression est toujours trop au-dessous du sentiment. » Il n'est pas jusqu'aux idées les plus particulières à Rousseau que Joseph de Maistre n'adopte provisoirement : « Représentez-vous, s'écrie-t-il, la naissance de la société; voyez ces hommes, las du pouvoir de tout faire, réunis en foule autour des autels sacrés de la patrie qui vient de naître : tous abdiquent volontairement une partie de leur liberté, tous consentent à faire courber les volontés particulières sous le sceptre de la volonté générale : la hiérarchie sociale va se former. » Cette idée que l'institution de la société résulte d'un contrat est l'une de celles que plus tard Joseph de Maistre combattra le plus vigoureusement. Il est significatif qu'il ait commencé par la soutenir. On voit assez par là comment chez ce représentant des idées traditionnelles s'étaient infiltrées les idées de la philosophie contemporaine. L'ancien élève des jésuites s'était trop complu à des lectures que ses maîtres auraient sans doute qualifiées de « mau-

vaises lectures » et que le président de Maistre n'eût pas autorisées.

Les discours de rentrée tenaient une assez grande place dans la vie forcément monotone et dépourvue d'incidens de ces parlementaires de province. Il advint que le chevalier Roze fut appelé à son tour à payer son tribut. Le bon chevalier, qui se défiait de ses talens, voulut avoir les conseils de ses amis et leur soumit son manuscrit. Aussitôt Joseph de Maistre et l'inévitable vicomte Salteur se convoquent, se constituent en assemblée, s'érigent en tribunal et ouvrent la série des audiences. Le vicomte lisait, Joseph tenait la plume. Il rédigea ainsi un cahier de dix-sept pages d' « animadversions » à la fin duquel se trouvent les signatures des deux correcteurs. Ces gens ne pouvaient rien faire avec simplicité. M. Descostes nous donne les dix-sept pages d'animadversions de Joseph de Maistre. Il faut convenir qu'elles nous renseignent assez bien sur un point précis de sa théorie du style. L'une des remarques qui revient le plus souvent est celle-ci : « Cette phrase manque de noblesse. » Le chevalier ayant employé les termes de « ferment », de « branche gourmande », on lui objecte qu' « aucun terme technique ne doit paraître dans un ouvrage d'éloquence. » Il a écrit : « Des hommes en cheveux gris » ; on souligne l'expression et on ajoute : « Mettez vite : cheveux blancs ! » Voici quelques autres spécimens de corrections : « *Petits-maîtres*... dans une harangue ! y pensez-vous ? — *Cet homme-là*... nous semble tenir du style familier. — *Si je puis ainsi dire*... il faut : Si je puis m'exprimer ainsi. Cette dernière expression est plus noble. » Ce qui n'est pas moins instructif que de relever les corrections de Joseph de Maistre, c'est de se reporter aux passages qu'il n'a pas soulignés, que par conséquent, et comme il le déclare hautement, il approuvait. Le chevalier énumère les plus fameux disciples de l'école stoïcienne : « Cet orateur immortel dont la vaste érudition nous étonne encore maintenant a consulté l'école des stoïciens ; elle a formé ce patriote inflexible qui ravit aux dieux les hommages de la terre, et celui qui tente de briser les fers dont le premier des Césars vient de l'accabler. » Comprenez : Cicéron, Caton, Brutus. Ailleurs c'est une prosopopée, et voici plus loin l'hypotypose ellemême. Déclamation à la Rousseau, termes nobles d'après le conseil de Buffon, périphrases, tels sont pour ces sortes de « lectures publiques » les justes ornemens. Si la rhétorique est un art d'ajouter par les mots à l'idée, comment nier que de Maistre ne soit resté toute sa vie un rhéteur ? On a coutume de le juger sur deux morceaux : la page sur le bourreau et le développement sur la guerre. On a tort. On ferait mieux de le lire en entier et de suite. On aurait chance d'y apprendre beaucoup et on ne courrait pas risque de s'ennuyer. Néanmoins ces deux morceaux ne donnent pas de son œuvre une idée fausse, attendu qu'ils ne sont que les spécimens les plus achevés de sa manière.

Ces traits imprimés de bonne heure sur l'esprit de l'écrivain, le temps par la suite ne les a pas effacés. Ç'a été le malheur de Joseph de Maistre qu'il a toujours vécu dans la solitude. Aigri par la souffrance, blessé dans son amour-propre, il s'est entêté dans ses opinions. Ministre d'un roitelet, il se sentait par trop supérieur à sa situation et à sa besogne; il étouffait dans ces fonctions comme jadis il avait étouffé dans Chambéry. Si encore il avait pu se faire quelque illusion! Mais il avait trop de preuves de son impuissance. Il plaidait la cause de son souverain auprès des cours étrangères où l'on faisait la sourde oreille; il envoyait à la cour de Cagliari des avertissemens dont on ne profitait pas et qui le faisaient tenir en suspicion. Personne ne l'écoutait: il se vengea à sa manière. On ne voulait pas de ses avis: il se mit à rendre des oracles. De là cette manie de prophétiser qui suffirait à nous mettre en garde contre l'ensemble des opinions de Joseph de Maistre. Je me défie de quelqu'un qui lit si couramment dans l'avenir. Sans doute il arrive parfois que le devin devine juste ; il profite de ces coups de chance qui firent de tout temps la fortune des sibylles. Mais quelle liste on pourrait faire de ses erreurs ! erreurs qu'au surplus on n'a pas le droit de lui reprocher, puisqu'elles sont inhérentes à l'humaine faiblesse. Il en est de divertissantes, et il en est d'énormes. Contentons-nous de feuilleter les premiers chapitres des *Considérations sur la France*. On projette d'élever en Amérique, pour les réunions du Congrès, une ville qui s'appellera Washington. Joseph de Maistre gage « mille contre un que la ville ne se bâtira pas, ou qu'elle ne s'appellera pas Washington, ou que le Congrès n'y résidera pas. » Il trace le programme de la Contre-Révolution et fait appel à Louis XVIII : c'est Bonaparte qui lui répond. Il déclare que la Révolution aura pour résultat « une exaltation du christianisme et de la monarchie. » Il nous semble bien que nous eussions prophétisé le contraire. Mais c'est que nous sommes mieux placés que Joseph de Maistre. Nous employons le seul moyen qui convienne pour émettre une prédiction de quelque valeur : c'est de prédire après coup. Rien d'ailleurs n'est plus séduisant, et, à tout prendre, moins dangereux que ce rôle de prophète. On dispose du temps ; on n'a pas à redouter les démentis immédiats ; on s'étourdit du bruit de sa voix qui vous revient enflé par les échos du désert. *Vox clamans in deserto.*

Ce goût pour une argumentation périlleuse, cette tendance à l'exagération dont il a dit quelque part que c'est le « mensonge des honnêtes gens », ce quelque chose de mêlé et de trouble qu'il y a dans les élémens de sa constitution intellectuelle, ce manque de sang-froid et de mesure, et enfin cette horreur d'être banal qui chez lui égale l'horreur qu'il a pour la Révolution, — tout cela a empêché Joseph de Maistre d'avoir dans sa lutte contre les idées du XVIIIe siècle ou toute l'influence

qu'il aurait voulu ou celle précisément qu'il voulait. C'est lui qui a donné cette règle pour juger des livres : « Il suffit de savoir par qui ils sont aimés et par qui ils sont haïs. » Des sympathies lui sont venues de côtés d'où lui-même il ne les aurait pas prévues. Ce ne sont pas seulement les saints-simoniens ou cet illuminé de Ballanche qui se recommandent de lui : Auguste Comte le tient pour un de ses maîtres. L'auteur du *Pape* a pour continuateur celui du *Cours de philosophie positive*. Par contre, de bons chrétiens fermement attachés à leur religion ont refusé de suivre un pareil guide. C'est qu'il a manqué de détachement; il ne s'est pas assez oublié; il a mis de l'esprit dans des matières qui n'en comportaient pas; il a voulu faire briller son esprit fût-ce aux dépens de la cause qu'il défendait. Il a voulu allier à la raison des docteurs de l'Église la verve de Voltaire: elles ont fait mauvais ménage. Nous avons beau connaître sa sincérité, respecter sa loyauté, le résultat ne laisse pas que d'être inquiétant. Quand on lit un livre de Joseph de Maistre on songe moins à un traité de Bossuet qu'à une préface de M. Alexandre Dumas. Au surplus, ce qui diminue la portée de l'œuvre du penseur pourrait bien être ce qui par ailleurs a contribué à l'originalité de Joseph de Maistre et qui a fait de lui, au lieu d'un simple Bonald, un grand écrivain. Plus il est irritant et plus il échappe au reproche d'être banal ou médiocre. Un théologien gâté ou, si l'on préfère, égayé par un styliste, tel semble bien avoir été de Maistre. Il est de ces brillans avocats qui compromettent les meilleures causes. Il est de ces orateurs qui contribuent puissamment à nous détourner du parti qu'ils nous recommandent. Il est de ces éloquens apologistes qui rendent la religion méconnaissable. Je n'ai pas dit qu'il n'ait point fait école.

René Doumic.

REVUES ÉTRANGÈRES

UNE ENQUÊTE LITTÉRAIRE ITALIENNE

Alla Scoperta dei Letterati, par M. Ugo Ojetti, Milan, 1895.

Aux dernières pages de son éloquente étude sur les poèmes et les romans de M. Gabriel d'Annunzio (1), M. de Vogüé nous disait sa joie « de saluer en Italie un présage certain de la Renaissance latine ». Et il ajoutait, quelques lignes plus loin : « Je pense à la vieille nourrice, endormie sous ses claires étoiles le long des mers heureuses. Tous nous avons bu à son sein le meilleur de la vie de l'âme, le lait de la poésie, de l'art, de la musique. Sa mamelle paraissait tarie : si elle se gonfle à nouveau, si elle doit encore verser dans nos veines le lait de sa beauté, réjouissons-nous, souhaitons renaissance et fécondité à la nourrice de nos premiers enchantemens ! »

Aucune espérance ne saurait nous être plus chère, en effet, que celle d'un prochain renouveau du génie poétique latin ; et non seulement parce que l'Italie est la nourrice vénérée qui nous a fait boire à son sein « le meilleur de la vie de l'âme », mais un peu aussi, peut-être, parce que nous n'avons pas trouvé dans les littératures du Nord la satisfaction profonde et durable que nous en avions attendue. Il est d'ailleurs trop manifeste qu'un grand silence succède, dans ces littératures, à l'agitation fiévreuse des années passées. Les écrivains anglais s'en vont l'un après l'autre, sans laisser derrière eux personne qui puisse même prétendre à les remplacer. La Russie est devenue si pauvre

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier.

de romanciers et de poètes que tous les jours on y entend reprocher au comte Tolstoï d'avoir, par l'excès de son génie, rendu la tâche impossible aux auteurs de talent. En Allemagne la jeune école réaliste s'est fatiguée avant d'avoir rien produit, et il ne semble pas que les Scandinaves aient encore de quoi nous étonner bien longtemps. Si quelque forme de beauté nouvelle doit nous venir du dehors, nous avons l'impression que seules les races méridionales pourront à présent nous l'offrir ; sans compter qu'elles seules nous paraissent avoir gardé en dépôt ces précieuses vertus classiques, la clarté, la mesure, la simplicité, dont le goût renaît chez nous tous les jours plus vif. Et ne dirait-on pas que le succès des beaux romans de M. d'Annunzio a enfin décidément rompu le sortilège qui depuis tant d'années nous empêchait de nous intéresser aux littératures des pays latins ?

Mais ces romans et tous les écrits de M. d'Annunzio ne sont-ils que la manifestation imprévue d'une puissante individualité artistique, ou bien peut-on y voir en outre, comme le croit M. de Vogüé, « le présage certain » d'une nouvelle renaissance italienne ? C'est ce que l'on se demande, en ce moment, un peu à tous les coins de l'Europe. Les écrivains italiens, si longtemps dédaignés, sont devenus du jour au lendemain l'objet d'une curiosité universelle, et pas un mois ne se passe sans que les revues russes, les journaux littéraires allemands, ou les *séries* anglaises, ne présentent à leurs lecteurs quelque nouveau compatriote de M. d'Annunzio. Évidemment il s'agit là d'une sorte d'expérience internationale : l'Europe entière veut savoir à quoi s'en tenir sur la *Renaissance latine*.

L'expérience, malheureusement, n'a point produit jusqu'ici de résultats décisifs ; et, chose singulière, il ne paraît pas que l'Italie elle-même sache à quoi s'en tenir sur un sujet qui pourtant la touche de si près. En Italie comme dans le reste de l'Europe, la Renaissance latine demeure encore à l'état d'hypothèse. Les uns l'admettent, d'autres la nient ; la plupart réservent leur jugement, attendant sans doute que la politique leur laisse un peu plus de loisirs pour s'occuper de questions littéraires.

Seul un jeune journaliste romain, M. Ugo Ojetti, n'a pas eu la patience d'attendre si longtemps. Désolé d'une incertitude qui risquait de s'éterniser, il a résolu de découvrir tout de suite, et de faire savoir tout de suite à ses compatriotes, si vraiment le génie poétique italien était sur le point de se réveiller. Et il s'est rappelé, fort à propos, par quelle ingénieuse méthode un de ses confrères parisiens, M. Huret, avait naguère essayé de s'informer de l'état et des tendances de la littérature française. Cet habile homme était allé trouver chez eux, dans leur cabinet de travail, quelques-uns de nos écrivains, et, séance tenante, il leur avait demandé leur avis sur les chances de durée du naturalisme ;

et puis de l'ensemble de leurs réponses il avait fait un livre, où nous pourrions aujourd'hui encore chercher les renseignemens lesplus précieux sur l'évolution de notre littérature, si par malheur la plupart des écrivains consultés ne s'étaient amusés à parler de tout autre chose, au lieu de répondre à la question précise qui leur était proposée. Mais M. Ojetti a pensé sans doute que les écrivains italiens auraient plus de scrupule, ou peut-être s'est-il promis de les ramener, le cas échéant, à l'unique sujet qui l'intéressait. Et, suivant l'exemple de M. Huret, il s'est mis en route, « à la découverte » comme il nous le dit lui-même, des écrivains de son pays, fermement résolu à ne point leur laisser de repos avant d'avoir obtenu leur avis sur le plus ou moins de probabilité d'une prochaine renaissance de la littérature italienne.

L'exploration qu'il tentait devait, toutefois, lui être plus difficile qu'elle n'avait été à son précurseur français. C'est lui-même encore qui nous en fait l'aveu, dans la préface de son livre. « M. Huret, dit-il, n'a pas eu beaucoup de peine à mener à bien son enquête : sauf une ou deux exceptions, tous les écrivains qu'il a consultés habitaient Paris, et il lui a suffi d'aller de porte en porte les interroger. Tandis que j'ai dû, moi, quittant Rome, traversant ensuite Bologne et la Vénétie, remonter jusqu'aux frontières du royaume, à Arsiero dans la province de Vicence, et à Campiglia Cervo, dans la vallée de Bielle; puis, de Gênes, repassant par Rome, j'ai dû descendre jusqu'à Naples et dans les Abruzzes. Ce n'est pas sans raison que mes confrères de la presse comique romaine m'ont représenté errant dans des régions inconnues, accoutré de costumes exotiques, tantôt naviguant au long de fleuves mystérieux, et tantôt gravissant à pic des rocs escarpés; le tout par amour pour l'art et pour mon éditeur. » Et M. Ojetti déplore, à ce propos, le manque en Italie d'un centre qui, comme Paris, attire et réunisse à demeure tous les écrivains.

L'existence d'un tel centre aurait en effet épargné bien des fatigues au jeune reporter, encore que la plupart des régions qu'il lui a fallu explorer, à en juger par le tableau qu'il en fait, n'aient vraiment que le seul défaut d'être un peu loin de Rome ; car sur les frontières du nord et à l'extrême midi, à Arsiero et à Francavilla del Mare, à Bielle et dans les Abruzzes, le ton de ses descriptions atteste un émerveillement continu. Si les écrivains italiens avaient tous pris l'habitude de vivre dans une même ville, son enquête aurait duré moins longtemps ; mais combien, en échange de cet unique avantage, combien elle y aurait perdu de son intérêt et de sa variété ! Je ne parle pas seulement de ces peintures de contrées et de mœurs qui donnent par instans à l'enquête de M. Ojetti l'attrait supplémentaire d'un récit de voyages. Mais c'est l'aspect même des écrivains, leur caractère, ce sont leurs répon-

ses qui auraient changé, si ces messieurs, au lieu de vivre chacun de son côté, s'étaient rassemblés dans un grand centre à la façon de Paris. Je ne dis pas qu'ils y seraient devenus moins intelligens, ni que leur talent s'y serait amoindri. Mais ils y auraient adopté, je crois, certaines habitudes communes de penser et de parler qui n'auraient point permis à M. Ojetti de nous tracer d'eux des portraits aussi vivans et aussi distincts. Et peut-être est-ce encore à l'absence d'un centre littéraire que les écrivains italiens doivent d'être restés plus indifférens aux questions de personnes, plus exclusivement attachés aux pures idées, que la plupart des écrivains français naguère consultés par M. Huret : je n'en ai guère rencontré, en tout cas, qui se divertissent expressément à médire de leurs confrères, ou qui confondissent les doctrines avec les personnes. Mais au fait il n'est nul besoin de comparer les auteurs italiens avec ceux des autres pays, pour comprendre combien ils tirent d'avantages de leur isolement. Car l'Italie possède, en réalité, un « centre littéraire »; ou plutôt elle en possède deux, dans la même ville, et c'est encore M. Ojetti qui s'est chargé de nous l'apprendre. Il nous fait voir tous les écrivains de Milan partagés en deux groupes ennemis, dont l'un tient ses assises au jardin Cova et l'autre au café Savini. Le premier groupe s'appelle les *Intellectuels*, le second les *Vieux;* et quand on demande à quelqu'un des *Vieux* d'entrer au café des *Intellectuels*, « il répond un *Jamais!* tout scandalisé, avec la sainte horreur d'une vierge devant un péché capital. » Or, de tous les écrivains dont on nous donne les réponses, les Milanais sont les seuls qui aient répondu à la manière des *interviewés* de M. Huret. Au lieu de principes ils ont cité des noms : infatigables, en outre, à médire de tous leurs confrères d'Italie, et de ceux de Milan en particulier.

Plaignons donc M. Ojetti d'avoir eu tant à voyager ; mais ne plaignons pas l'Italie de l'isolement où s'obstinent la plupart de ses écrivains. Cet isolement ne semble pas d'ailleurs les empêcher de se tenir au courant de ce qui survient de nouveau dans leur pays : et peut-être même est-ce lui qui leur fournit le loisir de tout lire, et de s'intéresser à tout. Il ne les empêche point non plus, — si nous en jugeons par leurs réponses aux questions de M. Ojetti, — de raisonner de toutes choses avec beaucoup d'intelligence, d'esprit et de liberté.

Mais je m'aperçois que je n'ai rien dit encore de la partie essentielle de ces réponses, destinées, on s'en souvient, à résoudre le problème de la Renaissance latine. Hélas! c'est qu'elles ne l'ont point résolu ; et l'enquête de M. Ojetti, considérée à ce point de vue, apparaît pour le moins aussi improductive que celle de M. Huret. L'auteur nous dit bien, dans sa préface, que la majorité de ses interlocuteurs s'est montrée favorable à l'hypothèse d'une renaissance : « Des vingt-sept

écrivains que j'ai consultés, sept seulement m'ont fait une réponse tout à fait pessimiste, MM. Giosué Carducci, Cesare Cantu, Ruggero Bonghi, Paolo Lioy, Edmondo de Amicis, Giovanni Marradi et Arturo Graf. Les trois premiers, déjà vieux et en possession de tout leur renom, ne pouvaient manquer d'avoir horreur de la nouveauté. Les quatre autres sont des socialistes, qui subordonnent les questions littéraires à des considérations économiques. » Soit, et j'admets que ceux-là seuls aient clairement témoigné de leur pessimisme : mais combien d'autres se sont récusés, ou bien se sont bornés à faire sous-entendre, sans vouloir le dire trop expressément, que l'heure de la Renaissance latine leur semblait encore assez éloignée! Voici, par exemple, un romancier, M. de Roberto, qui affirme que la littérature italienne n'a jusqu'à présent ni des sujets qu'elle puisse traiter, ni une langue dont elle puisse librement user. Voici un auteur dramatique, M. Ferdinando Martini, qui ne croit ni à l'avenir du théâtre, ni à celui de la poésie, et qui tient les *Fiancés* de Manzoni pour le seul roman italien de quelque valeur. En fait d'optimistes, je ne vois guère, à dire vrai, que le groupe des amis de M. d'Annunzio, qui ont naturellement confiance dans le génie de leur ami, et puis encore deux ou trois jeunes gens, dont on devine bien que pour eux la Renaissance latine s'est manifestée surtout dans leurs propres ouvrages.

Ainsi l'enquête de M. Ojetti échoue à nous renseigner sur les chances d'avènement d'une Renaissance latine. La chose, au surplus, n'a rien de trop surprenant; car il me semble que cette Renaissance, si elle se produit quelque jour, trouvera bien le moyen de s'affirmer par des œuvres, sans qu'il y ait besoin, pour la découvrir, d'aller interroger à leur domicile tous les écrivains du royaume. Et, en attendant, l'enquête de M. Ojetti n'aura pas été inutile : elle aura prouvé, faute de mieux, l'ardente vitalité de ces écrivains qui, aux quatre coins de l'Italie, s'efforcent de ressusciter le vieux génie national. Comme le disait à M. Ojetti l'éminent conservateur de la Pinacothèque de Bologne, M. Enrico Panzacchi, « peut-être la littérature italienne ne s'est-elle pas encore réveillée, mais tous les jours davantage nous souhaitons son réveil. Un sourd travail s'accomplit en nous sans interruption : c'est le génie de notre race qui reprend conscience de lui-même. »

On dirait en effet que, sous la diversité des opinions, un certain nombre de tendances communes commencent à se faire jour dans la littérature italienne, préparant les voies à un art nouveau. La première, et la plus générale, est une profonde lassitude des formules naturalistes. On en a assez de l'observation pure, sans autre but que l'observation même. Roman réaliste, roman psychologique, ce sont désormais des genres dont on ne veut plus. Au théâtre et dans les livres, on demande que l'observation soit subordonnée à une idée

supérieure ; et il n'y a pas jusqu'aux chefs de l'ancienne école réaliste qui ne cherchent maintenant à se justifier d'avoir placé la fin de l'art dans la simple peinture de la réalité. M. Verga déclare que le naturalisme n'est rien qu'une méthode, pouvant être employée à tel objet qu'on voudra. « Rien n'empêche, dit-il, de concevoir un roman mystique ayant une forme naturaliste. » Et M. Capuana va plus loin encore. Il avoue n'avoir plus de curiosité que pour les questions religieuses : « J'étais autrefois un athée, mais je suis devenu un croyant. J'ai reconnu le vide profond de la science, qui ne parvient pas même à satisfaire les besoins de l'esprit. Et la morale sans la religion n'est pas moins vaine que la science. »

Religion, mysticisme, voilà encore des mots qui reviennent sans cesse dans les *interviews* rapportées par M. Ojetti ; et l'on dirait qu'en même temps que du naturalisme littéraire, les écrivains italiens se sont aussi fatigués du naturalisme philosophique, qui prétendait expliquer l'univers par les seules lois de la science : « La science, dit Mme Matilde Serao, c'est elle qui a tari chez nous toute fantaisie artistique. Mais nous commençons enfin à sentir son insuffisance, et le moment est prochain où nous nous affranchirons de son joug. » C'est, ce que disent encore, en d'autres termes, M. Enrico Panzacchi et M. Antonio Fogazzaro, un des poètes et un des romanciers les plus admirés de l'Italie. D'autres, en vérité, refusent de prendre au sérieux ce mouvement mystique ; mais ceux-là même reconnaissent la nécessité d'un retour à l'idéalisme ; et peut-être la sombre poésie qu'ils admirent dans les ouvrages de M. d'Annunzio est-elle moins éloignée qu'ils ne croient d'un certain idéal de mysticisme sensuel.

Mais ces ouvrages de M. d'Annunzio paraissent avoir eu surtout pour effet de raviver en Italie le goût du style : et c'est à ce point de vue qu'on peut vraiment les considérer comme le « présage » d'une révolution littéraire. Non pas que les auteurs italiens se soient accoutumés du premier coup à la langue nouvelle que leur offrait M. d'Annunzio, si expressive et si ornée, pleine de rythmes hardis et de tournures imprévues. Mais il n'y en a pas un qui ne l'ait discutée, et qui ne se soit en même temps repris de curiosité pour les problèmes du langage et de l'expression. Sous les aspects les plus divers, le culte de la beauté formelle semble vouloir renaître dans la patrie de Pétrarque. Et c'est encore un des mérites du livre de M. Ojetti de nous faire voir l'importance qu'attachent à présent les auteurs italiens à se constituer par tous les moyens une langue poétique définie, capable d'exprimer des pensées et des émotions nouvelles. Les uns veulent simplifier, d'autres compliquer ; mais tous sont d'accord pour reconnaître la nécessité d'avoir un style, et de ramener dans la littérature un élément de beauté.

Il est donc indéniable qu'un grand changement s'opère, depuis quelques années, dans la littérature italienne; et quand l'enquête de M. Ojetti n'aurait servi qu'à nous le prouver, nous devrions lui savoir bon gré de l'avoir entreprise. Mais elle nous vaut encore d'autres renseignemens précieux. Elle nous fournit en particulier quelque chose comme la psychologie de l'écrivain italien, nous initiant à son mode de vie, au détail de ses préoccupations et de ses habitudes. Si la Renaissance latine doit vraiment se produire, nous saurons maintenant dans quel milieu elle se sera produite, en même temps que nous connaîtrons l'évolution intellectuelle et morale dont elle aura résulté. Voici, par exemple, quelques petites scènes qui m'ont paru d'une couleur locale assez prononcée.

C'est d'abord le récit d'une visite faite par M. Ojetti à Cesare Cantu, en août 1894, quelques mois avant la mort du vieil historien. « En arrivant à Milan, dit M. Ojetti, je m'informai de Cantu auprès de mes confrères; mais personne d'eux ne sut m'en rien dire. Seul un éditeur me demanda, le plus sérieusement du monde :

« — Cantu? est-ce qu'il n'est pas mort?

« Je finis pourtant, à force de patience, par découvrir l'adresse du vieillard, dans la Via Morigi. Mais encore fallait-il pouvoir pénétrer chez lui. Deux jours de suite, une servante me répondit, sur sa porte, qu'il était au lit, et ne pouvait recevoir personne. Je ne me décourageai pas, cependant, et le troisième jour enfin la porte s'ouvrit tout à fait.

« La servante me fit entrer d'abord dans une petite salle garnie d'un papier vert déteint, une salle sombre et froide, comme la cour, comme l'escalier, comme le reste de la maison, avec un air de vétusté qui me serra le cœur. Les murs étaient ornés de gravures anciennes, dont les cadres avaient en outre leurs rebords tout bourrés de cartes de visite. Je vis là des cartes de Terenzio Mamiani, de Vincenzo Gioberti, de Lamartine, de Rossini, de Victor Hugo : toutes portaient, à la suite du nom, quelques lignes manuscrites, mais elles étaient là depuis si longtemps que beaucoup des autographes étaient devenus illisibles. La carte de Lamartine portait : « *Je vous verrai dans l'après-midi...* » Le reste se perdait dans le cadre. A gauche de l'entrée, sur une petite cheminée en marbre, une glace Empire.

« Enfin la servante revint me prendre, et me conduisit au cabinet de travail de Cantu, une grande chambre encombrée de meubles, avec deux énormes fenêtres donnant sur un jardinet clos de murs. Dans un coin, derrière un bureau, je découvris le vieillard, enfoncé dans une dormeuse de cuir, et fixant sur moi des regards inquiets.

« Il avait un petit visage pâli et ridé, avec des cheveux d'un blanc jaune encore très touffus, des moustaches tombantes, un nez aquilin,

et des lèvres minces et des yeux à demi fermés où errait à tout moment un singulier sourire mélangé d'ironie et de bienveillance. Il tenait sa main droite enfoncée dans l'ouverture de son veston couleur de cendres : l'autre main reposait sur la table, fatiguée, desséchée, osseuse, une main de bois.

« Je m'informai d'abord de sa santé.

« — Je vais très bien, seulement je suis très vieux. Mais à quoi bon en parler ?

« — Et est-ce que vous écrivez ?

« — Écrire, je ne le puis plus, — et il montrait sa main droite; — mais je puis encore dicter.

« Puis il reprit :

« — Mais, d'ailleurs, pourquoi écrirais-je? Et vous, dites-moi, vous écrivez, sans doute?

« Et sur ma réponse affirmative, je vis s'accentuer l'énigmatique sourire de ses yeux et de ses lèvres.

« — Eh bien! moi, je n'écris plus! Il y a quelques semaines, j'ai offert un travail à un éditeur de Milan : il me l'a refusé. A quoi bon écrire! Votre temps ne veut plus de moi! »

Tel se survivait à lui-même, dans la tristesse et l'obscurité de cette petite maison abandonnée, le plus grand peut-être des historiens de l'Italie, l'ami de Michelet et de Lamartine. Mais en regard de cette vieillesse lugubre de Cantu, voici une vieillesse tout autre, glorieuse et sereine : celle du poète Giosué Carducci. Il habite, aux portes de Bologne, une belle maison élégante et simple, tout entourée de jardins et de prés fleuris. Il vit seul, le plus souvent, ayant perdu sa femme, et marié ses trois filles : mais il a pour lui tenir compagnie des œuvres d'art amoureusement choisies, et une bibliothèque pleine d'éditions rares. Et puis sans cesse ce sont des amis, des admirateurs, jeunes ou vieux, qui viennent de tous les coins de l'Italie lui apporter leur hommage.

M. Ojetti l'a vu deux fois dans la même journée : d'abord chez lui, puis, le soir, dans un café de la place Galvani. « Quand j'entrai dans ce café, le vieux poète n'était pas encore arrivé : mais un de mes confrères me fit voir, au fond de la salle, tout un groupe de personnes qui l'attendaient comme moi. Je vis là notamment un vieillard à la barbe et aux cheveux en désordre, que l'on appelait le Troglodyte, un monsieur très élégant, qui se trouva être un marquis, trois ou quatre professeurs, et puis encore un petit jeune homme blond et rose avec un foulard autour du cou. Bientôt l'on apporta les valises de Carducci, qui partait ce soir-là pour passer l'été dans les Alpes. Et bientôt il arriva lui-même, en compagnie d'un de ses gendres. Il y eut un grand bruit de chaises : tout le groupe se leva pour aller à sa

rencontre. Et quand on se fut rassis, le petit jeune homme blond et rose, au milieu d'un silence pieux, offrit au maître une longue canne, qui avait pour manche une corne de chamois. »

Devant cet auditoire recueilli, Carducci parla de son voyage, de ses projets de travaux, de l'histoire du *Risorgimento*, qu'il comptait bien terminer avant de mourir. « Il me parut plein encore de jeunesse et de santé, avec son épaisse chevelure grisonnante, et sa grande barbe, à peine tachetée de blanc, que sans cesse il tourmentait en parlant, d'un geste machinal de ses mains nerveuses et fines. »

J'ai cité déjà quelques passages des réponses faites à M. Ojetti par MM. Verga et Capuana, les deux chefs de l'école naturaliste. Tous deux sont forcés de reconnaître que le naturalisme, tel qu'ils l'ont pratiqué jadis, ne va plus, et que le temps est venu d'une littérature nouvelle. Mais on ne saurait imaginer deux manières plus différentes de faire cet aveu. M. Verga, « un bel homme d'une cinquantaine d'années, élégant et solide », admet bien la nécessité de quelques réformes; mais il n'entend pas qu'on lui reproche d'avoir fait fausse route, et fièrement il énumère les mérites de sa méthode, laquelle, suivant lui, peut s'appliquer à tous les sujets, et revêtir les formes les plus opposées. La psychologie? Mais le naturalisme lui fait sa part, comme au reste : il se borne seulement à indiquer les effets des mouvemens intérieurs, au lieu d'en analyser le détail à perte de vue. Les autres formules littéraires? Mais aucune ne mérite même d'être prise au sérieux. Et là-dessus M. Verga passe en revue l'œuvre de ses confrères, avec une sévérité mêlée d'amertume.

Tout autre nous apparaît M. Capuana, « un petit homme chauve, rose, un peu obèse, avec une expression pleine de douceur. » Celui-là ne se plaint pas, ne récrimine pas; il trouve que tout va pour le mieux, et que jamais la littérature italienne n'a été plus florissante. Les ouvrages du caractère le plus opposé, les tableaux de mœurs de M. de Roberto, les poèmes de M. d'Annunzio, les analyses psychologiques de M. Butti, tout lui semble également admirable. Et il reconnaît ensuite qu'au théâtre « le progrès est encore plus sensible que dans le roman. » Voilà un véritable optimiste; et c'est encore, de tous les écrivains que nous présente M. Ojetti, l'un des plus aimables, et des plus sensés. Après cela de quoi se plaindrait-il? Ses livres se sont vendus, ses pièces ont réussi; et il a en outre le bonheur de pouvoir librement travailler et rêver « au cœur de la vieille Rome, dans une vaste chambre pleine d'air et de lumière, avec autour de lui d'innombrables livres, tous pareillement vêtus de parchemin blanc.

Veut-on connaître maintenant quelques auteurs dramatiques

italiens? Voici le plus célèbre de tous, M. Giuseppe Giacosa, l'auteur d'un drame que Mme Sarah Bernhardt a promené, il y a quelques années, à travers l'Amérique. M. Giacosa a accompagné dans cette tournée l'illustre tragédienne; et sans doute il a gardé de son voyage un souvenir très vif, car lorsque M. Ojetti lui demande son avis sur l'avenir de la littérature italienne : « Je me rappelle, lui répond-il, un discours prononcé par le président du *Lotus Club*, dans un banquet qui me fut offert à New-York. Après avoir parlé, en parfaite connaissance, de Fogazzaro et de Verga, l'éminent orateur crut pouvoir affirmer que si ces écrivains et maints autres, au lieu d'être Italiens, avaient été des Français, ou des Anglais, ou des Russes, le monde serait dedepuis longtemps déjà rempli de leurs noms. » M. Giacosa est aussi de ce sentiment; mais il pense que l'heure est prochaine où la gloire des écrivains italiens pourra enfin se répandre sans entraves à tous les coins de l'univers. « Dès maintenant, dit-il, en France, en Allemagne, en Autriche, en Suède, pas un jour ne se passe sans qu'on représente nos drames sur les plus grands théâtres : hier encore, par exemple, le plus fameux acteur de l'Autriche m'annonçait qu'il allait entreprendre une grande tournée *italienne* à travers l'Allemagne. Et je puis vous certifier à ce propos que notre influence sur la jeune école allemande est infiniment supérieure à celle des auteurs français. En France même, d'ailleurs, il n'y a pas un romancier qui n'ait subi en quelque manière l'influence de M. d'Annunzio. »

M. Giacosa, comme on le voit, se fait une haute idée de la littérature italienne, dont il se tient, très justement d'ailleurs, pour un des représentans principaux. Voici maintenant un de ses confrères, M. Marco Praga, auteur des *Vierges* et de l'*Héritier*. M. Ojetti l'a rencontré à Milan, au café Savini. « Il parle fort peu, et ses amis intimes m'ont dit qu'il n'aimait pas à parler d'art. C'est un grand jeune homme blond, mince, élégant; avec cela, un cycliste passionné. » Et comme M. Ojetti lui demande quels motifs l'ont poussé à écrire l'*Héritier*, une pièce du genre classique, tandis qu'il avait passé jusque-là pour un auteur *modernissime*, le jeune cycliste répond, de la façon la plus *modernissime*, qu'il a écrit l'*Héritier* parce qu'il avait besoin de douze mille francs. Il reconnaît d'ailleurs que c'est toujours uniquement pour avoir de quoi vivre qu'il a écrit ses pièces. Et si le roman lui paraît un genre très inférieur au drame, c'est simplement parce qu'il est d'un usage beaucoup plus difficile, et ne produit pas autant d'effet sur le grand public. « Ce qui ne m'empêche pas, ajoute-t-il, d'avoir écrit un roman et d'en avoir un autre en préparation. Mais le plus gros de mes bénéfices me vient de mes drames. Aussi ne manquerai-je point d'en produire un tous les ans, jusqu'au jour où le public ne voudra plus de moi. »

J'ai pris ces passages un peu au hasard, dans l'intéressant volume

de M. Ojetti. On y trouverait encore maints autres portraits comiques ou touchans : celui de M. Edmondo de Amicis, un littérateur fatigué de littérature et tout occupé désormais de questions sociales; celui de Mme Matilde Serao, l'apôtre du mouvement néo-chrétien; celui de M. Ferdinando Martini, qui mène de front la littérature et la politique, sans paraître du reste attacher plus d'importance à l'une qu'à l'autre. Mais j'ai hâte d'arriver à l'*interview* de M. d'Annunzio. M. Ojetti en a fait l'épilogue de son livre, « voulant, nous dit-il, terminer son pèlerinage par une visite au temple de sa foi. »

Ce temple, c'est la villa blanche et tranquille qu'habite M. d'Annunzio, à Francavilla, entre les collines et la mer. C'est surtout le cabinet de travail du jeune poète, une grande pièce tapissée de damas rouge, toute pleine de meubles rares et de bibelots précieux. Nous y voyons M. d'Annunzio assis près de sa table, « entouré de lexiques italiens, grecs, et latins, » tandis qu'un brasier répand dans la pièce des fumées d'encens. « J'ai encore devant les yeux, dit M. Ojetti, l'élégante figure de mon hôte, resté blond et frais et robuste comme à vingt ans. » Et de sa voix « précise et lente, scandant ses phrases lettre par lettre, » M. d'Annunzio expose ses vues sur le présent et l'avenir de la littérature italienne :

« Jusqu'à ces dernières années, nos romanciers se sont complu à pratiquer les étroites théories du naturalisme, mettant tout leur soin à reproduire avec leurs particularités extérieures certains aspects de la vie bourgeoise ou rustique, telle qu'ils l'avaient observée chacun dans sa province natale. Mais c'était là une étude superficielle et grossière; elle ne tarda pas à tourner au procédé; et, malgré le talent de certains artistes, jamais prose ne fut plus pauvre, plus décolorée, plus hétéroclite, plus dépourvue de véritable *italianité*, que celle qui résulta de ce mouvement, avec ses interminables paysages d'une précision quasi géographique, et son abus fastidieux d'expressions soi-disant locales. Le cercle était trop étroit, et d'un ordre trop bas. Et bientôt les esprits plus inquiets ou plus subtils éprouvèrent le besoin d'en sortir : ils se jetèrent avec passion dans le courant spirituel qui agitait, troublait, fécondait l'Europe; et ils firent bien. Mais il manquait, par malheur, à la plupart d'entre eux l'éducation littéraire qui seule leur eût permis de produire des œuvres vivantes. Et c'est le grand défaut des écrivains italiens, que pas un d'entre eux ne possède un *style*. »

M. d'Annunzio définit ensuite sa conception du style, et l'idée qu'il se fait du futur roman italien. Ce roman, d'après lui, pourra trouver dans la science contemporaine une source précieuse de renseignemens: « Car c'est une erreur puérile de croire que les facultés de l'artiste et celles du savant soient inconciliables. La science, elle aussi, est œuvre

d'imagination et de poésie. Et quelle mine incomparable est pour l'artiste, par exemple, la pathologie mentale, l'étude des dégénérés, des idiots, des fous! On a pu dire justement que la science avait rendu à l'art jusqu'à cet élément antique qui paraissait à jamais perdu : le merveilleux. »

M. d'Annunzio, on le voit, est plus indulgent pour la science que la plupart de ses confrères, et il ne lui resterait plus, après cela, qu'à nous présenter M. Lombroso comme le premier des écrivains italiens. A moins pourtant que M. Ojetti n'ait mal compris sa pensée : car je trouve précisément dans une revue italienne de ces mois derniers une étude, d'ailleurs très ingénieuse et belle, sur Giorgione et ses critiques, où l'auteur du *Triomphe de la Mort* apprécie en des termes tout autres le rôle de la science et ses prétentions :

« L'esprit scientifique, dit-il, a envahi les générations de la seconde moitié de notre siècle. Frappés des résultats merveilleux de la physique et du calcul, les hommes ont pu croire quelque temps qu'avec l'aide de l'une ou de l'autre il leur serait permis de pénétrer tous les mystères et de résoudre tous les problèmes. Mais voici qu'à cette exaltation orgueilleuse succède maintenant une sorte de découragement mêlé de méfiance. On se dit, et non sans raison : « Où est donc cette certitude que la science nous avait promise? » Si jamais certitude fut incomplète, privée d'un critérium solide, c'est bien celle des sciences naturelles. Et quant aux sciences dites exactes, les unes, — comme la géométrie, — reposent sur une base chancelante d'affirmations arbitraires; les autres, — comme l'algèbre, — ne sont rien que des modes de raisonnement, et contiennent tout juste autant de certitude que la formule d'un syllogisme. Renonçons donc une bonne fois à la certitude! Cet amour de la vérité, ce désir effréné de la vérité absolue, est non seulement puéril, mais irrévérencieux. Laissez à la vérité ses voiles, quand ce ne serait que par décence ; respectez la pudeur avec laquelle l'adorable nature se cache sous la trame variée de ses mystères! »

T. DE WYZEWA

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 septembre.

Le nouveau ministère anglais a fait sa première apparition devant le parlement. La session qui vient d'avoir lieu, et qui était tout à fait insolite à ce moment de l'année, ne pouvait pas se prolonger longtemps : elle n'a pas, en effet, duré tout un mois. On ne s'attendait pas à ce qu'elle fût très abondante en réformes. Ce ne pouvait être en réalité qu'une session blanche : tout au plus pouvait-on, de part et d'autre, s'y tâter et s'y reconnaître. La surprise aurait été grande si lord Salisbury avait exposé un véritable programme de gouvernement. C'est à la rentrée seulement qu'il aura pu arrêter ses projets de politique intérieure et qu'il les fera connaître aux Chambres. Il serait bien difficile, ou pour mieux dire impossible d'en discerner quoi que ce soit à travers le mutisme du discours du trône. Lord Salisbury, dans le langage qu'il a prêté à la reine, a parlé de plusieurs questions pendantes au dehors, notamment de la question arménienne ; mais en ce qui concerne les affaires intérieures, il s'est retranché dans une réserve absolue. Si les mœurs parlementaires de nos voisins avaient ressemblé aux nôtres, on n'aurait pas manqué, dès l'ouverture de la session, de harceler le gouvernement de questions et d'interpellations portant sur tous les détails de sa politique future, et il est probable que les plus insignifiantes auraient pris le plus de temps et auraient provoqué le plus de passions. Mais la Tamise et la Seine coulent en sens inverse l'une de l'autre. Les habitudes des deux parlemens sont tout à fait op-

posées. On laisse, à Londres, à un ministère nouveau le temps de se reconnaître, de préparer ses projets, de combiner son action. On respecte en lui la liberté de sa première heure. Il est vrai qu'en Angleterre un ministère nouveau est toujours un ministère différent de celui auquel il succède, et qu'on s'attend avec lui à une politique nouvelle. Nos voisins, économes de mouvemens inutiles, ne comprendraient pas qu'on renversât un ministère pour lui substituer son propre sosie. Ils attendent de lord Salisbury tout autre chose que de lord Rosebery ; mais aussi savent-ils attendre. Nous, au contraire, nous adressons tout de suite au gouvernement du lendemain les mêmes questions qu'à celui de la veille ; nous en recevons les mêmes réponses stéréotypées, et nous avons la bonhomie de nous en déclarer, au moins pour le moment, satisfaits. On voit combien l'application du gouvernement parlementaire peut comporter de variété.

Le parlement anglais a consacré sa courte session au vote du budget. C'est à peine si le parti nationaliste irlandais s'est livré à quelques exercices oratoires, qui ont plutôt manifesté ses divisions qu'ils n'ont accru ce qui peut lui rester d'autorité. Le chef officiel du parti, M. Justin Mac-Carthy, paraît avoir gardé jusqu'ici sa grande situation en Irlande; mais, à la Chambre des communes, M. Timothée Healy a joué incontestablement le principal rôle. Il a montré une verve, un esprit d'à-propos, une puissance d'ironie, une habileté de discussion qu'on lui connaissait déjà, mais qui n'avaient pas encore atteint ce degré de développement : l'impression en a été assez vive, sinon très profonde. Le malheur est que le parti irlandais ne paraît pas devoir en profiter beaucoup, puisque le talent dont M. Healy a fait preuve n'a eu d'autre résultat que d'accentuer son opposition avec M. Mac-Carthy. Celui-ci s'efforce de rester fidèle aux traditions de Parnell et de maintenir l'alliance avec les libéraux anglais. Depuis longtemps déjà, et même du vivant de Parnell, M. Healy était d'avis qu'on avait trop sacrifié à cette alliance. Qui est-ce qui a tort, qui est-ce qui a raison dans ce conflit? Peut-être est-il pour le moment assez inutile de le rechercher. Quoi qu'il en soit, M. Mac-Carthy a dénoncé dans un manifeste aux électeurs l'attitude trop indépendante de M. Healy, et ce dernier ne s'est montré rien moins que disposé à céder. La guerre intestine est donc déchaînée une fois de plus au sein du parti nationaliste, et cela d'ailleurs ne le change guère : il est coutumier du fait. En attendant, le gouvernement profite de ces divisions. Elles ne peuvent que rendre sa liberté d'action encore plus grande. Comment en usera-t-il? Assurément le *home rule*, au moins sous la forme que M. Gladstone avait conçue, est relégué pour longtemps dans les oubliettes; mais il ne serait pas impossible que lord Salisbury, fidèle à la tradition en vertu de laquelle les conservateurs ont accompli plus d'une

fois les réformes que les libéraux avaient manquées, ne développât ses franchises locales de manière à donner à l'Irlande une satisfaction immédiate, et à endormir pour plus ou moins longtemps l'énergie de ses revendications. Rien, toutefois, dans la session récente, n'a apporté d'indication sur les vues du gouvernement à cet égard, et nous relevons ici beaucoup plus les bruits qui circulent, sans nous porter garans de leur exactitude, que nous ne faisons allusion à des paroles publiques ou à des actes officiels.

Lord Salisbury, dans sa première confrontation avec elle, s'est contenté de faire tranquillement le décompte de sa belle majorité : il ne lui a encore rien demandé, sinon de voter le budget, ce qui allait de soi. Cependant, plusieurs questions de politique étrangère ont été, non pas discutées, ce serait trop dire, mais effleurées et rapidement esquissées devant le parlement. Le ministère devait à leur égard prendre une attitude, et c'est ce qu'il a fait. Avons-nous besoin de dire combien ces premières manifestations d'une pensée politique, qui n'est peut-être pas encore tout à fait fixée, avaient néanmoins d'importance? En toutes choses, les commencemens en ont : il est toujours malaisé, lorsqu'on s'est engagé dans un sens, de revenir en arrière et de changer complètement de voie.

Il semble que le gouvernement anglais l'ait compris. Les anciens discours de M. Chamberlain et de M. Curzon sont encore trop récens pour être déjà oubliés : il était permis de craindre que ces hardis champions de l'unionisme et de l'impérialisme, ces orateurs intempérans qui ne ménageaient rien, ni au dedans, ni au dehors, et qui semblaient prendre un plaisir rageur à donner toujours plus de violence à leurs coups, comme le forgeron qui s'amuse à faire retentir l'enclume, n'apportassent au gouvernement quelque chose du tempérament qu'ils avaient déployé dans l'opposition. Entraînés et lancés comme ils l'étaient, sauraient-ils s'arrêter tout net devant le portefeuille qui leur a été confié et se plier subitement à des manières nouvelles? C'était une question : elle a été heureusement résolue. On a vu une fois de plus qu'un jacobin ministre n'était pas un ministre jacobin. Il est probable que M. Chamberlain et M. Curzon n'ont rien changé à leurs opinions, mais peut-être, il y a deux mois, s'appliquaient-ils à en exagérer l'expression, tandis qu'ils prennent maintenant à tâche de la modérer. En tout cas, ils ne paraissent plus tout à fait les mêmes. Ils ont adopté sans le moindre effort apparent cette phraséologie officielle, un peu banale, habilement cadencée et balancée par la mise en équilibre de demi-idées qui se font contrepoids, où tout s'atténue et quelquefois même s'efface, où on n'aperçoit rien de bien distinct, mais où il est encore plus difficile de rien relever d'agressif, et surtout d'offensant. Dès le premier jour où il s'est essayé dans ce genre nouveau pour lui,

M. Curzon y a excellé : on aurait cru qu'il n'avait jamais fait autre chose. Nous lui en adressons tous nos complimens. Sans doute, il ne nous a pas donné pleine satisfaction dans toutes les paroles qu'il a prononcées, et, sur plus d'un point, nous aurions des réserves à faire, et même des contradictions à opposer ; mais pourtant... *quantum mutatus!* et comment ne pas lui savoir gré de sa métamorphose? Il n'est pas jusqu'à cette question d'Égypte, qui pèse si lourdement sur les rapports des deux pays et sur la situation de l'Europe tout entière, dont M. Curzon n'ait su parler de manière à ne rien compromettre, et presque à tout ménager. Il est vrai que la seconde fois qu'il a été appelé à s'expliquer sur ce sujet, il s'est tiré de peine en faisant remarquer qu'il n'y avait presque personne dans la salle des séances. Il a constaté l'absence de tous les anciens ministres, et plus particulièrement de sir William Harcourt. Était-il convenable, en l'absence du leader de l'opposition libérale, de traiter longuement d'une affaire aussi grave? Sir Charles Dilke lui-même ne l'a pas cru. Il n'a pas insisté pour que le débat fût poussé plus loin. Il s'est contenté de remercier M. Curzon de n'avoir rien dit qui pût rendre plus laborieuse la solution d'une question où l'honneur et l'intérêt de l'Angleterre sont également engagés. On sait que sir Charles Dilke n'a jamais laissé échapper une occasion de rappeler les promesses faites au sujet de l'Égypte et d'en réclamer l'exécution; malheureusement, sa voix n'a pas été mieux écoutée que tant d'autres qui se sont élevées ailleurs. Il est devenu presque un solitaire dans son pays. Nous nous joignons à lui pour féliciter M. Curzon de s'être aperçu si à propos que la salle était vide et de n'avoir pas voulu parler devant des banquettes. Le prétexte vaut ce qu'il vaut, mais la question reste intacte et cela seul nous touche. Le moment a paru mal choisi au gouvernement anglais pour traiter de l'évacuation. Toutefois, M. Curzon a dit expressément que « si une politique d'abandon n'était pas désirable, une politique d'action l'était moins encore, et que le gouvernement ne voudrait pas, dans une affaire aussi importante, se laisser pousser à une action quelconque soudaine et précipitée. » Comme il n'y avait guère dans la Chambre des communes que M. Curzon lui-même, et peut-être M. Chamberlain, qui, s'ils n'avaient pas été ministres, auraient pu pousser le gouvernement à cette action soudaine et précipitée, nous voilà rassurés sur ce point. Nous sommes d'ailleurs les premiers à reconnaître qu'au lendemain même de la constitution d'un nouveau Cabinet, le moment n'est pas encore tout à fait venu de traiter d'une manière pratique des conditions dans lesquelles l'Égypte pourra être évacuée par l'Angleterre, et de la propre initiative de celle-ci. Le ministère Salisbury a du temps devant lui pour trouver le meilleur moyen de résoudre la question. Il importe seulement que celle-ci ne puisse jamais être considérée comme abandonnée, alors

que la parfaite sécurité de l'Égypte en rend la solution toujours plus facile, pour peu qu'on veuille bien l'aborder sérieusement.

Mais, pour le moment, d'autres questions beaucoup moins graves, hâtons-nous de le dire, se posent entre l'Angleterre et la France. Comment n'en aurait-on pas parlé au parlement? Les journaux des deux pays en sont remplis. La principale de toutes, au moins si on en juge par la prodigieuse quantité d'encre qu'elle fait couler, est celle du haut Mékong. On pourrait croire, d'après l'abondance et l'ardeur des polémiques, qu'il s'agit là des intérêts les plus considérables; seulement, on s'embrouille un peu lorsqu'on en parle, et il n'y a guère de journal, pas plus en Angleterre qu'en France, qui n'ait commis en le faisant un certain nombre d'erreurs ou de confusions. On se rappelle le discours un peu trop ironique sans doute prononcé en 1890 par lord Salisbury, au sujet de l'arrangement qu'il venait de conclure avec nous entre le lac Tchad et le Niger. — La principale difficulté que nous ayons rencontrée, disait-il, a été de savoir où se trouvaient exactement les pays qu'il s'agissait de nous partager. — Cette difficulté se rencontre assez fréquemment dans les affaires coloniales, étant donné la manière dont on les traite et dont on est d'ailleurs obligé de les traiter depuis quelques années. Tout le monde, en effet, se précipite avec une hâte fiévreuse sur des territoires encore mal connus, à tel point qu'il faut bien, pour éviter les conflits, procéder à des partages et délimiter vaille que vaille, sous réserve des rectifications futures. On opère par à peu près et *grosso modo*. Toutefois, lorsqu'une controverse amicale s'ouvre entre deux gouvernemens sérieux, comme celui de Londres et celui de Paris, et que d'ailleurs l'intrusion d'aucun tiers indiscret n'est à craindre, la pensée se présente naturellement à l'esprit qu'il serait sage d'envoyer des commissaires sur les lieux pour s'assurer de ce qu'ils sont. Rien ne presse; la solution peut se faire attendre pendant quelques mois, pendant quelques années même, sans qu'il y ait grand inconvénient pour personne; il est entendu, et cela sans même qu'il soit besoin de le dire, que pendant l'enquête, le *statu quo* doit être respecté. Deux gouvernemens de bonne foi égale ne risquent rien à procéder de la sorte, et c'est ce que l'Angleterre et la France ont compris au mois de novembre 1893, lorsqu'elles ont décidé d'envoyer des commissaires sur le haut Mékong.

Elles auront donné un bon exemple aux autres, à la condition pourtant de le pousser elles-mêmes jusqu'au bout. On travaillait avec acharnement, en 1893, à un objet qui a été depuis un peu perdu de vue, à savoir la constitution d'un État-tampon entre nos possessions respectives sur le haut fleuve. L'État-tampon ressemble, dès maintenant, au vaisseau fantôme; il s'est perdu dans les brumes; mais il aura eu pour conséquence de nous faire étudier de plus près la géo-

graphie du haut fleuve, et, ne fût-ce qu'à ce titre, il n'aura pas été inutile. Pourtant il ne semble pas que le gouvernement anglais soit encore arrivé, sur ce point, à des conceptions tout à fait précises. Interrogé par lord Lamington, lord Salisbury, dans la séance du 30 août, a répondu à peu près en ces termes : « Il serait dangereux de prendre un engagement quelconque au sujet de la politique future de l'Angleterre en ce qui concerne un pays aussi peu connu que Xieng-Keng. Xieng-Keng est un État tributaire de la Birmanie, et, comme tel, appartient à la couronne britannique; mais il existe à son sujet, avec le gouvernement français, de même qu'au sujet de diverses localités de cette région, une diversité d'opinions. Des négociations se poursuivent : nous les avons abordées avec l'esprit le plus amical, et je n'ai aucun doute que nous n'arrivions à un résultat satisfaisant pour les deux parties. » On le voit, des incertitudes subsistent dans l'esprit du ministère anglais; mais lord Salisbury fait acte de loyauté en l'avouant et on ne peut que rendre justice au ton conciliant et véritablement amical, — c'est le mot dont il s'est servi, — avec lequel il a parlé de ses hésitations.

Autant que nous ayons pu nous en rendre compte nous-même, la confusion qui pèse sur cette affaire, et dont lord Salisbury ne s'est peut-être pas encore tout à fait dégagé, vient de ce qu'on comprend à tort, sous l'expression générale de Xieng-Keng, deux choses très différentes, à savoir le Xieng-Keng proprement dit et le Muong-Sing. Le premier est situé sur la rive droite du Mékong et le second sur la rive gauche, d'où les journaux anglais concluent volontiers que la principauté en question est à cheval sur le fleuve. Soit, nous reconnaissons à notre tour que le même chef, prince, roi, ou de tel autre nom qu'on voudra l'appeler, gouverne le Xieng-Keng et le Muong-Sing, mais il le fait à des titres parfaitement distincts. Un de ses prédécesseurs, — il nous serait difficile de préciser les dates, et, d'ailleurs, cela importe peu, — a passé le Mékong et s'est fixé à Muong-Sing, capitale d'un groupe de cantons qui porte le nom de cette localité. Comme souverain du Xieng-Keng, il était tributaire de la Birmanie et, par conséquent, il relève aujourd'hui de la couronne britannique; mais comme souverain du Muong-Sing, il relève de la principauté de Nan, qui est incontestablement siamoise. Il n'a pas pris le Muong-Sing de vive force et ne s'en est pas emparé par droit de conquête : pour s'y établir, il a demandé formellement et obtenu l'autorisation de Nan, c'est-à-dire du Siam, et c'est là un fait dont nous ne serions pas embarrassés de fournir des preuves irréfutables. Dans cette situation amphibie, le roi de Xieng-Keng et de Muong-Sing a payé tribut à la Birmanie et au Siam. Or qui dit Birmanie dit Angleterre; mais qui dit Siam, du moins en ce qui concerne la rive gauche du Mékong, dit France. Nous serions

aussi mal fondés à prétendre quoi que ce soit sur le Xieng-Keng, parce que son souverain règne aussi à Muong-Sing, que les Anglais le sont peu à élever des prétentions sur le Muong-Sing parce que le roi de ce pays est aussi celui de Xieng-Keng. Toute la question qui s'agite si confusément sur le haut Mékong est dans ces quelques mots. On peut la compliquer d'un certain nombre de détails, et nous y reviendrons un jour si cela est nécessaire; mais les élémens essentiels en sont, comme on le voit, d'une extrême simplicité.

Que s'est-il passé? A côté de la question de droit, il y a la situation de fait qui s'est produite au fur et à mesure que les événemens se déroulaient. Quelle qu'elle soit, avons-nous besoin de dire que cette situation n'a qu'une existence précaire? Les journaux anglais et les journaux français se sont mutuellement reproché que leurs gouvernemens respectifs eussent empiété sur les territoires l'un de l'autre. Dieu nous garde d'entrer dans ces disputes! Admettons même, si l'on veut, qu'il y ait eu des irrégularités commises de part et d'autre. Qu'importe? Si on reconnaît, et il est impossible de la contester, l'exactitude de ce que nous venons de dire, la conséquence est qu'il faut ramener les choses au point où elles étaient avant les derniers incidens, au *statu quo ante*, et cela en vertu du protocole du 25 novembre 1893 par lequel les deux puissances décidaient l'envoi sur les lieux d'une commission d'enquête. Ce protocole immobilise en quelque sorte la question jusqu'à ce qu'elle soit résolue. Tout ce qui s'est produit depuis, dans le domaine des faits, est non avenu. Le protocole a l'avantage de nous donner un point de départ certain, auquel nous pouvons toujours nous référer afin de rétablir les choses en l'état. Il constate que les négociateurs pour l'Angleterre et pour la France « s'étant trouvés arrêtés au cours de leurs travaux par la difficulté de déterminer, d'après des données certaines, les limites et la configuration des diverses provinces situées dans cette région (celle du haut Mékong), ont reconnu d'un commun accord que, pour établir dans des conditions géographiques normales, et sans occasionner de morcellement, une zone d'une étendue suffisante, il conviendrait de faire procéder à une enquête sur place par des agens techniques des deux pays... L'examen géographique auquel ils devront se livrer portera, continue le document, sur le cours du Mékong depuis son entrée dans le Xieng-Keng jusqu'à son entrée dans le Luang-Prabang; sur les limites de la province de Xieng-Keng et sur celles de la partie de Nan, au Nord du fleuve. » Il était impossible d'être plus précis, et de mieux marquer la différence qui existe entre le Xieng-Keng et la partie de Nan où est compris le Muong-Sing. L'objet de la commission d'enquête était de rechercher les limites propres de l'une et de l'autre de ces deux provinces, que le protocole avait si nettement distinguées.

Les commissaires des deux pays sont partis pour remplir leur mission. Ils ont remis depuis à leurs gouvernemens des rapports qui n'ont pas été encore livrés à la publicité. Mais la presse nous a successivement rapporté tout ce qui s'était passé, du moins en tant qu'incidens matériels, et c'est là-dessus qu'elle a, de part et d'autre, échafaudé ses griefs. Un fait certain et fâcheux est que le lieutenant Sterling a établi un poste militaire à Muong-Sing. Il y a là une violation flagrante du *statu quo*. Nous nous en sommes plaints, nous nous en plaignons encore. On nous répond, comme à l'ordinaire, que c'est nous qui avons commencé. Cette allégation est-elle fondée? Si elle l'était, cela pourrait expliquer l'acte accompli par le lieutenant Sterling, sans toutefois le légitimer. Mais que nous reproche-t-on? Il paraît que notre agent à Xieng-Kong a donné un drapeau tricolore au roi de Muong-Sing et, de plus, qu'il a élevé chez lui un blokhaus. Ce sont là deux faits qui demandent encore à être envisagés séparément. La construction d'un blokhaus, sur la rive gauche du Mékong, et sur un territoire qui ne nous est pas contesté puisqu'on nous demandait de le céder à l'État-tampon, rentrait strictement dans l'exercice de notre droit. Que notre agent ait eu tort ou raison d'élever ce blokhaus au moment où il l'a fait, nous n'en savons rien, car nous ignorons si sa sécurité était menacée, mais il a pu croire qu'elle l'était après l'occupation de Muong-Sing par les Anglais, et, dès lors, la précaution qu'il a prise, probablement sans intention de la perpétuer indéfiniment, ne pouvait pas constituer un grief sérieux contre nous. Quant au drapeau que notre agent aurait remis au roi de Muong-Sing, ce n'est pas lui qui a pris l'initiative de le donner, mais bien le roi qui le lui a demandé? Et pourquoi le roi a-t-il demandé ce drapeau? Encore une fois, nous ne voulons entrer dans aucune polémique, nous nous contentons d'exposer les faits. Dès avant l'arrivée des commissaires techniques des deux pays, à la fin de 1893, le lieutenant Sterling s'est rendu auprès du roi de Xieng-Keng-Muong-Sing, et il lui a intimé l'ordre de payer exclusivement tribut à la Birmanie pour la totalité de ses États. Voilà le fait initial : s'il est contesté, nous le prouverons. Qui pourrait dire qu'il ne portait pas atteinte à la situation antérieure? Le roi était seul. Aucun de nos agens n'était près de lui. Il n'a pas reçu de nous le moindre conseil. Il n'a été l'objet d'aucune suggestion extérieure. Pourtant, il s'est refusé énergiquement à l'acte qu'on lui prescrivait; il a préféré rompre avec le lieutenant Sterling, protester et se retirer dans la brousse. Le lieutenant anglais s'est retiré à son tour; le roi est revenu; c'est alors qu'il a demandé à notre agent à Xieng-Kong un drapeau qui constatât, en ce qui concerne Muong-Sing, son attache avec le Siam. Notre agent, sans consulter personne, a donné le drapeau. Nous ne jugeons pas l'acte qu'il a accompli, mais, à supposer qu'il fût irrégulier, était-il bien

grave ? Ne suffisait-il pas de s'en plaindre, au lieu d'exercer des représailles d'un caractère infiniment plus compromettant? La commission technique anglaise est arrivée sur les lieux avant la nôtre. Le lieutenant Sterling a cru l'occasion propice pour revenir à la charge contre le malheureux roi de Muong-Sing. Il l'a menacé de mettre la main sur ses États; il a employé contre lui tous les procédés d'intimidation; il n'a négligé aucun moyen pour l'amener à se soumettre. Cette fois encore, et toujours sans conseil d'aucune sorte, le roi a refusé de plier ; il a de nouveau pris la campagne, il la tient encore. On conviendra que, s'il y a eu des excès de zèle commis de part et d'autre, les plus caractérisés ne l'ont pas été de notre côté. Et il n'y a pas eu autre chose dans toute cette affaire. Nous ne rendons pas le gouvernement anglais responsable de tout ce que ses agens ont pu faire, pas plus qu'il ne doit imputer au nôtre la responsabilité de tous les actes de ses subordonnés. On sait combien il est difficile, ou plutôt impossible à une aussi grande distance de diriger et de modérer la conduite de ceux qui sont sur place et qui, soumis aux nécessités de chaque jour, s'en tirent de leur mieux. Le rôle des gouvernemens est de remettre les choses à leur point, et lord Salisbury l'a bien compris lorsqu'il a tenu à la Chambre des lords le langage prudent et modéré que nous avons résumé plus haut. Quant à nous, nous ne demandons qu'une chose, à savoir le rétablissement de la situation qui existait le 25 novembre 1893, jour où le protocole a été signé. Cela fait, les deux gouvernemens étudieront les rapports de leurs agens techniques et l'accord ne sera pas entre eux bien malaisé.

Il est impossible d'en douter lorsqu'on pense qu'il s'agit d'un territoire dont la population — nous parlons du Xieng-Keng et du Muong-Sing réunis — ne comprend pas plus de cinq ou six mille habitans. Le règlement à l'amiable des difficultés de ce genre est beaucoup mieux fait pour montrer le bon esprit de deux gouvernemens et pour resserrer leurs rapports, que pour mettre leurs intérêts en conflit. Nous en avons, les Anglais et nous, d'assez considérables dans ces lointaines régions, mais ils ne sont certainement pas aussi opposés qu'on veut bien le dire, et leur siège principal n'est pas sur le haut-Mékong. Ils se résument dans le besoin que nous avons, les uns et les autres, d'assurer notre pénétration commerciale sur des points bien choisis de la Chine méridionale. Sur le but à atteindre, nous ne pouvons rien sacrifier, et les Anglais ne nous sacrifieraient rien de leur côté : au surplus, il ne nous viendrait pas à l'esprit de leur demander de le faire. Rien n'est plus légitime, et, si on se place au point de vue de la civilisation universelle, rien n'est plus respectable que l'effort accompli par les Anglais dans leur sens, sinon celui que nous accomplissons nous-mêmes dans le nôtre. Les jalousies réciproques ont quelque chose d'étroit, de mesquin, presque de puéril lorsqu'elles s'ap-

pliquent à d'aussi grands objets, et que les conditions géographiques du pays s'accordent d'ailleurs pour que tous les intérêts en présence puissent recevoir, sans se heurter, sans se contrarier, leur pleine et entière satisfaction. Ce n'est pas ici le lieu de faire un cours de géographie indo-chinoise; au surplus, tout le monde sait que l'Angleterre a ses voies naturelles de pénétration en Chine et que la France a les siennes. Le Mékong seul nous aurait peut-être divisés : heureusement il n'est plus navigable en se rapprochant de la Chine. Excellent comme frontière, il est nul comme voie de pénétration. Et c'est pour cela que, ne pouvant pas nous diviser, il est, au contraire, particulièrement propre à nous séparer, c'est-à-dire à nous mettre d'accord chacun d'un côté, les uns à droite, les autres à gauche. Nous sommes convaincus que, malgré toute la fumée qu'on soulève autour de cette question artificielle, on n'en obscurcira pas la clarté. Tout le monde sent d'instinct, aussi bien en Angleterre qu'en France, que le Mékong est la frontière inévitable et finale des deux pays.

En veut-on une preuve? Nous pourrions en donner un assez grand nombre, en les empruntant toutes aux manifestations de l'opinion anglaise; mais il en est une qui nous paraît saisissante, tout en conservant un caractère particulièrement piquant. Il faut rendre hommage au journal le *Times*. C'est le plus grand journal de l'Angleterre, c'est peut-être le plus grand journal du monde. Nous ne sommes pas habituellement d'accord avec lui, mais il nous est impossible de nous en passer. Il sait tout, et s'il n'argumente pas toujours dans le sens de la droite logique et de la bonne politique, il offre du moins à ses lecteurs un réservoir de documens qui, par son étendue, sa variété, son abondance, rend les plus grands services aux publicistes de tout l'univers. Le savoir de ses rédacteurs égale leur talent, et nous nous inclinerions presque docilement devant leur compétence si elle était toujours exempte de parti pris : malheureusement, elle ne l'est presque jamais. Quoi qu'il en soit, le *Times* est une autorité si grande, si imposante, si volumineuse, qu'on serait très en peine pour la contester si ce même journal n'offrait pas le plus souvent, en cherchant bien, des armes contre lui-même. Il a fait contre la presse française, à propos de la question du haut Mékong, une campagne des plus brillantes. Rien n'échappait à sa perspicacité. Il redressait toutes les erreurs, il citait tous les textes, il niait, affirmait, dogmatisait : à l'en croire, les droits de la Birmanie, c'est-à-dire du Xieng-Keng, c'est-à-dire de la Grande-Bretagne s'étendaient sur le Muong-Sing et plus loin encore à l'est du Mékong. En même temps le *Times* annonçait depuis plusieurs semaines, non sans quelque fracas, l'apparition d'un atlas qui devait contenir le dernier mot de la géographie contemporaine, l'inventaire définitif de tous les continens et de toutes les mers. Oh! la belle réclame, qu'avec

les moyens de publicité dont il dispose, le *Times* a su faire à son atlas! Apportons-lui notre modeste concours : son atlas est parfait. Nous étions très inquiets de savoir ce que nous révélerait sa carte de l'Indo-Chine. A mesure que nous lisions les articles qui remplissaient ses longues colonnes, notre perplexité redoublait. Nous avons couru à la carte spéciale, et quelle n'a pas été notre surprise! Elle nous donne raison sur tous les points. L'atlas du *Times* nous accorde toute la rive gauche du Mékong jusqu'à Xieng-Hung et au-dessus. Nous l'aurions fait nous-même, que nous ne l'aurions pas fait autrement. Désormais nous ne nous servirons jamais d'un autre : puisse le *Times* s'en servir aussi quelquefois. On le voit, la vérité finit toujours par percer. Lorsque ce n'est pas un des rédacteurs du *Times*, c'est un de ses géographes qui la laisse échapper. Ses géographes sont encore plus forts que ses rédacteurs : ils prévoient l'avenir. Avant peu, nous n'en doutons pas, géographes et rédacteurs seront du même avis.

Car cette question n'est pas de celles qui peuvent nous laisser longtemps en désaccord. Assez d'autres subsistent, qui seront sans doute plus difficiles à résoudre. Il en est aussi qui nous rapprochent, par exemple la question d'Arménie, au sujet de laquelle l'accord de l'Angleterre, de la France et de la Russie s'est formé dès le premier moment. Lord Salisbury a manifesté sa pleine confiance dans la loyauté de cette entente : il le pouvait d'autant mieux que l'intérêt des puissances chrétiennes est ici le même. A quelque confession religieuse qu'elles appartiennent, une solidarité plus ou moins étroite, mais très réelle, s'établit entre elles toutes, et, malgré leurs rivalités accidentelles, les réunit le plus souvent dans la poursuite d'un même but. Le cri de douleur et de désespoir qui s'est élevé de l'Arménie, à la suite des derniers événemens, a eu de l'écho dans toutes les nations occidentales, et si trois gouvernemens se sont trouvés particulièrement en situation de traduire ce sentiment et de le représenter avec autorité auprès de la Porte, on peut dire que tous les autres ont fait cause commune avec eux. Cette unanimité de l'Europe devrait amener un prince aussi éclairé que le sultan Abdul-Hamid à comprendre que son intérêt se confond avec celui de tous, et à accepter le programme de réformes qui lui a été soumis par les trois puissances. On ne s'explique guère les lenteurs qu'il met à y adhérer : elles ne sauraient se prolonger sans inconvéniens, et l'on a pu craindre, à plus d'une reprise, qu'elles n'amenassent des complications que la sagesse la plus élémentaire conseillerait de prévenir. Quoi qu'il en soit, l'Angleterre a raison de compter que notre concours ne lui fera pas défaut dans une question qui ne laisse aucun des chrétiens d'Orient indifférent. Dans les questions de ce genre, la France a l'habitude de se placer au premier rang.

Si nos rapports sont bons avec l'Angleterre, en est-il de même avec l'Italie ? Oui, sans doute. On nous permettra de ne pas nous émouvoir beaucoup des attaques de la presse italienne contre la France, à propos de la dénonciation du traité de commerce italo-tunisien. Nos voisins d'au delà des Alpes ont paru frappés d'une véritable stupéfaction en apprenant la dénonciation de ce traité : leur surprise aurait certainement été beaucoup plus vive, bien qu'ils se fussent sans doute abstenus de la manifester, si la dénonciation n'avait pas eu lieu. En réalité, elle était attendue et escomptée depuis fort longtemps. Le traité de commerce, qui règle les rapports de l'Italie et de la Tunisie, a été conclu en 1868 pour vingt-huit ans ; il arrive à son terme normal le 8 septembre de l'année prochaine ; il devait être dénoncé un an à l'avance, faute de quoi il se trouvait renouvelé par tacite reconduction. Sans examiner pour le moment toutes les questions de droit public dans lesquelles se complaît la subtilité des journaux italiens, n'est-il pas évident qu'un traité conclu il y a si longtemps déjà entre l'Italie et la Tunisie, ne saurait plus régir aujourd'hui les rapports de ces deux pays? Quand même le protectorat de la France n'aurait pas été établi sur la Régence, il aurait fallu, après un aussi grand nombre d'années, reviser un traité qui ne pouvait plus correspondre à la situation actuelle. Il n'y a pas deux autres pays en Europe qui auraient échappé à cette même nécessité : à plus forte raison devait-elle s'imposer à deux pays, dont l'un est en Europe et l'autre en Afrique, et qui ont subi tous les deux des transformations extrêmement profondes. Et nous ne parlons pas seulement de transformations politiques, mais de transformations économiques. L'Italie d'aujourd'hui est-elle ce qu'elle était en 1868? Non, assurément, et c'est sa gloire : ses progrès sont immenses, ils frappent tous les yeux. Quant à la Tunisie, depuis quatorze ans qu'elle jouit du protectorat de la France, elle a marché à grands pas, et c'est notre honneur, dans la voie de la civilisation générale. Son commerce s'est considérablement accru ; des intérêts nouveaux y sont nés ; les anciens ont changé parfois de nature, et toujours d'importance relative ; en un mot, tout a évolué dans le monde méditerranéen, et le simple bon sens devait conclure qu'à une situation aussi nouvelle il fallait un traité de commerce nouveau.

Sans aller chercher plus loin le motif qui nous a amenés à dénoncer l'arrangement de 1868, celui-ci n'est-il pas plus que suffisant pour expliquer notre détermination et pour la justifier ? Il n'y a eu là, de la part de la France protectrice de la Régence, ni un mauvais procédé, comme l'ont dit quelques journaux italiens, ni surtout un acte d'hostilité, comme l'ont prétendu certains autres, mais bien un acte de bonne administration et de bonne politique. La presse italienne est allée, à ce propos, jusqu'à mettre en cause le traité du Bardo et à soutenir que son gouver-

nement ne l'avait jamais reconnu. Est-elle bien sûre que le consul d'Italie à Tunis ne s'adresse pas quotidiennement à notre résident, en sa qualité de ministre des affaires étrangères du bey, pour toutes les questions à régler entre les deux pays? Il le fait, incontestablement; il l'a fait dès le premier jour; il le fait encore tous les jours : comment aurait-il été possible de reconnaître d'une manière plus formelle le traité du Bardo? Mais c'est trop s'arrêter à des fantaisies.

On comprendrait l'irritation des journaux italiens si, après avoir dénoncé le traité de 1868, nous avions manifesté l'intention de ne pas en conclure un autre, mais nous n'en avons rien fait. Il s'agit de substituer à un traité vieilli et démodé un arrangement plus moderne, mieux en rapport avec les intérêts actuellement en présence. C'est une œuvre qui doit être poursuivie de part et d'autre amicalement et qu'il serait très imprudent de compromettre, avant même de l'avoir entamée, par les dispositions qu'on y apporterait. Pourquoi préjuger les nôtres, puisqu'on ne les a pas encore éprouvées? Pourquoi dresser contre nous au plus vite toute une batterie de vieux traités, antérieurs à celui de 1868, mais qui en seraient, dit-on, indépendans, et qui devraient reprendre vie au moment où lui-même prendrait fin? Pourquoi nous opposer d'un air de défi les capitulations, comme si on voulait nous obliger, pour nous délivrer de cette obsession, à précipiter l'annexion pure et simple de la Tunisie? Rien n'est plus loin de notre pensée, et ne serait aujourd'hui encore plus prématuré : nous n'y songeons pas, qu'on ne nous y fasse pas songer. Vraiment, l'opinion italienne se montre à notre égard d'une étrange susceptibilité : elle part en guerre sans même se préoccuper de nous avoir compris. Elle paraît toujours croire à un mauvais sentiment de notre part, comme si elle avait besoin de justifier ceux qu'elle nous manifeste de la sienne. Qu'y a-t-il pourtant de plus légitime que le remaniement d'un régime douanier qui a duré près de trente ans? Ce n'est d'ailleurs pas seulement avec l'Italie que la Tunisie a un traité de commerce : elle en a un aussi avec l'Angleterre, et il convient d'autant plus de reviser ce dernier qu'il est perpétuel. Peut-il y avoir rien de perpétuel ni d'immuable dans les rapports commerciaux de deux pays? C'est donc une œuvre d'ensemble que nous avons à accomplir : elle a pu être ajournée jusqu'à l'expiration du traité italo-tunisien, mais elle ne saurait l'être davantage. Le moment est venu de l'aborder résolument, et l'Italie ne pourra que gagner à apporter dans cette étude un esprit aussi bienveillant que le nôtre. Pourquoi le traité à faire ne lui serait-il pas aussi favorable que le traité dénoncé? *A priori*, rien ne s'y oppose. Des combinaisons diverses se présentent à l'esprit : nous rechercherons la meilleure, pourvu qu'on ne nous trouble pas dans cette recherche par des prétentions inadmissibles. Il est certain pour nous, que le régime du pro-

tectorat place, à l'égard l'une de l'autre, la nation protectrice et la nation protégée dans une situation toute spéciale, non seulement au point de vue politique, mais même au point de vue commercial. C'est une chose relativement neuve, dans nos mœurs politiques et coloniales, que l'application du système du protectorat. Cela sent l'improvisation. Les principes de la matière ne sont pas encore fixés. Toutes les conséquences pratiques n'en ont pas encore été tirées. Les précédens ne sont pas assez nombreux, ou bien ils sont trop confus pour qu'on puisse les invoquer et s'y appuyer. Bon gré, mal gré, il faut donc innover, inventer, et montrer de l'originalité dans le développement d'une œuvre originale. La nation protectrice, même au point de vue commercial, doit-elle être placée, relativement à la nation protégée, sur le même pied que les autres nations plus ou moins favorisées? Ne sort-elle pas de la nomenclature ordinaire de celles-ci pour occuper une situation à part? Ces questions se posent aujourd'hui sans qu'on puisse les éviter; mais évidemment elles ne seront résolues qu'après une étude très attentive. Au surplus, la multiplicité des intérêts en présence nous est un gage de l'impartialité qui présidera finalement aux solutions nécessaires. Nous avons à nous entendre avec l'Angleterre aussi bien qu'avec l'Italie, et l'Angleterre, nous sommes heureux de le dire, a toujours montré beaucoup de bon sens et de sang-froid pour le règlement de toutes les questions communes que nous avons eu à débattre en pays de protectorat. Cela est d'autant moins étonnant qu'elle aurait été elle-même dans le monde la grande initiatrice du système du protectorat, si Rome ne l'avait pas appliqué avant elle. Si l'Angleterre n'a pas changé d'esprit, — et il ne lui arrive guère d'en changer parce qu'elle est, en matière coloniale, l'héritière de la plus longue expérience, de la plus grande leçon de choses qui ait jamais existé, — nous nous entendrons avec elle aussi facilement que par le passé. Quant à l'Italie, nous sommes prêts à lui accorder, dans le cas où elle ne se mettrait pas d'accord avec nous sur un nouvel arrangement, le régime de la nation, autre que la France, qui aura été la plus favorisée; mais il vaut encore mieux faire directement un traité avec elle, pour elle, en vue de ses intérêts spéciaux contre lesquels nous n'avons, bien loin de là! aucune pensée malveillante. L'opinion, au delà des Alpes, s'est méprise sur nos intentions : nous aimons à croire qu'il n'en sera pas de même du gouvernement.

FRANCIS CHARMES.

ESSAIS ET NOTICES

VICTOR COUSIN

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMEN S

M. Victor Cousin. Sa vie et sa correspondance, par J. Barthélemy Saint-Hilaire. 3 vol. in-8°; Paris, Hachette et Alcan, 1895.

Le vivant portrait de Victor Cousin, placé par M. Barthélemy Saint-Hilaire au frontispice de son œuvre, donne bien l'idée de cette tête expressive, de ces traits mobiles, de ces yeux qui « lançaient des flammes. » Pour notre part, nous n'avons vu Cousin que deux fois, peu de temps avant sa mort; tout à ses souvenirs, il nous parla longuement de sa jeunesse, de son séjour en Allemagne, de sa captivité, de Schelling et de Hegel, de ses fameuses leçons de 1828 : — « Si j'eusse été ministre à cette époque, j'aurais fait taire le professeur; » cette phrase revenait volontiers sur sa bouche, mais il se faisait plus terrible qu'il ne l'était.

En somme, il semblait d'une grande bienveillance à l'égard de la jeunesse, prompt à encourager toutes les initiatives, un peu trop porté peut-être à leur marquer d'autorité un but et une direction, libéral pourtant et surtout d'un enthousiasme communicatif. On comprenait la grande action qu'il avait exercée, alors qu'il était à la fois plus maître de lui-même et des autres. C'est cette action, primitivement vivifiante, qui restera un de ses principaux titres de gloire. Dans ces dernières années, de très beaux livres lui ont été consacrés, par M. Paul Janet, par M. Jules Simon et, tout récemment, par M. Barthélemy Saint-Hilaire; de leur lecture il ressort que Victor Cousin eut vraiment, dans la période romantique de sa vie, la « fièvre métaphysique », fièvre généreuse qu'il sut communiquer à la jeunesse de son temps et qui vaut mieux pour l'humanité que la froideur sceptique des esprits positifs.

L'œuvre considérable que vient de publier M. Barthélemy Saint-Hilaire, toute pleine de documens inédits et d'une lecture attachante, nous semble bien près d'être définitive. Bienveillante assurément, mais juste et impartiale, cette étude, où l'auteur n'avance rien sans preuve, où il laisse parler les faits et les hommes, est propre à rétablir la vérité

historique sur la personne et sur la vie du grand remueur d'idées. Des trois beaux volumes de M. Saint-Hilaire, l'un est rempli par les lettres de V. Cousin et de ses nombreux correspondans depuis Lamennais et Lacordaire jusqu'à Schelling, Hegel et Hamilton.

Ce qu'il pensait, ce qu'on pensait autour de lui, ce qu'on pensait de lui, tout cela ressort de cette correspondance animée, où l'histoire prend l'attrait d'un roman de mœurs. Parmi les plus intéressantes nouveautés, il faut citer d'abord les échanges de lettres avec de généreux esprits de l'Italie, non seulement l'héroïque Santa-Rosa, qui devait inspirer de si nobles pages à son ami, mais encore Manzoni et surtout le gendre de Manzoni, d'Azeglio. Victor Cousin ressentit toujours la plus vive sympathie pour les affaires italiennes, spécialement pour celles du Piémont, dont il n'approuvait pas la politique, mais qu'il estimait le plus malheureux des États vers 1830. Le roi du Piémont put à bon droit le remercier pour le projet de constitution qu'il lui avait fait communiquer par son ministre d'Azeglio. Ce qui n'offre pas moins d'intérêt, ce sont tant de pièces inédites sur l'affaire de la Congrégation de l'Index. Nous y reviendrons tout à l'heure. C'est avec une parfaite indépendance d'esprit que M. Barthélemy Saint-Hilaire juge la vie et les œuvres de Victor Cousin. Comme Schelling et Hegel, il lui reproche d'avoir, à vingt-huit ans, délaissé la philosophie pour la politique et, plus tard, pour l'histoire littéraire : « Platon, disait-il à Cousin même, vaut mieux que Mme de Longueville... » Quant aux doctrines, il en est deux que M. Barthélemy Saint-Hilaire repousse avec énergie, d'abord l'assimilation de sa philosophie aux sciences naturelles (erreur dont Cousin ne nous semble qu'à moitié coupable), puis l'éclectisme : pour faire le « choix judicieux » il faut avoir un principe régulateur, et ce principe, dit excellemment M. Saint-Hilaire, « n'a plus rien d'éclectique. »

A notre avis, les doctrines inspirées en partie à Victor Cousin par Schelling et Hegel constituent, malgré quelques exagérations, le meilleur de son œuvre. Comme les successeurs de Kant, Victor Cousin comprit qu'on ne peut s'en tenir à l'opposition de la raison spéculative et de la raison pratique, de l'intelligence et de la volonté, de la connaissance et de la croyance. Pour s'élever au-dessus de cette opposition (dont on abuse tant de nos jours), il faut rendre à la « raison » son universalité, sa valeur objective et sa suprématie. De là cette belle théorie de la « raison impersonnelle et souveraine », qui est la conscience même saisissant en soi directement le principe universel de toute existence, la pensée identique à l'être. Victor Cousin répondait à Kant, non sans profondeur : « Un principe ne perd pas son autorité parce qu'il apparaît dans un sujet ; de ce qu'il tombe dans la conscience d'un être déterminé, il ne s'ensuit pas qu'il devienne relatif à cet être. » Mal-

heureusement, le rationalisme de Victor Cousin demeura trop abstrait, parce qu'il resta tout intellectuel.

Cousin ne s'aperçut pas que la vraie raison universelle est identique au principe même de tout amour, s'il est vrai que l'amour consiste précisément à vivre en autrui et en tous, d'une vie « impersonnelle ». C'est que Victor Cousin et son école s'en sont tenus à une métaphysique individualiste : le point de vue social ou, pour mieux dire, « sociologique » est absent de cette philosophie toute tournée vers soi. De là cette conséquence : elle n'a pas conscience d'être une religion en même temps qu'une philosophie. La religion, en effet, ne saurait être individualiste; elle est essentiellement « sociologique ». Aussi Victor Cousin, après avoir dépassé l'antinomie kantienne de la raison pure et de la raison pratique, — ce qui est à nos yeux son principal mérite, — ne sut-il pas résoudre l'apparente opposition de la raison philosophique et du sentiment religieux. C'est, selon nous, le grand défaut de sa doctrine. Il dut s'en tenir à un compromis éclectique, à une sorte de charte, de traité d'alliance entre les deux « sœurs immortelles », l'une « élevant doucement l'autre du demi-jour des symboles aux clartés de la pensée pure. » Quand il essaya de faire passer cette alliance dans la pratique en faisant approuver sa propre philosophie par l'autorité religieuse, sa politique se heurta à des impossibilités qu'il aurait dû prévoir. Des hauteurs où se trouvent d'accord toutes les bonnes volontés et toutes les convictions sincères, qui sont vraiment « l'église universelle », il fallut descendre aux querelles de formules et de textes; on se perdit à la fin dans la casuistique. Persuadé que le XVIIIe siècle, en son matérialisme, avait voulu être libre « avec une morale d'esclaves », Cousin se proposait de répandre, par la morale spiritualiste, les idées communes à toutes les grandes religions : c'est dans cette vraie intention qu'il avait publié son traité *du Vrai, du Beau et du Bien*.

Mais il voulut aller plus loin et se faire délivrer un brevet d'orthodoxie. Son désir était, écrivait-il à Pie IX, de « laisser un livre irréprochable, que les pères et mères de famille chrétiens pussent voir sans crainte entre les mains de leurs enfans. » Voulant ainsi maintenir à la fois l'indépendance de la philosophie et la soumettre à l'Index, Victor Cousin se trouvait engagé, dit M. Saint-Hilaire, « dans une voie sans issue. » En vain, par une sorte d'humble confession au pape, reconnaît-il « le caractère équivoque » et la « tendance panthéiste » de certains passages de ses œuvres : — « J'avais, dit-il, séjourné plus longtemps que je ne l'aurais voulu en Allemagne et j'y avais entretenu un assez long commerce avec la nouvelle philosophie allemande. » Le Saint-Père, comme il le devait, lui demanda de déclarer publiquement sa croyance « aux dogmes traditionnels de

l'Église catholique, » notamment à « l'Incarnation du fils coéternel au père. » Plus tard, avec l'approbation de l'Index, le Père Perrone marque les corrections nécessaires à ce livre *du Vrai, du Beau et du Bien*, qui nous paraît aujourd'hui si inoffensif : — Ne pas placer Spinoza « parmi les grands philosophes », ne pas donner « tant de valeur à la théorie de Kant; » on ne peut tolérer les éloges donnés à des hommes pervers, « Calvin et autres, » ni les « éloges excessifs à Port-Royal, » ni les phrases sur « la révocation de l'Édit de Nantes » et sur « l'immortelle Déclaration des droits. » Enfin la querelle finit par revenir au point même où elle était du temps de Pascal, et rien n'est plus instructif que la critique minutieuse du Père Perrone : — « Page 386, il est dit qu'un malheureux qui souffre, qui va mourir peut-être, n'a pas le moindre droit sur la moindre partie de votre fortune, qu'il commettrait une faute s'il usait de violence pour vous arracher une obole. Certes la violence n'est pas permise ; mais l'enseignement commun des théologiens est qu'en cas de nécessité extrême, prendre à autrui n'est pas une faute, qu'il n'y a pas de vol. C'est à modifier. » Victor Cousin ne modifia pas : il y eut rupture.

M. Barthélemy Saint-Hilaire blâme vivement son ami d'avoir tenté l'impossible. « La philosophie, ajoute-t-il avec raison, se reconnaît un devoir supérieur à tout autre : c'est de conserver son absolue liberté. » Mais M. Barthélemy Saint-Hilaire, avec l'école dont le principal représentant fut Victor Cousin, considère toujours la philosophie comme une sorte d'effort individualiste par lequel un petit nombre d'intelligences d'élite s'élèvent, pour leur propre compte, au « grand jour » de la réflexion en laissant la masse dans le crépuscule des « symboles ». Nous nous demandons si cette conception de la philosophie est vraiment la plus haute ; à notre avis, elle n'est ni assez sociale, ni, par cela même, assez religieuse : ce n'est pas seulement « l'alliance », croyons-nous, mais l'unité de la philosophie et de la religion que la société à venir doit se proposer comme idéal.

Et c'est pourquoi les philosophes eux-mêmes peuvent se joindre aux croyans éclairés, comme Lacordaire, pour rejeter tout rationalisme concentré en soi et incapable de rayonner universellement. « Le dernier mot, disait Lacordaire à Cousin, c'est le mot de l'âme, celui qui achève la gloire, en s'introduisant dans la conscience. La dernière gloire est d'être aimé... Il faut donner son âme au genre humain ou désespérer d'avoir la sienne. »

Alfred Fouillée

Le Directeur-gérant,

F. Brunetière.

